

RAPPORT AGRICOLE 2025



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Office fédéral de l'agriculture OFAG

L'HUMAIN

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



Qualité de vie

Pour la population paysanne, la santé est le principal facteur influençant la qualité de vie. C'est ce que montre, entre autres, les résultats du dernier sondage téléphonique, qui vise à comparer la qualité de vie du monde paysan à celle du reste de la population.

Depuis 2001, l'institut de recherche sur le marché et la société gfs-zürich procède, sur mandat de l'OFAG, à une enquête téléphonique tous les quatre ans. L'objectif de cette enquête est de comparer la qualité de vie de la population paysanne avec celle du reste de la population (référence). Le dernier sondage en date a été mené au printemps 2025.

Qui participe à cette enquête ?

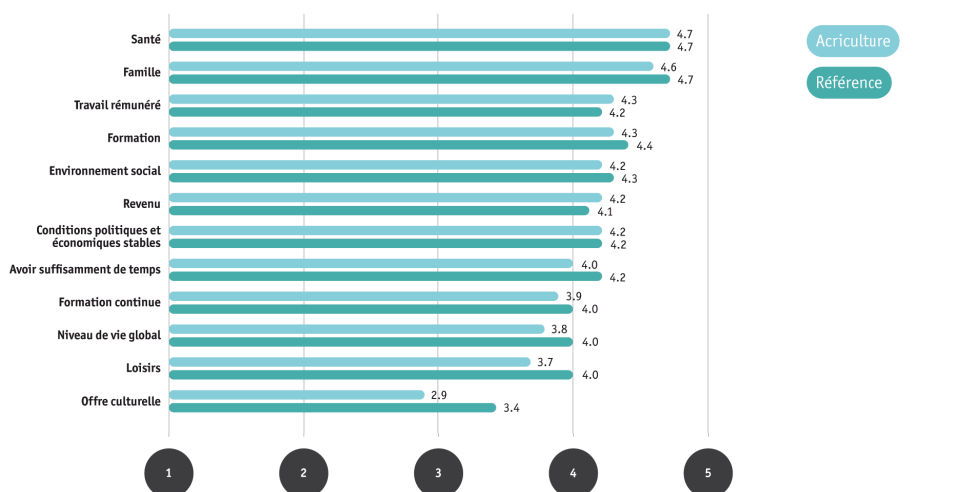
Du côté de la population paysanne, un échantillon représentatif de 280 agriculteurs et 223 agricultrices a été sélectionné à partir de la liste des exploitations ayant droit aux paiements directs. La population de référence était représentée par 253 hommes et 252 femmes.

Étant donné que les résultats ne diffèrent guère entre les sexes, seuls les deux groupes « agriculture » et « référence » figurent dans les représentations graphiques.

La santé considérée comme le facteur le plus important

S'agissant de l'importance respective des 12 sphères de vie retenues pour l'enquête, les deux groupes de population ont des priorités similaires : la santé est au premier rang, alors que l'offre culturelle est reléguée au dernier rang.

Importance des différentes sphères de la vie en 2025



Source : gfs-zürich

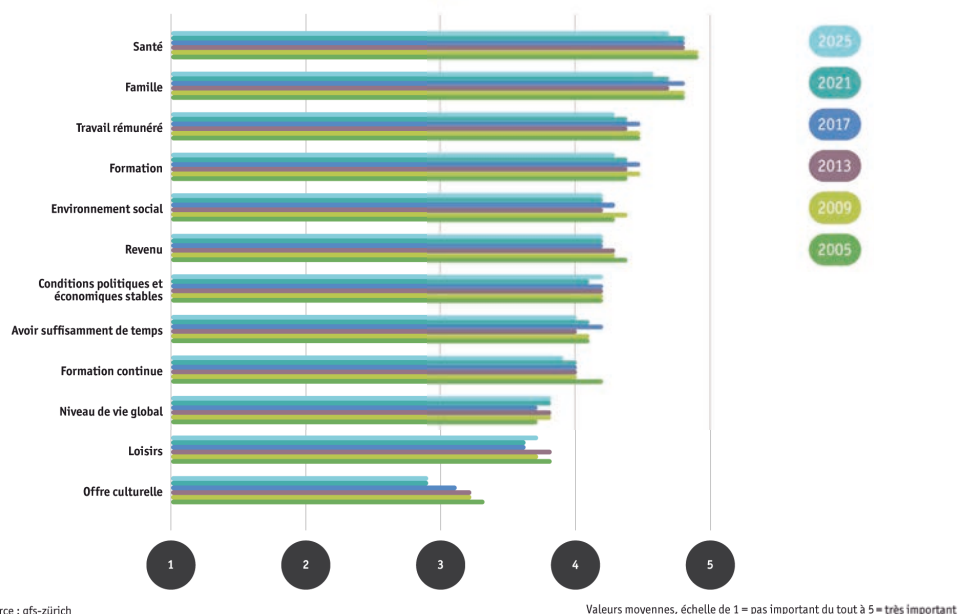
Valeurs moyennes, échelle de 1 = pas important du tout à 5 = très important

Entre 2005 et 2025, les priorités données aux différentes sphères de la vie n'ont que peu changé pour la population paysanne (max. +/- 0,4 point).

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



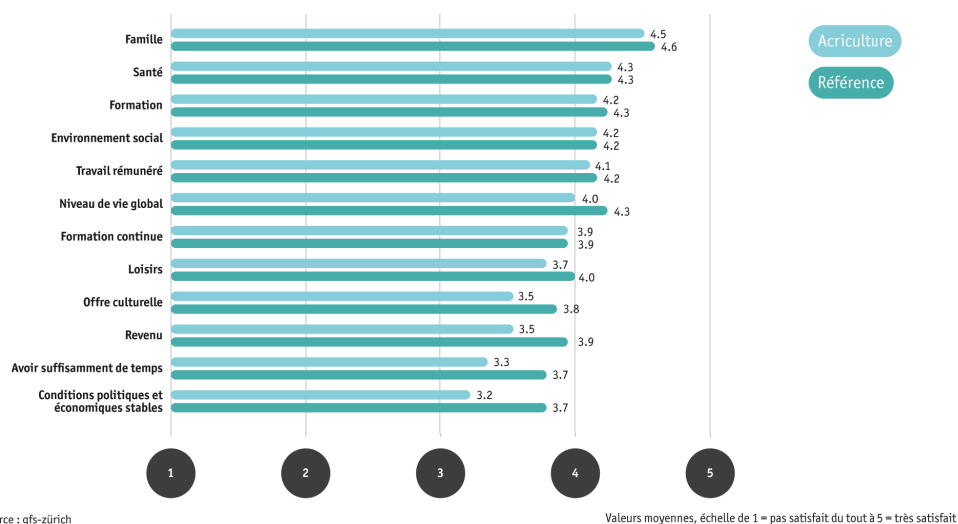
Évolution des priorités de la population paysanne 2005-2025



Sentiment de satisfaction constant

Les réponses à la question sur la satisfaction dans les 12 sphères de la vie proposées font ressortir que la population paysanne, comme le reste de la population d'ailleurs, trouve la plus grande satisfaction dans le domaine de la famille, et le moins de satisfaction dans le domaine « conditions politiques et économiques stables ». L'insatisfaction quant à ce dernier point est plus marquée au sein de la population paysanne que dans le reste de la population.

Satisfaction dans les diverses sphères de la vie en 2025

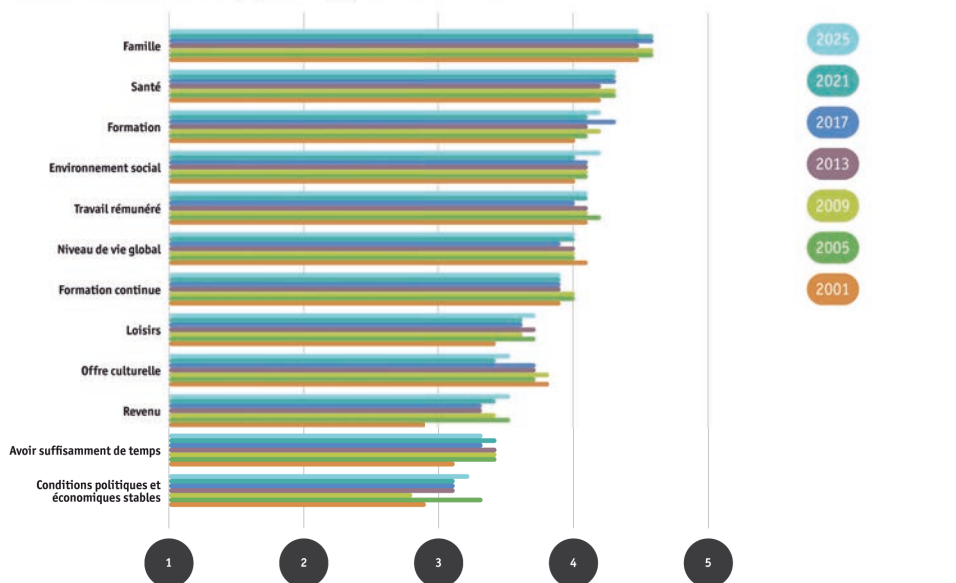


Au cours des 25 dernières années, la satisfaction de la population paysanne quant aux différentes sphères de la vie proposées n'a que peu varié (max. +/- 0,3 point), à l'exception de la satisfaction par rapport au revenu. Dans cette sphère, la satisfaction a augmenté au fil du temps, de 0,6 point.

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



Évolution de la satisfaction de la population paysanne 2001-2025



Source : gfs-zürich

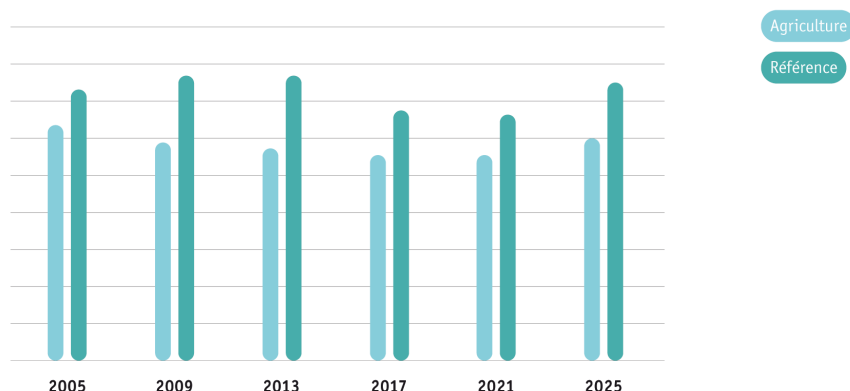
Valeurs moyennes, échelle de 1 = pas satisfait du tout à 5 = très satisfait

Écart entre les indices de qualité de vie

En 2025, l'indice de qualité de vie des agriculteurs se situait en moyenne à 13,9. La population paysanne de Suisse alémanique avait une appréciation nettement plus positive (14,7) de sa qualité de vie que celles de Suisse romande (10,4) et du Tessin (11,7). L'indice de la qualité de vie de la population de référence s'élevait, quant à lui, à 16,8 en 2025, et était clairement supérieur à celui de la population paysanne. Sachant que l'indice de la qualité de vie oscille entre -36 et +36, ces valeurs sont à considérer comme globalement positives.

Si l'indice de la qualité de vie de la population paysanne a d'abord légèrement reculé, il s'est rapproché de celui du groupe de référence entre 2013 et 2021. En 2025, l'écart s'est à nouveau creusé.

Variation de l'indice de qualité de vie 2005-2025



Source : gfs-zürich

Plus d'avantages que d'inconvénients dans le métier d'agriculteur

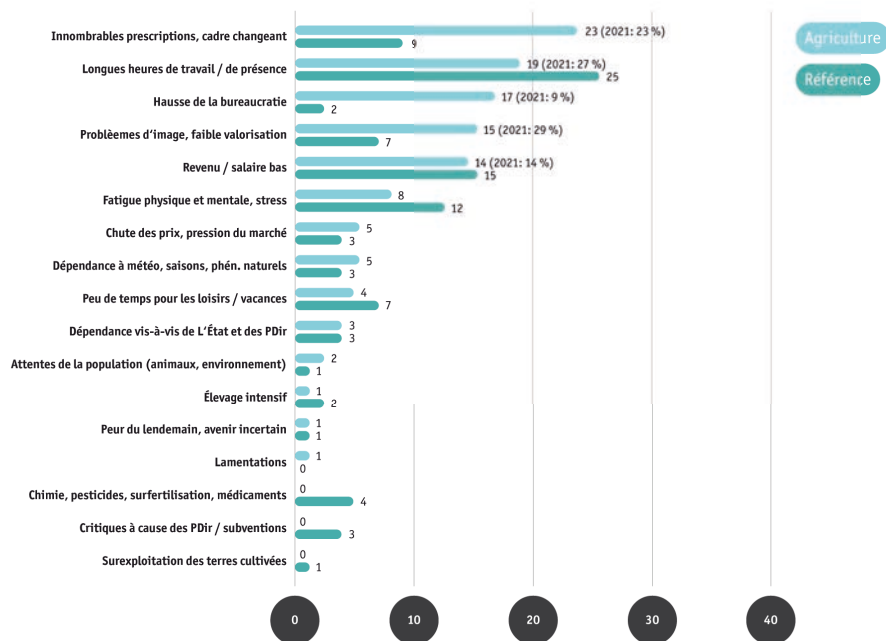
S'agissant des aspects négatifs du métier d'agriculteur, la population paysanne a cité en premier lieu les innombrables prescriptions à respecter et les conditions-cadre changeantes

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



(23 %), suivies des longues heures de travail (19 %). La population de référence, quant à elle, a cité en premier lieu les longues heures de travail (25 %) et le salaire bas (15 %).

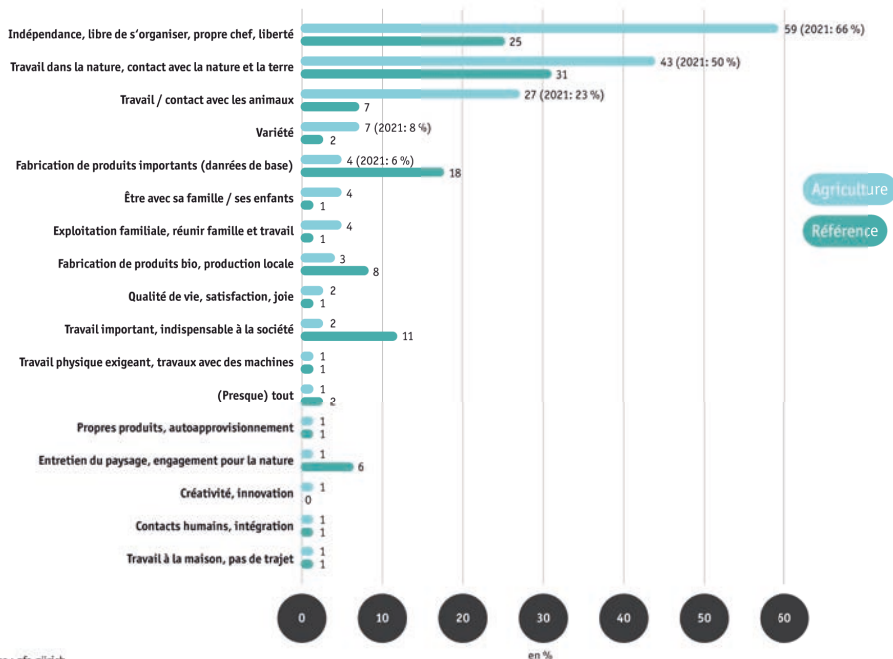
Aspects négatifs du métier d'agriculteur



Source : gfs-zürich

S'agissant des aspects positifs du métier d'agriculteur, comme dans les enquêtes précédentes, tant la population paysanne que la population de référence ont cité l'indépendance et le travail dans la nature comme étant des aspects particulièrement positifs de cette profession.

Aspects positifs du métier d'agriculteur 2025



Source : gfs-zürich

» Rapport agricole 2021

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



Conditions de travail dans l'agriculture

Les résultats de l'Enquête suisse sur la population active de 2022, 2023 et 2024 montrent que la plus grande différence entre les femmes et les hommes travaillant dans l'agriculture et leurs groupes témoins concerne les vacances. De nettes différences existent aussi entre les sexes s'agissant du temps de travail et de la formation.

L'Enquête suisse sur la population active (ESPA) est l'un des plus gros sondages réalisés par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Plus de 100 000 personnes répondent chaque année à des questions sur leur travail lors de cette enquête par échantillonnage.

» [Enquête suisse sur la population active \(ESPA\)](#)

Qui compare-t-on ?

Les hommes et les femmes travaillant en tant qu'indépendants dans l'agriculture (y compris les membres de la famille qui les aident) sont comparés à d'autres travailleurs indépendants, comme les « artisans indépendants du secteur secondaire » (menuisiers, boulangers, etc.) et d'« autres indépendants » (médecins, avocats, coiffeurs, etc.). Par ailleurs, l'enquête examine les rapports de ressemblance et de différence entre les « employés agricoles » et les « autres employés ».

Le nombre cumulé de personnes interrogées pour l'ESPA en 2022, en 2023 et en 2024 est indiqué ci-dessous :

- personnes indépendantes dans l'agriculture (928 hommes et 390 femmes) ;
- artisans indépendants du secteur secondaire (1188 hommes et 144 femmes) ;
- autres indépendants (9968 hommes et 8328 femmes) ;
- employés agricoles (147 hommes et 64 femmes) ;
- autres employés (53 383 hommes et 52 280 femmes).

Comme les échantillons d'employés agricoles sont de taille très réduite, les données recueillies dans cette catégorie ne sont qu'en partie fiables statistiquement.

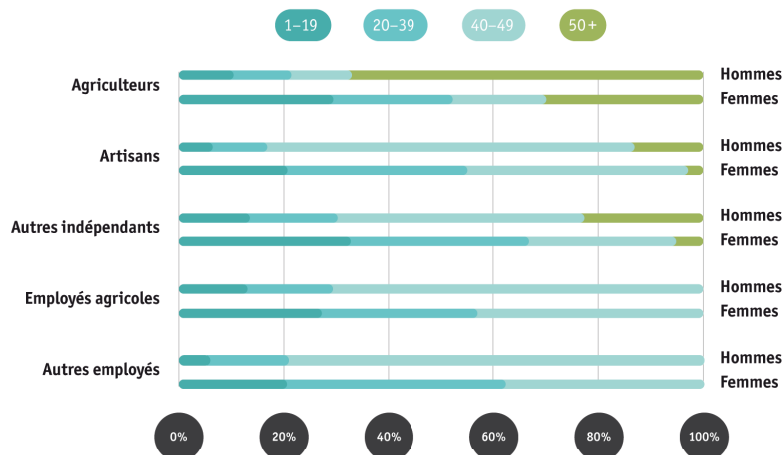
Quelle est la durée du travail ?

Au cours de la période sous revue, près de deux tiers des agriculteurs et 30 % des agricultrices travaillaient 50 heures ou plus par semaine. Le temps de travail hebdomadaire moyen allait de 36 heures (pour les femmes) à 53 heures (pour les hommes). Chez les artisans, il était de 31 heures pour les femmes et de 41 heures pour les hommes. **Remarque** : la durée du travail hebdomadaire ne comprend que les heures de travail consacrées à l'activité professionnelle principale (« heures normales de travail » au cas où il y aurait plusieurs activités) ; les tâches ménagères ne font pas partie du temps de travail.

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



Durée du travail hebdomadaire*



* durée du travail habituelle en heures par semaine

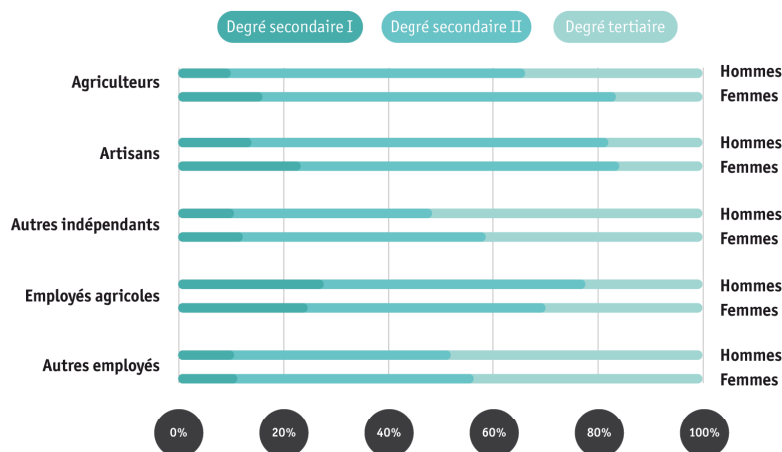
Dans le cas des employés agricoles, les échantillons sont de taille très réduite. Par conséquent, les données ne sont que partiellement fiables statistiquement.

Source : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA), données annuelles cumulées 2022-2024

Qu'en est-il de la formation ?

De manière générale, les femmes ont moins de diplômes de formation supérieure que les hommes ; c'est aussi le cas dans l'agriculture. Parmi les femmes actives dans l'agriculture interrogées, en moyenne plutôt plus âgées, 17 % ont suivi une formation professionnelle supérieure ; elles sont presque deux fois plus nombreuses (31 %) dans le groupe des 25 à 39 ans. Relevons que les agriculteurs (35 %) sont beaucoup plus nombreux que les artisans (17 %) à avoir suivi une formation professionnelle supérieure dans le secteur tertiaire.

Niveau de formation le plus élevé



Degré secondaire I : école obligatoire (neuf ans)

Degré secondaire II : formation professionnelle de base avec ou sans maturité professionnelle ; écoles secondaires supérieures de culture générale et de formation professionnelle (p. ex. écoles de culture générale, écoles de commerce) ; écoles préparant à la maturité (gymnases)

Degré tertiaire : formation professionnelle supérieure (examens professionnels fédéraux, examens professionnels supérieurs et écoles supérieures) et hautes écoles (hautes écoles universitaires, hautes écoles spécialisées)

Source : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA), données annuelles cumulées 2022-2024

Dans le cas des employés agricoles, les échantillons sont de taille très réduite. Par conséquent, les données ne sont que partiellement fiables statistiquement.

Quid des vacances ?

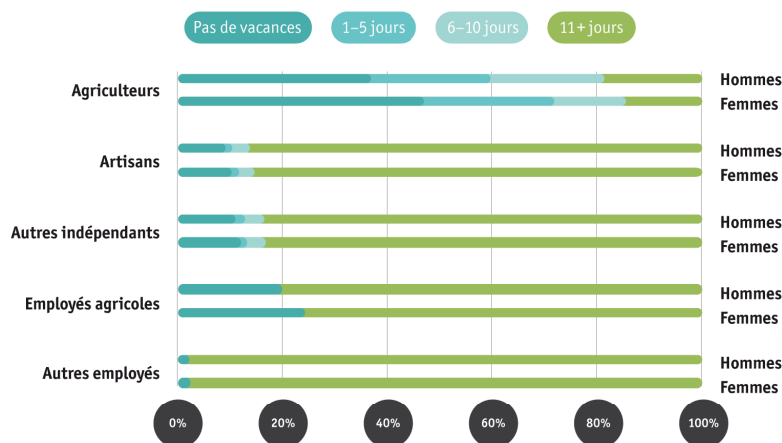
En moyenne, les agriculteurs interrogés ont pris sept jours de vacances par an et les agricultrices en ont pris cinq et demi. C'est très peu comparé aux autres groupes : les artisans et les artisanes ont pris en moyenne 22 jours de vacances par an. S'absenter de l'exploitation

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



est particulièrement compliqué pour les familles paysannes, surtout pour celles qui élèvent du bétail. 37 % des hommes et 49 % des femmes travaillant dans l'agriculture ont même indiqué ne pas prendre de vacances du tout.

Jours de vacances



Dans le cas des employés agricoles, les échantillons sont de taille très réduite. Par conséquent, les données ne sont que partiellement fiables statistiquement. Remarque : ces résultats ne tiennent pas compte des personnes suivantes : personnes travaillant à moins de 100 %, dont la durée d'occupation est inférieure à 365 jours ou ayant un contrat à durée déterminée de moins de 13 mois.

Source : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA), données annuelles cumulées 2022-2024

Des évaluations antérieures des conditions de travail figurent également dans les Rapports agricoles de 2007 et de 2011, puis dans chacune de ces publications depuis 2015 (à l'exception de celle de 2023).

» [Rapports agricoles 2024 – Conditions de travail dans l'agriculture](#)

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



Conditions de vie des femmes et des hommes dans l'agriculture

La population paysanne s'intéresse à la politique et est, dans l'ensemble, satisfaite de ses conditions de vie actuelles. Tels sont les deux constats de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (Statistics on Income and Living Conditions, SILC), qui examine les conditions de vie des familles paysannes et les compare avec celles d'autres ménages.

» [Fiche signalétique de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie \(SILC\)](#)

Qui est comparé et à qui ?

Les auteurs de l'étude SILC 2023 ont interrogé 194 personnes appartenant à un ménage paysan. Sont considérés comme tels les ménages dont l'un des membres au moins travaille en tant qu'indépendant dans le secteur agricole.

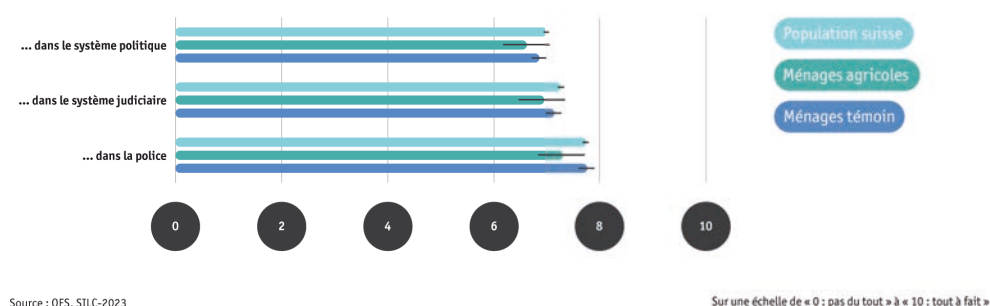
Les résultats de l'ensemble de la population suisse ainsi que ceux du groupe témoin « ménages ruraux » comprenant une personne de référence active sont présentés à des fins de comparaison.

N. B. : les différences entre les groupes ne sont pas significatives du point de vue statistique.

Moins de confiance en l'État et dans la politique

À la question concernant la confiance envers la police, le système judiciaire et la politique, les évaluations des trois groupes étudiés (l'ensemble de la population suisse, la population paysanne et le groupe témoin rural) se situaient à un niveau équivalent, mais c'est toutefois la population paysanne qui déclare le degré de confiance le plus bas.

Moyenne de la population qui a confiance :



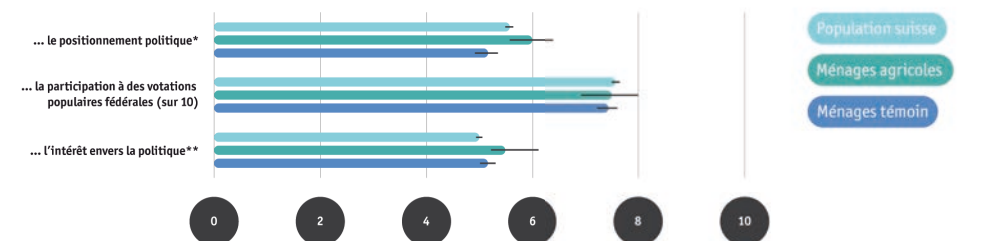
Activité politique

La population paysanne s'intéresse à la politique. Son positionnement politique est nettement plus à droite que celui des groupes témoin (0 signifie « tout à fait à gauche » et 10 « tout à fait à droite »), et elle participe à peu près aussi fréquemment que les autres groupes aux élections et aux votations.

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



Politique – moyenne de la population concernant :



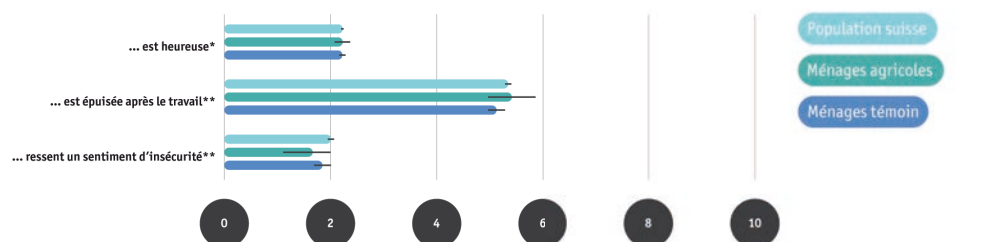
Source : OFS, SILC-2023

* Sur une échelle de « 0 : tout à fait à gauche » à « 10 : tout à fait à droite »
 ** Sur une échelle de « 0 : pas du tout intéressé/e » à « 10 : très intéressé/e »

Insécurité, épuisement et sentiment de bonheur

La population paysanne ressent en moyenne un sentiment d'insécurité légèrement moins élevé que les deux autres groupes. Elle est en revanche un peu plus épuisée, la fourchette de ses estimations étant cependant remarquablement vaste, c'est-à-dire hétérogène. En ce qui concerne le sentiment de bonheur, la population paysanne se situe au même niveau que la population suisse dans son ensemble et que le groupe témoin rural.

Émotions – moyenne de la population qui :



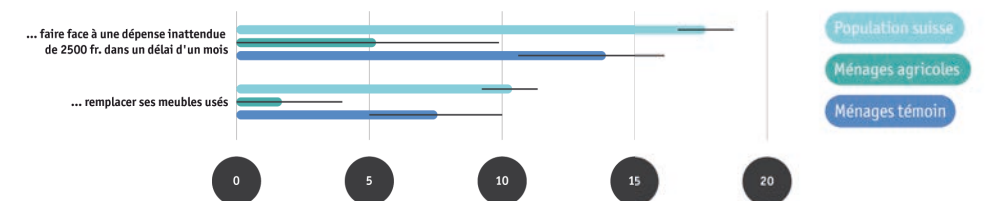
Source : OFS, SILC-2023

*Échelle de « 0 : pas du tout... » à « 5 : très... »
 **Échelle de « 0 : pas du tout... » à « 10 : très... »

Possibilités financières

Les ménages paysans ont clairement moins de difficultés que les autres catégories pour remplacer leurs meubles usés et pour faire face à une dépense inattendue de 2500 francs dans un délai d'un mois.

Pourcentage de personnes n'ayant pas les moyens financiers pour :



Source : OFS, SILC-2023

Satisfaction à l'égard de la vie

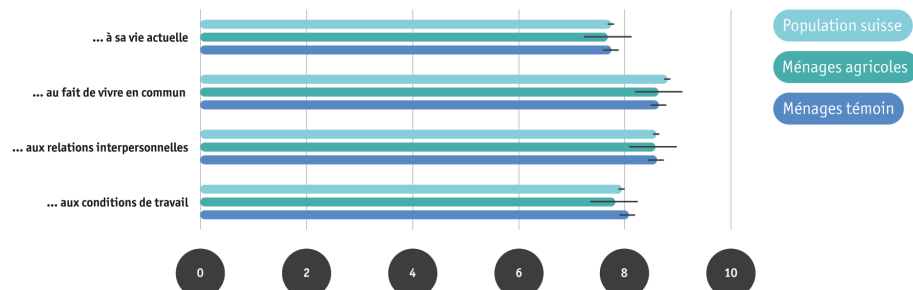
En ce qui concerne l'évaluation de la satisfaction envers divers aspects de la vie, la population paysanne donne une image assez homogène : ainsi, elle est aussi satisfaite à l'égard de la vie en commun, des relations interpersonnelles et de la vie actuelle que le sont les deux autres

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



groupes. Elle est en revanche légèrement moins satisfaite en ce qui concerne les conditions de travail.

Soddisfazione – Media della popolazione che è soddisfatta:



Source : OFS, SILC-2023

Sur une échelle de « 0 : pas du tout satisfait/e » à « 10 : très satisfait/e »

Les anciennes évaluations des conditions de vie se trouvent dans les Rapports agricoles 2016 et 2024.

» [Rapport agricole 2024 – Conditions de vie SILC](#)

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE

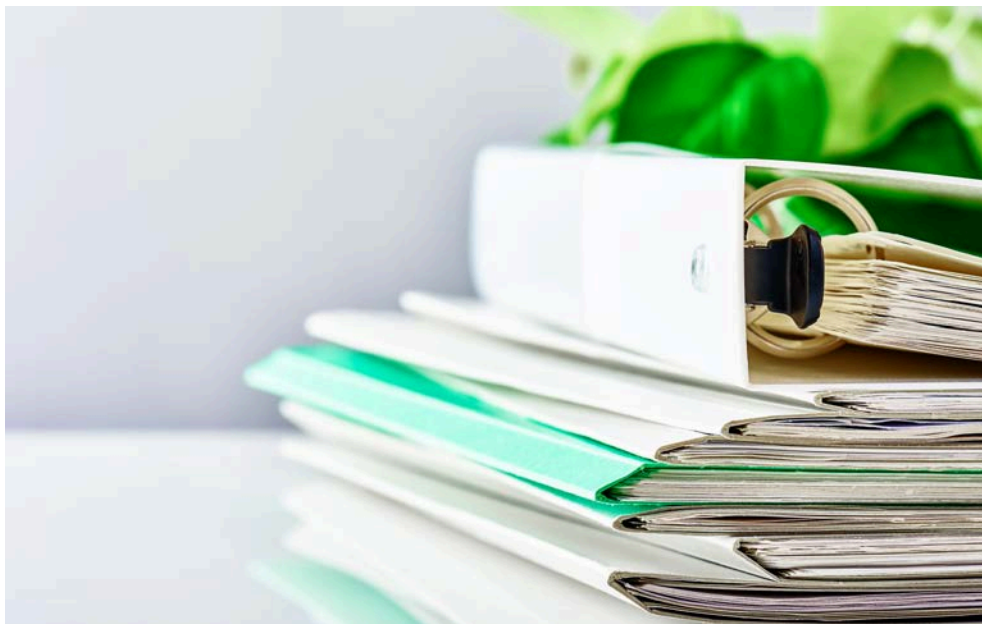


Assurances et prestations sociales

Les assurances et prestations sociales offrent une protection contre les risques trop lourds pour l'individu. Elles peuvent aussi être versées à des personnes qui assument des charges ; c'est notamment le cas des allocations familiales. En étudiant les statistiques de l'AVS, on constate que de plus en plus de femmes travaillent comme indépendantes dans l'agriculture.

» Assurances sociales

Les assurances et prestations sociales suivantes peuvent être répertoriées selon la catégorie professionnelle – et donc spécifiquement pour l'agriculture : allocations familiales dans l'agriculture, aide sociale et assurance-vieillesse et survivants (AVS).



Allocations familiales

Les allocations familiales sont, avec les allègements fiscaux, le principal moyen de compenser les charges financières que constituent, pour les familles, la naissance et l'éducation des enfants.

» Allocations familiales dans l'agriculture en 2024 (explications générales)

» Allocations familiales dans l'agriculture en 2024 (mémento)

Montants mensuels des allocations familiales dans l'agriculture en 2025

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



Type d'allocation familiale	Taux
	Fr.
Allocation pour enfant ¹ (de moins de 16 ans)	215
Allocation de formation professionnelle ¹ (enfants de 16 à 25 ans)	268
Allocation de ménage pour les employés agricoles	100

¹Dans les régions de montagne : les montants sont majorés de 20 francs.Source : Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Le montant des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle dans le secteur agricole correspond au montant minimal du régime général des allocations familiales. Il n'y a que dans les régions de montagne où ces montants sont majorés de 20 francs afin d'aider financièrement les familles nombreuses de paysans de montagne exposées à une situation économique précaire.

Allocations familiales perçues en 2024 dans l'agriculture au sens de la LFA *

	Bénéficiaires	Allocations annuelles	Allocations moyennes (par an)
	Nombre	Millions de francs	Fr.
Personnes salariées dans une exploitation agricole	8 309	-	-
Allocations pour enfant	7 964	13,704	1 721
Allocations de formation professionnelle	2 472	5,119	2 071
Allocations de ménage	7 745	7,890	1 019
Agriculteurs et agricultrices	10 110	-	-
Allocations pour enfant	16 595	37,684	2 271
Allocations de formation professionnelle	6 550	16,645	2 541
Total	18 419	81,042	-

* LFA : loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agricultureExploitants d'alpages et pêcheurs professionnels inclusIl n'est versé qu'une allocation par enfant.Source : Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Le montant total des allocations familiales versées dans l'agriculture est en recul constant ces dernières années : en 2009, les allocations familiales octroyées dans le secteur agricole s'élevaient à 150 millions de francs, alors qu'elles n'étaient plus que de 81 millions en 2024. Cela s'explique par le changement structurel et par le fait que toujours plus de familles paysannes reçoivent des allocations familiales générales.

Aide sociale

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



Toute personne établie en Suisse a droit à de l'aide si elle est en situation de détresse. L'application de ce principe et les organes chargés de sa mise en œuvre revêtent des formes différentes selon les cantons et les communes.

» Aide sociale

L'évaluation spécifique de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale élaborée par l'OFS recense les dossiers qui répondent aux critères suivants : lors du dépôt de sa demande et pendant la durée du versement de l'aide sociale, la personne travaillait dans le secteur agricole.

Personnes actives dans l'agriculture, bénéficiaires de l'aide sociale en 2023¹

	Dossiers	Personnes assistées (adultes et enfants)
	Nombre	Nombre
Indépendants	45	72
Employés ayant une activité régulière	214	416
Autres actifs du ménage	213	388
Actifs résidant en permanence en établissement ou dans des structures d'hébergement particulières	17	17
Totalité des actifs	489	893

¹ Évaluation spécifique : dossiers des personnes actives dans l'agriculture bénéficiant de l'aide sociale, en fonction de leur situation professionnelle. Les données sur le secteur « Agriculture » qui figurent dans la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale manquent de précision (forte proportion de valeurs non disponibles). Les chiffres présentés ici doivent être considérés comme une valeur indicative. Univers statistique : personnes figurant dans des dossiers (cas) où la personne ayant déposé la demande travaille dans l'agriculture (sylviculture et pêche comprises) et a entre 15 et 64 ans. Source : Office fédéral de la statistique (OFS) ; les résultats de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale reposent depuis 2009 sur une enquête exhaustive dans tous les cantons.

En 2023, l'aide sociale a été accordée à 893 bénéficiaires dans le cadre de 489 dossiers émanant du secteur agricole (contre 490 dossiers et 945 personnes en 2013, année de la première évaluation spécifique). Ces chiffres doivent être considérés comme une valeur indicative au vu de la forte proportion de données non disponibles dans le secteur « Agriculture ».

Assurance-vieillesse et survivants (AVS)

L'AVS contribue à couvrir les moyens d'existence minimaux suite à la perte du revenu de l'activité lucrative. Les chiffres ci-dessous se rapportent aux revenus soumis à l'AVS, c'est-à-dire à l'une des bases de calcul des rentes.

» AVS

La dernière statistique concernant les revenus AVS déterminants pour les personnes ayant une activité indépendante dans l'agriculture date de 2021. Sur les quelque 5,3 millions de personnes âgées de 18 à 63 ou 64 ans qui exercent une activité lucrative, 45 500 sont des hommes ou des femmes qui ont une activité indépendante dans l'agriculture. Pour trois quarts des 29 600 agriculteurs et des 5000 agricultrices ou paysannes, le revenu AVS découlant de l'activité agricole est le plus important. Près de la moitié de ces personnes tirent aussi un revenu d'une activité hors de l'agriculture.

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE

**Revenu annuel soumis à l'AVS des indépendants du secteur agricole en 2021¹ (personnes âgées de 18 à 63/64 ans²)**

Revenu AVS 2021	Nombre	Total du revenu moyen soumis l'AVS (moyenne arithmétique)	Part réalisée dans l'agriculture	Part réalisée dans une autre activité lucrative ³	Âge moyen
		Fr.	Fr.	Fr.	Ans
Hommes	38 900	88 000	67 000	20 900	48,9
Femmes	6 500	53 900	39 900	13 900	49,4
Total ou valeur moyenne (arrondie)	45 500	83 100	63 200	19 900	48,9

¹ Évaluation spécifique² Les personnes exerçant une activité lucrative l'année où elles atteignent l'âge AVS (64 ou 65 ans) et après l'âge AVS (65 ans et plus ou 66 ans et plus) ne sont pas prises en compte. Personnes sans autre activité lucrative : la valeur moyenne est alors calculée avec un montant nul (0 franc). Sources : comptes individuels de l'AVS, Centrale de compensation (CdC) – Office fédéral des assurances sociales (OFAS) ; état avril 2025

En 2021, 6500 femmes exerçaient une activité lucrative indépendante dans l'agriculture (contre 3400 en 2000) : le revenu annuel soumis à l'AVS qu'elles tirent de cette activité a plus que doublé depuis l'an 2000, passant de 16 400 à 39 900 francs par an.

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



Recherche et vulgarisation axées sur la famille paysanne

L'Office fédéral de l'agriculture soutient la recherche et la vulgarisation agricoles, y compris dans le domaine de la famille paysanne. En 2024, un projet portant sur la reproduction des inégalités entre les sexes par la formation en agriculture a été soutenu.

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) soutient la recherche et la vulgarisation dans le secteur agricole, notamment de la manière suivante :

- octroi de subsides à des projets de recherche ;
- attribution de mandats de recherche ;
- financement de projets de vulgarisation (mandat par appel d'offres).

Le projet suivant était toujours en cours en 2024 :

Projets de recherche et de vulgarisation axés sur la famille paysanne en 2024

Projets achevés et projets en cours	Réalisation	Contenu	Durée	Contribution OFAG
Reproduction des inégalités entre les sexes par la formation en agriculture	HAFL, INFORAMA, AGRIDEA	Les formations agricoles de base et supérieures spécialisées (« Agriculteur CFC / Agricultrice CFC », « Chef d'exploitation BF / Cheffe d'exploitation BF », « Paysanne / Responsable de ménage agricole BF ») sont examinées à la lumière de la question suivante : contribuent-elles à une répartition traditionnelle des rôles et à leur pérennisation ? Il s'agit d'émettre, avec le concours d'un groupe représentatif des familles paysannes, des recommandations en vue de réviser les cours de formation et la pratique de l'enseignement. Le projet a pour objectif de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes dans l'agriculture par le biais d'une formation agricole non sexiste.	09/2023-01/2026	55 000 fr.

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



Ce projet mis à part, l'OFAG soutient actuellement deux autres projets, dans lesquels le point de vue des familles paysannes joue certes un rôle, mais où les questions à ce sujet ne sont pas cruciales.

Dans l'un des projets, il s'agit notamment de déterminer quels facteurs empêchent les familles paysannes de garder des vaches laitières plus longtemps et ce qui les aiderait à le faire. Le projet a pour nom « Erhöhung der Nutzungsdauer schweizerischer Milchkühe : Einflussfaktoren, Zukunftsszenarien und Strategieentwicklung » (Augmentation de la durée de vie productive des vaches laitières suisses : facteurs d'influence, scénarios d'avenir et développement de stratégies). Il est porté par le FiBL, AGRIDEA et la HAFL ; sa réalisation s'étend de 2020 à 2025.

L'autre projet de la HAFL, intitulé « Motiviertes und treues Alppersonal - Rahmenbedingungen für einen aussergewöhnlichen Arbeitsort » (Personnel d'alpage motivé et fidèle - conditions-cadres dans un lieu de travail sortant de l'ordinaire), est mené depuis 2023 et durera jusqu'en 2025. Il s'intéresse en particulier aux facteurs liés à l'exploitation et à l'économie alpestre qui influencent la fidélité du personnel d'alpage, ainsi qu'aux éventuels obstacles et difficultés externes à l'alpage. Le rôle des employeurs, c'est-à-dire des familles paysannes, est également mis en lumière, notamment en ce qui concerne la communication et la collaboration (lien vers l'article « Personnel d'alpage » du Rapport agricole).

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



On recherche des bergers fidèles

Le manque de personnel qualifié et fidèle constitue l'un des grands problèmes de l'économie alpestre. Les sondages l'indiquent : d'une part, il est difficile de concilier le travail aux alpages avec la vie professionnelle et privée. D'autre part, les conditions de travail et d'embauche détournent le personnel de cette activité.

Les exploitations d'estivage suisses manquent de personnel qualifié et fidèle. Ce problème est l'un des plus cruciaux qui pèsent sur l'économie alpestre, à part le changement climatique et la présence du loup.

La Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL a conduit, avec le concours de la Société suisse d'économie alpestre, un sondage en ligne auprès du personnel des alpages afin de connaître les motivations et les intentions de ces personnes. Il apparaît au début de l'année que seuls 50 % d'entre elles envisagent de retourner à l'alpage l'été suivant. Quelque 22 % d'entre elles sont encore indécises, et 28 % ont déjà décidé de renoncer à cette occupation l'année suivante.

Aujourd'hui, les employés des alpages travaillent en moyenne 6,4 étés, soit une saison et demie de moins qu'il y a dix ans. Cet abandon progressif tient principalement aux changements intervenus dans leur situation personnelle ainsi qu'à l'incompatibilité de cette occupation avec le travail hors de la saison d'estivage.

La modicité des salaires et la médiocrité durable des conditions d'embauche ne permettent pas au personnel de surmonter cette incompatibilité. Par ailleurs, les désaccords avec les responsables ou au sein du personnel de l'alpage conduisent souvent les employés à quitter cette activité.

Participants au sondage

Sexe	Nombre	en %	Âge moyen	Proportion d'employés avec enfants mineurs en %	Nombre d'employés moyens d'été à l'alpage	Nombre moyen de saisons d'alpage	Retournera à l'alpage ? (en %)	Retournera à l'alpage ? (en %)	Retournera à l'alpage ? (en %)
							Oui	Non	Peut-être
Masculin	159	43,4	43,3	27,7	7,8	3,2	52,8	23,9	23,3
Féminin	204	55,7	36,9	14,2	5,3	3,0	47,6	31,9	20,6
Autre	3	0,8	35,0	33,3	7,3	3,3	100	0	0
Total	366	100	39,7	20,2	6,4	3,1	50,3	28,1	21,6

Source : BFH-HAFL 2025

Plus de la moitié des personnes interrogées sont des femmes. Elles passent en moyenne deux saisons et demie de moins sur l'alpage que les hommes (voir le tableau). Il convient donc d'examiner plus attentivement la situation de ce personnel féminin.

Les bergères sont en moyenne plus jeunes (6,5 ans de moins) que leurs homologues masculins. La proportion de femmes avec enfants mineurs est de 10 points de pourcentage inférieure à celle des hommes. Un tiers des participants des deux sexes justifient d'une formation

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



professionnelle en agriculture, et deux tiers des femmes ont suivi des cours d'économie alpestre (contre la moitié des hommes).

Toujours sur le plan de la formation, 46 % des femmes ont obtenu un diplôme universitaire ; seuls 26 % des hommes en ont un. Cette différence entre les perspectives professionnelles pourrait être l'une des raisons pour lesquelles 52 % des bergères jugent leur salaire faible ou très faible, une appréciation exprimée par 43 % des hommes.

L'écart entre le salaire réel des hommes et celui des femmes pourrait aussi expliquer la divergence entre ces appréciations, mais il n'a pas été possible de le déterminer de façon concluante dans le cadre du projet ; l'hypothèse serait cependant plausible du point de vue de la société dans son ensemble.

Autant de facteurs qui montrent la difficulté qu'il y a, pour les femmes, à concilier durablement la vie de famille et l'exercice d'une activité pendant la saison d'alpage.

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



Les causes déterminantes du passage au numérique

L'agriculture vit une transformation radicale dont l'innovation technologique constitue le principal moteur. Les outils numériques y sont de plus en plus présents. Il importe de savoir quelle est l'attitude des agriculteurs à cet égard afin de mieux comprendre quelle sera leur attitude à l'égard des technologies nouvelles.

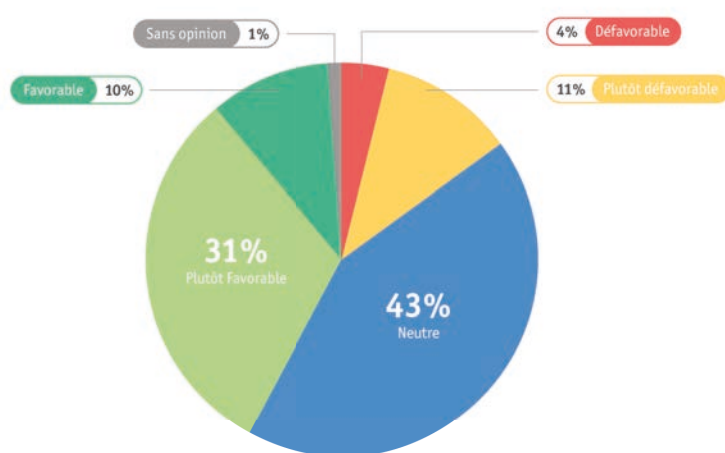
Dans le monde entier, l'agriculture passe au numérique. Elle le fait grâce à la robotique intelligente, à des capteurs, aux technologies satellitaires et aux applications modernes. Dans l'élevage, les clôtures virtuelles font leur apparition, succédant aux clôtures physiques, tandis que des systèmes autonomes révolutionnent peu à peu le travail dans les grandes cultures ; c'est par exemple le cas des robots de sarclage entièrement automatisés.

Agroscope a mené une étude pour savoir dans quelle mesure les agriculteurs suisses adoptent ces outils numériques.

Attitude à l'égard de l'agriculture numérique

D'une façon générale, comment l'agriculture est-elle disposée à l'égard de la transition numérique ? Une minorité d'agriculteurs la rejette. Quelque 40 % y sont favorables.

Attitude à l'égard du numérique en général



Source : Reissig 2025

L'analyse révèle que l'attitude dépend de la situation financière de l'exploitation, alors qu'elle est sans rapport avec la taille de l'entreprise, le nombre de ses unités de main-d'œuvre et la quantité de travail. Les personnes d'un certain âge manifestent une aversion certaine, tandis que les personnalités extraverties se caractérisent par une attitude plus positive face à l'agriculture numérique. Naturellement, l'aptitude à employer les technologies va de pair avec l'attitude favorable que l'on peut avoir à cet égard. De même, les personnes qui ont une meilleure formation voient l'agriculture numérique d'un œil plus favorable que les autres. Enfin, celles qui se meuvent avec aisance dans l'univers numérique sont évidemment favorisées.

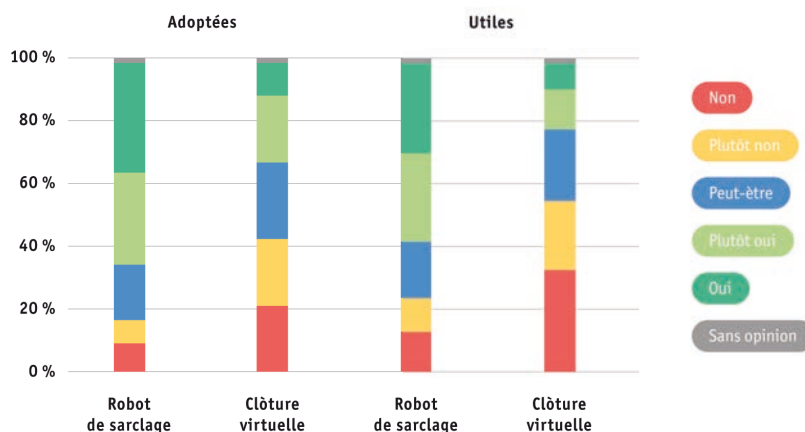
Adoption des futures technologies agricoles numériques

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



La question de savoir si les futures technologies agricoles numériques seront acceptées a suscité diverses réactions : une majorité des personnes interrogées ont déclaré vouloir adopter plutôt les robots de sarclage ; les avis étaient encore plus partagés sur l'utilité potentielle de ces robots.

Nouvelles techniques : sont-elles adoptées, sont-elles utiles ?



Source : Reissig 2025

Les agriculteurs à la tête d'exploitations d'une certaine taille sont beaucoup moins enclins à adopter et à employer des clôtures virtuelles. La volonté de les adopter est toutefois plus grande lorsque ces exploitations comptent un plus grand nombre d'employés. L'attitude à l'égard du numérique concorde avec l'adoption et l'emploi des clôtures virtuelles, de même qu'avec les compétences dans les technologies numériques. Les participants à l'enquête qui considèrent que les clôtures virtuelles présentent plus d'avantages que de risques étaient également prêts à adopter cette nouvelle technologie.

Les mêmes facteurs ont joué sur l'adoption des robots de sarclage. En outre, les agriculteurs justifiant d'une formation supérieure étaient plus favorables à ces robots. Quant à la taille de l'exploitation, elle n'exerce pas d'influence significative à cet égard.

Une question d'attitude, mais aussi d'appréciation du risque et de l'utilité

S'il existe des différences entre les réactions que suscitent respectivement les robots de sarclage autonomes et les clôtures virtuelles, il apparaît dans l'ensemble que l'attitude face aux technologies nouvelles dépend étroitement de la corrélation entre le risque qu'elles présentent et l'utilité qui en est attendue, mais aussi des particularités de l'exploitation concernée.

La promotion du numérique dans l'agriculture passe par l'amélioration des compétences en la matière et par l'assistance aux utilisateurs dans l'évaluation des différentes technologies. Par ailleurs, il serait judicieux de créer des réseaux d'utilisateurs, des fermes modèles, des équipements pour effectuer des tests et des informations sur le caractère convivial, la fiabilité et le fonctionnement de ces technologies.

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



Les futurs responsables d'exploitation face à la transition numérique

Les jeunes agriculteurs et les jeunes agricultrices suivant la formation de responsable d'exploitation se sont entretenus au printemps 2025 sur les questions de la transition numérique dans l'agriculture. Leurs discussions ont principalement porté sur ses avantages, ses inconvénients et l'aide dont ils auront besoin. Des entretiens qui offrent un tableau nuancé de l'attitude à l'égard du numérique, entre optimisme et préoccupation.

Au cours de leur formation de responsable d'exploitation, les jeunes agriculteurs et les jeunes agricultrices doivent suivre le module obligatoire intitulé « Smart Farming ». Tous reprendront une exploitation agricole dans un avenir proche – exploitation d'élevage ou de grandes cultures pour les uns, exploitation mixte pour les autres.

Non seulement les futurs responsables d'exploitation se sont déjà penchés sur les questions de la transition numérique, mais ils sont nombreux à déjà utiliser les nouvelles technologies dans leur quotidien professionnel. Dans l'ensemble, ils estiment que la transition numérique est un changement positif ; ils ont déjà acquis les compétences nécessaires et sont convaincus de pouvoir continuer à se former en cours de route.

Lors d'un atelier, les participants ont dû se pencher sur quatre questions, avant de consigner leurs réflexions par écrit.

1	Selon moi, quels sont les avantages de la transition numérique (pour mon exploitation, pour l'organisation de mon travail, pour moi personnellement) ?
2	Selon moi, quels sont les inconvénients et problèmes de la transition numérique (pour mon exploitation, pour l'organisation de mon travail, pour moi personnellement) ?
3	Quelles questions en suspens en matière de transition numérique doivent encore être clarifiées du point de vue de l'agriculture ?
4	Quelles prestations de vulgarisation et offres de formation continue devront être proposées à l'agriculture dans le domaine des nouvelles technologies ?

Attentes et enjeux, notamment en matière de protection des données

Les attentes envers les technologies numériques sont élevées : simplification du travail, gain d'efficacité, allègement de la charge administrative, accès à toutes les données pertinentes en un clic et meilleure traçabilité des étapes de travail, notamment pour faciliter la transmission des travaux aux employés.

En parallèle, les participants ont également identifié de nombreux défis. Les incertitudes en matière de protection des données, le stress élevé, la forte distraction et la complexité de nombreux systèmes sont les principales préoccupations mises en avant. La rentabilité des investissements dans de telles technologies a aussi été pointée du doigt.

L'HUMAIN > FAMILLE PAYSANNE



De nombreuses questions sur le thème des données ont notamment été soulevées. Il s'agit d'un aspect capital, car les données forment la base de la transition numérique de l'agriculture. Les questions sont consignées ci-après.

Du point de vue de l'agriculture, quelles questions relatives à la transition numérique doivent encore être réglées ?

- Que deviennent les données enregistrées ?
- Quelles sont les données que je divulgue ?
- Comment protéger mes données ?
- Quelles données me sont utiles ?
- Quel avantage financier puis-je en tirer ?
- Quelles sont les prescriptions légales ?

Questions en suspens sur le thème des données posées lors de l'atelier de formation des futurs responsables d'exploitation (source : Reissig 2025)

Les discussions montrent clairement que la transition numérique présente de nombreux avantages, notamment dans le domaine du *smart farming*. Elle doit cependant être plus accessible, nécessite un cadre structuré et un accompagnement ciblé. Il s'agit principalement de mettre un accent plus marqué sur le numérique dans la formation professionnelle agricole (p. ex. école pour responsables d'exploitation), de donner une meilleure vue d'ensemble des offres numériques, de proposer des prestations de conseil proches de la pratique dans la gestion numérique, des offres de cours et des instructions simples, et de pouvoir bénéficier du soutien du commerce et des instituts de formation. Sans accompagnement, les agriculteurs ne pourront pas exploiter le potentiel du numérique.

Une transition numérique bien encadrée

Les futurs responsables d'exploitation considèrent le passage au numérique de l'agriculture comme une chance, notamment dans le domaine du *smart farming*. Toutefois, pour pouvoir le transposer dans la pratique efficacement et durablement, ils ont besoin de formations adaptées, d'une vulgarisation proche de la pratique et d'un accompagnement étroit par les services spécialisés et le commerce.

L'HUMAIN > SOCIÉTÉ



La confiance du public envers les agricultrices et les agriculteurs

La confiance du public envers les agricultrices et les agriculteurs est essentielle pour maintenir un système de production alimentaire socialement acceptable et fonctionnel.



Dans une étude en ligne, 481 membres du public suisse ont exprimé leurs perceptions des agricultrices et des agriculteurs suisses, ainsi que leur niveau de confiance envers les agricultrices et les agriculteurs de cultures et les éleveuses et les éleveurs. Les personnes participantes ont indiqué leur niveau de connaissance des pratiques agricoles et la fréquence à laquelle elles achètent directement auprès des exploitations agricoles ou sur les marchés fermiers.

Le public a une vision traditionnelle de l'agriculture

Les résultats montrent que le public a une vision simpliste et traditionnelle des agricultrices et des agriculteurs, avec des associations principalement liées à l'agriculture classique, à la production laitière et à la qualité des aliments, plutôt qu'aux pratiques et technologies modernes. Bien que l'agriculture en tant que système soit perçue globalement de manière positive, les agricultrices et les agriculteurs eux-mêmes sont considérés comme travailleurs dignes de confiance. Cependant, certaines perceptions négatives sont influencées par des associations politiques et l'accent mis sur les subventions.

Le public fait plus confiance aux agricultrices et aux agriculteurs de cultures qu'aux éleveuses et aux éleveurs

Les agricultrices et les agriculteurs de cultures bénéficient d'une plus grande confiance que les éleveuses et les éleveurs, malgré les controverses récentes sur l'utilisation des pesticides qui auraient pu affecter négativement l'agriculture végétale. En revanche, le public semble davantage préoccupé par des questions de transparence, par le bien-être animal et l'impact environnemental, particulièrement dans l'élevage, où des considérations éthiques et émotionnelles suscitent des réserves rationnelles et affectives.

L'HUMAIN > SOCIÉTÉ



Les personnes qui achètent régulièrement auprès des exploitations agricoles développent une confiance plus personnelle envers les agricultrices et les agriculteurs, contrairement à celles qui obtiennent leur nourriture via les supermarchés où la confiance repose sur un système impersonnel. Partager des informations sur l'agriculture aide à mieux comprendre et à faire confiance aux agricultrices et aux agriculteurs. Pour l'élevage, les agricultrices et les agriculteurs doivent expliquer leurs valeurs et leurs engagements pour rassurer le public sur les questions éthiques.

L'importance d'une relation de confiance directe et personnelle

L'agriculture en tant que système est généralement bien perçue, mais les agricultrices et les agriculteurs eux-mêmes font face à des défis distincts. Pour renforcer et maintenir la confiance, il est essentiel de favoriser l'échange d'informations sur les pratiques agricoles et les valeurs et les engagements éthiques des agricultrices et des agriculteurs, en particulier dans le domaine de l'élevage. Les marchés des productrices et des producteurs illustrent parfaitement l'importance d'une relation de confiance directe et personnelle avec les agricultrices et les agriculteurs, montrant ainsi que renforcer la confiance ne peut être uniquement systémique, mais doit être avant tout relationnel.

EXPLOITATION

EXPLOITATION > STRUCTURES

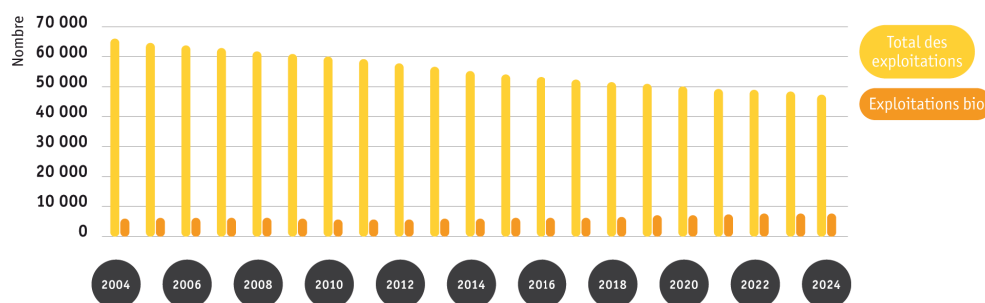


Exploitation

En 2024, la Suisse comptait 47 075 exploitations agricoles, soit 1,3 % de moins qu'en 2023. Le nombre d'exploitations gérées par des femmes a, en revanche, continué de progresser. Pour la première fois depuis 2010, le nombre d'exploitations bio n'a pas augmenté. Les surfaces dédiées à la culture de céréales ont diminué, alors que celles destinées aux cultures de betteraves sucrières, de tournesols, de soja et de légumes en pleine terre ont augmenté. Si les cheptels de bovins et de volailles sont restés stables, le nombre de porcs a poursuivi sa baisse en 2024.

La Suisse comptait 47 075 exploitations agricoles en 2024, soit 644 de moins qu'en 2023 (-1,3 %). Durant l'année sous revue, la surface agricole utile (SAU) moyenne par exploitation a augmenté de 30 ares pour s'établir à 22,1 hectares. La part des exploitations ayant une surface supérieure à 30 hectares a continué d'augmenter. En revanche, et pour la première fois depuis 2010, l'agriculture biologique n'a pas progressé : la Suisse dénombrait 7889 exploitations bio en 2024, pour une surface totale de 190 950 hectares, des chiffres qui restent très semblables à ceux de l'année précédente. La surface dédiée à l'agriculture biologique ne représentait qu'un cinquième environ de la SAU de la Suisse.

Evolution du nombre d'exploitations agricoles 2004–2024



Source : OFS

Exploitations par catégorie de tailles

EXPLOITATION > STRUCTURES



Catégories de taille	2023	2024	Variation
	Nombre	Nombre	%
Moins de 1 ha	2 252	2 256	+0.2
de 1 à 3 ha	3 158	3 162	+0.1
de 3 à 5 ha	2 272	2 228	-1.9
de 5 à 10 ha	5 746	5 567	-3.1
de 10 à 20 ha	12 786	12 380	-3.2
de 20 à 30 ha	9 776	9 652	-1.3
de 30 à 50 ha	8 375	8 371	-0.0
50 ha et plus	3 354	3 459	+3.1
Total	47 719	47 075	-1.3

Source : OFS

Les trois quarts de la main-d'œuvre sont des membres de la famille

Durant l'année sous revue, 147 876 personnes ont travaillé dans une exploitation agricole. Le recul de la main-d'œuvre (-0,7 %) est moins marqué que celui des exploitations (-1,3 %). Le nombre de femmes travaillant à plein temps a augmenté de 133 personnes, contrairement au nombre de femmes travaillant à temps partiel, qui a, lui, diminué de 714 personnes et accuse le plus grand recul. Cette baisse s'explique principalement par la réduction du nombre de membres de la famille de sexe féminin travaillant à temps partiel dans les exploitations.

Personnes actives dans l'agriculture, par sexe et taux d'occupation

Sexe	Taux d'occupation	2023	2024	Variation
		Nombre	Nombre	%
Hommes	Plein temps (>=75 %)	52 741	52 318	-0.8
	Temps partiel (< 75 %)	41 407	41 407	0.0
Total Hommes		94 148	93 725	-0.45
Femmes	Plein temps (>=75 %)	13 072	13 205	+1.02
	Temps partiel (< 75 %)	41 660	40 946	-1.72
Total Femmes		54 732	54 151	-1.06
Total		148 880	147 876	-0.67

Source : OFS

Plus de femmes à la tête d'exploitations plus grandes

EXPLOITATION > STRUCTURES



En 2024, 7,7 % des exploitations étaient dirigées par une femme. Le nombre d’exploitations dirigées par des femmes a augmenté (+3,9 %), et ce, alors que l’on constate une diminution de 1,3 % du nombre d’exploitations par rapport à 2023. Ce constat vaut pour toutes les catégories de taille.

Exploitations dirigées par des femmes par catégorie de tailles

Catégories de taille	2023	2024	Variation
	Nombre	Nombre	%
Moins de 1 ha	262	271	+3.4
de 1 à 3 ha	501	561	+12.0
de 3 à 5 ha	358	370	+3.4
de 5 à 10 ha	717	735	+2.5
de 10 à 20 ha	871	874	+0.3
de 20 à 30 ha	421	429	+1.9
de 30 à 50 ha	267	283	+6.0
50 ha et plus	82	92	+12.2
Total	3 479	3 615	+3.9

Source : OFS



Photo : à partir de la base de données multimédia

Moins de céréales, mais plus de cultures de fourrages, d'oléagineux et de betteraves sucrières

En 2024, la SAU totale s'élevait à 1 040 512 hectares, dont 58 % de prairies et de pâturages naturels et 38 % de grandes cultures. Les 4 % restants étaient notamment dédiés à la viticulture et à l'arboriculture fruitière. Les cultures ont connu des évolutions différentes en 2024. La

EXPLOITATION > STRUCTURES



surface dédiée à la culture de céréale a reculé de 4997 hectares, confirmant ainsi la tendance de l’année précédente. Celle consacrée aux tournesols a augmenté (+903 ha), alors que la surface dédiée à la culture de colza a reculé par rapport à l’année précédente (–952 ha). Les prairies temporaires ont aussi gagné en importance (+1315 ha), tout comme le maïs ensilage et le maïs vert (+2245 ha), le soja (+190 ha) et les cultures de betteraves sucrières (+643 ha).

Cultures principales

Cultures	2023	2024	Variation
	ha	ha	%
Céréales	141 370	136 373	–3.5
Pommes de terre	10 704	10 707	+0.0
Betteraves sucrières	16 454	16 775	+4.0
Betteraves fourragères	322	319	–1.0
Maïs ensilage et maïs vert	47 140	49 385	+4.8
Colza	25 339	24 387	–3.8
Tabac	393	386	–1.8
Soja	3 079	3 269	+6.2
Tournesol	6 360	7 263	+14.2
Légumineuses	4 739	4 709	–0.6
Légumes de plein champ	12 290	12 803	+4.2
Autres terres ouvertes	7 029	9 157	+30.3
Prairies temporaires	121 525	122 840	+1.1
Prairies naturelles	605 437	601 733	–0.6
Vigne	13 594	13 690	+0.7
Vergers	6 814	6 760	–0.8
SAU restante	19 764	19 954	+1.0
Total	1 042 030	1 040 512	–0.1

Source : OFS

Cheptels de bovins et de volailles stables, recul du nombre de porcs

Le cheptel bovin n’a que légèrement augmenté en 2024 par rapport à 2023, alors qu’une tendance à la baisse se dessine à plus long terme. Si le nombre de vaches laitières a diminué de 0,9 % pour s’établir à 527 400 animaux, les autres vaches et bovins, principalement les vaches mères destinées à la production extensive de viande, sont plus nombreux que l’année précédente (+0,4 %). Le cheptel ayant le plus reculé en 2024 est celui des porcs : s’élevant à peine à 1,3 million d’animaux, il a enregistré une baisse de 3,7 % en glissement annuel. Le cheptel de poulets de chair ayant augmenté de 0,9 % et celui de poules pondeuses accusant un recul de 1,7 %, l’effectif global de volailles est resté constant (+0,1 %).

EXPLOITATION > STRUCTURES



Cheptels

Espèce animale	2023	2024	Variation
	Total	Total	%
Bovins	1 528 595	1 533 482	+0,3
dont : vaches laitières	532 319	527 397	-0,9
autres vaches	140 310	146 996	+4,8
autres bovins	855 966	859 090	+0,4
Équidés	81 561	81 312	-0,3
Ovins	362 375	374 239	+3,3
Caprins	81 256	86 796	+6,8
Porcs	1 324 415	1 274 949	-3,7
Volaille	13 152 340	13 168 475	+0,1
dont : poules pondeuses et poules d'élevage	3 841 215	3 777 442	-1,7
poulets de chair	8 079 946	8 154 007	+0,9
autres poules	1 231 179	1 237 026	+0,5

Source : OFS

Informations complémentaires sur les structures agricoles (tableaux, données, publications) :

» [Agriculture | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

Évolution du nombre de personnes actives dans l’agriculture

Catégorie		Employées à plein temps			Employées à temps partiel			Total		
		2023	2024	%	2023	2024	%	2023	2024	%
Chefs d’exploitation	Hommes	29’710	29’160	-1.85	14’530	14’300	-1.58	44’240	43’460	-1.76
	Femmes	1’435	1’513	5.44	2’044	2’102	2.84	3’479	3’615	3.91
Autre main-d’œuvre familiale	Hommes	7’078	6’930	-2.09	17’737	17’672	-0.37	24’815	24’602	-0.86
	Femmes	6’637	6’473	-2.47	31’629	30’811	-2.59	38’266	37’284	-2.57
Main-d’œuvre familiale	Total	44’860	44’076	-1.75	65’940	64’885	-1.60	110’800	108’961	-1.66
Main-d’œuvre extra-familiale suisse	Hommes	8’229	8’356	1.54	4’307	4’571	6.13	12’536	12’927	3.12
	Femmes	2’149	2’200	2.37	4’567	4’604	0.81	6’716	6’804	1.31
étrangère	Hommes	7’724	7’872	1.92	4’833	4’864	0.64	12’557	12’736	1.43
	Femmes	2’851	3’019	5.89	3’420	3’429	0.26	6’271	6’448	2.82
Main-d’œuvre extra-familiale	Total	20’953	21’447	2.36	17’127	17’468	1.99	38’080	38’915	2.19
Personnes actives	Total	65’813	65’523	-0.44	83’067	82’353	-0.86	148’880	147’876	-0.67

Source : OFS

EXPLOITATION > STRUCTURES



Exploitations d'estivage

Mesuré sur plusieurs années, le nombre d'animaux estivés est resté assez stable malgré les fluctuations annuelles. En 2024, davantage d'animaux ont été estivés que la normale. Les difficultés provoquées en début de saison par des conditions météorologiques fraîches et humides ont été compensées à de nombreux endroits par un fourrage abondant en automne.

La région d'estivage joue un rôle important dans la sécurité alimentaire, l'écologie et la qualité du paysage, sans laquelle la Suisse ne présenterait pas le même attrait touristique qu'aujourd'hui. L'entretien et la conservation des paysages alpins caractéristiques de la Suisse ne peuvent être assurés que par un pacage judicieux.



Évolution des exploitations d'estivage

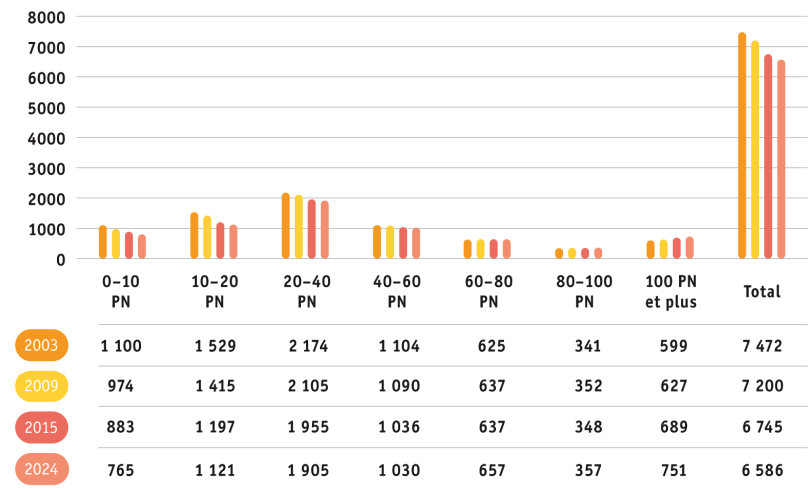
La taille d'une exploitation d'estivage est mesurée en pâquiers normaux (PN). Un pâquier normal correspond à l'estivage d'une unité de gros bétail (UGB) consommant des fourrages grossiers pendant 100 jours, soit la quantité d'herbe nécessaire pour nourrir une vache pendant cette durée. La pousse de l'herbe et les besoins en fourrage des animaux doivent être équilibrés sur un alpage. C'est dans ce but qu'une charge usuelle en bétail a été déterminée (en PN) pour chaque exploitation d'estivage.

Depuis 2018, la Suisse dénombre en moyenne 31 exploitations d'estivage en moins chaque année. Au fil des ans, la taille de ces exploitations a eu tendance à augmenter en raison des regroupements. Certaines exploitations qui étaient difficiles à gérer ont même été complètement abandonnées.

EXPLOITATION > STRUCTURES

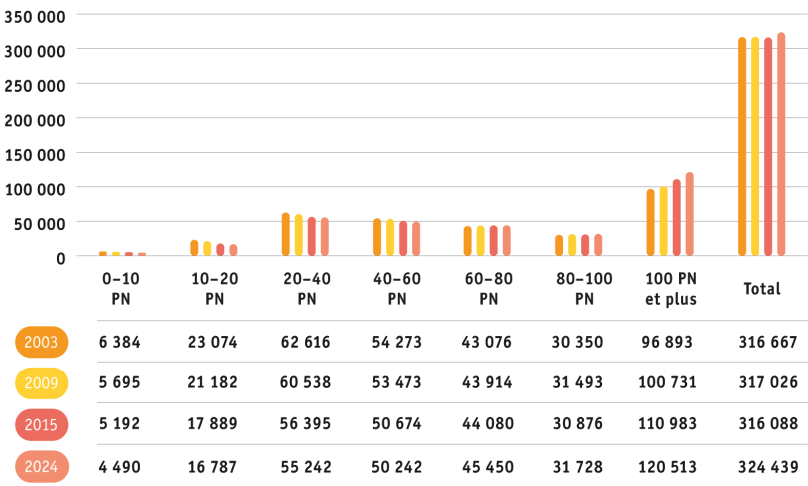


Nombre d'exploitations d'estivage



Source : OFAG

Charge usuelle fixée (PN)



Source : OFAG

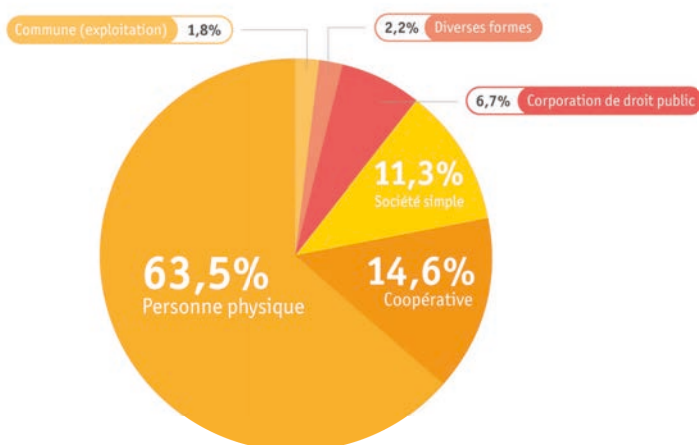
Conditions d'exploitation

Comme les exploitations à l'année, les exploitations d'estivage peuvent être dirigées par des personnes physiques ou des sociétés simples. Cette pratique revêt souvent d'autres formes juridiques, comme les coopératives privées ou les corporations de droit public. Ces formes juridiques sont plus ou moins répandues d'une région à l'autre et prennent racine dans les différentes traditions. De manière générale, ce sont les exploitations gérées par les communes qui sont les plus grandes (112 PN en moyenne), alors que les alpages exploités par des personnes physiques sont les plus petits (36 PN en moyenne). Près de deux tiers des alpages (64 %) sont gérés par des personnes physiques. À noter qu'il n'y a pas de limite d'âge pour toucher des contributions d'estivage.

EXPLOITATION > STRUCTURES

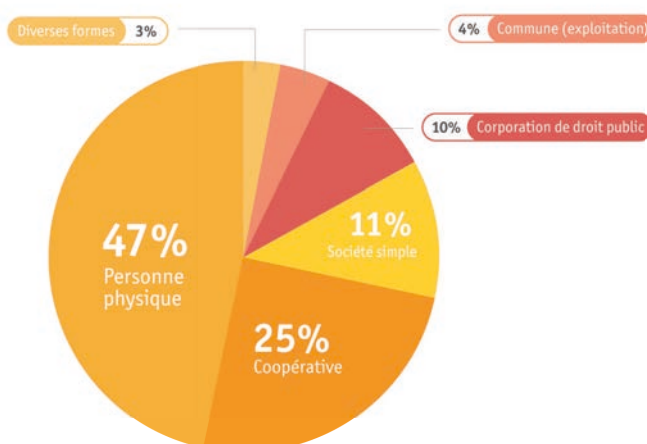


Forme juridique des exploitations d'estivage 2024



Source : OFAG

Charge usuelle (PN)



Source : OFAG

Évolution du cheptel dans la région d'estivage

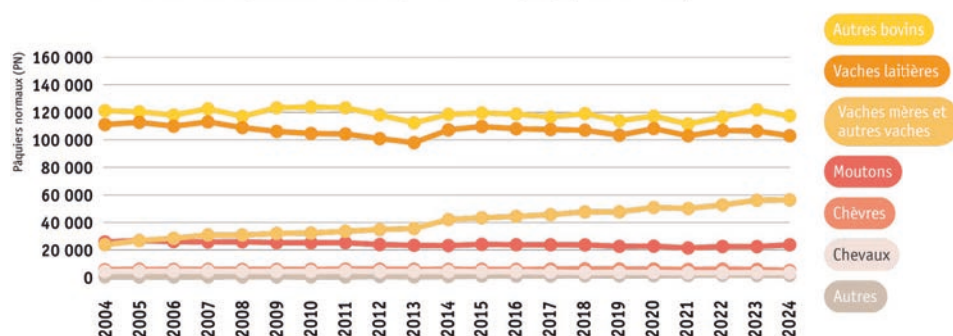
Dans l'ensemble, la charge en bétail sur les alpages a légèrement augmenté au cours des 20 dernières années, avec des fluctuations annuelles dues aux conditions météorologiques. On constate une augmentation de la production de fourrage dans de nombreuses régions à cause du changement climatique. Si le début de la saison d'estivage 2024 a été difficile en raison des conditions météorologiques fraîches et humides, les régions habituellement sèches et le bel automne ont contribué à une bonne charge en bétail dans les alpages, qui a été légèrement inférieure à celle de 2023.

Le graphique suivant donne un aperçu de l'évolution de l'effectif d'animaux estivés selon les différentes catégories d'animaux (en pâquiers normaux).

EXPLOITATION > STRUCTURES



Nombre d'animaux dans les exploitations d'estivage 2004–2024 (en pâquiers normaux)



Source : OFAG

Un pâquier normal (PN) = 1 UGB * durée de l'estivage / 100

Évolution de l'estivage de moutons

Des contributions d'estivage, dont le montant varie en fonction du système de pacage, sont versées pour les moutons (brebis laitières exceptées) depuis 2003. L'octroi de montants plus élevés permet de rétribuer les frais plus importants occasionnés par le système de surveillance permanente par un berger et celui des pâtures tournants, par rapport aux autres formes de pâture. La surveillance permanente des moutons signifie qu'un berger garde le troupeau avec des chiens de berger.

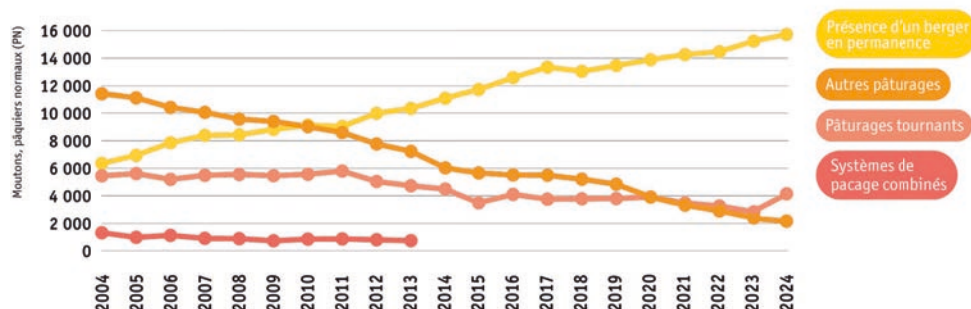


La part des systèmes de pacage des moutons comportant une protection contre les grands prédateurs augmente en raison de la présence croissante de loups. Le nombre de moutons dans les « autres pâtures » a nettement baissé ces dernières années, tandis que celui de moutons gardés en permanence par un berger a fortement augmenté au cours de la même période. La saison 2024 enregistre toutefois une augmentation exceptionnellement forte des pâtures tournants.

EXPLOITATION > STRUCTURES



Estivage des moutons selon le système de pacage (2004–2024)



Source : OFAG

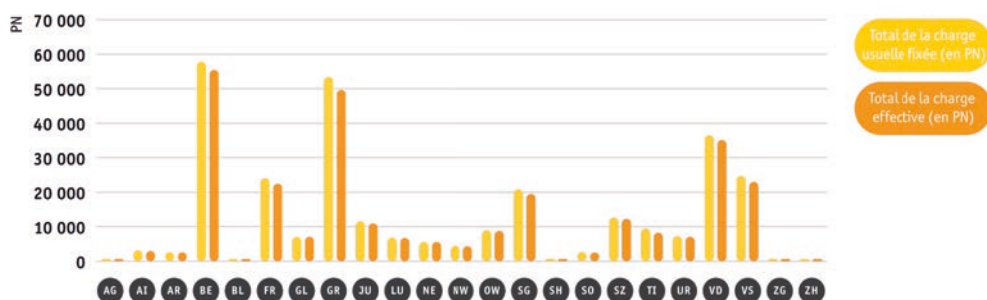
Degré d'utilisation des exploitations d'estivage

Le degré d'utilisation des exploitations d'estivage par le bétail peut être calculé sur la base du bétail effectivement estivé par rapport à la charge usuelle déterminée. En 2024, il s'élevait à 95 %, hors alpages de moutons (2023 : 97 %).

Le degré d'utilisation des alpages de moutons s'élevait quant à lui à seulement 90 % (contre 89 % en 2023). À noter qu'il varie grandement d'une région à l'autre : dans le canton du Tessin, ils s'élevaient à 83 %, alors qu'il était de 106 % dans le canton de Schwytz. Les changements induits par la présence du loup dans certaines parties du pays pourraient expliquer ces variations, les agriculteurs estivant en priorité leurs animaux dans les régions sans loups.

Degré d'utilisation par canton (sans les alpages de moutons) :

Degré d'utilisation par canton en 2024, sans les moutons



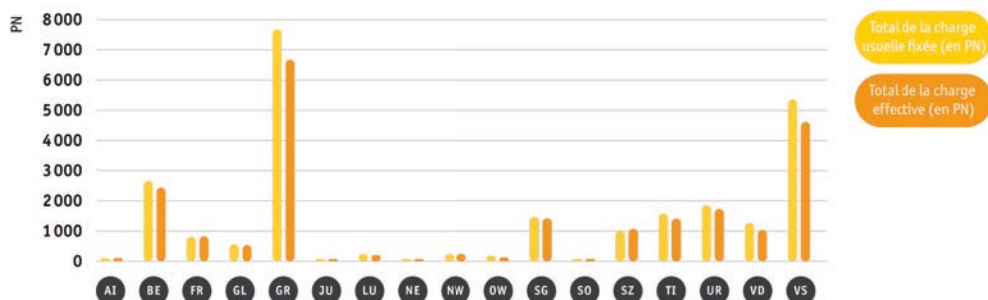
Source : OFAG

Degré d'utilisation par canton (alpages de moutons) :

EXPLOITATION > STRUCTURES



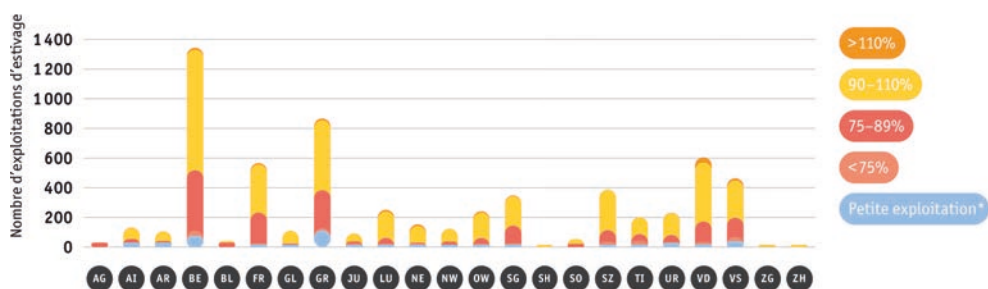
Degré d'utilisation par canton en 2024, alpages de moutons



Source : OFAG

Degré d'utilisation par exploitation (sans les alpages de moutons) :

Degré d'utilisation par exploitation en 2024, sans les moutons

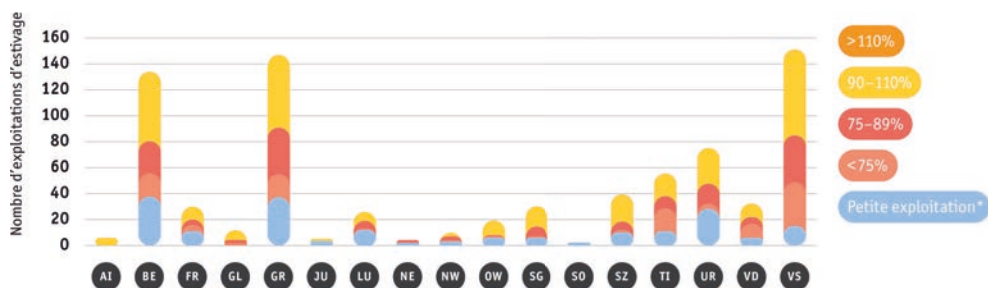


Source : OFAG

* Exploitation avec population normale < 5 PN

Degré d'utilisation par exploitation (alpages de moutons) :

Degré d'utilisation par exploitation en 2024, alpages de moutons



Source : OFAG

* Exploitation avec population normale < 5 PN

Informations complémentaires

- » [Rapport agricole 2024 – Contributions au paysage cultivé](#)
- » [Exploitations d'estivage](#)
- » [Contribution d'estivage](#)

EXPLOITATION > STRUCTURES



» Contribution de mise à l'alpage



Évaluation des données HODUFLU

L'application HODUFLU permet de gérer en ligne une partie des flux d'éléments fertilisants entre les exploitations suisses. Les flux d'engrais de ferme et d'engrais de recyclage sont enregistrés dans HODUFLU sous forme de livraisons. En 2024, les quantités d'engrais de ferme et le nombre de livraisons sont restés stables dans l'ensemble.

Les flux d'engrais de ferme et d'engrais de recyclage entre les exploitations agricoles, les installations de compostage et celles de méthanisation sont enregistrés dans HODUFLU. Chaque mouvement génère un bulletin de livraison dans l'application. Les données de HODUFLU permettent d'obtenir une vue générale des flux d'engrais de ferme et d'engrais de recyclage sur l'ensemble de la Suisse.



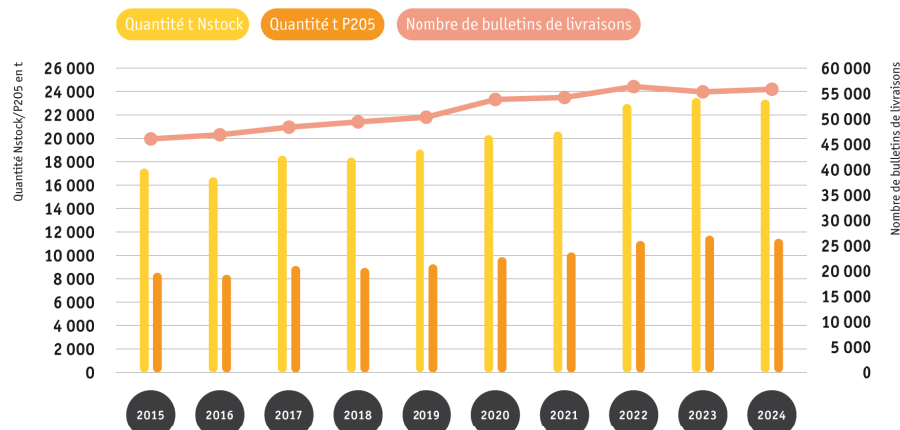
Évolution du volume des livraisons d'engrais de ferme et de recyclage entre 2015 et 2024

Le nombre de livraisons a augmenté de 1,3 % par rapport à 2023. Le montant total des éléments fertilisants livrés (N_{stock} et P_2O_5 en t) a quant à lui légèrement reculé en glissement annuel (N_{stock} : -0,3 % et P_2O_5 : -3,7 %). Le graphique ci-après montre l'évolution des quantités d'éléments fertilisants et du nombre de bulletins de livraison depuis 2015.

EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES



Quantité d'éléments nutritifs / nombre de bulletins de livraison



Source : OFAG

Engrais

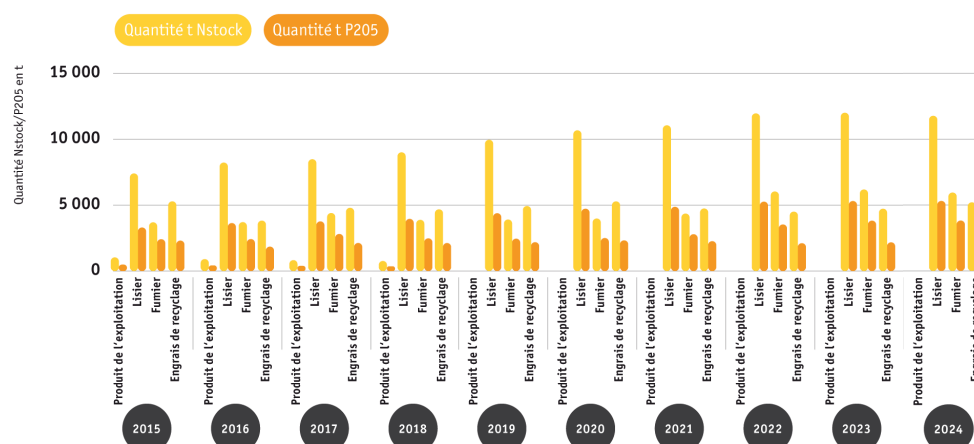
Les engrais de ferme et les engrais de recyclage se distinguent par leur origine et leur teneur en éléments fertilisants.

Les engrais de ferme comprennent le lisier et le fumier : le lisier a des teneurs en fertilisants plus élevées, lesquels sont disponibles rapidement pour les végétaux, alors que le fumier a des teneurs plus faibles, et donc des éléments fertilisants disponibles moins rapidement.

Les engrais de recyclage sont obtenus après transformation du fumier ou du lisier dans une installation de compostage ou de méthanisation. Dans HODUFLU, les « engrais de recyclage » sont des digestats, du compost et des concentrés de fertilisants sous forme solide ou liquide.

Les produits non spécifiés ont été déclarés comme « produits de l'exploitation » jusqu'en 2021. Depuis 2022, ils doivent être rattachés à une catégorie d'engrais.

Produits par année



Engrais de ferme par espèce animale

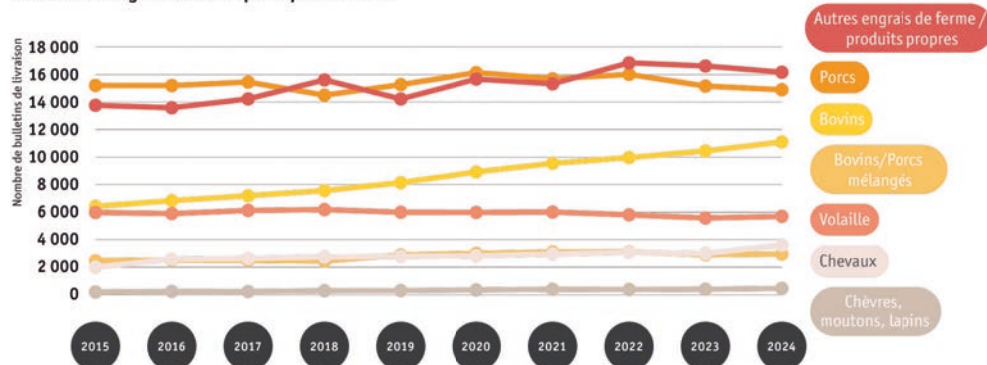
En 2024, les livraisons d'engrais de ferme étaient réparties de la manière suivante : 29,4 % de tous les engrais livrés étaient issus de produits spécifiques à l'exploitation ou d'autres engrais

EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES



de ferme, 27 % provenaient de l'élevage porcin et 20,4 % de l'élevage bovin. Les autres espèces animales, à savoir les bovins et les porcs en élevage combiné, la volaille, les chevaux ainsi que les chèvres, moutons et lapins ne représentaient chacune pas plus de 10 % des livraisons.

Livraisons d'engrais de ferme par espèce animale



PRODUCTION



Organismes génétiquement modifiés dans les aliments pour animaux importés

Les aliments pour animaux importés sont contrôlés rigoureusement depuis des années pour y détecter d’éventuelles traces d’organismes génétiquement modifiés (OGM). La statistique des importations indique que les aliments pour animaux de rente sont restés exempts d’OGM en 2024.

L’ordonnance sur la production et la mise en circulation des aliments pour animaux (ordonnance sur les aliments pour animaux, RS 916.307) définit les conditions sous lesquelles les aliments pour animaux peuvent contenir des traces d’organismes génétiquement modifiés (OGM). Elle précise que les aliments comportant plus de 0,9 % d’OGM tolérés doivent être désignés comme génétiquement modifiés et déclarés comme tels à l’importation.

Les importations d’aliments pour animaux potentiellement génétiquement modifiés sont en 2024 historiquement basses. Quoi qu’il en soit, il existe dans le monde de très vastes surfaces consacrées aux cultures de maïs, de soja et de colza transgéniques. C’est la raison pour laquelle les aliments concentrés riches en protéines fabriqués à partir de ces produits sont principalement contrôlés. Les près de 400 échantillons analysés en 2024 ont tous été négatifs.

Importation d’aliments pour animaux potentiellement génétiquement modifiés

Année	Quantité totale	Contenant des OGM	
	en t	en kg	en %
2017	506 000	0	0
2018	479 565	0	0
2019	476 321	0	0
2020	463 423	20	0
2021	463 423	485	0
2022	595 595	61	0
2023	464 431	238	0
2024	369 577	58	0

Source : OFAG, OFDF

Analyses de la teneur en OGM des aliments pour animaux de rente

PRODUCTION > MOYENS DE PRODUCTION



Année	Échantillons prélevés par la douane	Indications erronées	Échantillons prélevés sur le marché	Indications erronées ¹
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
2017	61	0	307	0
2018	47	0	323	0
2019	0	0	220	0
2020	0	0	183	3
2021	57	0	249	0
2022	64	0	294	0
2023	59	0	272	1
2024	57	0	267	0

¹ Signifie que les prescriptions légales n’ont pas été respectéesSource : Agroscope

Aucun échantillon n’a été analysé en 2024 en ce qui concerne les aliments pour animaux de compagnie.

Analyses de la teneur en OGM des aliments pour animaux de compagnie

Année	Aliments contrôlés (pour animaux de compagnie)	Indications erronées ¹
	Nombre	Nombre
2017	56	1
2018	19	5
2019	2	0
2020	24	3
2021	0	0
2022	5	2
2023	26	6
2024	0	0

¹ Signifie que les prescriptions légales n’ont pas été respectéesSource : Agroscope



OGM dans les semences importées

L’Office fédéral de l’agriculture (OFAG) examine selon les critères de l’ordonnance sur le matériel de multiplication (RS 916.151) les lots de semences importées quant à la présence d’organismes génétiquement modifiés (OGM). Les graines de luzerne (*Medicago sp.*) et de plantes appartenant à la famille des agrostides (*Agrostis stolonifera.*) ont été identifiées comme vecteurs de dissémination potentiels, certaines variétés OGM étant autorisées aux USA. Les semences suisses et européennes sont souvent multipliées en Amérique du Nord ou importées d’Amérique du Nord. Il a été convenu avec l’Association suisse des producteurs de semences (Swissem) que les membres de l’association enverraient à Agroscope des échantillons des lots de semence de luzerne et d’agrostides importés d’Amérique du Nord.

Résumé de la campagne de contrôle 2024

Aucun lot n’a été détecté positif pour la présence d’OGM dans le maïs, le soja, le colza, les betteraves, la luzerne ou *Agrostis stolonifera*. Le contrôle des graines de luzerne ainsi que celui d’*Agrostis stolonifera* continuera en 2025.

Récapitulatif des contrôles effectués en 2024

	Maïs	Colza	Soja	Betteraves	Luzerne/ Agrostide
Nombre de lots notifiés	492	91	45	9	7
Nombre de lots contrôlés	9	3	3	3	7
Nombre de lots positifs	0	0	0	0	0

Source : OFAG

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



Utilisation des surfaces

En 2024, les terres ouvertes et les terres assolées dans leur ensemble ont légèrement augmenté. Cette hausse concerne principalement le maïs vert et le maïs d'ensilage, les surfaces de promotion de la biodiversité, les prairies temporaires, le tournesol et les betteraves sucrières. Dans les cultures pérennes, les vignes ont légèrement reculé, alors que les petits fruits arbustifs ont poursuivi leur progression.

La surface agricole utile (SAU) comprend les terres assolées, les cultures pérennes situées hors des terres assolées, les prairies naturelles et les pâturages ainsi que les terres employées à d'autres fins, telles les prairies à litière. La SAU a continué de reculer, en raison de l'extension constante des infrastructures et des zones d'habitation.

Grandes cultures

Au cours de l'année sous revue, les terres ouvertes ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (+638 ha ou +0,23 %). La superficie totale des terres assolées a augmenté de 2000 hectares (+0,49 %). La surface céréalière a en revanche diminué de 5000 hectares. Celle destinée au blé de printemps a augmenté de 2500 hectares au détriment du blé d'automne. Ce transfert de surfaces s'explique probablement par les conditions difficiles qui prévalaient au moment des semis de l'automne 2023 et du printemps 2024, marqués par des précipitations répétées. Le maïs vert et le maïs d'ensilage, les surfaces de promotion de la biodiversité, les prairies temporaires, le tournesol et les betteraves sucrières ont, quant à eux, enregistré une hausse de leur surface.



Source de l'image : Gabriela Brändle, Agroscope

Cultures pérennes

Depuis le 1er janvier 2023, les cultures de châtaigniers, de figuiers, de noisetiers, de plaqueminières du Japon (kaki), d'amandiers et d'oliviers sont également considérées comme

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



des cultures fruitières, pour autant que le seuil de densité d'arbres fixé à l'art. 22, al. 2, de l'ordonnance sur la terminologie agricole (OTerm) soit respecté. Le lecteur pourra consulter, en suivant le lien ci-dessous, le tableau des données 2024, par cultures et par variétés, de même qu'une mise en regard de ces données avec celles des années précédentes :

Statistiques des cultures fruitières en Suisse 2024

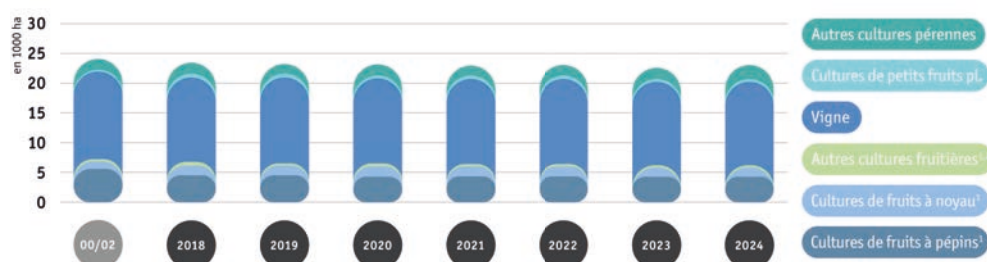
Étant donné que les cultures de châtaigniers, de figuiers, de noisetiers, de kaki, d'amandiers et d'oliviers sont prises en considération pour la première fois en 2024, la hausse de 24 hectares par rapport à 2023 ne peut pas être interprétée comme une augmentation de la surface.

Les cultures pluriannuelles de petits fruits couvraient 501 hectares, ce qui représente une augmentation de 15 hectares par rapport à l'année précédente (+3,1 %).

En 2024, la surface viticole suisse destinée à la production de vin s'étendait sur 14 484 hectares, soit 85 hectares de moins qu'en 2023 (-0,6 %). Les cépages blancs occupaient 6469 hectares (-14 ha ou -0,2 %) et les cépages rouges 8015 hectares (-71 ha ou -0,9 %). Comme en 2023, les cépages blancs représentaient 45 % de la superficie totale, et les cépages rouges 55 %.

Les autres cultures pérennes englobent notamment les plantes de pépinières et les plantes ornementales, les sapins de Noël, les matières premières renouvelables telles que le roseau de Chine, ainsi que les plantes aromatiques et médicinales pérennes.

Cultures pérennes



¹ Depuis 2020/2021, la saisie des données des cultures fruitières est effectuée selon un nouveau système. Les différences de surface entre les années 2020 et 2021, de même qu'entre 2021 et 2022 ne peuvent pas nécessairement être interprétées comme une progression ou un recul des surfaces.

² Les différences de surface entre 2023 et 2024 ne doivent pas être prises en considération. Les surfaces des noisetiers, des figuiers, des châtaigniers, des oliviers et des kakis ont été recensées pour la première fois en 2023 et de manière non exhaustive. Elles sont incluses dans la surface 2024.

Sources : OFAG / USP

Informations complémentaires

» [Statistiques arboricoles et viticoles](#)

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2022	2023	2024 ¹	2000/02 – 2022/24
	ha	ha	ha		%
Céréales	178 576	144 814	140 863	136 373	-21.2
Céréales panifiables	96 527	81 602	80 336	79 605	-16.6
Blé	91 045	71 331	69 245	69 584	-23.1
Epeautre	1 878	7 966	8 496	6 924	315.0
Amidonnier, engrain	46	387	432	164	612.3
Seigle	3 518	1 854	2 110	1 969	-43.8
Méteil de céréales panifiable	39	64	53	59	50.4
Céréales fourragères	82 049	63 212	60 527	56 768	-26.7
Blé	–	9 293	8 510	7 776	
Orge	42 916	27 620	26 346	24 822	-38.8
Avoine	4 342	2 816	2 871	2 135	-39.9
Méteil de céréales fourragères	311	242	236	264	-20.4
Maïs grain	22 280	15 836	15 654	15 671	-29.4
Triticale	12 201	7 123	6 518	6 101	-46.1
Millet	–	282	392	301	
Légumineuses	3 514	3 675	3 480	3 464	0.7
Pois protéagineux	3 165	2 569	2 430	2 320	-22.9
Féveroles	294	759	732	850	165.1
Lupins	55	347	318	294	481.2
Cultures sarclées	34 229	26 747	27 158	27 801	-20.4
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	10 749	10 704	10 707	-22.3
Betteraves sucrières	17 886	15 647	16 132	16 775	-9.5
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	351	322	319	-87.0
Oléagineux	18 535	33 295	34 894	35 002	85.6
Colza	13 126	25 038	25 339	24 387	89.9
Tournesol	4 389	5 228	6 360	7 263	43.2
Soja	989	2 895	3 079	3 269	211.6
Courges à huile	32	134	116	83	250.5
Matières premières renouvelables	1 304	278	225	19	-86.7
Colza	1 137	155	115	78	-89.8
Tournesol	35	43	33	24	-4.8
Autres	132	80	77	49	-48.0
Légumes de plein champ	8 489	12 612	12 290	12 803	48.0
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	46 636	47 140	49 385	17.4
Jachères vertes et florales	3 392	3 061	3 191	4 861	9.2
Autres terres ouvertes	1 770	4 996	5 655	5 827	210.3
Terres ouvertes	290 462	276 114	274 896	275 535	-5.1
Prairies artificielles	117 671	120 005	121 065	122 357	3.0
Autres	2 427	480	460	483	-80.5
Terres arables total	410 560	396 599	396 421	398 375	-3.3
Cultures fruitières ²	6 913	6 149	6 086	6 110	-11.5
Vigne	15 053	14 606	14 569	14 484	-3.3
Matières premières renouvelables pluriannuelles	257	79	76	59	-72.2
Prairies naturelles, pâturages	627 938	605 607	605 437	601 733	-3.8
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	18 974	19 441	19 751	86.2
Surface agricole utile	1 071 131	1 042 014	1 042 030	1 040 512	-2.8

¹ provisoire

² Les différences de surface entre 2023 et 2024 ne doivent pas être prises en considération.

Les surfaces des noisetiers, des figuiers, des châtaigniers, des oliviers et des kakis ont été recensées pour la première fois en 2023 et de manière non exhaustive. Ces superficies sont incluses pour la première fois dans la superficie 2024.

Sources : cultures fruitières et viticulture : OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS, swisspatat, swiss granum

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



Grandes cultures

En 2024, les surfaces de pommes de terre, et surtout celles de cultures protéagineuses, ont continué à reculer. Les rendements des grandes cultures ont, dans certains cas, augmenté au cours des dernières décennies.



Source : Unsplash

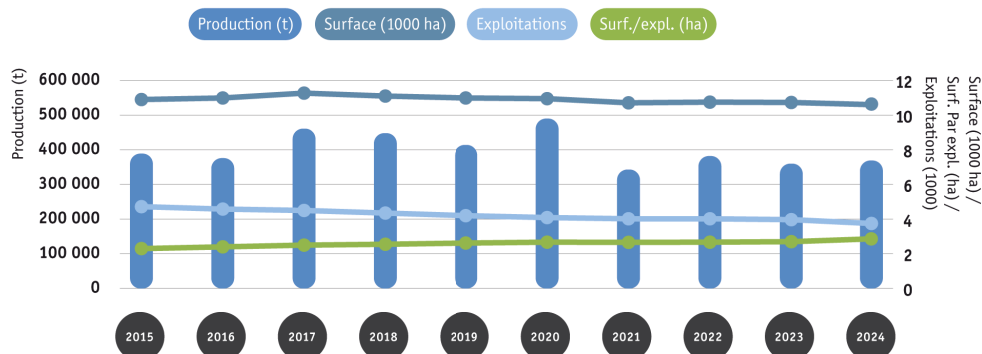
Les pommes de terre – une culture en recul

En 2024, les surfaces demeurent stables, mais le nombre de producteurs continue de baisser. Les surfaces cultivées s'établissent à 10 682 hectares. Bien que très minoritaires, les surfaces bio augmentent d'année en année et se montent désormais à 1096 hectares, une hausse de 57 hectares par rapport à 2023. En 2023, pour la première fois, il y a eu moins de 4000 producteurs (3930) ; en 2024, ce nombre s'est établi à 3850, soit une nouvelle baisse de 2 %. Pour la quatrième année consécutive, la production a été faible et s'est élevée à 370 000 tonnes, ce qui est un peu mieux qu'en 2023 (360 000 t). Pour la quatrième année également, les rendements ne sont pas parvenus à atteindre la barre des 400 kilogrammes par are : ils se sont montés à 347 kilogrammes par are, soit une hausse de 11 kilogrammes par rapport à 2023. Les surfaces de plants ont totalisé une superficie de 1303 hectares, un niveau historiquement bas.

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



Pommes de terre : évolution des structures



Source : swisspatat

Augmentation partielle du rendement des grandes cultures

L'évolution des rendements moyens de cultures sur une assez longue période dépend de multiples facteurs, comme l'amélioration génétique, la part de cultures biologiques ou extensives, les conditions pédologiques ou météorologiques (volume et répartition des précipitations, température, durée d'ensoleillement) de l'ensemencement à la récolte, mais aussi comme l'irrigation, les dommages causés par les organismes nuisibles, les moyens de lutte possibles pour protéger les végétaux, la fertilité du sol et la proportion de nutriments disponibles pour les plantes. Les rendements ne renseignent pas sur les aspects qualitatifs tels que la teneur en protéines du blé panifiable, la teneur en sucre des betteraves sucrières, la teneur en amidon ou le calibre des pommes de terre.

Les rendements des cultures de pommes de terre n'ont pratiquement pas changé depuis 1985. Ils peuvent toutefois considérablement varier d'une année à l'autre, ce type de tubercule étant particulièrement sensible à la sécheresse comme à l'excès d'eau.

Plante en C4, le maïs peut transformer plus efficacement l'eau et le dioxyde de carbone en biomasse. En outre, le rendement du maïs est moins affecté que celui d'autres grandes cultures par un bref épisode de sécheresse estivale, qui n'entraîne pas la mort de parties de la plante.

Les oléagineux tels que le colza, le tournesol et le soja se différencient en particulier par leur vulnérabilité aux organismes nuisibles : sans recours aux insecticides, des récoltes entières de colza peuvent être ravagées par des insectes nuisibles. Moins sensibles, le tournesol et le soja tendent à être plus souvent cultivés sans insecticides ni fongicides.

Le rendement du blé d'automne a, quant à lui, atteint en 2024 son niveau le plus bas, la récolte ayant été encore plus maigre qu'en 2016. L'explication à ce phénomène : le blé a été semé jusqu'en décembre dans des conditions souvent mauvaises, dans un sol détrempé par les précipitations qui se sont abattues sans discontinuer sur le pays à partir de la mi-octobre 2023. La récolte de céréales panifiables a été la plus faible de ces dernières décennies à cause du temps frais et humide qui a persisté jusqu'au début de l'été 2024. Autre facteur aggravant : le blé d'automne a été en grande partie cultivé sans insecticides, sans fongicides et sans régulateurs de croissance, ce qui a également réduit le rendement moyen.

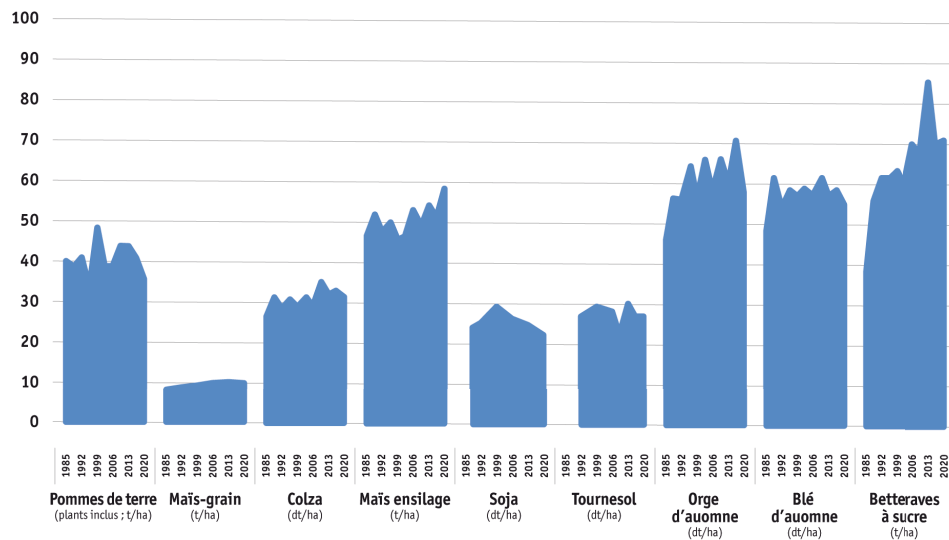
Le rendement moyen des betteraves sucrières tend, quant à lui, à augmenter depuis 1985. Les maladies transmises par la cicadelle des roseaux et les pucerons (syndrome des basses richesses, jaunisse virale) peuvent, tout comme d'autres agents pathogènes, avoir un effet défavorable sur le rendement de ce type de cultures. Pendant les années de canicule et de sécheresse, la croissance peut être passablement affaiblie par le manque d'eau et les températures élevées. En 2014, Sucre Suisse SA a battu un record en produisant plus de 300 000 tonnes de sucre, grâce à une récolte exceptionnelle de betteraves sucrières (90 t/ha)

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



sur une superficie de plus de 21 000 hectares. La teneur en sucre est d'autant plus importante pour la qualité de la betterave que la racine est majoritairement composée d'eau.

Evolution des rendements des grandes cultures



Source : Agristat

Vous trouverez une liste des surfaces dédiées aux grandes cultures à la page

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



Cultures spéciales fruitières, viticoles et maraîchères

L'année 2024 a été marquée d'un côté par un léger recul des surfaces arboricoles et viticoles. De l'autre côté, les variétés robustes de pommes et les cépages résistants aux maladies fongiques ont progressé. Dans la culture des petits fruits, les espèces arbustives ont continué d'avancer. Quant aux légumes frais, ils ont atteint un record de surface cultivée (14 300 hectares).



Fruits

Inclusion de nouvelles cultures dans la statistique

La surface totale des cultures fruitières, dont la définition est donnée à l'art. 22, al. 2, de l'ordonnance sur la terminologie agricole (OTerm), est recensée par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) selon l'Enquête sur les cultures fruitières de la Suisse visée à l'annexe 1. ch. 09.43, de l'ordonnance du 30 avril 2025 sur la statistique fédérale. Depuis le 1er janvier 2023, les cultures de châtaigniers, de figuiers, de noisetiers, de plaqueminières du Japon (kaki), d'amandiers et d'oliviers sont également considérées comme des cultures fruitières, pour autant que leur surface franchisse le seuil de densité d'arbres fixé à l'art. 22, al. 2, OTerm.

En 2024, l'agriculture suisse a exploité 6110 hectares de cultures fruitières, soit 24 hectares de plus que l'année précédente (+0,4 %). L'augmentation est due au fait que dorénavant, la statistique tient compte des espèces énumérées ci-dessus. Les cultures recensées l'année précédente s'étendaient sur 6062 hectares et comprenaient les arbres suivants : le pommier, le poirier, le cognassier, l'abricotier, le cerisier, le pêcher (pêche et nectarine), le prunier (prune et pruneau), le sureau, l'arbre à kiwi et le noyer. Si l'on tient compte seulement des espèces relevées statistiquement jusqu'à l'année précédente (6086 ha), les surfaces cultivées marquent un recul de 24 hectares (-0,4 %). Mais l'inclusion du seul noisetier (43,3 ha) dans la statistique compense largement la diminution observée dans les fruits à pépins et les fruits à noyau.

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



Les 6110 hectares de cultures fruitières se décomposent ainsi : 71,5 % de fruits à pépins (4369,3 ha), 25,5 % de fruits à noyau (1557,2 ha), et 2,1 % de fruits à coque (130,4 ha), y compris les châtaignes. Le sureau (25,7 ha) et le kiwi (24,4 ha) occupaient chacun environ 0,4 % de la surface. La surface restante a servi à cultiver des figuiers, des oliviers et des arbres à kaki.

Le lecteur trouvera des données complètes sur les cultures fruitières en Suisse dans la statistique des cultures fruitières 2024, par cultures et par variétés, ainsi qu'une comparaison avec les années précédentes.

Augmentation des surfaces de variétés robustes de pommes

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Confédération alloue des aides à la plantation de variétés robustes de fruits à pépins, comme le prévoit l'ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS ; RS 913.1). Il s'agit de cultiver des variétés de pommes exigeant moins de traitements aux produits phytosanitaires. L'OFAG détermine les variétés donnant droit à ces aides financières, conformément à l'annexe 6, ch. 3.2.2, let. f, de l'OAS. La liste des variétés robustes de pommes a été dressée conjointement par l'OFAG, le monde de la recherche, les cantons et les représentants de la branche. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'évolution des surfaces réservées à ces variétés (selon liste des variétés au 1^{er} novembre 2023).

Nouvelle progression des espèces arbustives de petits fruits

Les statistiques de l'interprofession Fruit-Union Suisse (FUS) indiquent que les cultures de petits fruits s'étendaient en 2024 sur 915 hectares, une surface très proche de celle de 2023 (917 ha). Tandis que les cultures d'espèces arbustives ont pris de l'ampleur comme l'année précédente, les cultures de fraises ont de nouveau perdu presque 20 hectares. Précisons que le sureau n'est pas compris dans les petits fruits, puisqu'il est porté au compte des cultures fruitières. De même, la présente statistique ne tient pas compte des petits fruits qui ne figurent pas séparément dans le rapport annuel de la FUS.

Vignes

Petite diminution de la surface viticole

Le vignoble suisse s'étendait en 2024 sur 14 484 hectares, soit 85 hectares de moins qu'en 2023 (-0,6 %). Les cépages blancs occupaient 6469 hectares (-14 ha ou -0,2 %) et les rouges 8015 hectares (-71 ha ou -0,9 %). Comme en 2023 ou presque, les cépages blancs représentaient 45 % du vignoble et les rouges 55 %.

Nouvelle progression des variétés résistantes aux maladies fongiques

Entre 2019 et 2024, la surface viticole en Suisse a diminué de 220 hectares, ce qui correspond à une baisse de 1,5 %. Alors que la surface totale a diminué, la surface des cépages résistants aux champignons a augmenté. Ces cépages se caractérisent par une résistance élevée aux principales maladies cryptogamiques et requièrent nettement moins de pesticides, ce qui les rend particulièrement intéressants du point de vue écologique. Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'OFAG accorde des aides financières à la plantation de cépages robustes (OAS, RS 913.1).

De 2019 à 2024, la surface totale dévolue aux cépages résistants aux champignons a augmenté de 254 hectares, soit une hausse de 80,5 %. En 2024, elle s'élevait à 570 hectares et représentait 3,9 % de la surface viticole totale. Les cinq cépages blancs résistants aux maladies

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



fongiques les plus plantés en Suisse en 2024 étaient le Sauvignier Gris, le Johanniter, le Solaris, le Sauvignac et le Muscaris. Comme l'année précédente, les cinq cépages rouges résistants aux maladies fongiques les plus plantés étaient le Divico, le Cabernet Jura, le Regent, le Maréchal Foch et le VB cal 1–28, succédant au Léon Millot à la cinquième place. Il s'avère que les anciens cépages établis (p. ex. le Léon Millot) disparaissent lentement et sont remplacés par des cépages plus récents, plus intéressants pour la vinification et la commercialisation.

Le lecteur trouvera de plus amples informations dans la publication « L'année viticole ».

Légumes

Selon les relevés de la Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales, la culture effective de légumes frais (légumes de garde inclus) s'élevait en 2024 à 14 522 hectares, soit 254 hectares de plus qu'en 2023. Cette surface se composait de la culture effective (y compris les cultures successives sur une même surface) de 13 627 hectares de légumes de plein champ (sans les légumes ordinairement destinés à la transformation) et de 895 hectares de légumes sous serre. La surface de culture des légumes de plein champ a augmenté de 2 % au cours de l'année sous revue par rapport à 2023, celle des légumes sous serre ayant reculé de près de 3 %.

Depuis plusieurs années, les cinq premières places dans la culture des légumes de plein champ sont occupées par la carotte, l'oignon jaune, le brocoli, la laitue iceberg et le chou-fleur. La carotte et la laitue iceberg sont restées plus ou moins au niveau de l'année précédente, tandis que l'oignon jaune et le brocoli ont progressé l'un et l'autre de plus de 3 %, le chou-fleur accusant une diminution de quelque 2 %. En 2024, les cinq principales cultures sous serre en termes de surface étaient de nouveau la doucette, suivie des radis, des concombres à salade, de la laitue pommée verte et de la tomate en grappes. Par rapport à 2023, les variations sont les suivantes : doucette : -5 % ; radis : -8 % ; tomate en grappes : -17 % ; laitue pommée verte : -1 %. Seule la culture de concombres à salade a légèrement augmenté, de 1 %.

Liens vers le site Internet de l'OFAG :

» [Statistiques arboricoles et viticoles/Statistiques des cultures fruitières de la Suisse ou / L'année viticole, les statistiques vitivinicoles de la Suisse](#)

Variétés de pommes robustes ; surface nette en Suisse en hectares

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Bonita ³	7.99	12.46	21.29	25.84	28.50	34.26
Coop 43 (Juliet [®])	* ²	* ²	* ²	3.00	3.59	3.59
Ecolette ³	1.59	1.64	0.95	0.88	0.88	0.88
Ladina ³	9.32	11.09	13.18	15.21	16.06	17.81
Rustica ³	2.57	4.10	5.16	5.02	5.28	6.03
SQ 159 (Natyra [®] , Magic Star [®]) ³	6.68	9.93	13.74	19.81	20.32	24.25
Topaz ³	89.57	89.60	91.83	94.67	93.27	92.03
WUR 037 (Freya [®])	* ²	* ²	* ²	* ²	* ²	4.08
Wurtwinnung	* ²	* ²	* ²	* ²	3.03	24.59
Xeleven (Swing [®]) ³	2.90	1.50	3.58	6.59	6.88	7.05
Variétés de pommes robustes, total ³	120.62	130.32	149.73	164.43	170.93	214.57
Variation par rapport à l'année précédente en %		8.04	14.89	9.82	3.95	25.53
Variation par rapport à l'année précédente en ha		9.70	19.41	14.70	6.50	43.64
Toutes variétés de pommes confondues, total ³	3736.41	3657.46	3685.16	3686.92	3647.83	3624.35

¹ Liste des variétés robustes de pommes selon "Circulaire 2023/03 Variétés robustes de pommes" de l'OFAG du 01.11.2023

² Non indiqué dans les Statistiques des cultures fruitières de la Suisse

³ Depuis 2020/2021, l'OFAG collecte les données sur la superficie des cultures fruitières selon un nouveau système.
Les différences de surface entre 2019 et 2020, entre 2020 et 2021 et entre 2021 et 2022 ne peuvent donc pas nécessairement être interprétées comme une augmentation ou une diminution de la surface.

Source : OFAG

Petits fruits

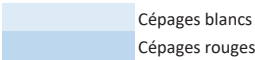
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	ha	ha	ha	ha	ha	ha
Fraises	510.4	521.0	515.2	528.6	510.2	491.0
Framboises	170.1	171.5	175.1	181.9	186.5	189.8
Myrtilles	103.6	107.9	106.4	110.1	121.3	123.7
Groseilles	34.1	33.8	34.8	35.9	37.4	39.7
Mûres	32.2	33.3	31.9	29.4	31.2	35.7
Cassis	15.7	18.1	19.9	21.6	22.8	27.4
Groseilles à maquereau	6.4	6.4	6.4	6.8	7.1	7.3
Total	872.5	892.0	889.7	914.3	916.5	914.6

Source : Fruit-Union Suisse FUS

Variétés de cépages résistants aux champignons les plus fréquemment plantées en Suisse, surface en hectares

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Souvignier Gris, 1ère place à partir de 2023	13.20	19.17	25.06	34.59	45.34	56.01
Johanniter, 2ème place à partir de 2023	31.60	34.22	36.79	39.29	41.43	45.99
Solaris	29.82	32.31	33.18	33.96	36.68	41.41
Sauvignac	9.02	14.01	17.82	23.53	31.15	36.45
Muscaris	12.37	16.92	20.21	23.22	30.37	33.29
Divico	48.10	66.43	74.26	84.17	94.93	104.15
Cabernet Jura	34.12	37.59	38.98	39.32	40.70	41.10
Regent	32.14	30.38	29.18	28.53	28.60	27.48
Maréchal Foch	15.47	14.80	15.00	14.68	14.62	14.40
Léon Millot jusqu'à 2022, remplacé par VB Cal 1-28 en 2023	7.91	8.47	8.75	8.65	10.65	11.94
Variétés résitantes (Pilzwiderstandsfähig, PiWi), total en Suisse	315.96	369.52	409.06	456.12	518.83	570.19
Variation par rapport à l'année précédente en %		16.95	10.70	11.50	13.75	9.90
Variation par rapport à l'année précédente en ha		53.56	39.54	47.06	62.71	51.36
Tous les cépages confondus, total en Suisse	14 704	14 696	14 629	14 606	14 569	14 484

Source: OFAG



PRODUCTION > PRODUCTION ANIMALE



Éleveurs d'animaux de rente et cheptels

Le changement structurel est plus ou moins marqué selon les espèces animales. Il est par exemple moins prononcé pour les moutons que pour la volaille.

L'évolution de l'élevage suisse d'animaux de rente : moins d'exploitations, plus d'animaux



Source : Unsplash

En 2024, 39 572 grandes et petites exploitations détenaient du bétail et 14 437 élevaient de la volaille en Suisse. Seuls 21 % de ces exploitations n'élevaient pas de bovins. Si le nombre d'exploitations de bétail bovin, de chevaux, de porcs, de moutons et de volaille de rente a diminué par rapport à l'exercice précédent, le nombre d'exploitations caprines a, lui, augmenté.

Une comparaison des chiffres des années 2022 à 2024 avec ceux des années 2000 à 2002 montre clairement l'ampleur de cette baisse : le nombre d'exploitations porcines a reculé de 65,2 %, tandis que les autres espèces sont touchées par une baisse qui se situe entre 35,5 % et 15,9 %. Le nombre d'animaux de rente a lui aussi reculé durant cette même période, à l'exception du cheptel des volailles, des chèvres et des chevaux. La baisse observée du cheptel animal n'est toutefois pas proportionnelle au recul du nombre d'exploitations : la Suisse compte moins d'exploitations, mais celles-ci deviennent plus grandes. L'exemple de la volaille est le plus éloquent : de 2022 à 2024, le nombre d'exploitations avicoles a reculé de 26,4 % par rapport aux années 2000 à 2002, mais le cheptel des volailles a, lui, augmenté de 89,5 %.

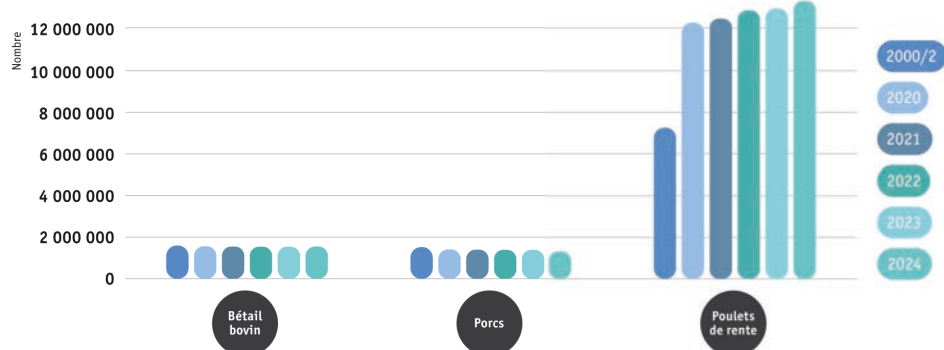
Moins de porcs, de poules pondeuses et de poulets d'élevage

PRODUCTION > PRODUCTION ANIMALE



L'évolution du cheptel animal global est restée stable entre 2023 et 2024 ; celui-ci s'élève à 16,5 millions d'animaux.

Évolution des effectifs des animaux de rente



Source : OFS

Le nombre de ruminants, à savoir les bovins, les moutons et les chèvres, est resté relativement stable en glissement annuel. Pendant l'année sous revue, le cheptel des chèvres, qui sont aussi la plus petite espèce d'animaux de rente, a néanmoins augmenté de 22 % par rapport aux années 2000 à 2002. À l'inverse, les cheptels ovin et bovin ont reculé de respectivement 13,9 % et 4,2 % par rapport à la période 2000–2002.

En 2024, le cheptel des volailles a légèrement poursuivi sa hausse, confirmant ainsi la tendance observée depuis plusieurs années. Cette hausse est due à la volaille de chair, le nombre de poules pondeuses et de poulets d'élevage ayant suivi une tendance inverse : au cours de l'année sous revue, il a diminué de 1,7 % par rapport à l'année précédente. Ce recul n'a pas été sans conséquences pour le marché des œufs.

Quant au cheptel des porcs, il a de nouveau reculé, de 3,5 %, par rapport à 2023 ; cette baisse est due à la stabilisation de la situation après les années marquées par la pandémie.

Informations complémentaires

Source Office fédéral de la statistique OFS, Effectifs d'animaux de rente des exploitations agricoles, évolution

Détenteurs d'animaux de rente et effectifs d'animaux de rente

	2000/02	2020	2021	2022	2023	2024	2000/02 – 2022/24
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%
Exploitations avec							
Bétail ¹	58 659	41 822	41 254	40 800	40 201	39 572	-31.5
Bovins	49 598	33 662	33 091	32 581	31 993	31 430	-35.5
Équidés	13 090	11 227	11 196	11 123	11 008	10 883	-15.9
Porcs	14 626	5 600	5 561	5 467	5 063	4 726	-65.2
Moutons	12 158	8 016	7 977	7 969	7 984	7 894	-34.6
Chèvres ²	8 359	6 355	6 592	6 559	6 551	7 620	-17.3
Poules de rente	19 943	13 485	14 434	14 876	14 693	14 437	-26.4
Effectifs							
Bétail bovin	1 597 684	1 515 123	1 513 701	1 525 270	1 528 412	1 537 229	-4.2
dont vaches	716 784	677 863	680 593	680657	672492	675 978	-5.6
Équidés	63 060	80 072	80 096	80 950	81 570	81 319	28.9
Porcs	1 534 217	1 348 306	1 366 359	1 372 772	1 324 860	1 276 705	-13.7
Moutons	423 413	343 528	349 112	355 893	362 215	375 200	-13.9
Chèvres	68 492	79 562	82 045	82 313	81 398	86 939	22.0
Poules de rente	6 934 609	12 428 660	12 568 239	13 109 351	13 150 561	13 168 559	89.5
dont poules pondeuses et poules d'élevage	2 124 632	384 017	3 866 989	3 893 451	3 841 236	3 777 526	80.6

¹Bovins, équidés, porcs, moutons et chèvres.

²Y compris les (détenteurs de) chèvres naines

Source: OFS

PRODUCTION > PRODUCTION ANIMALE



Production laitière

L'économie laitière est l'un des secteurs les plus importants de l'agriculture suisse. Pesant quelque 2,8 milliards de francs, le secteur laitier représentait en 2024 un quart environ de la valeur totale de la production agricole.

En 2024, la Suisse comptait 16 648 exploitations laitières, dont 8290 en région de plaine et 8358 en région de montagne. À celles-ci s'ajoutent 1840 exploitations d'estivage qui ont également commercialisé du lait. En un an, le nombre d'exploitations laitières suisses a chuté de 2,5 %, un recul plus marqué en plaine (-3,3 %) qu'en montagne (-1,7 %). En comparant le nombre moyen d'exploitations en 2000/2001 avec celui de 2024, force est de constater que ce chiffre a diminué de plus de la moitié.

En 2024, la production totale de lait s'élevait à près de 3,7 millions de tonnes, comparable à celle des années précédentes. Sur ce volume, 0,37 million de tonnes ont été distribuées aux jeunes animaux et 0,03 million de tonnes consommées directement par les familles paysannes. Un total de 3,3 millions de tonnes de lait ont donc été commercialisées, dont près d'un tiers produit sans ensilage. En 2024, la part de lait bio s'élevait à 8,3 % et celle de lait des prés IP-Suisse à 11,1 % du lait commercialisé. La comparaison de la production totale de lait durant les années 2000/2001 avec celle de l'année 2024 révèle une hausse d'environ 100 000 tonnes.

Des exploitations moins nombreuses, mais plus grandes

Une tendance se dessine lorsque l'on compare les chiffres de 2024 à la valeur moyenne des années 2000 et 2001 : les exploitations laitières sont toujours moins nombreuses (-50 % en vingt ans), mais toujours plus grandes en termes de surface. La taille moyenne des exploitations est ainsi passée de 19,1 hectares en 2000 et 2001 à 29,7 hectares en 2024.

En 2024, la production de lait commercialisé par exploitation laitière s'élevait à 192 857 kilos en moyenne, les exploitations de plaine produisant globalement deux fois plus de lait que celles de montagne.

Performance des vaches laitières

La performance laitière a atteint une valeur moyenne d'environ 7100 kilos par vache et par an. Les teneurs en matière grasse et en protéine sont quant à elles restées assez stables au cours des vingt dernières années. Cependant, ces différentes grandeurs varient fortement d'une race à l'autre.

Prix à la production et prix à la consommation

Sur l'ensemble du pays, les prix moyens à la production du lait ont baissé par rapport à l'année précédente, à l'exception du lait bio.

PRODUCTION > PRODUCTION ANIMALE



Produit	Prix à la production (ct./kg de lait)	Variation de prixpar rapport à 2023
Total lait suisse	75,05	-1,7 %
Lait conventionnel transformé en fromage	77.30	-1,4 %
Lait de centrale conventionnel	69.40	-3,2 %
Lait bio	92.22	+1,3 %
Lait A	76.94	-1,5 %
Lait B	53.63	-6,9 %

À noter que les prix à la production indiqués comprennent déjà le supplément pour le lait commercialisé (5 ct.) et, le cas échéant, le supplément pour le lait transformé en fromage (10 ct. ou 13 ct. si affouragement sans ensilage). Le prix du lait effectivement payé sans les suppléments est donc plus faible.

En 2024, les prix à la consommation des produits laitiers ont varié indépendamment de la tendance observée sur les prix à la production. Ces derniers s’inscrivent à la baisse (sauf pour le lait bio) par rapport à l’année précédente. Les consommateurs ont payé leur litre de lait entier pasteurisé 1.72 franc, contre 1.70 franc en 2023. En revanche, le fromage à raclette coûtait 20.72 francs par kilo en 2024, contre 22.00 un an plus tôt. Les prix à la consommation ayant le plus augmenté par rapport à 2023 sont ceux du yogourt aux fruits (3.65 fr./kg, +4 %) et du beurre à rôti (24.14 fr./kg, +0.50 fr.).

SourcesTSM Fiduciaire Sàrl : Comparaison pluriannuelle 2024Agristat : Statistique laitière de la Suisse 2024OFAG : Évaluation des données sur la production laitière, année civile 2024OFAG : Portail de données pour les marchés agricoles et alimentaires – Lait et produits laitiers

PRODUCTION > PRODUCTION ANIMALE



Production de viande et d'œufs

Malgré un cheptel de volailles constant depuis plusieurs années, la production de viande de volaille et d'œufs a encore augmenté en 2024. Le porc est resté la viande la plus produite au cours de l'année sous revue.



Production suisse de viande et d'œufs 2024 : entre stabilité et changements

La production et les effectifs d'animaux de rente ont connu une évolution différenciée en 2024. Alors que la production de viande de bœuf est restée stable, la production de viande de porc accuse un recul et celle de volaille enregistre une hausse. Au total, 360 762 tonnes de viande en poids prêt à la vente (PPV) ont été produites en Suisse en 2024, dont quelque 45 % étaient de la viande de porc.

Le cheptel bovin a légèrement augmenté par rapport à 2023, comptabilisant 1,54 million de têtes, dont 675 978 vaches. Durant l'exercice sous revue, la production suisse de viande de bœuf s'est élevée à 81 621 tonnes PPV, soit un niveau semblable à celui de l'année précédente. La production de viande de veau, qui s'élevait à 18 535 tonnes PPV, est elle aussi restée stable.

En 2024, le nombre de porcs a diminué de 3,6 % par rapport à 2023, passant à 1,28 million de têtes. Ce recul s'explique par la surproduction des années 2022 et 2023 ; les producteurs ont entre-temps réduit leur nombre d'animaux pour stabiliser le marché. La production de viande de porc a ainsi diminué de près de 3 % pendant l'exercice sous revue, atteignant 162 634 tonnes PPV. Le porc est cependant resté la viande la plus produite en 2024. Le recul de la production a fait baisser la part de porc suisse dans l'offre à 93,3 % en 2024.

En chiffres absolus, le cheptel de volaille est le plus grand parmi les animaux de rente suisses : quelque 13 millions d'animaux vivaient en Suisse en 2024, dont 3,8 millions de poules pondeuses et de poules d'élevage. La production d'œufs et de viande de volaille a augmenté de respectivement 4,8 % et 2,8 %, malgré un cheptel de volaille identique à l'année précédente.

PRODUCTION > PRODUCTION ANIMALE



Durant l'exercice sous revue, quelque 1,1 milliard d'œufs et 91 983 tonnes de viande de volaille ont été produits en Suisse. La production nationale a permis de couvrir 62,5 % de la demande totale d'œufs et 72,1 % de la demande d'œufs en coquille. Ces deux pourcentages ont baissé par rapport à l'année précédente. En revanche, la part de la production nationale dans l'offre est restée stable pour la viande de volaille, à 66,3 %, comme l'année précédente. La part de la production suisse est restée stable, voire a diminué, malgré la hausse de la production. Ce phénomène est dû à la demande accrue, qu'il a fallu couvrir par des importations supplémentaires.

La production de viande de mouton a diminué de 4,4 % pour s'établir à 3720 tonnes PPV, et celle de viande de chèvre (principalement de cabri) a reculé de 5 %, atteignant 405 tonnes PPV.

Quant à la production de viande de lapin, elle a de nouveau diminué en 2024 pour s'établir à 334 tonnes PPV (-27,5 %). Alors qu'elle avait fortement reculé entre 2022 et 2023, la production de gibier est restée stable en 2024 et s'élevait à 1378 tonnes PPV.

Informations complémentaires

[Lien vers la rubrique Production](#)

Sources Office fédéral de la statistique OFS : Effectifs d'animaux des exploitations agricoles – 1985–2004 | [tableauProviande](#) : Le marché de la viande en chiffres – [ProviandeAviforum](#) : Aviculture en chiffres 2024

PRODUCTION > SÉCURITÉ DE LA PRODUCTION



Concurrence pour les terres arables

En Suisse, plus de la moitié des terres arables sont utilisées pour produire des aliments pour animaux. Ces surfaces sont donc en concurrence avec les terres arables utilisées pour la production directe de denrées alimentaires. C'est afin de mesurer cette concurrence qu'un indicateur de l'utilisation des surfaces a été calculé dans le cadre du monitoring du système agro-environnemental suisse (MAUS).

Le monitoring du système agro-environnemental suisse (MAUS) calcule différents indicateurs agro-environnementaux afin de quantifier l'impact de l'agriculture sur l'environnement au fil du temps. Ces indicateurs permettent d'appréhender et d'observer le système environnemental complexe en termes simples et compréhensibles. L'indicateur de concurrence pour l'utilisation des surfaces montre quel pourcentage de la superficie de terres arables est utilisé pour l'alimentation humaine directe par rapport à la surface assolée totale. Les prairies temporaires en font également partie. Lors de l'interprétation des valeurs indiquées, il faut prendre en considération qu'un certain pourcentage de prairies temporaires est intéressant d'un point de vue agronomique pour améliorer la qualité des sols, pour étendre la pratique de l'assolement et pour réduire les maladies et les organismes nuisibles.

La culture directe de denrées alimentaires sur des surfaces appropriées économise des ressources, car elle contourne l'étape de la production animale, permettant ainsi d'utiliser moins de terres, d'eau et d'énergie. Elle est également moins polluante.

Différences régionales

Il n'est pas possible de calculer des valeurs fiables pour les régions de montagne en raison du peu de terres arables qui s'y trouvent. En revanche, le Plateau dispose de beaucoup de telles surfaces. La part qui n'est pas utilisée pour l'alimentation humaine directe varie fortement selon les régions : la Suisse centrale affiche la concurrence pour les surfaces la plus forte, puisque plus de 80 % des terres arables n'y sont pas utilisées pour l'alimentation humaine directe dans la plupart des cantons. La concurrence pour les surfaces la plus faible est rencontrée dans les cantons de Genève, Schaffhouse et Vaud, où seuls 35 à 45 % des terres arables ne servent pas directement à l'alimentation humaine.

PRODUCTION > SÉCURITÉ DE LA PRODUCTION



Flächenkonkurrenz / Concurrence pour l'utilisation des surfaces / Concorrenza tra superfici

Anteil der Ackerfläche (in %), der nicht direkt für die Lebensmittelproduktion verwendet wird
Part des terres arables (en %) qui ne sont pas directement utilisées pour la production alimentaire
Percentuale di superficie coltiva (in %) non utilizzato direttamente per la produzione alimentare

2023

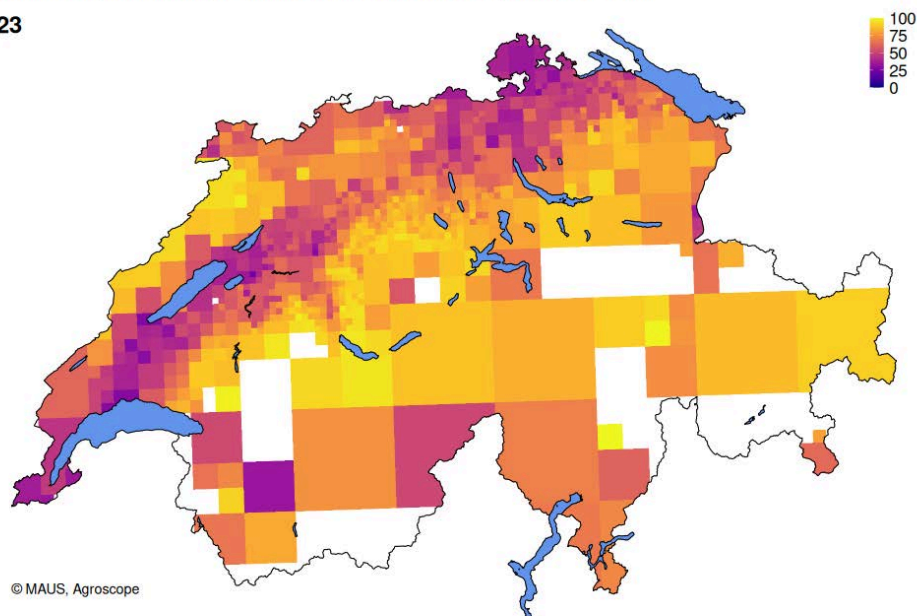


Figure 1 Indicateur de concurrence pour l'utilisation des surfaces pour l'année 2023. Plus le nombre d'exploitations disposant de terres arables est élevé, plus la résolution spatiale est élevée. Dans les régions de montagne, il y a peu de terres arables, c'est pourquoi la résolution est basse. Le jaune/orange (valeurs élevées) indique les régions où les terres arables sont principalement utilisées pour la production d'aliments pour animaux. Le violet (valeurs basses) signale quant à lui les régions où les terres arables sont principalement utilisées pour l'alimentation humaine directe.

Perspective

L'indicateur actuel ne prend en compte que les terres arables existantes. Cependant, il existe en Suisse des surfaces arables qui sont actuellement couvertes de prairies permanentes. À l'inverse, il existe des terres arables sur lesquelles les prairies permanentes seraient mieux adaptées au site. À l'avenir, un second indicateur sera développé, qui se rapportera à la surface arable globale plutôt qu'à la surface arable actuelle. Les critères sur lesquels on se basera pour définir si une surface est considérée comme arable seront déterminants.

Pour en savoir plus

» [Monitoring du système agro-environnemental suisse](#)

PRODUCTION > SÉCURITÉ DE LA PRODUCTION



Intensification écologique de l'agriculture

L'agriculture suisse a beaucoup évolué au cours des 35 dernières années. La surface agricole utile a reculé, tandis que la part des surfaces gérées de manière particulièrement écologique a progressé, sans que la production en pâtisse. En dépit des améliorations, l'impact sur l'environnementale reste trop fort.



Source : Fotolia, Adobe Stock et OFAG

L'agriculture adaptée aux conditions locales se définit comme l'exploitation optimale du potentiel de production d'un site dans la limite de résilience des écosystèmes. C'est pour la Suisse autant un objectif à atteindre qu'un défi à relever. Le présent article illustre l'évolution de la production et, par conséquent, de son impact sur l'environnement au cours des 35 dernières années.

On connaît d'un côté la production agricole normale-intensive, assurée selon les bonnes pratiques agricoles, qui fournit les prestations écologiques requises et produit une grande partie de nos denrées alimentaires. De l'autre, il y a les surfaces de promotion de la biodiversité et d'autres surfaces exploitées de manière particulièrement écologique, où les ressources naturelles vitales sont préservées ou favorisées de manière ciblée. Ces surfaces contribuent aussi significativement à la production, en assurant les bases de la production à long terme.

Légère baisse de la surface agricole utile

Alors que la surface agricole utile a légèrement reculé en Suisse depuis l'an 2000, principalement en raison de l'urbanisation croissante, la part des surfaces exploitées de manière extensive a augmenté de manière constante durant cette période. Le graphique ci-dessous montre pour quelle part de la surface agricole utile des paiements directs ont été versés

PRODUCTION > SÉCURITÉ DE LA PRODUCTION



dans le cadre de la promotion de la biodiversité ou de la protection des végétaux respectueuse de l'environnement.

Évolution de la surface agricole utile en hectares

Baisse du nombre d'animaux dans les années 90

Le nombre d'animaux de rente gardés en Suisse a également reculé au cours des 35 dernières années, la baisse ayant eu lieu surtout dans les années 1990 et les chiffres étant depuis restés relativement stables.

Évolution des effectifs d'animaux de rente en unités de gros bétail

L'évolution des effectifs d'animaux de rente est représentée à l'aide d'unités de gros bétail (UGB), qui permettent de regrouper sous le même critère différentes espèces animales. Une UGB équivaut à une vache laitière. Cette définition de l'ordonnance sur la terminologie agricole est restée inchangée en dépit du fait que la productivité des animaux de rente ait considérablement évolué au cours des dernières décennies. À titre d'exemple, la production laitière moyenne d'une vache laitière, et donc ses rejets d'éléments fertilisants, a fortement augmenté pendant la même période.

Évolution du nombre de vaches laitières, de leur productivité et de leur production laitière

La hausse de la productivité des vaches laitières explique le fait que la production de lait, bien que fluctuante, ait tendance à se maintenir malgré la baisse du nombre de vaches laitières depuis 1990 (Agristat [2024], Statistique laitière de la Suisse 2023).

Production agricole stable

Ainsi que le montre le graphique ci-dessous, le niveau de rendement de l'ensemble de l'agriculture suisse, exprimé en gigajoules d'énergie alimentaire, fluctue d'année en année entre 1994 et 2022, sans qu'il soit possible d'en dégager une tendance claire. La production agricole se situe donc aujourd'hui à un niveau comparable à celui de 1990, en dépit d'une nette diminution de la surface agricole utile comme du nombre d'UGB.

Évolution de la production agricole

Amélioration des prestations écologiques, mais objectifs pas encore totalement atteints

Les prestations écologiques de l'agriculture suisse se sont nettement améliorées, notamment grâce à un soutien ciblé. Les objectifs environnementaux de l'agriculture ne sont malgré tout pas atteints dans tous les domaines, comme le montrent le monitoring agro-environnemental et les données, indicateurs et cartes sur l'évolution de l'état de l'environnement de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Des améliorations demeurent nécessaires.

Hausse de la production et réduction de l'impact environnemental

PRODUCTION > SÉCURITÉ DE LA PRODUCTION



Au cours des 35 dernières années, une partie des terres agricoles a fait l'objet d'une intensification de la production, tandis que l'autre partie a vu son exploitation devenir plus écologique et donc plus extensive. Cette évolution s'est accompagnée d'un renforcement des prestations écologiques et signifie que l'efficacité de la production agricole en Suisse a pu être globalement améliorée.

Cette intensification écologique doit se poursuivre. La production agricole doit augmenter, afin d'améliorer le degré d'autosuffisance face à la croissance démographique. Pour ce faire, il faudra encore améliorer l'efficacité de l'agriculture, dans la limite de résilience des écosystèmes et en préservant les ressources naturelles vitales. Ces mesures devraient assurer le potentiel de production à long terme.

Le potentiel de la production adaptée aux conditions locales

Les bonnes pratiques au bon endroit : c'est là que tout se joue. Il s'agit d'exploiter de manière optimale le potentiel de production d'un site pour produire des denrées alimentaires, tout en tenant compte des sensibilités de l'emplacement, en particulier le choix des cultures et les mesures d'exploitation. Lorsqu'il y a un risque accru d'introduction de substances dans la nappe phréatique à un endroit où l'on capte de l'eau potable, les mesures indiquées diffèrent de celles appliquées dans des écosystèmes particulièrement sensibles et en présence d'émissions d'ammoniac trop élevées.

En résumé, une agriculture adaptée au site signifie ne pas faire partout la même chose. Les interactions étant complexes, de bonnes bases techniques sont nécessaires pour évoluer dans la bonne direction. L'OFAG et Agroscope travaillent en ce sens.

Informations complémentaires

» [Article « 30 ans de monitoring agro-environnemental »](#)

Sources

AgriStat (2024), Statistique laitière de la Suisse 2023, page 32



Quel potentiel représentent les terres assolées en Suisse ?

La production des denrées alimentaires doit être adaptée aux conditions locales et économe en ressources. C'est ce que prévoit notre Constitution fédérale. Qu'est-ce que cela signifie précisément ? Et avons-nous déjà atteint ces objectifs ou y a-t-il un potentiel d'optimisation en Suisse ?

Une agriculture adaptée aux conditions locales met à profit le potentiel agronomique et économique du site pour la production alimentaire, tout en tenant compte de la résilience des écosystèmes. Les cultures destinées directement à l'alimentation humaine sont la manière la plus écologique et la plus efficace d'utiliser les sols, là où les conditions locales le permettent.

Classification de l'exploitation agricole actuelle

Actuellement, 58 % de la surface agricole utile du pays sont exploités en tant que prairies permanentes, 38 % en tant que terres assolées et 4 % en tant que cultures pérennes (Office fédéral de la statistique, 2024). Plus de 50 % des terres assolées sont actuellement utilisées pour la production d'aliments pour animaux (USP, 2023).

Étude du potentiel pour des terres assolées adaptées aux conditions locales

Grâce à des modélisations spatialement détaillées, Agroscope et l'OFAG ont étudié les surfaces potentielles pour des grandes cultures adaptée aux conditions locales en Suisse. Sur la base des données disponibles à l'échelon national, nous avons analysé quelles surfaces agricoles se prêteraient une exploitation en tant que terres assolées selon les critères des conditions locales. L'hypothèse était que les surfaces de promotion de la biodiversité et les cultures pérennes resteraient inchangées, de même que les surfaces d'estivage.

La méthode en bref

L'analyse était basée sur une approche en trois étapes. Le potentiel des terres assolées a été évalué sur la base de critères biophysiques (pente, adéquation du sol et du climat) et de deux critères environnementaux (prévention de l'érosion des sols et émissions de gaz à effet de serre provenant des sols organiques drainés). Dans une première étape, la surface agricole utile a été superposée avec la carte des aptitudes des sols suisses (Frei et al., 1980), la carte des déclivités (Swisstopo, 2022) ainsi que celle de l'adéquation du climat (Holzkämper et al., 2015). On a supposé que les terres agricoles dont la pente ne dépasse pas 35 % peuvent être cultivées sur le plan technique et que le climat et les sols agricoles permettent au moins la culture du blé. Les surfaces présentant un risque élevé d'érosion (Bircher et al., 2019) ont été exclues du scénario 2 et les sols organiques du scénario 3 (Wüst-Galley et al., 2015).

Ce que montre l'analyse

Le scénario 1 montre le potentiel maximum des terres assolées. Par contre, la répartition des terres assolées et des surfaces herbagères dans le deuxième scénario est semblable à l'utilisation actuelle. Dans l'ensemble, on constate une diminution des terres assolées par rapport à leur utilisation actuelle, car environ 40 % des terres assolées actuellement exploitées seraient plus adaptées aux cultures herbagères en raison du risque d'érosion. Dans le troisième scénario, l'exclusion des sols organiques limite encore le potentiel des terres assolées, tandis

PRODUCTION > SÉCURITÉ DE LA PRODUCTION



que la superficie des prairies augmente. Comme les sols organiques ne couvrent qu'une petite partie de la surface à l'échelle nationale, les scénarios 2 et 3 ne diffèrent que très peu (figure 1).

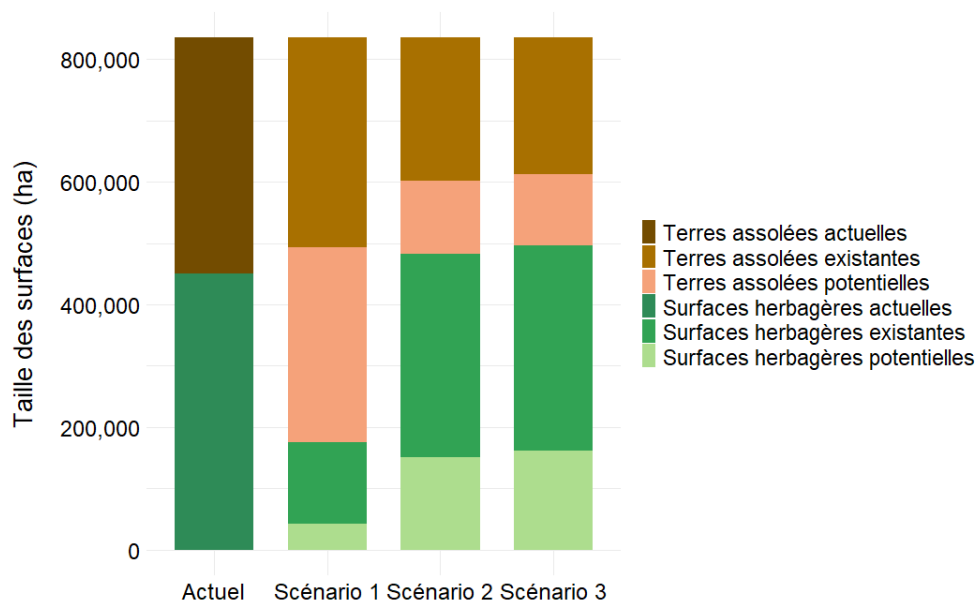


Figure 1 : répartition des terres assolées et des surfaces herbagères selon l'utilisation actuelle et changement de la répartition des surfaces dans les différents scénarios

Dans le contexte de la tendance nationale, la figure 2 montre, à l'aide de deux exemples régionaux, comment la répartition des surfaces entre les terres assolées et les prairies évolue avec une exploitation mieux adaptée aux conditions locales.

PRODUCTION > SÉCURITÉ DE LA PRODUCTION

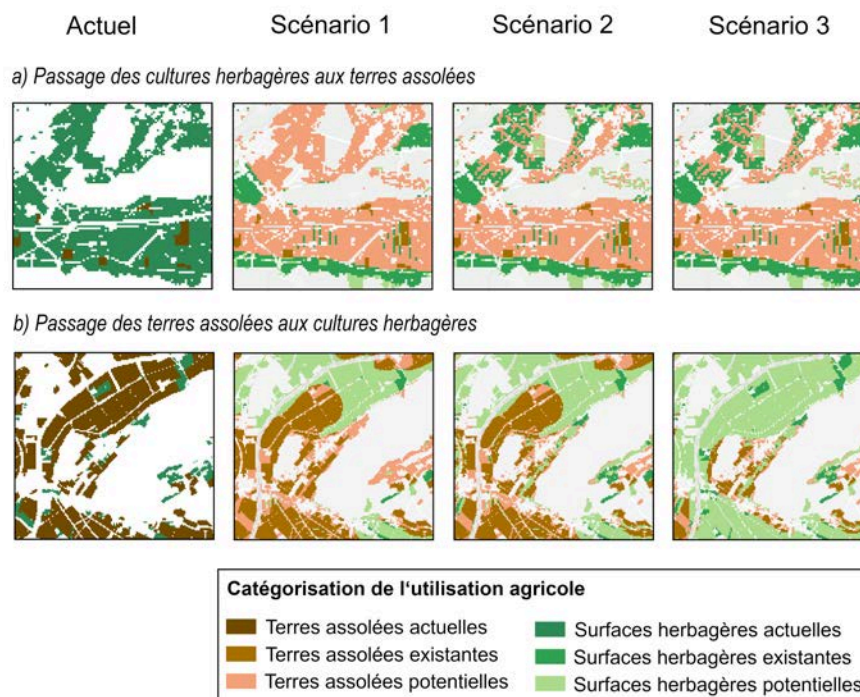


Figure 2 : exemples régionaux des changements géographiques de l'exploitation agricole. Alors que a) montre le passage des cultures herbagères aux terres assolées, b) représente le contraire.

Suffisamment de terres assolées – mais parfois au mauvais endroit

Les résultats montrent que les terres assolées adaptées aux conditions locales sont disponibles dans un ordre de grandeur comparable à celui d'aujourd'hui, même dans le scénario 3. Toutefois, au niveau régional, on observe des décalages géographiques importants entre les terres assolées et les surfaces herbagères. Ainsi, certaines surfaces nécessiteraient un changement d'utilisation des sols pour poursuivre les objectifs visant à favoriser la production adaptée aux conditions locales, la biodiversité et la lutte contre le changement climatique. Dans le cadre d'un projet de suivi, l'équipe de projet examine à présent quelles pourraient être les conséquences concrètes d'une telle transformation.

Sources

Bircher, P., Liniger, H., Prasuhn, V., 2019. Aktualisierung und Optimierung der Erosionsrisikokarte (ERK2) : Die neue ERK2 (2019) für das Ackerland der Schweiz : Rapport final. Office fédéral de la statistique, 2024. Surface agricole utile – Sans les estivages – En milliers d'hectares. Frei, E., Vökt, U., Flückiger, R., Brunner, H., Schai, F., 1980. Carte des aptitudes des sols suisses. Berne. Holzkämper, A., Fossati, D., Hiltbrunner, J., Fuhrer, J., 2015. Spatial and temporal trends in agro-climatic limitations to production potentials for grain maize and winter wheat in Switzerland. Reg Environ Change 15, 109–122. <https://doi.org/10.1007/s10113-014-0627-7> Swisstopo (Ed.), 2022. MNT 25. Le modèle numérique du terrain de la Suisse. Wüst-Galley, C., Grünig, A., Leifeld, J., 2015. Locating Organic Soils for the Swiss Greenhouse Gas Inventory. Agroscope Science. USP, 2023. Statistiques et évaluations concernant l'agriculture et l'alimentation, Brugg. <https://www.sbv-usp.ch/de/services/agristat-statistik-der-schweizer-landwirtschaft/statistische-erhebungen-und-schaetzungen-ses>, dernier accès le 19 mai 2025.

MARCHÉ

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Commerce extérieur agricole suisse

Le commerce extérieur agricole suisse (import + export) a atteint en 2024 un niveau record encore jamais égalé. Les exportations agricoles s'élevaient à 10,7 milliards de francs ou 4 % des exportations totales. Cette même année la Suisse importait pour 15,5 milliards de francs de produits agricoles ou 7 % de ses importations totales. La balance commerciale déficitaire de 4,8 milliards de francs s'est détériorée de 11 % par rapport à 2023, car la croissance des importations a été supérieure à celle des exportations. Elle a atteint un niveau historiquement bas.

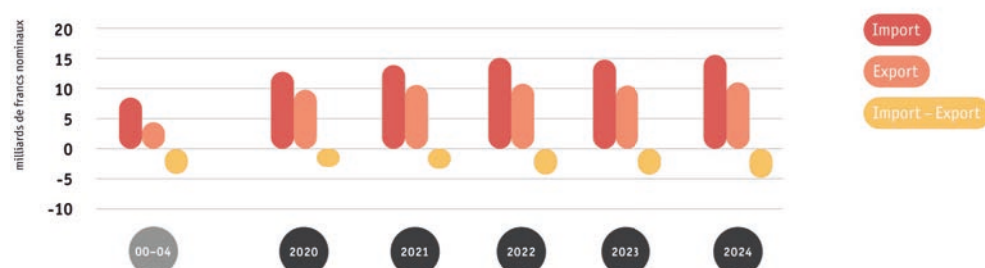
Commerce extérieur élevé

En 2024, tant les exportations que les importations ont progressé. Les exportations agricoles se sont élevées à 10,68 milliards de francs soit un montant inférieur de 4,8 milliards de francs aux importations (15,47 milliards de francs). Les importations ont atteint un niveau record jamais encore égalé. La balance commerciale agricole s'est détériorée de 10,8 % en 2024 par rapport à 2023. Elle a atteint un niveau historiquement bas. Cette détérioration est due à une hausse de 4,4 % des importations qui a été supérieure à celle (1,8 %) des exportations.

La hausse des exportations (+192 millions de francs) en 2024 par rapport à l'année précédente est due en particulier au café (+186 millions de francs) et au chocolat (+138 millions de francs). Ces hausses ont été supérieures à la baisse des exportations observée pour les préparations alimentaires à base de céréales (-86 millions de francs) et les boissons (-83 millions de francs).

La hausse des importations a été trois fois plus importante (+659 millions de francs). Elle est marquée en particulier pour le cacao (+337 millions de francs), et le café (+120 millions de francs). Le détail est disponible dans la statistique du commerce extérieur (STCE) suisse. Elle ne comprend pas le tourisme d'achat transfrontalier.

Evolution du commerce extérieur agricole



Source : Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF

La balance commerciale sur les produits laitiers reste historiquement basse

36 % du commerce extérieur (import + export) agricole suisse de 2024 est atteint avec le café, tabac, les extraits végétaux (chapitres du système harmonisé de désignation et de codification des marchandises 9, 13, 24) et les boissons (chap. 22).

La balance commerciale est particulièrement élevée pour le café, le tabac, les extraits végétaux (chap. 9, 13, 24). Elle s'élève à 2,1 milliards de francs. En comparaison les préparations alimentaires dont le chocolat (chap.18, 21) présentent un excédent d'exportation (166

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



millions de francs) douze fois moins élevé. À l'opposé, la balance commerciale est particulièrement négative pour les fruits, légumes et plantes vivantes (chap. 6, 7, 8 et 20) (# 3,4 milliards de francs), les céréales et produits de céréales (chap. 10, 11, 19) (-821 millions de francs) ainsi que pour la viande et les préparations de viande (chap. 2, 16) (-783 millions de francs).

En 2024 comme en 2023, pour la deuxième fois depuis au moins 35 ans, la balance commerciale de l'ensemble des produits laitiers, œufs et miel (chap. 4) est négative (-20 millions de francs). Cela est dû à la balance commerciale en 2024 certes encore positive mais basse observée sur les produits laitiers (130 millions CHF). Elle ne représente plus que 41 % du niveau observé en 1990-1992 (319 millions de francs).

Commerce extérieur agricole 2024 par produit trié par ordre décroissant (millions de francs)



Source : Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF

Commerce extérieur agricole : La couverture agricole est celle définie à l'OMC. Les chapitres supérieurs à 24 du système harmonisé de désignation et de codification des marchandises sont composés en partie de produits agricoles et en partie de produits industriels. Seuls les produits agricoles sont retenus.

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Évolution des indices de prix

L'évolution des indices des prix en 2024 montre une augmentation des prix à la production et une quasi-stabilité des prix à la consommation par rapport à 2023. L'indice des prix à la production a ainsi enregistré sa valeur la plus élevée depuis 2003. Les prix des moyens de production ont cependant reculé alors que les prix à l'importation ont augmenté, atteignant de nouveaux records.

Qu'entend-on par indices des prix ? À quoi servent-ils ? Les indices de prix sont des indicateurs économiques importants pour l'évolution des prix. Ils indiquent comment les biens et les services d'un panier-type ont évolué. Ci-dessous, nous expliquons comment certains indices, tels que l'indice des prix à la production des produits agricoles ou l'indice national des prix à la consommation, ont évolué.



Hausse de l'indice des prix à la production des produits agricoles

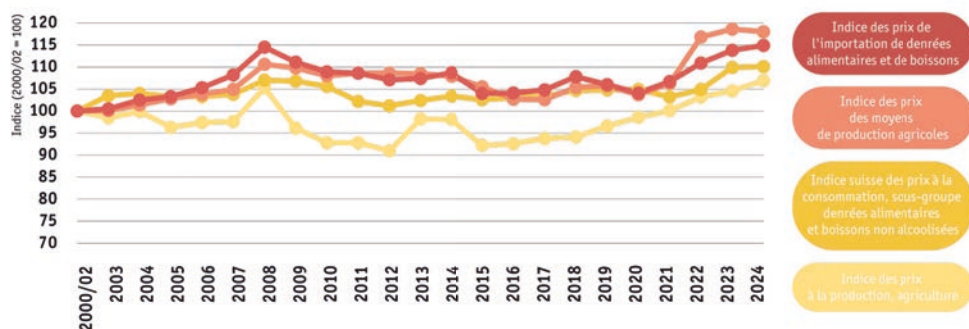
L'indice des prix à la production des produits agricoles mesure l'évolution des prix des biens et services produits et vendus par les agriculteurs.

En 2024, l'indice des prix à la production des produits agricoles a augmenté pour la neuvième année consécutive atteignant 106,9 %, ce qui représente 2,3 points d'indice de plus qu'en 2023. Il a ainsi atteint sa valeur la plus élevée depuis le début de la série temporelle de 2000/02 à 2024.

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Evolution de l'indice des prix à la production, à la consommation et à l'importation pour les produits alimentaires et les boissons, ainsi que de l'indice des prix des moyens de production agricoles



Source : OFS, Agristat (USP)

Quasi-stabilité de l'indice suisse des prix à la consommation

L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) est un indicateur important. Il mesure l'inflation des biens de consommation en Suisse. Il montre de combien les produits ont renchéri par rapport au mois précédent, à l'année précédente ou à tout autre moment de référence. L'IPC figure parmi les indicateurs économiques les plus importants et les plus souvent sollicités. Il représente une information de référence largement reconnue en politique et en économie.

En 2024, l'indice suisse des prix à la consommation pour les « denrées alimentaires et boissons non alcoolisées » est resté quasi stable, s'établissant à 110,1 %, soit 0,2 point d'indice de plus qu'en 2023. Il a ainsi enregistré sa valeur la plus élevée depuis le début de la série temporelle de 2000/02 à 2024. La comparaison des évolutions montre que l'indice des prix à la production des produits agricoles a enregistré une hausse nettement plus forte que celle de l'indice des prix à la consommation. Au cours de la période sous revue, les fluctuations des prix à la production ont été plus prononcées que celles des prix à la consommation.

Recul de l'indice des prix des moyens de production

L'indice des prix des moyens de production agricole reflète les évolutions de prix survenues dans le domaine des prestations intermédiaires et des investissements.

L'indice des prix des moyens de production agricole a diminué en 2024 pour s'établir à 118 %, ce qui représente 0,5 point d'indice de moins qu'en 2023. Si les prix des moyens de production ont reculé en 2024, les prix à la production ont en revanche augmenté. L'indice des prix des moyens de production agricole reste toutefois supérieur à l'indice des prix à la production des produits agricoles.

Progression de l'indice des prix à l'importation

L'indice des prix à l'importation (IPI) mesure l'évolution des prix des biens importés à la frontière suisse.

En 2024, l'indice des prix à l'importation de denrées alimentaires et de boissons a augmenté pour atteindre 114,9 %, soit 1,1 point d'indice de plus qu'en 2023. Il a ainsi progressé durant quatre années consécutives après les baisses enregistrées en 2019 et 2020.

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Prix à la production

En production animale, les prix à la production ont reculé en 2024 pour le lait cru et les veaux, comparativement à 2023. Les prix ont en revanche progressé sur le marché du bétail de boucherie pour la majorité des produits. En production végétale, les prix ont connu une évolution hétérogène avec une tendance à la baisse pour la plupart des produits. Les céréales panifiables ont toutefois enregistré une hausse de prix. Ces évolutions sont, entre autres, imputables aux coûts de production et au niveau de l'offre.

Baisse du prix du lait à la production

En **production laitière**, l'année 2024 a été marquée par une quasi-stabilité de la quantité de lait cru commercialisé (+0,1 %) et une baisse du prix du lait à la production (-1,7 %). Le prix du lait à la production en Suisse a ainsi reculé de 1,31 ct./kg par rapport à l'année précédente pour s'établir à 75,05 ct./kg. La baisse du prix indicatif du lait de centrale au cours du premier semestre 2024 et la légère diminution des prix de produits laitiers ont contribué au recul du prix du lait à la production. Depuis 2017, le prix du lait à la production a enregistré une hausse continue pour atteindre sa valeur la plus élevée en 2023. La comparaison entre les périodes de 2009 à 2011 et 2022 à 2024 montre une progression du prix du lait à la production (+17,2 %).

Évolution hétérogène des prix du bétail de boucherie

Le **marché du bétail de boucherie** présente un tableau nuancé des prix en 2024. Ceux des bovins, tant dans la production conventionnelle (AQ) que dans la production bio, sont légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente. En revanche, les prix du porc affichent une nette hausse : +4,3 % pour le porc bio, tandis que, dans la production AQ, le prix a retrouvé un niveau supérieur 4 fr./kg PM pour la première fois depuis 2020, se situant en 2024 à 4.42 fr. en moyenne. Les prix de l'agneau ont aussi augmenté dans le segment bio (+4,4 %) et dans celui de l'AQ (+5,3 %). Par contre, le recul du veau se poursuit (-4,3 % dans le bio et -5,1 % dans le segment AQ).

Stabilité des prix à la production des œufs

Sur le plan des prix à la production, le **marché de l'œuf** est resté stable. Par rapport à l'année précédente, on enregistre pour 2024 une hausse de 0,01 centime dans le bio, une légère baisse de 0,03 centime pour l'œuf issu d'élevages en plein air (qui atteint 24,12 centimes), ainsi qu'une diminution de 0,13 centime en ce qui concerne l'œuf issu d'élevages au sol (prix de 20,64 centimes). Entre la période de 2000 à 2022 et celle comprise entre 2022 et 2024, le prix de œufs de production conventionnelle a reculé de 8,2 % (élevage au sol) et de 7 % (élevage en plein air), tandis que celui des œufs bio a progressé de 14,1 % entre 2002–2004 et 2022–2024.

Hausse des prix à la production bruts des céréales panifiables de culture conventionnelle

Dans le segment de la **culture conventionnelle**, les **prix à la production bruts du blé panifiable** des catégories Top et I ont augmenté d'environ 4 % par rapport à l'année précédente, alors que l'on n'observe qu'une augmentation mineure dans le segment bio. Par comparaison avec l'année précédente, les prix à la production des céréales fourragères de culture conventionnelle

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



ont baissé (blé fourrager, orge fourragère et avoine fourragère : environ -2 %). De même, ceux de l'orge fourragère bio et du maïs grain ont diminué de 2 %. En revanche, ceux du blé fourrager bio sont restés plus ou moins au niveau de l'année précédente.

Les prix de la pomme de terre se retrouvent à un niveau élevé

Les prix à la production indicatifs des **pommes de terre** sont restés à un niveau élevé en 2024. Ils ont en effet peu fluctué : la pomme de terre de table à chair ferme a accusé un léger recul, de 58.50 fr./quintal à 55.96 fr./quintal (-4,3 %) tout comme la pomme de terre de table à chair farineuse, qui a connu une baisse du même ordre (-1 %), le prix s'établissant à 52.06 fr./quintal. À l'opposé, celui de la pomme de terre destinée à la transformation a augmenté, quoique modérément (+0,3 %) pour atteindre 50,84 fr./quintal. Ces fluctuations sont probablement en rapport avec la stabilité des rendements dans la culture conventionnelle.

La comparaison sur une période plus longue révèle une hausse des prix : entre 2000-2022 et 2022-2024, le prix moyen des variétés à chair ferme a augmenté de 26,9 %, celui des variétés à chair farineuse de 23,3 %, et celui des tubercules destinés à la transformation de 19,1 %.

Fruits à pépins : baisse des prix en 2024 due à une production nationale plus abondante

Après deux années d'augmentation, les prix des **fruits à pépins** ont baissé en 2024. Le prix indicatif de la Golden Delicious (non bio, classe I) est passé de 1.25 fr./kg à 1 fr./kg (-20 %). La variété Braeburn a connu le même sort, passant de 1.31 à 1.08 fr./kg (-17,6 %). La poire Conférence a subi un recul de -7,8 %, tombant de 1,41 à 1,30 fr./kg. Il faut y voir sans doute un effet de l'abondance des récoltes dans notre pays.

Sur une période plus longue, cependant, l'évolution est à la hausse : entre 2000-2003 et 2021-2024, la Golden Delicious a gagné 10,7 %, la Braeburn 5,3 % et la poire Conférence 25,5 %. Cette évolution pourrait s'expliquer par la hausse des coûts de production, par exemple du fait du programme visant à rendre durable la production fruitière.

Disparités entre bio et non bio dans la production de carottes

Les prix des **légumes** de garde ont évolué de façon hétérogène. Au rayon des carottes, le non bio a connu une chute, passant de 1.27 fr./kg à 1.17 fr./kg (-7,9 %), tandis que le bio se hissait de 1.94 fr./kg à 2.57 fr./kg (+32,5 %).

D'un côté, les oignons ont beaucoup renchéri dans le segment bio comme dans le non bio. Le prix de l'oignon non bio s'est inscrit en 2024 à 1.07 fr./kg, soit une augmentation de 50,7 % par rapport à l'année précédente (0.71 fr./kg). De l'autre côté, les prix du céleri-rave ont chuté, dans le segment bio comme dans le non bio. Céleri non bio : de 3.35 fr./kg à 2.25 fr./kg (-32,8 %) ; céleri bio : de 5.05 fr./kg à 4.08 fr./kg (-19,2 %).

Prix à la production sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2022	2023	2024	2000/02 – 2022/24 %
Lait¹⁶						
CH total ¹⁸	ct./kg	79.19	75.32	76.36	75.05	17.2
Lait transformé en fromage	ct./kg	79.13	76.88	78.41	77.30	12.9
Bétail de boucherie^{1,2}						
Vaches T3 QM	fr./kg PM	5.25	9.44	9.23	9.38	78.1
Jeunes vaches T3 QM	fr./kg PM	6.11	9.61	9.40	9.36	54.8
Taureaux T3 QM	fr./kg PM	7.65	10.41	9.97	10.23	33.4
Boeufs T3 QM	fr./kg PM	7.62	10.40	9.97	10.22	33.8
Génisses T3 QM	fr./kg PM	7.40	10.40	9.97	10.21	37.8
Veaux T3 QM	fr./kg PM	12.38	15.95	15.20	14.43	22.7
Porcs QM	fr./kg PM	4.40	3.36	3.54	4.42	-14.2
Agneaux T3 QM	fr./kg PM	12.34	14.60	13.94	14.68	16.8
Œufs³						
Œufs issus d'élevage au sol	Rp./pièce	22.89	21.63	20.77	20.64	-8.2
Œufs issus d'élevage en plein air	Rp./pièce	25.67	23.37	24.15	24.12	-7.0
Céréales^{3,4}						
Blé panifiable, Top	fr./100 kg	60.23	59.11	59.03	61.29	-0.7
Blé panifiable, catégorie I	fr./100 kg	57.38	56.50	56.88	58.88	0.1
Blé, fourrager	fr./100 kg	45.18	39.88	38.22	37.32	-14.8
Seigle, catégorie A, panifiable	fr./100 kg	44.24	43.60	42.45	43.30	-2.5
Orge fourragère, 65-67 kg/hl	fr./100 kg	42.68	36.78	35.44	34.76	-16.4
Avoine fourragère, 57/58	fr./100 kg	39.45	32.81	30.98	30.32	-20.5
Maïs grain	fr./100 kg	45.70	39.21	37.18	36.92	-17.3
Cultures sarclées^{3,5}						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	45.10	57.28	58.50	55.96	26.9
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	42.32	51.95	52.60	52.06	23.3
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	41.30	46.06	50.70	50.84	19.1
Pommes de terre nouvelles de table ⁶	fr./100 kg	79.37	81.58	89.55	98.89	13.4
Betteraves sucrières ¹²	fr./100 kg	12.21	5.26	6.27	6.00	-52.2
Oléagineux^{3,4}						
Colza, variété conventionnelle	fr./100 kg	83.19	117.60	90.49	92.93	20.6
Tournesols, high oleic	fr./100 kg	84.61	116.15	84.18	84.50	12.2
Fruits⁷						
Pommes: Golden Delicious, catégorie I ^{9,10,11,17}	fr./kg	1.00	1.18	1.25	1.00	10.8
Pommes: Maigold, Braeburn à partir de 2010, catégorie I ^{9,10,11,17}	fr./kg	1.13	1.21	1.31	1.08	5.3
Poires: Conférence, catégorie I ^{9,10,11}	fr./kg	1.08	1.38	1.41	1.30	25.5
Abricots, toutes les catégories ^{10,11}	fr./kg	2.69	3.17	3.37	3.35	22.8
Cerises de table, toutes les catégories ^{10,11,13}	fr./kg	3.86	6.49	6.72	6.90	74.0
Pruneaux de table, 33 mm. Fellenberg incl. ^{10,11,14}	fr./kg	2.21	2.35	2.45	2.35	8.6
Fraises ¹⁵	fr./kg	5.61	6.93	7.04	7.29	21.9
Légumes⁸						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.09	1.38	1.27	1.17	16.8
Oignons (de garde)	fr./kg	1.00	0.87	0.71	1.07	-11.7
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	1.75	2.69	3.35	2.25	57.9
Tomates rondes	fr./kg	2.09	2.90	3.13	3.01	44.2
Laitues pommées	fr./pièce	0.92	1.26	1.20	1.25	34.4
Choux-fleurs	fr./kg	2.04	3.23	3.66	3.63	71.9
Concombres pour la salade	fr./pièce	0.98	1.38	1.36	1.37	39.8

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs de boucherie, départ ferme

² 2000/02 : prix conventionnel

³ 2000/02 : la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

⁴ Prix brut à la production

⁵ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TVA

⁶ Pas de prix indicatif définitif ; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de Swisspatat

⁷ Prix indicatifs à la production

⁸ Prix indicatifs franco grande distribution Suisse Garantie (PI) ; sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁹ Prix indicatifs à la production définitifs ; à partir de 2022, prix indicatifs à la production définitifs pour les fruits à pépins de table conformément au programme « Durabilité des fruits (NHF) » (+ 0,06 fr./kg)

¹⁰ Moyenne des années 2000/03

¹¹ Évolution 2000/03 – 2021/24

¹² Agroscope : changement du système de calcul en 2003

¹³ y c. frais d'emballage ; depuis 2023 classes 24+ et 28+, base 5 kg en vrac (la classe 22+ n'est plus cotée depuis 2023) ; 2020-2023 toutes les classes, base 5 kg en vrac ; 2000/03 classe 1 (21 mm), base barquette/sachet de 1 kg

¹⁴ Coûts d'emballage inclus ; 2019 – 2022 pruneaux de table 33 mm y compris Fellenberg, base 6 kg en vrac ; 2000/03 seulement Fellenberg, base barquette de 1 kg

¹⁵ Coûts d'emballage inclus ; base 10 barquettes de 500 g, ouvertes

¹⁶ Évolution 2009/11 – 2022/24

¹⁷ 2022 : pas de prix indicatifs à la production définitifs disponibles pour la branche ; valeur moyenne des prix indicatifs à la production définitifs proposés par les partenaires

¹⁸ y c. le lait bio

Sources :

Lait, oeufs, céréales et oléagineux : OFAG

Bétail de boucherie : Proviande

Cultures sarclées : Swisspatat (Pommes de terre), Agroscope-INH (Betteraves sucrières)

Fruits : Fruits-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix à la production Bio

Produit	Unité	2002/04	2022	2023	2024	2002/04 – 2022/24 %
Lait⁷						
Lait biologique	ct./kg	89.28	88.05	91.06	92.22	18.1
Bétail de boucherie^{1,2}						
Taureaux d'égal T3	fr./kg PM	8.76	10.60	10.11	10.34	18.1
Bœufs T3	fr./kg PM	-	10.60	10.11	10.34	-
Génisses T3	fr./kg PM	-	10.60	10.11	10.34	-
Vaches T3	fr./kg PM	-	10.20	9.90	10.11	-
Veaux d'égal T3	fr./kg PM	13.20	16.61	15.56	14.89	18.8
Porcs de boucherie	fr./kg PM	6.88	7.75	7.80	7.75	12.9
Agneaux T3	fr./kg PM	13.10	16.13	15.53	16.21	21.8
Œufs						
Œufs issus de l'élevage biologique	ct./pièce	39.58	44.30	45.61	45.62	14.1
Céréales²						
Blé panifiable	fr./100 kg	-	107.55	106.84	107.20	-
Épeautre, classe A, panifiable, non décortiqué	fr./100 kg	-	115.96	116.88	112.04	-
Blé fourrager ³	fr./100 kg	-	86.70	88.90	88.75	-
Orge fourragère ³	fr./100 kg	-	77.41	79.47	77.52	-
Maïs grain ³	fr./100 kg	-	84.74	84.52	82.69	-
Cultures sarclées⁴						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	85.12	87.12	99.45	101.44	12.8
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	71.95	84.29	99.45	101.44	32.1
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	72.20	82.88	86.53	88.15	18.9
Pommes de terre nouvelles de table ⁵	fr./100 kg	108.57	157.39	178.98	178.97	58.2
Oléagineux²						
Tournesol	fr./100 kg	-	151.20	153.12	153.93	-
Légumes⁶						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.93	2.46	1.94	2.57	20.38
Oignons (de garde)	fr./kg	2.98	3.21	2.17	3.16	-4.47
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	3.43	4.98	5.05	4.08	37.12
Tomates rondes	fr./kg	3.26	4.80	5.20	5.20	55.42
Laitues pommées	fr./pièce	1.40	1.72	1.83	1.67	24.29
Choux-fleurs	fr./kg	3.51	5.01	5.63	5.46	52.90
Concombres à salade	fr./pièce	1.45	2.16	2.00	1.91	39.54

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs de boucherie, départ ferme

² Prix bruts à la production, Bourgeon Bio

³ Prix bruts à la production, Bourgeon Bio / reconversion

⁴ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la

⁵ Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de Swisspatat

⁶ Prix indicatifs franco grande distribution; sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁷ Évolution 2009/11 – 2022/24

Sources :

Lait, œufs : OFAG

Bétail de boucherie : Proviande, Bio Suisse, Vache mère Suisse, FCM

Céréales et oléagineux : Bio Suisse

Cultures sarclées : Swisspatat (Pommes de terre)

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Prix à la consommation

En 2024, les prix à la consommation ont reculé par rapport à 2023 pour la majorité des produits laitiers. Les œufs importés et la plupart des viandes ont cependant enregistré des hausses de prix. En ce qui concerne les produits végétaux, les prix des légumes ont baissé alors que ceux de la plupart des fruits ont augmenté. La farine et le pain ont, pour leur part, enregistré de légères hausses de prix. L'évolution des prix des matières premières tels que le lait cru et le bétail de boucherie s'est répercutée sur les prix à la consommation.

Légère baisse des prix à la consommation de produits laitiers

Les prix à la consommation de la plupart des **produits laitiers** ont légèrement reculé en 2024, comparativement à l'année précédente. À noter que le prix de la matière première (lait cru) a également diminué en 2024. Quelques produits laitiers frais tels que le lait pasteurisé et le yogourt aux fruits ont toutefois enregistré une légère hausse de prix. La comparaison sur le long terme, entre 2000 à 2002 et 2022 à 2024, montre une progression des prix à la consommation pour la plupart des produits laitiers. On a cependant observé, au cours de cette période, un recul des prix de quelques produits laitiers frais tels que la crème entière (-30,3 %) et la mozzarella (-30,6 %).

Renchérissement dans le segment AQ et recul dans le bio

En 2024, les prix de la **viande fraîche** de production conventionnelle (AQ) se situaient dans l'ensemble au-dessus du niveau de l'année précédente. La progression de la viande de porc était particulièrement marquante, surtout l'escalope (+9,9 %, s'inscrivant à 26.48 fr./kg) et la côtelette (+7,8 %, à 15.73 fr./kg). La viande de bœuf a également renchéri ; par exemple le rôti dans l'épaule (+4,1 %) et le hachis (+2,4 %). Par contre, les prix des viandes suivantes ont chuté : le blanc de poulet (-2,3 %) et la côtelette d'agneau (-2,3 % aussi). Au rayon de la charcuterie, ce sont surtout le salami de fabrication suisse (+7,7 %) et le jambon de derrière (+4,2 %) qui ont augmenté.

La baisse des prix a été généralement faible dans le segment du bio. C'est notamment le cas de l'entrecôte (-1,5%), du hachis (-6 %) de bœuf, de la côtelette de porc (-1,8 %) et de la saucisse à rôtir (-3,7 %). Seule la viande de veau constitue une exception, en particulier le rôti (+9,2 %) et l'escalope (+2,9 %). L'évolution de la viande de poulet varie d'un morceau à l'autre : le poulet entier et le demi-poulet ont augmenté de 4,5 %, tandis que le prix de la cuisse de poulet a continué de baisser (-7 %).

Légères hausses des prix à la consommation de la farine et du pain

Les prix de la **farine** et du **pain** ont légèrement augmenté en 2024 par rapport à 2023. L'augmentation la plus marquée concerne la farine du segment de l'entrée de gamme, le prix passant de 0.97 à 1.01 fr./kg (+4 %). Quant au prix de la livre de pain bis, il est passé de 2.19 à 2.21 fr/kg (+3 %). Les hausses de prix ont été plus modérées en ce qui concerne la farine bise, la farine mi-blanche et la farine blanche (+1 %, +1 % et +2 %). Seul le pain mi-blanc (500 g) est devenu meilleur marché, passant de 1.28 à 1.20 fr./kg (-6 %).

Hausse des prix à la consommation des œufs

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



En 2024, les prix des **œufs** de consommation ont évolué différemment selon leur origine et leur mode de production. Les œufs crus suisses issus d'élevages au sol ont baissé de 0,36 centime pour se fixer à 40,23 centimes. Les œufs crus suisses issus d'élevages en plein air ont vu leurs prix augmenter de 0,63 centime, s'inscrivant à 62,66 centimes. Quant à l'œuf cru suisse bio, il a augmenté de 0,07 centime et s'est établi à 86,73 centimes. L'œuf importé et issu d'élevages au sol a même augmenté de 0,95 centime, passant à 29,19 centimes.

Plus chères au détail : les pommes de terre à chair ferme et les pommes de terre bio

Chez les détaillants traditionnels, les variétés de **potatoes de terre** à chair ferme, qui se vendent le mieux (la ligne verte), ont vu leur prix augmenter en 2024 pour la troisième année consécutive. La différence est cependant faible par rapport à 2023, puisque le prix 2024 s'est affiché à 1.62 fr./kg (+1,2 %). La plupart des autres catégories de pommes de terre sous revue dans la production conventionnelle ont vu leurs prix diminuer. À l'opposé, tous les prix étaient à la hausse dans le segment bio : +3,9 % (de 3.07 à 3.19 fr./kg) pour les variétés à chair ferme. L'augmentation est même supérieure en ce qui concerne les tubercules à chair farineuse (+5,2 %) et les pommes de terre pour raclette (+5,5 %). Les prix des mêmes produits, mais dans le segment non bio, ont baissé de 1,7 % et de 2 % par rapport à 2023.

Prix du sucre cristallisé en hausse

En 2024, le prix du **sucre cristallisé** a augmenté par rapport à l'année précédente (+11,8 % à 2.52 fr./kg). La comparaison entre 2000 à 2002 et 2022 à 2024 montre également une évolution à la hausse (+55,3 %).

Fruits à pépins meilleur marché sur le long terme

En 2024, les prix à la consommation des **fruits** ont évolué diversement par rapport à l'année précédente. Ceux des fruits à pépins se caractérisent par une certaine stabilité, voire une faible baisse, tandis que ceux des autres fruits ont augmenté nettement. Parmi les pommes, la Golden Delicious (classe I) est restée stable à 3.24 fr./kg. Quant aux poires, la Conférence (classe I) est devenue meilleur marché, avec une baisse de 2,5 % (de 3.27 fr./kg à 3.19 fr./kg). En revanche, une forte hausse a marqué par exemple le prix des cerises, qui est passé de 11.45 à 13.41 fr./kg (+17,1 %).

Il ressort de la comparaison des prix moyens entre la période 2000–2003 et la période 2021–2024 que les fruits à pépins sont devenus meilleur marché. La baisse des prix atteint 9,6 % s'agissant des pommes Golden, et 12,4 % pour les poires Conférence. Cette baisse pourrait résulter d'une pression sur les prix que l'on observe dans ces produits. D'une façon générale, il faut savoir que les prix à la consommation incluent ceux des denrées d'importation. Toutefois, celles-ci pèsent moins en ce qui concerne les pommes et les poires que pour les autres fruits sous revue.

Nombreuses baisses de prix au rayon des légumes

Les carottes sont une denrée importante au rayon **légumes** des détaillants, et cela vaut autant pour le bio que pour la production conventionnelle. Leurs prix ont assez peu fluctué entre 2023 et 2024. Dans la production conventionnelle, on observe une légère baisse de -0,9 % (de 1.95 à 1.94 fr./kg). En production bio, cette baisse n'est que de 1 centime, soit -0,5 % (de 3.23 à 3.22 fr./kg). Le céleri-rave est aussi devenu meilleur marché : de 3.09 à 2.80 fr./kg en culture conventionnelle (-9,4 %) et de 5.39 à 5.34 fr./kg en bio (-0,9 %). Mais le prix de tous les légumes n'a pas évolué de façon uniforme. L'oignon non bio est devenu meilleur marché de

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



1,6 % et coûtait 2.24 fr./kg, tandis que son homologue bio renchérisait de 7,8 % (de 4.98 à 5.37 fr./kg). Il faut préciser que la comparaison sur une période plus longue (de 2000–2002 à 2021–2024) indique que les prix des légumes accusent majoritairement un recul.

Prix à la consommation sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2022	2023	2024	2000/02– 2022/24 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.64	1.70	1.72	8.4
Lait entier UHT standardisé 35 g ¹	fr./l	1.32	1.33	1.43	1.43	5.5
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.63	1.70	1.72	8.6
Lait écrémé UHT	fr./l	1.44	1.46	1.62	1.62	8.9
Emmentaler surchoix	fr./kg	20.37	19.76	20.99	20.96	1.0
Gruyère surchoix	fr./kg	20.47	21.20	22.82	22.64	8.5
Tilsit surchoix	fr./kg	17.66	17.59	20.90	20.58	11.5
Camembert 60% (ES)	fr./125 g	2.68	2.45	2.85	2.89	1.7
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./150 g	3.50	3.59	4.09	3.97	11.0
Mozzarella	fr./150 g	2.35	1.54	1.67	1.67	-30.6
Beurre de choix	fr./200 g	3.09	3.44	3.63	3.58	14.6
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./250 g	3.01	3.55	3.90	3.86	25.4
Crème entière, emballée	fr./1/2 l	4.89	3.30	3.48	3.44	-30.3
Crème à café, emballée	fr./1/2 l	2.52	1.86	1.99	2.03	-22.2
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./180 g	0.69	0.58	0.63	0.66	-10.3
Viande de bœuf						
Entrecôte	fr./kg	–	57.62	60.60	60.64	–
Tranche	fr./kg	–	39.87	40.62	41.47	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	29.48	30.72	31.97	–
Viande hachée	fr./kg	–	16.39	17.24	17.65	–
Viande de veau						
Côtelettes	fr./kg	–	63.65	64.07	63.06	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	41.59	41.09	42.06	–
Ragoût	fr./kg	–	36.47	37.43	37.52	–
Viande de porc						
Côtelettes	fr./kg	–	14.26	14.59	15.73	–
Tranche	fr./kg	–	23.61	24.10	26.48	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	13.53	15.84	16.69	–
Ragoût, épaule	fr./kg	–	12.49	12.13	12.31	–
Viande d'agneau suisse fraîche						
Côtelettes	fr./kg	–	48.0871	50.044	48.9042	–
Produits à base de viande						
Jambon (cuisse)	fr./kg	–	27.20	24.73	25.77	–
Cervelas	fr./100 g	–	1.05	1.01	1.05	–
Saucisse de Vienne	fr./100 g	–	1.17	1.14	1.10	–
Saucisse à rôtir de veau	fr./100 g	–	1.44	1.47	1.49	–
Salami suisse	fr./100 g	–	2.94	2.85	3.07	–
Poulet						
Entier/demi, suisse	fr./kg	–	9.35	9.72	10.01	–
Blanc de poulet	fr./kg	–	28.79	28.95	28.29	–
Cuisse	fr./kg	–	10.46	10.98	11.26	–
Œufs²						
Œufs crus d'élevage au sol	ct./pièce	–	39.86	40.59	40.23	–
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	–	59.00	61.88	60.91	–
Œufs crus d'élevage en plein air	ct./pièce	–	58.43	62.03	62.66	–
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	–	66.80	69.94	67.33	–
Œufs crus importés d'élevage au sol	ct./pièce	–	24.08	28.24	29.19	–
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	–	32.21	33.79	34.93	–
Farine et pain^{2,6}						
Farine blise	fr./kg	1.9	2.01	2.19	2.21	13.5
Farine mi-blanche	fr./kg	2.0	2.13	2.08	2.10	7.7
Farine blanche	fr./kg	1.8	1.88	2.11	2.15	17.0
Farine dans le segment des bas prix	fr./kg	0.9	0.91	0.97	1.01	7.5
Pain bis 500 g	fr./pièce	–	1.31	1.45	1.49	–
Pain mi-blanc 500 g	fr./pièce	–	1.20	1.28	1.20	–
Pommes de terre³						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	1.93	1.53	1.61	1.62	-17.9
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	1.88	1.60	1.68	1.64	-12.7
Raclette	fr./kg	1.82	1.53	1.62	1.59	-13.1
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	1.87	1.50	1.65	1.61	-15.1
Pommes de terre nouvelles de table	fr./kg	2.28	1.91	2.09	2.19	-9.6
Sucre cristallisé	fr./kg	1.43	1.91	2.25	2.52	55.3
Fruits⁴						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I ⁵	fr./kg	3.57	3.21	3.24	3.24	-9.6
Poires, Conférence, catégorie I ⁵	fr./kg	3.53	2.99	3.27	3.19	-12.4
Abricots, catégorie I ⁵	fr./kg	5.50	9.69	6.80	8.77	47.3
Cerises ⁵	fr./kg	9.27	11.54	11.45	13.41	24.9
Pruneaux ⁵	fr./kg	3.96	5.15	4.64	4.89	23.8
Fraises	fr./kg	10.03	10.70	10.81	11.83	10.8
Légumes⁴						
Carottes	fr./kg	2.00	2.00	1.95	1.94	-1.8
Oignons jaunes	fr./kg	2.20	2.01	2.24	2.20	-2.2
Céleris-raves	fr./kg	3.59	3.00	3.09	2.80	-17.5
Tomates rondes	fr./kg	3.48	3.57	3.90	3.46	4.6
Laitues pommées	fr./pièce	1.72	1.63	1.57	1.58	-7.6
Choux-fleurs	fr./kg	3.95	3.72	4.17	4.11	1.3
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.60	1.41	1.47	1.28	-13.5

¹ 2000/02: la moyenne de 2009/11 est utilisée en raison d'informations lacunaires

² Les poids en kilogrammes de la farine dans le segment des prix bas sont ramenés à un kilogramme ; pour le pain, le prix unitaire est indiqué pour un pain de 500 grammes

³ 2000/02: les données de 2005/7 sont utilisées en raison d'informations lacunaires

⁴ Consommation à l'état frais; provenance: Suisse et étranger

⁵ Moyenne des années 2000/03; variation 2000/03 – 2021/24

⁶ 2000/02: la moyenne de 2012/14 est utilisée en raison d'informations lacunaires

⁷ Disponibilité des données uniquement à partir du 01/2020 car la méthode de calcul a été adaptée

Sources:

Lait, œufs, farine et pain, pommes de terre, fruits et légumes : OFAG. Viande : NielsenIQ Switzerland, panel des détaillants

Sucre cristallisé: OFS

Prix à la consommation bio

Produit	Unité	2002/04	2022	2023	2024	2002/04– 2022/24 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	1 l	–	1.87	1.96	1.93	–
Lait entier UHT standardisé	1 l	–	1.82	1.86	1.86	–
Lait « drink » pasteurisé, emballé	1 l	–	1.87	1.96	1.93	–
Emmentaler	1 kg	–	21.94	23.65	23.15	–
Gruyère	1 kg	–	24.34	26.95	26.46	–
Tilsit	1 kg	–	21.45	21.66	21.66	–
Mozzarella	1 kg	–	14.56	14.94	15.11	–
Beurre de choix	1 kg	–	21.00	21.92	22.23	–
Crème entière, emballé	1 l	–	13.68	14.44	14.37	–
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	1 kg	–	4.50	4.64	4.76	–
Viande de bœuf						
Entrecôte	fr./kg	–	84.90	89.10	87.76	–
Tranche	fr./kg	–	53.49	55.58	55.17	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	31.73	42.99	42.69	–
Viande hachée	fr./kg	–	22.99	24.45	22.97	–
Viande de veau						
Steak d'ailoyau	fr./kg	–	81.04	79.58	81.05	–
Tranche	fr./kg	–	91.97	90.25	92.85	–
Rôti	fr./kg	–	42.04	96.22	105.11	–
Viande de porc						
Côtelettes	fr./kg	–	28.85	32.31	31.72	–
Tranche	fr./kg	–	37.87	35.59	37.45	–
Produits à base de viande						
Cervelas	fr./100 g	–	1.89	1.91	1.89	–
Saucisse de Vienne	fr./100 g	–	2.16	2.18	2.17	–
Saucisse à rôtir	fr./100 g	–	2.47	2.51	2.41	–
Salami suisse	fr./100 g	–	6.53	5.59	5.83	–
Poulet						
Entier/demi, suisse	fr./kg	–	17.98	17.44	18.23	–
Blanc de poulet	fr./kg	–	55.52	56.99	56.83	–
Cuisse	fr./kg	–	18.40	17.94	16.68	–
Œufs⁶						
Oeufs crus issus de l'élevage biologique	fr./pièce	–	82.46	86.66	86.73	–
Oeufs cuits issus de l'élevage biologique	fr./pièce	–	97.74	100.37	101.45	–
Pommes de terre¹						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	3.12	2.63	3.07	3.19	-4.9
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	2.85	2.66	3.06	3.21	4.4
Raclette	fr./kg	3.30	2.44	2.88	3.04	-15.5
Pommes de terre nouvelles de table	fr./kg	–	3.17	3.11	3.50	–
Fruits²						
Pommes, Golden Delicious ⁴	fr./kg	5.57	6.03	5.78	6.07	10.0
Poires, Conférence ⁴	fr./kg	5.64	6.17	6.56	5.64	13.4
Abricots ⁴	fr./kg	8.48	10.73	10.07	8.48	26.5
Cerises ⁴	fr./kg	12.40	15.69	16.59	16.72	31.8
Pruneaux ⁴	fr./kg	6.36	8.67	11.00	9.56	54.7
Fraises	fr./kg	16.00	11.38	12.43	13.47	-22.3
Légumes²						
Carottes	fr./kg	3.39	3.47	3.23	3.22	-2.4
Oignons	fr./kg	5.28	4.92	4.98	5.37	-3.5
Céleris-raves	fr./kg	6.16	5.71	5.39	5.34	-11.0
Tomates rondes	fr./kg	6.28	6.19	6.45	6.26	0.3
Laitues pommées	fr./pièce	2.65	2.54	2.55	2.47	-4.9
Choux-fleurs	fr./kg	6.49	6.24	6.73	6.35	-0.8
Concombres pour la salade	fr./pièce	2.88	2.20	2.25	1.85	-27.2

¹ Pas de données sur 2002/04, mais sur 2005/7

² Consommation à l'état frais; provenance : Suisse et étranger

⁴ Moyenne des années 2002/05; variation 2002/05 – 2021/24

⁵ À partir de 2017 : Tomates grappe au lieu de tomates rondes.

⁶ Disponibilité des données uniquement à partir du 01/2020 car la méthode de calcul a été adaptée

Sources:

Lait, œufs, pommes de terre, fruits et légumes : OFAG ; Viande : NielsenIQ Switzerland, panel des détaillants

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Fruits

Le début de la saison a été marqué par une abondance d'abricots et de cerises, prémisses d'une année riche en fruits à noyaux, qui s'est terminée par une grosse récolte de pruneaux. À l'automne 2024, une quantité suffisante de pommes et de poires a pu être récoltée. Alors que les volumes de fruits à cidre avaient été maigres ces dernières années, la production de 2024 a excédé les 100 000 tonnes.

Quantités récoltées

20 % de fruits de table de plus que l'année précédente

En 2024, un total de 127 006 tonnes de fruits (y compris les petits fruits) ont été récoltées en qualité de table, ce qui correspond à 21,7 % de plus qu'en 2023 (104 322 t) et à 6,6 % de moins que la moyenne des quatre années précédentes (135 919 t).



Beaucoup de fruits transformés en cidre

En 2024, les cidreries professionnelles ont transformé 92 774 tonnes de pommes à cidre, soit deux fois plus que l'année précédente (43 006 t ; +116 %) et 55 % de plus que la moyenne des quatre années précédentes (59 780 t). Quant au volume de poires à cidre transformées en 2024, à savoir 15 282 tonnes, il était six fois plus élevé que l'année précédente (2512 t). Ce volume est supérieur de 174 % à la moyenne des quatre années précédentes (5586 t).

Vous trouverez sur le site de l'OFAG un récapitulatif des volumes de fruits à cidre transformés dans les cidreries professionnelles ainsi que les indices des quantités de jus et de vin de fruits à pépins écoulés au cours des dernières années : Statistiques fruits.

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Surfaces

Cultures fruitières – nouvelles cultures recensées

En 2024, la superficie totale des cultures fruitières s'élevait à 6110 hectares, soit 24 hectares de plus que l'année précédente (+0,4 %). L'OFAG recense les surfaces des cultures fruitières conformément à l'annexe 1, ch. 09.43 Enquête sur les cultures fruitières de la Suisse de l'ordonnance du 30 avril 2025 sur la statistique fédérale et publie chaque année les statistiques des cultures fruitières de la Suisse. Comme le montrent les statistiques, l'augmentation de la superficie s'explique par le fait que les châtaigniers, les figuiers, les noisetiers, les kakis, les amandiers et les oliviers sont désormais également recensés et inclus dans les surfaces des cultures fruitières.

Nouvelle progression des petits fruits arbustifs et recul des fraises

Les relevés de l'interprofession Fruit-Union Suisse (FUS) montrent qu'en 2024, la surface dévolue aux petits fruits (915 ha) était pratiquement la même qu'en 2023 (917 ha). Le nouveau recul de la surface dédiée aux cultures de fraises a été compensé par la nouvelle augmentation de la surface dédiée aux petits fruits arbustifs.

Vous trouverez un récapitulatif pluriannuel des diverses surfaces dédiées aux cultures de petits fruits et des informations complémentaires sur les cultures fruitières à l'adresse suivante :

Commerce

Baisse des importations de fruits à noyau

Parmi les principaux fruits frais produits en Suisse (pommes, poires, abricots, cerises, pruneaux/prunes, fraises ; sans les fruits à cidre ni les raisins), quelque 50 500 tonnes ont été importées en 2024, soit 2800 tonnes de moins qu'en 2023 et 2 % de moins que la moyenne des quatre années précédentes (51 750 t). Si les importations de fruits à pépins et de fraises n'ont que peu varié en glissement annuel, celles d'abricots, de cerises et de pruneaux ont reculé en raison d'une meilleure récolte nationale de fruits à noyau.

En 2024, 330 tonnes de fruits ont été exportées, principalement des pommes (267 t) soit 20 % de moins qu'en 2023 (400 t).

Contingent d'importation pour les fruits à cidre frais presque épuisé

Quelque 167,5 tonnes de pommes à cidre ont été importées au sein du contingent d'importation OMC « Fruits pour la cidrerie et la distillation » (172 t). Ces pommes ont été importées pendant le premier semestre 2024, avant le début de la récolte de fruits à cidre suisses. Aucune poire à cidre n'a été importée, ni dans le cadre du contingent d'importation ni en dehors de celui-ci. Quelque 18 tonnes de pommes à cidre et 20 tonnes de poires à cidres ont été exportées.

Consommation par habitant

La consommation par habitant des principaux fruits produits en Suisse (p. ex. pommes, poires, abricots, cerises, pruneaux/prunes et fraises), s'est élevée à 19,2 kilos en 2024, soit 2 kilos de plus que l'année précédente (17,2 kg ; +10 %) et 8 % de moins que la moyenne des quatre années précédentes (20,8 kg). Cette consommation est calculée sur la base du volume

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



du marché et de la population résidente de la Suisse. Le volume du marché correspond à la production suisse de fruits en qualité de table, plus les importations, moins les exportations. La hausse de la consommation par habitant en 2024 s'explique principalement par l'augmentation de la consommation de pommes (2024 : 11,0 kg, 2023 : 9,6 kg, soit +1,4 kg) et de poires (2024 : 2,9 kg, 2023 : 2,3 kg).

Prix

L'interprofession Fruit-Union Suisse (FUS) et l'Association Suisse du Commerce Fruits, Légumes et Pommes de terre (SWISSCOFEL) fixent, au sein d'organes communs, les prix indicatifs à la production et au commerce des différents fruits. Vous trouverez une analyse des prix à l'adresse suivante :

Prix à la production, bio non compris**Prix à la consommation, bio non compris****Prix du bio à la consommation**

Production

Produit	Unité	2000/02	2022	2023	2024 ¹	2000/02 – 2022/24 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	410 165	403 970	406 340	-19.6
Crème	t	68 213	67 114	66 785	65 949	-2.3
Beurre	t	40 247	37 710	42 093	42 308	1.1
Poudre de lait	t	47 152	50 491	49 775	44 436	2.3
Fromage	t	166 668	201 937	197 260	204 315	20.7
Viande et œufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	117 728	119 108	119 611	17.5
Viande de veau	t PM	34 202	23 834	24 046	23 762	-30.2
Viande de porc	t PM	231 645	232 377	219 387	212 593	-4.4
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 944	5 135	4 908	-13.7
Viande de chèvre	t PM	534	556	532	506	-0.6
Viande de cheval	t PM	1 164	290	270	288	-75.7
Volaille ⁵	t poids de vente	29 435	88 596	87 699	91 983	203.8
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	1 135	1 093	1 124	62.1
Céréales		1 112 267	863 869	808 027	626 958	-31.1
blé tendre	t	521 667	396 636	364 544	256 430	-35.0
blé fourrager	t	–	57 040	49 415	36 604	–
Seigle	t	20 833	10 485	10 343	7 395	-54.8
Orge	t	255 500	183 159	163 329	115 694	-39.7
Avoine	t	22 533	12 790	12 899	7 567	-50.8
Maïs grain	t	206 333	125 317	135 140	156 750	-32.6
Triticale	t	75 067	42 854	36 100	25 637	-53.6
Autres	t	10 333	35 588	36 257	20 881	199.1
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	381 380	359 692	371 516	-31.3
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 353 352	1 199 626	1 136 494	-4.6
Oléagineux		59 956	113 059	107 534	98 336	77.3
Colza	t	43 684	92 059	82 291	74 435	89.8
Tournesol	t	12 972	14 225	17 913	15 885	23.4
Autres	t	3 300	6 775	7 330	8 016	123.4
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	104 460	74 727	87 961	-7. (3)
Poires	t	15 523 (2)	15 916	11 538	16 408	-1.9 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 060	3 124	4 440	143.5 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	2 141	1 527	2 754	9.6 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 440	2 211	4 624	19.5 (3)
Fraises	t	5 064	6 711	7 729	7 012	41.2
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴	t	56 474	55 492	59 652	64 240	5.9
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	48 161	44 714	45 078	76.0
Céleris-raves ⁴	t	10 359	8 248	9 838	10 992	-6.4
Tomates (toutes)	t	30 398	40 446	39 121	40 350	31.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	12 081	11 452	10 788	-30.7
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 770	6 247	6 931	7.9
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	16 441	16 767	17 138	90.2
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	493 727	500 600	362 250	-21.3
Vin blanc	hl	613 076	498 598	508 941	389 267	-24.1

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2021/24

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

⁵ Changement de méthode à partir de 2017 : adaptation des facteurs de rendement, d'où augmentation de la quantité de viande prête à la vente
Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Mise en valeur de la récolte en production végétale

Produit	2000/02	2022	2023	2024	2000/02 – 2022/24
	t	t	t	t	%
Pommes de terre	474 300	382 000	360 000	371 500	- 22
Pommes de terre de table	169 433	150 100	151 700	158 800	-9.4
Pommes de terre destinées à la transformation	127 500	145 600	160 900	146 400	18.4
Semences	28 300	18 900	16 400	19 500	-35.5
Pommes de terre fraîches pour l'affouragement	143 067	56 600	19 800	32 100	-74.7
Exportations	6 000	10 800	10 800	14 700	101.7
Pommes et poires à cidre suisses					
(Transformation dans des cidreries artisanales)	151 950 (1)	63 917	45 518	107 980	- 56.5 (2)
Quantité de fruits à cidre pour jus brut	151 746 (1)	63 839	45 518	107 980	- 56.4 (2)
fraîchement pressés	9 376 (1)	4 799	2 897	2 622	- 63.6 (2)
cidre de fruits destiné à la fabrication d'eau-de-vie de fruits	418 (1)	0	0	0	- 100.0 (2)
concentré de jus	140 271 (1)	50 632	31 972	90 210	- 62.1 (2)
Autres jus (vinaigre compris)	1 682 (1)	8 408	10 648	15 148	464.7 (2)
Fruits foulés	204 (1)	78	0	0	- 90.4 (2)
Fabrication de spiritueux					
à base de pommes et poires suisses	21 079 (1)	3 910	4 166	3 736 (3)	- 78.9 (2)
à base de cerises et pruneaux suisses	12 137 (1)	2 419	3 184	3 610 (3)	- 72.1 (2)
Légumes frais suisses destinés à la transformation					
Prod. principaux (haricots, petits pois, carottes parisiennes, épinars)	28 863	28 335	25 139	18 698	-16.6
Choucroute (choux à choucroute)	6 424	4 169	4 437	10 851	1.0
Autres légumes destinés à la transformation	12 468	26 956	28 573	19 974	101.9

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2021/24

³ Provisoire, état au 09.05.2025

Sources :

Pommes de terres: swisspatat

Fruits à cidre: OFAG; spiritueux: Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF

Légumes destinés à la transformation: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2022		2023		2024		2000/02 – 2022/24	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	1 377	25 694	939	26 953	837	34 204	4573.7	33.4
Yoghourts	3 494	148	4 935	8 418	4 591	8 155	4 463	9 106	29.6	5731.4
Crème	918	246	1 559	1 940	1 400	1 519	1 397	1 128	52.3	437.3
Beurre	447	4 960	19	9 092	19	6 730	7	1 867	-96.6	-13.3
Poudre de lait	11 688	1 076	5 964	1 623	10 873	3 159	11 740	5 896	-18.5	230.9
Fromage et séré	52 295	31 087	72 585	73 098	69 378	74 279	75 283	78 655	38.3	146.0
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	5 507	23 065	4 468	20 178	5 091	23 246	473.3	182.4
Viande de veau	0	1 115	1	767	1	456	0	398	-	-51.5
Viande de porc	249	9 753	4 488	11 690	7 159	10 019	2 376	14 022	1777.2	22.1
Viande de mouton	0	6 940	1	5 193	4	5 222	4	5 197	-	-25.0
Viande de chèvre	0	359	0	217	0	94	0	72	-	-64.4
Viande de cheval	0	4 117	0	1 956	0	1 835	0	1 712	-	-55.4
Volaille ⁴	332	42 770	3 191	48 162	2 812	47 470	2 421	54 836	745.8	17.3
Sous-produits d'abattage ³	-	-	15 016	20 787	14 130	4 114	12 724	277	-	-
Œufs (mél. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	519	0	608	0	673	-	-
Poissons, crustacés et mollusq	83	34 759	206	77 196	309	72 780	183	74 848	180.3	115.6
Céréales										
Blé	74	284 629	113	584 082	530	416 923	4 672	406 344	2287.8	64.8
Seigle	1	7 250	4	3 005	47	1 453	2	2 739	1711.4	-66.9
Orge	11	52 079	684	83 437	710	38 814	801	60 995	6569.6	17.3
Avoine	5 540	50 469	3	53 064	125	36 392	136	47 345	-98.4	-9.6
Maïs grain	196	26 496	230	251 163	391	177 728	199	223 222	39.6	720.4
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	8 147	92 724	8 329	90 927	9 205	110 445	158.4	219.2
Sucre	152 572	188 008	7 682	91 117	6 388	80 099	5 786	97 982	-95.7	-52.3
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	376	35 306	492	31 732	929	35 129	-14.3	-67.8
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 768	133 322	1 653	120 429	1 602	128 249	-77.1	33.0
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1352 (1)	8591 (1)	1 066	8 595	242	11 311	267	11 619	-58.1 (2)	18.4 (2)
Poires ^{1,2}	125 (1)	8786 (1)	14	9 322	44	9 110	14	9 884	-82.4 (2)	4.7 (2)
Abricots ^{1,2}	31 (1)	9154 (1)	20	6 484	48	8 004	3	7 166	-9.2 (2)	-12.5 (2)
Cerises ^{1,2}	7 (1)	3373 (1)	7	2 992	0	3 945	1	2 821	-34.4 (2)	-3 (2)
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15 (1)	5249 (1)	60	7 044	67	7 722	9	5 786	206.4 (2)	31.8 (2)
Fraises	23	11 424	2	14 187	15	13 310	35	13 291	-26.0	19.0
Raisins	60	38 447	104	29 449	121	29 379	95	30 738	77.9	-22.3
Agrumes	107	124 102	309	149 181	193	144 508	161	146 648	107.2	18.3
Bananes	3	73 363	59	100 231	61	103 562	26	107 411	1802.9	41.4
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	87	4 628	617	2 069	20	2 092	816.3	-56.5
Oignons (tous)	51	6 432	68	11 692	140	8 693	53	8 762	72.1	51.1
Céleris-raves	0	287	0	831	0	38	2	32	-	4.8
Tomates (toutes)	25	42 449	6	40 468	13	41 708	46	45 022	-12.1	-0.1
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	2 537	20	3 912	18	3 699	59	3 804	874.4	50.0
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	1	9 809	1	9 346	30	9 751	949.5	6.3
Concombres (à salade / nostra)	21	17 046	20	21 717	1	22 735	0	25 716	-65.7	37.2
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 292	1 110 531	6 031	1 027 873	5 376	974 473	-5.3	-26.8
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	3 992	407 862	3 682	393 834	3 553	405 947	-37.6	87.8

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 - 2021/24

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces œufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, pommes de terre, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD, à partir de 2014 viande et sous-produits d'abattage : Proviande, œufs : Aviforum, produits laitiers : TSM, USP

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Sucre (1701) : réservesuisse/USP

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2022	2023	2024 ¹	2000/02– 2022/24
	kg	kg	kg	kg	%
Lait et produits laitiers					
Lait de consommation ⁶	84.63	46.00	44.80	44.70	n/a
Yoghourts	16.57	15.30	15.30	15.40	-7.4
Beurre	5.93	5.30	5.00	4.90	-14.6
Crème	9.27	7.78	7.66	7.48	-17.6
Fromages et fromages fondus	19.63	22.90	22.70	23.10	16.6
Viande et œufs					
Viande de bœuf	10.22	10.98	10.77	10.98	6.7
Viande de veau	3.75	2.17	2.13	2.08	-43.3
Viande de porc	25.39	20.70	19.01	19.17	-22.7
Viande de mouton	1.51	1.00	1.01	0.98	-34.0
Viande de chèvre	0.11	0.07	0.06	0.05	-43.8
Viande de cheval	0.64	0.24	0.22	0.21	-64.9
Volaille ⁷	9.46	14.99	14.69	15.89	60.6
Œufs en coquille (pces) ⁴	187.67	185.60	188.80	197.70	1.6
Céréales					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13				
Cultures sarclées					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	44.70	51.60	51.60	13.5
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	36.80	31.40	31.40	-18.0
Oléagineux					
Huiles et graisses végétales	14.98	17.40	16.50	16.50	12.1
Fruits (frais)⁵					
Pommes	14.66 (2)	12.71	9.57	10.98	-21.5 (3)
Poires	3.32 (2)	2.86	2.30	2.90	-17.2 (3)
Abricots	1.46 (2)	1.31	1.24	1.28	-10.5 (3)
Cerises	.71 (2)	0.58	0.61	0.62	-15.6 (3)
Prunes et pruneaux	1.05 (2)	1.18	1.10	1.15	4.5 (3)
Fraises	2.27	2.37	2.35	2.24	2.2
Agrumes	17.09	16.89	16.11	16.19	-4.0
Bananes	10.11	11.37	11.55	11.87	14.7
Légumes (frais)⁵					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	6.81	6.82	7.33	-20.0
Oignons (tous)	4.49	6.78	5.94	5.94	38.4
Céleris-raves	1.47	0.94	1.10	1.22	-26.1
Tomates (toutes)	10.07	9.18	9.02	9.43	-8.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	1.75	1.70	1.61	-36.0
Choux-fleurs (tous)	2.15	1.99	1.74	1.84	-13.6
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	4.33	4.54	4.73	61.2
Vin⁸					
Vin rouge (en l) ⁷	28.28	17.42	17.21	15.26	-41.2
Vin blanc (en l) ⁷	12.45	9.49	9.68	8.87	-24.9
Vin total (en l) ⁷	40.73	26.91	26.89	24.13	-36.2

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2021/24

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation : production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

⁶ A partir de 2014 le lait de consommation pour l'autoapprovisionnement des exploitations agricoles n'est plus inclû, donc pas de comparaison avec 2000/02

⁷ Nouvelle méthode de calcul à partir de 2017

⁸ Correction des données de 2023 suite à une erreur de calcul. Ces chiffres diffèrent de l'édition 2024 du rapport agricole.

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre, oléagineux : USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : swisspatat

Prix à la production sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2022	2023	2024	2000/02 – 2022/24 %
Lait¹⁶						
CH total ¹⁸	ct./kg	79.19	75.32	76.36	75.05	17.2
Lait transformé en fromage	ct./kg	79.13	76.88	78.41	77.30	12.9
Bétail de boucherie^{1, 2}						
Vaches T3 QM	fr./kg PM	5.25	9.44	9.23	9.38	78.1
Jeunes vaches T3 QM	fr./kg PM	6.11	9.61	9.40	9.36	54.8
Taureaux T3 QM	fr./kg PM	7.65	10.41	9.97	10.23	33.4
Boeufs T3 QM	fr./kg PM	7.62	10.40	9.97	10.22	33.8
Génisses T3 QM	fr./kg PM	7.40	10.40	9.97	10.21	37.8
Veaux T3 QM	fr./kg PM	12.38	15.95	15.20	14.43	22.7
Porcs QM	fr./kg PM	4.40	3.36	3.54	4.42	-14.2
Agneaux T3 QM	fr./kg PM	12.34	14.60	13.94	14.68	16.8
Œufs³						
Œufs issus d'élevage au sol	Rp./pièce	22.89	21.63	20.77	20.64	-8.2
Œufs issus d'élevage en plein air	Rp./pièce	25.67	23.37	24.15	24.12	-7.0
Céréales^{3, 4}						
Blé panifiable, Top	fr./100 kg	60.23	59.11	59.03	61.29	-0.7
Blé panifiable, catégorie I	fr./100 kg	57.38	56.50	56.88	58.88	0.1
Blé, fourrager	fr./100 kg	45.18	39.88	38.22	37.32	-14.8
Seigle, catégorie A, panifiable	fr./100 kg	44.24	43.60	42.45	43.30	-2.5
Orge fourragère, 67/69	fr./100 kg	42.68	36.78	35.44	34.76	-16.4
Avoine fourrager, 57/58	fr./100 kg	39.45	32.81	30.98	30.32	-20.5
Mais grain	fr./100 kg	45.70	39.21	37.18	36.92	-17.3
Cultures sarclées^{3, 5}						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	45.10	57.28	58.50	55.96	26.9
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	42.32	51.95	52.60	52.06	23.3
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	41.30	46.06	50.70	50.84	19.1
Pommes de terre nouvelles de table ⁶	fr./100 kg	79.37	81.58	89.55	98.89	13.4
Betteraves sucrières ¹²	fr./100 kg	12.21	5.26	6.27	6.00	-52.2
Oléagineux^{3, 4}						
Colza, variété conventionnelle	fr./100 kg	83.19	117.60	90.49	92.93	20.6
Tournesols, high oleic	fr./100 kg	84.61	116.15	84.18	84.50	12.2
Fruits⁷						
Pommes: Golden Delicious, catégorie I ^{9, 10, 11, 17}	fr./kg	1.00	1.18	1.25	1.00	10.8
Pommes: Maigold, Braeburn à partir de 2010, catégorie I ^{9, 10, 11, 17}	fr./kg	1.13	1.21	1.31	1.08	5.3
Poires: Conférence, catégorie I ^{9, 10, 11}	fr./kg	1.08	1.38	1.41	1.30	25.5
Abricots, toutes les catégories ^{10, 11}	fr./kg	2.69	3.17	3.37	3.35	22.8
Cerises de table, toutes les catégories ^{10, 11, 13}	fr./kg	3.86	6.49	6.72	6.90	74.0
Pruneaux de table, 33 mm, Fellenberg incl. ^{10, 11, 14}	fr./kg	2.21	2.35	2.45	2.35	8.6
Fraises ¹⁵	fr./kg	5.61	6.93	7.04	7.29	21.9
Légumes⁸						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.09	1.38	1.27	1.17	16.8
Oignons (de garde)	fr./kg	1.00	0.87	0.71	1.07	-11.7
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	1.75	2.69	3.35	2.25	57.9
Tomates rondes	fr./kg	2.09	2.90	3.13	3.01	44.2
Laitues pommées	fr./pièce	0.92	1.26	1.20	1.25	34.4
Choux-fleurs	fr./kg	2.04	3.23	3.66	3.63	71.9
Concombres pour la salade	fr./pièce	0.98	1.38	1.36	1.37	39.8

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs de boucherie, départ ferme

² 2000/02 : prix conventionnel

³ 2000/02 : la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

⁴ Prix brut à la production

⁵ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TVA

⁶ Pas de prix indicatif définitif ; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de Swisspatat

⁷ Prix indicatifs à la production

⁸ Prix indicatifs franco grande distribution Suisse Garantie/(PI) ; sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁹ Prix indicatifs à la production définitifs ; à partir de 2022, prix indicatifs à la production définitifs pour les fruits à pépins de table conformément au programme « Durabilité des fruits (NHF) » (+ 0,06 fr./kg)

¹⁰ Moyenne des années 2000/03

¹¹ Évolution 2000/03 – 2021/24

¹² Agroscope : changement du système de calcul en 2003

¹³ y c. frais d'emballage ; depuis 2023 classes 24+ et 28+, base 5 kg en vrac (la classe 22+ n'est plus cotée depuis 2023) ; 2020-2023 toutes les classes, base 5 kg en vrac ; 2000/03 classe 1 (21 mm), base barquette/sachet de 1 kg

¹⁴ Coûts d'emballage inclus ; 2019 – 2022 pruneaux de table 33 mm y compris Fellenberg, base 6 kg en vrac ; 2000/03 seulement Fellenberg, base

barquette de 1 kg

¹⁵ Coûts d'emballage inclus ; base 10 barquettes de 500 g. ouvertes

¹⁶ Évolution 2009/11 – 2022/24

¹⁷ 2022 : pas de prix indicatifs à la production définitifs disponibles pour la branche ; valeur moyenne des prix indicatifs à la production définitifs proposés par les partenaires

¹⁸ y c. le lait bio

Sources :

Lait, oeufs, céréales et oléagineux : OFAG

Bétail de boucherie : Proviande

Cultures sarclées : Swisspatat (Pommes de terre), Agroscope-INH (Betteraves sucrières)

Fruits : Fruits-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix à la consommation sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2022	2023	2024	2000/02– 2022/24 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.64	1.70	1.72	8.4
Lait entier UHT standardisé 35 g ¹	fr./l	1.32	1.33	1.43	1.43	5.5
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.63	1.70	1.72	8.6
Lait écrémé UHT	fr./l	1.44	1.46	1.62	1.62	8.9
Emmentaler surchoix	fr./kg	20.37	19.76	20.99	20.96	1.0
Gruyère surchoix	fr./kg	20.47	21.20	22.82	22.64	8.5
Tilsit surchoix	fr./kg	17.66	17.59	20.90	20.58	11.5
Camembert 60% (ES)	fr./125 g	2.68	2.45	2.85	2.89	1.7
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./150 g	3.50	3.59	4.09	3.97	11.0
Mozzarella	fr./150 g	2.35	1.54	1.67	1.67	-30.6
Beurre de choix	fr./200 g	3.09	3.44	3.63	3.58	14.6
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./250 g	3.01	3.55	3.90	3.86	25.4
Crème entière, emballée	fr./1/2 l	4.89	3.30	3.48	3.44	-30.3
Crème à café, emballée	fr./1/2 l	2.52	1.86	1.99	2.03	-22.2
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./180 g	0.69	0.58	0.63	0.66	-10.3
Viande de bœuf						
Entrecôte	fr./kg	–	57.62	60.60	60.64	–
Tranche	fr./kg	–	39.87	40.62	41.47	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	29.48	30.72	31.97	–
Viande hachée	fr./kg	–	16.39	17.24	17.65	–
Viande de veau						
Côtelettes	fr./kg	–	63.65	64.07	63.06	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	41.59	41.09	42.06	–
Ragoût	fr./kg	–	36.47	37.43	37.52	–
Viande de porc						
Côtelettes	fr./kg	–	14.26	14.59	15.73	–
Tranche	fr./kg	–	23.61	24.10	26.48	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	13.53	15.84	16.69	–
Ragoût, épaule	fr./kg	–	12.49	12.13	12.31	–
Viande d'agneau suisse fraîche						
Côtelettes	fr./kg	–	48.0871	50.044	48.9042	–
Produits à base de viande						
Jambon (cuisse)	fr./kg	–	27.20	24.73	25.77	–
Cervelas	fr./100 g	–	1.05	1.01	1.05	–
Saucisse de Vienne	fr./100 g	–	1.17	1.14	1.10	–
Saucisse à rôtir de veau	fr./100 g	–	1.44	1.47	1.49	–
Salami suisse	fr./100 g	–	2.94	2.85	3.07	–
Poulet						
Entier/demi, suisse	fr./kg	–	9.35	9.72	10.01	–
Blanc de poulet	fr./kg	–	28.79	28.95	28.29	–
Cuisse	fr./kg	–	10.46	10.98	11.26	–
Œufs²						
Œufs crus d'élevage au sol	ct./pièce –	–	39.86	40.59	40.23	–
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce –	–	59.00	61.88	60.91	–
Œufs crus d'élevage en plein air	ct./pièce –	–	58.43	62.03	62.66	–
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce –	–	66.80	69.94	67.33	–
Œufs crus importés d'élevage au sol	ct./pièce –	–	24.08	28.24	29.19	–
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce –	–	32.21	33.79	34.93	–
Farine et pain^{2,6}						
Farine blise	fr./kg	1.9	2.01	2.19	2.21	13.5
Farine mi-blanche	fr./kg	2.0	2.13	2.08	2.10	7.7
Farine blanche	fr./kg	1.8	1.88	2.11	2.15	17.0
Farine dans le segment des bas prix	fr./kg	0.9	0.91	0.97	1.01	7.5
Pain bis 500 g	fr./pièce	–	1.31	1.45	1.49	–
Pain mi-blanc 500 g	fr./pièce	–	1.20	1.28	1.20	–
Pommes de terre³						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	1.93	1.53	1.61	1.62	-17.9
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	1.88	1.60	1.68	1.64	-12.7
Raclette	fr./kg	1.82	1.53	1.62	1.59	-13.1
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	1.87	1.50	1.65	1.61	-15.1
Pommes de terre nouvelles de table	fr./kg	2.28	1.91	2.09	2.19	-9.6
Sucre cristallisé	fr./kg	1.43	1.91	2.25	2.52	55.3
Fruits⁴						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I ⁵	fr./kg	3.57	3.21	3.24	3.24	-9.6
Poires, Conférence, catégorie I ⁵	fr./kg	3.53	2.99	3.27	3.19	-12.4
Abricots, catégorie I ⁵	fr./kg	5.50	9.69	6.80	8.77	47.3
Cerises ⁵	fr./kg	9.27	11.54	11.45	13.41	24.9
Pruneaux ⁵	fr./kg	3.96	5.15	4.64	4.89	23.8
Fraises	fr./kg	10.03	10.70	10.81	11.83	10.8
Légumes⁴						
Carottes	fr./kg	2.00	2.00	1.95	1.94	-1.8
Oignons jaunes	fr./kg	2.20	2.01	2.24	2.20	-2.2
Céleris-raves	fr./kg	3.59	3.00	3.09	2.80	-17.5
Tomates rondes	fr./kg	3.48	3.57	3.90	3.46	4.6
Laitues pommées	fr./pièce	1.72	1.63	1.57	1.58	-7.6
Choux-fleurs	fr./kg	3.95	3.72	4.17	4.11	1.3
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.60	1.41	1.47	1.28	-13.5

¹ 2000/02: la moyenne de 2009/11 est utilisée en raison d'informations lacunaires

² Les poids en kilogrammes de la farine dans le segment des prix bas sont ramenés à un kilogramme ; pour le pain, le prix unitaire est indiqué pour un pain de 500 grammes

³ 2000/02: les données de 2005/7 sont utilisées en raison d'informations lacunaires

⁴ Consommation à l'état frais; provenance: Suisse et étranger

⁵ Moyenne des années 2000/03; variation 2000/03 – 2021/24

⁶ 2000/02: la moyenne de 2012/14 est utilisée en raison d'informations lacunaires

⁷ Disponibilité des données uniquement à partir du 01/2020 car la méthode de calcul a été adaptée

Sources:

Lait, œufs, farine et pain, pommes de terre, fruits et légumes : OFAG. Viande : NielsenIQ Switzerland, panel des détaillants

Sucre cristallisé: OFS

Prix à la consommation bio

Produit	Unité	2002/04	2022	2023	2024	2002/04– 2022/24 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	1 l	–	1.87	1.96	1.93	–
Lait entier UHT standardisé	1 l	–	1.82	1.86	1.86	–
Lait « drink » pasteurisé, emballé	1 l	–	1.87	1.96	1.93	–
Emmentaler	1 kg	–	21.94	23.65	23.15	–
Gruyère	1 kg	–	24.34	26.95	26.46	–
Tilsit	1 kg	–	21.45	21.66	21.66	–
Mozzarella	1 kg	–	14.56	14.94	15.11	–
Beurre de choix	1 kg	–	21.00	21.92	22.23	–
Crème entière, emballé	1 l	–	13.68	14.44	14.37	–
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	1 kg	–	4.50	4.64	4.76	–
Viande de bœuf						
Entrecôte	fr./kg	–	84.90	89.10	87.76	–
Tranche	fr./kg	–	53.49	55.58	55.17	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	31.73	42.99	42.69	–
Viande hachée	fr./kg	–	22.99	24.45	22.97	–
Viande de veau						
Steak d'ailoyau	fr./kg	–	81.04	79.58	81.05	–
Tranche	fr./kg	–	91.97	90.25	92.85	–
Rôti	fr./kg	–	42.04	96.22	105.11	–
Viande de porc						
Côtelettes	fr./kg	–	28.85	32.31	31.72	–
Tranche	fr./kg	–	37.87	35.59	37.45	–
Produits à base de viande						
Cervelas	fr./100 g	–	1.89	1.91	1.89	–
Saucisse de Vienne	fr./100 g	–	2.16	2.18	2.17	–
Saucisse à rôtir	fr./100 g	–	2.47	2.51	2.41	–
Salami suisse	fr./100 g	–	6.53	5.59	5.83	–
Poulet						
Entier/demi, suisse	fr./kg	–	17.98	17.44	18.23	–
Blanc de poulet	fr./kg	–	55.52	56.99	56.83	–
Cuisse	fr./kg	–	18.40	17.94	16.68	–
Œufs⁶						
Oeufs crus issus de l'élevage biologique	fr./pièce	–	82.46	86.66	86.73	–
Oeufs cuits issus de l'élevage biologique	fr./pièce	–	97.74	100.37	101.45	–
Pommes de terre¹						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	3.12	2.63	3.07	3.19	-4.9
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	2.85	2.66	3.06	3.21	4.4
Raclette	fr./kg	3.30	2.44	2.88	3.04	-15.5
Pommes de terre nouvelles de table	fr./kg	–	3.17	3.11	3.50	–
Fruits²						
Pommes, Golden Delicious ⁴	fr./kg	5.57	6.03	5.78	6.07	10.0
Poires, Conférence ⁴	fr./kg	5.64	6.17	6.56	5.64	13.4
Abricots ⁴	fr./kg	8.48	10.73	10.07	8.48	26.5
Cerises ⁴	fr./kg	12.40	15.69	16.59	16.72	31.8
Pruneaux ⁴	fr./kg	6.36	8.67	11.00	9.56	54.7
Fraises	fr./kg	16.00	11.38	12.43	13.47	-22.3
Légumes²						
Carottes	fr./kg	3.39	3.47	3.23	3.22	-2.4
Oignons	fr./kg	5.28	4.92	4.98	5.37	-3.5
Céleris-raves	fr./kg	6.16	5.71	5.39	5.34	-11.0
Tomates rondes	fr./kg	6.28	6.19	6.45	6.26	0.3
Laitues pommées	fr./pièce	2.65	2.54	2.55	2.47	-4.9
Choux-fleurs	fr./kg	6.49	6.24	6.73	6.35	-0.8
Concombres pour la salade	fr./pièce	2.88	2.20	2.25	1.85	-27.2

¹ Pas de données sur 2002/04, mais sur 2005/7

² Consommation à l'état frais; provenance : Suisse et étranger

⁴ Moyenne des années 2002/05; variation 2002/05 – 2021/24

⁵ À partir de 2017 : Tomates grappe au lieu de tomates rondes.

⁶ Disponibilité des données uniquement à partir du 01/2020 car la méthode de calcul a été adaptée

Sources:

Lait, œufs, pommes de terre, fruits et légumes : OFAG ; Viande : NielsenIQ Switzerland, panel des détaillants

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Vin

En 2024, la viticulture suisse a traversé une année particulièrement difficile. Une récolte historiquement faible, des conditions climatiques défavorables et une chute marquée de la consommation ont mis en lumière les difficultés que la branche vitivinicole doit affronter, tant sur le plan de la production que de la commercialisation. Le marché du vin fait face à des défis majeurs.

Les données du présent article s'appuient sur les statistiques viti-vinicoles présentées dans le rapport « L'année viticole 2024 ». Ce rapport fournit des informations sur les stocks au 31 décembre 2024, la production, la consommation, les importations et les exportations de vin pendant l'année 2024.



Source : Agroscope, Carole Parodi

Production de raisins : une récolte historiquement faible

En 2024, la Suisse a connu une récolte de raisin historiquement faible avec 75 millions de litres de vin produits, soit la deuxième plus faible en 50 ans. Le gel, la grêle et une forte pression du mildiou ont considérablement impacté les rendements. Le printemps frais et humide a perturbé la floraison, et l'été pluvieux a favorisé les maladies. Les vendanges ont été longues et difficiles, marquées par la pluie et un risque accru de pourriture. Malgré ces conditions, la patience des vignerons a permis d'obtenir des raisins arrivés à maturité.

Des informations détaillées sur la production viticole suisse sont disponibles dans l'article : Cultures spéciales : fruits, vignes et légumes

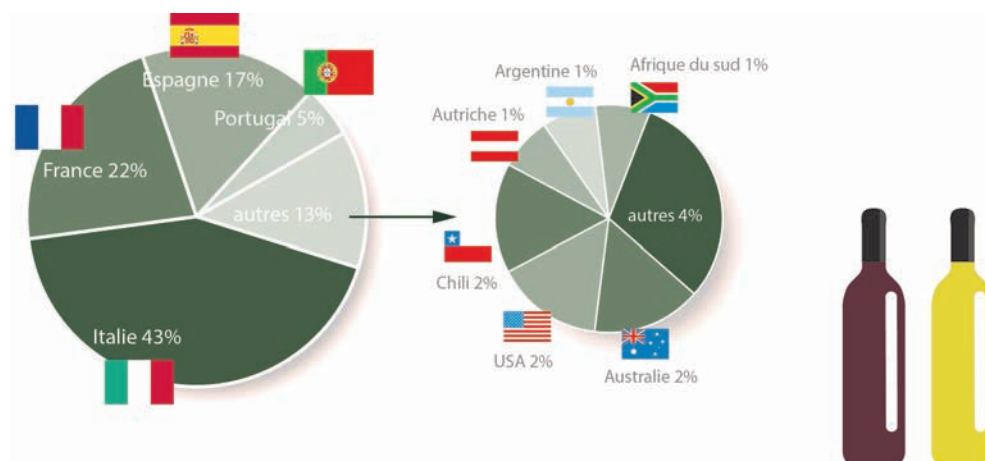
Importations légèrement en baisse

En 2024, la Suisse a importé 163 millions de litres de vin, en baisse de 3,6 pourcents par rapport à 2023. Sur les 170 millions de litres prévus dans le contingent tarifaire, 134 millions de litres

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



ont été importés. Les importations de vins mousseux ont reculé de 6,5 pourcents, atteignant 22 millions de litres. L'Italie, la France et l'Espagne sont restés les principaux pays fournisseurs, bien que leurs volumes aient diminué. En revanche, l'Australie, le Chili et les États-Unis ont fortement progressé. Les exportations de vins suisses sont demeurées à un niveau modeste, mais ont fait preuve de stabilité au cours de la période considérée.



Source : Rapport année viticole 2024

Chute de la consommation de vin en Suisse

La consommation de vin en Suisse a chuté de près de 8 pourcents en 2024 par rapport à l'année précédente. Cette baisse a touché pratiquement tous les types de vins, en particulier les vins suisses (-16 %), dont la part de marché est tombée à 35,5 pourcents. Le recul s'est inscrit dans une tendance plus large observée en Europe, liée à l'évolution des habitudes de consommation. Les jeunes générations, notamment, se sont détournées du vin, malgré son ancrage culturel dans les différentes régions linguistiques du pays.

Stocks de vin en légère diminution

Au 31 décembre 2024, les stocks de vins en Suisse ont légèrement diminué, passant de 218,8 à 213 millions de litres (-2,7 %), principalement en raison de la faible récolte. Les vins suisses ont représenté 155 millions de litres, en baisse de 1,4 pourcent. Les stocks de vins AOC Suisse ont reculé, tandis que ceux des vins de pays et des vins sans indication géographique ont augmenté. Les stocks des vins étrangers ont enregistré une baisse notable (-7,4 %). Malgré la baisse globale, les stocks sont restés bien fournis et diversifiés.

Informations complémentaires

» [L'année viticole 2024 – statistique vitivinicole \(éditeur Office fédéral de l'agriculture\)](#)

Production

Produit	Unité	2000/02	2022	2023	2024 ¹	2000/02 – 2022/24 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	410 165	403 970	406 340	-19.6
Crème	t	68 213	67 114	66 785	65 949	-2.3
Beurre	t	40 247	37 710	42 093	42 308	1.1
Poudre de lait	t	47 152	50 491	49 775	44 436	2.3
Fromage	t	166 668	201 937	197 260	204 315	20.7
Viande et œufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	117 728	119 108	119 611	17.5
Viande de veau	t PM	34 202	23 834	24 046	23 762	-30.2
Viande de porc	t PM	231 645	232 377	219 387	212 593	-4.4
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 944	5 135	4 908	-13.7
Viande de chèvre	t PM	534	556	532	506	-0.6
Viande de cheval	t PM	1 164	290	270	288	-75.7
Volaille ⁵	t poids de vente	29 435	88 596	87 699	91 983	203.8
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	1 135	1 093	1 124	62.1
Céréales		1 112 267	863 869	808 027	626 958	-31.1
blé tendre	t	521 667	396 636	364 544	256 430	-35.0
blé fourrager	t	–	57 040	49 415	36 604	–
Seigle	t	20 833	10 485	10 343	7 395	-54.8
Orge	t	255 500	183 159	163 329	115 694	-39.7
Avoine	t	22 533	12 790	12 899	7 567	-50.8
Maïs grain	t	206 333	125 317	135 140	156 750	-32.6
Triticale	t	75 067	42 854	36 100	25 637	-53.6
Autres	t	10 333	35 588	36 257	20 881	199.1
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	381 380	359 692	371 516	-31.3
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 353 352	1 199 626	1 136 494	-4.6
Oléagineux		59 956	113 059	107 534	98 336	77.3
Colza	t	43 684	92 059	82 291	74 435	89.8
Tournesol	t	12 972	14 225	17 913	15 885	23.4
Autres	t	3 300	6 775	7 330	8 016	123.4
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	104 460	74 727	87 961	-7. (3)
Poires	t	15 523 (2)	15 916	11 538	16 408	-1.9 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 060	3 124	4 440	143.5 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	2 141	1 527	2 754	9.6 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 440	2 211	4 624	19.5 (3)
Fraises	t	5 064	6 711	7 729	7 012	41.2
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴	t	56 474	55 492	59 652	64 240	5.9
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	48 161	44 714	45 078	76.0
Céleris-raves ⁴	t	10 359	8 248	9 838	10 992	-6.4
Tomates (toutes)	t	30 398	40 446	39 121	40 350	31.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	12 081	11 452	10 788	-30.7
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 770	6 247	6 931	7.9
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	16 441	16 767	17 138	90.2
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	493 727	500 600	362 250	-21.3
Vin blanc	hl	613 076	498 598	508 941	389 267	-24.1

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2021/24

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

⁵ Changement de méthode à partir de 2017 : adaptation des facteurs de rendement, d'où augmentation de la quantité de viande prête à la vente
Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2022		2023		2024		2000/02 – 2022/24	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	1 377	25 694	939	26 953	837	34 204	4573.7	33.4
Yoghourts	3 494	148	4 935	8 418	4 591	8 155	4 463	9 106	29.6	5731.4
Crème	918	246	1 559	1 940	1 400	1 519	1 397	1 128	52.3	437.3
Beurre	447	4 960	19	9 092	19	6 730	7	1 867	-96.6	-13.3
Poudre de lait	11 688	1 076	5 964	1 623	10 873	3 159	11 740	5 896	-18.5	230.9
Fromage et séré	52 295	31 087	72 585	73 098	69 378	74 279	75 283	78 655	38.3	146.0
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	5 507	23 065	4 468	20 178	5 091	23 246	473.3	182.4
Viande de veau	0	1 115	1	767	1	456	0	398	-	-51.5
Viande de porc	249	9 753	4 488	11 690	7 159	10 019	2 376	14 022	1777.2	22.1
Viande de mouton	0	6 940	1	5 193	4	5 222	4	5 197	-	-25.0
Viande de chèvre	0	359	0	217	0	94	0	72	-	-64.4
Viande de cheval	0	4 117	0	1 956	0	1 835	0	1 712	-	-55.4
Volaille ⁴	332	42 770	3 191	48 162	2 812	47 470	2 421	54 836	745.8	17.3
Sous-produits d'abattage ³	-	-	15 016	20 787	14 130	4 114	12 724	277	-	-
Œufs (mél. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	519	0	608	0	673	-	-
Poissons, crustacés et mollusq	83	34 759	206	77 196	309	72 780	183	74 848	180.3	115.6
Céréales										
Blé	74	284 629	113	584 082	530	416 923	4 672	406 344	2287.8	64.8
Seigle	1	7 250	4	3 005	47	1 453	2	2 739	1711.4	-66.9
Orge	11	52 079	684	83 437	710	38 814	801	60 995	6569.6	17.3
Avoine	5 540	50 469	3	53 064	125	36 392	136	47 345	-98.4	-9.6
Maïs grain	196	26 496	230	251 163	391	177 728	199	223 222	39.6	720.4
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	8 147	92 724	8 329	90 927	9 205	110 445	158.4	219.2
Sucre	152 572	188 008	7 682	91 117	6 388	80 099	5 786	97 982	-95.7	-52.3
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	376	35 306	492	31 732	929	35 129	-14.3	-67.8
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 768	133 322	1 653	120 429	1 602	128 249	-77.1	33.0
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1352 (1)	8591 (1)	1 066	8 595	242	11 311	267	11 619	-58.1 (2)	18.4 (2)
Poires ^{1,2}	125 (1)	8786 (1)	14	9 322	44	9 110	14	9 884	-82.4 (2)	4.7 (2)
Abricots ^{1,2}	31 (1)	9154 (1)	20	6 484	48	8 004	3	7 166	-9.2 (2)	-12.5 (2)
Cerises ^{1,2}	7 (1)	3373 (1)	7	2 992	0	3 945	1	2 821	-34.4 (2)	-3 (2)
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15 (1)	5249 (1)	60	7 044	67	7 722	9	5 786	206.4 (2)	31.8 (2)
Fraises	23	11 424	2	14 187	15	13 310	35	13 291	-26.0	19.0
Raisins	60	38 447	104	29 449	121	29 379	95	30 738	77.9	-22.3
Agrumes	107	124 102	309	149 181	193	144 508	161	146 648	107.2	18.3
Bananes	3	73 363	59	100 231	61	103 562	26	107 411	1802.9	41.4
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	87	4 628	617	2 069	20	2 092	816.3	-56.5
Oignons (tous)	51	6 432	68	11 692	140	8 693	53	8 762	72.1	51.1
Céleris-raves	0	287	0	831	0	38	2	32	-	4.8
Tomates (toutes)	25	42 449	6	40 468	13	41 708	46	45 022	-12.1	-0.1
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	2 537	20	3 912	18	3 699	59	3 804	874.4	50.0
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	1	9 809	1	9 346	30	9 751	949.5	6.3
Concombres (à salade / nostra)	21	17 046	20	21 717	1	22 735	0	25 716	-65.7	37.2
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 292	1 110 531	6 031	1 027 873	5 376	974 473	-5.3	-26.8
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	3 992	407 862	3 682	393 834	3 553	405 947	-37.6	87.8

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 - 2021/24

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces œufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, pommes de terre, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD, à partir de 2014 viande et sous-produits d'abattage : Proviande, œufs : Aviforum, produits laitiers : TSM, USP

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Sucre (1701) : réservesuisse/USP

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2022	2023	2024 ¹	2000/02– 2022/24
	kg	kg	kg	kg	%
Lait et produits laitiers					
Lait de consommation ⁶	84.63	46.00	44.80	44.70	n/a
Yoghourts	16.57	15.30	15.30	15.40	-7.4
Beurre	5.93	5.30	5.00	4.90	-14.6
Crème	9.27	7.78	7.66	7.48	-17.6
Fromages et fromages fondus	19.63	22.90	22.70	23.10	16.6
Viande et œufs					
Viande de bœuf	10.22	10.98	10.77	10.98	6.7
Viande de veau	3.75	2.17	2.13	2.08	-43.3
Viande de porc	25.39	20.70	19.01	19.17	-22.7
Viande de mouton	1.51	1.00	1.01	0.98	-34.0
Viande de chèvre	0.11	0.07	0.06	0.05	-43.8
Viande de cheval	0.64	0.24	0.22	0.21	-64.9
Volaille ⁷	9.46	14.99	14.69	15.89	60.6
Œufs en coquille (pces) ⁴	187.67	185.60	188.80	197.70	1.6
Céréales					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13				
Cultures sarclées					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	44.70	51.60	51.60	13.5
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	36.80	31.40	31.40	-18.0
Oléagineux					
Huiles et graisses végétales	14.98	17.40	16.50	16.50	12.1
Fruits (frais)⁵					
Pommes	14.66 (2)	12.71	9.57	10.98	-21.5 (3)
Poires	3.32 (2)	2.86	2.30	2.90	-17.2 (3)
Abricots	1.46 (2)	1.31	1.24	1.28	-10.5 (3)
Cerises	.71 (2)	0.58	0.61	0.62	-15.6 (3)
Prunes et pruneaux	1.05 (2)	1.18	1.10	1.15	4.5 (3)
Fraises	2.27	2.37	2.35	2.24	2.2
Agrumes	17.09	16.89	16.11	16.19	-4.0
Bananes	10.11	11.37	11.55	11.87	14.7
Légumes (frais)⁵					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	6.81	6.82	7.33	-20.0
Oignons (tous)	4.49	6.78	5.94	5.94	38.4
Céleris-raves	1.47	0.94	1.10	1.22	-26.1
Tomates (toutes)	10.07	9.18	9.02	9.43	-8.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	1.75	1.70	1.61	-36.0
Choux-fleurs (tous)	2.15	1.99	1.74	1.84	-13.6
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	4.33	4.54	4.73	61.2
Vin⁸					
Vin rouge (en l) ⁷	28.28	17.42	17.21	15.26	-41.2
Vin blanc (en l) ⁷	12.45	9.49	9.68	8.87	-24.9
Vin total (en l) ⁷	40.73	26.91	26.89	24.13	-36.2

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2021/24

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation : production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

⁶ A partir de 2014 le lait de consommation pour l'autoapprovisionnement des exploitations agricoles n'est plus inclû, donc pas de comparaison avec 2000/02

⁷ Nouvelle méthode de calcul à partir de 2017

⁸ Correction des données de 2023 suite à une erreur de calcul. Ces chiffres diffèrent de l'édition 2024 du rapport agricole.

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre, oléagineux: USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : swisspatat

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Légumes

En 2024, la surface destinée aux cultures de légumes frais a légèrement augmenté. Les rendements, eux, ont reculé en raison des conditions météorologiques humides et fraîches. Résultat : la récolte totale était inférieure à la moyenne et il a fallu importer davantage de légumes.

Récolte de légumes frais relativement maigre

En 2024, 352 171 tonnes de légumes frais suisses (légumes de garde compris, mais hors légumes destinés à la transformation) ont été mises sur le marché. Si ce volume correspond aux valeurs de 2023 (été caniculaire) et de 2021 (été humide), il représente un recul de 3 % comparé à la valeur moyenne des quatre années précédentes. Cette quantité relativement faible est due à l'humidité et à la fraîcheur qui ont affecté les cultures. Les sols humides ont compliqué la récolte, voire l'ont rendue impossible dans les cas extrêmes. L'humidité a favorisé l'apparition de maladies. Les quantités produites de certains produits phares figurent dans le tableau suivant :

La récolte 2024 de légumes de transformation s'est élevée à 49 523 tonnes, soit 17 % de moins que la moyenne des quatre années précédentes. Ce recul est aussi dû aux conditions humides et froides, favorables au développement de maladies.



Augmentation de la surface dédiée aux légumes frais

S'élevant à 14 522 hectares, la surface destinée à la culture de légumes frais (légumes de garde compris) a augmenté par rapport à l'année précédente (+254 ha). Il s'agit d'une surface record, supérieure de 1,7 % à la moyenne des quatre années précédentes. La surface de récolte des légumes destinés à la transformation s'élevait en 2024 à 2259 hectares, soit 300 hectares de moins que l'année précédente. La surface totale dédiée aux cultures de légumes, y compris les cultures successives, s'élevait ainsi à 16 781 hectares, ce qui correspond au niveau de l'année précédente et à la moyenne des quatre années précédentes. La Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales (CCM) est responsable du relevé de ces chiffres.

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX

**Les importations de légumes restent élevées**

Le volume du marché des espèces de légumes frais cultivées en Suisse s'est élevé durant l'année sous revue à 630 656 tonnes (contre 624 399 t en 2023). Ce chiffre inclut les légumes frais destinés à la transformation, mais non les légumes traditionnellement réservés à la transformation tels que les épinards en branches et les épinards hachés. Cette valeur est inférieure de 2 % à la moyenne des quatre années précédentes (642 503 t). La part des légumes frais produits en Suisse (zones frontalières et zones franches comprises) se monte à 59 % de ce volume, soit 2 % de moins que la moyenne des quatre années précédentes. La part des importations étaient encore élevée en 2024, comme au cours des années précédentes, presque autant qu'en 2021, année exceptionnelle marquée par la pandémie et des conditions météorologiques humides. On obtient le volume du marché en additionnant la production nationale et les importations (quantités nettes) et en soustrayant au résultat la quantité exportée, conformément à la statistique du commerce extérieur suisse.

Les chiffres détaillés du commerce extérieur, s'agissant de certaines espèces de légumes, sont présentés dans le tableau suivant :

Prix

En 2024, les prix à la consommation de certains légumes ont diminué, poussant à la baisse les prix à la production. Les prix de certains produits phares du segment des légumes frais à différents échelons du commerce sont indiqués dans les tableaux suivants :

Prix à la production, bio non compris**Prix du bio à la production****Prix à la consommation, bio non compris****Prix du bio à la consommation****Consommation plutôt basse**

En 2024, la population suisse a consommé en moyenne 67,5 kilos de légumes frais par personne, soit un kilo de plus qu'en 2023 mais 2,5 kilos de moins que la valeur moyenne des quatre années précédentes. Ces quantités tiennent compte des espèces de légumes cultivées en Suisse. Il s'agit de la consommation par habitant basée sur la production nationale de légumes frais (y compris ceux de garde et à l'exclusion de ceux traditionnellement destinés à la transformation) à laquelle s'ajoutent les importations et auxquelles on soustrait les exportations, selon la statistique du commerce extérieur de la Suisse.

Les données relatives à la consommation de certains produits phares figurent dans le tableau suivant :

Informations complémentaires

» www.szg.ch

Production

Produit	Unité	2000/02	2022	2023	2024 ¹	2000/02 – 2022/24 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	410 165	403 970	406 340	-19.6
Crème	t	68 213	67 114	66 785	65 949	-2.3
Beurre	t	40 247	37 710	42 093	42 308	1.1
Poudre de lait	t	47 152	50 491	49 775	44 436	2.3
Fromage	t	166 668	201 937	197 260	204 315	20.7
Viande et œufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	117 728	119 108	119 611	17.5
Viande de veau	t PM	34 202	23 834	24 046	23 762	-30.2
Viande de porc	t PM	231 645	232 377	219 387	212 593	-4.4
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 944	5 135	4 908	-13.7
Viande de chèvre	t PM	534	556	532	506	-0.6
Viande de cheval	t PM	1 164	290	270	288	-75.7
Volaille ⁵	t poids de vente	29 435	88 596	87 699	91 983	203.8
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	1 135	1 093	1 124	62.1
Céréales		1 112 267	863 869	808 027	626 958	-31.1
blé tendre	t	521 667	396 636	364 544	256 430	-35.0
blé fourrager	t	–	57 040	49 415	36 604	–
Seigle	t	20 833	10 485	10 343	7 395	-54.8
Orge	t	255 500	183 159	163 329	115 694	-39.7
Avoine	t	22 533	12 790	12 899	7 567	-50.8
Maïs grain	t	206 333	125 317	135 140	156 750	-32.6
Triticale	t	75 067	42 854	36 100	25 637	-53.6
Autres	t	10 333	35 588	36 257	20 881	199.1
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	381 380	359 692	371 516	-31.3
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 353 352	1 199 626	1 136 494	-4.6
Oléagineux		59 956	113 059	107 534	98 336	77.3
Colza	t	43 684	92 059	82 291	74 435	89.8
Tournesol	t	12 972	14 225	17 913	15 885	23.4
Autres	t	3 300	6 775	7 330	8 016	123.4
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	104 460	74 727	87 961	-7. (3)
Poires	t	15 523 (2)	15 916	11 538	16 408	-1.9 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 060	3 124	4 440	143.5 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	2 141	1 527	2 754	9.6 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 440	2 211	4 624	19.5 (3)
Fraises	t	5 064	6 711	7 729	7 012	41.2
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴	t	56 474	55 492	59 652	64 240	5.9
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	48 161	44 714	45 078	76.0
Céleris-raves ⁴	t	10 359	8 248	9 838	10 992	-6.4
Tomates (toutes)	t	30 398	40 446	39 121	40 350	31.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	12 081	11 452	10 788	-30.7
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 770	6 247	6 931	7.9
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	16 441	16 767	17 138	90.2
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	493 727	500 600	362 250	-21.3
Vin blanc	hl	613 076	498 598	508 941	389 267	-24.1

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2021/24

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

⁵ Changement de méthode à partir de 2017 : adaptation des facteurs de rendement, d'où augmentation de la quantité de viande prête à la vente
Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Mise en valeur de la récolte en production végétale

Produit	2000/02	2022	2023	2024	2000/02 – 2022/24
	t	t	t	t	%
Pommes de terre	474 300	382 000	360 000	371 500	- 22
Pommes de terre de table	169 433	150 100	151 700	158 800	-9.4
Pommes de terre destinées à la transformation	127 500	145 600	160 900	146 400	18.4
Semences	28 300	18 900	16 400	19 500	-35.5
Pommes de terre fraîches pour l'affouragement	143 067	56 600	19 800	32 100	-74.7
Exportations	6 000	10 800	10 800	14 700	101.7
Pommes et poires à cidre suisses					
(Transformation dans des cidreries artisanales)	151 950 (1)	63 917	45 518	107 980	- 56.5 (2)
Quantité de fruits à cidre pour jus brut	151 746 (1)	63 839	45 518	107 980	- 56.4 (2)
fraîchement pressés	9 376 (1)	4 799	2 897	2 622	- 63.6 (2)
cidre de fruits destiné à la fabrication d'eau-de-vie de fruits	418 (1)	0	0	0	- 100.0 (2)
concentré de jus	140 271 (1)	50 632	31 972	90 210	- 62.1 (2)
Autres jus (vinaigre compris)	1 682 (1)	8 408	10 648	15 148	464.7 (2)
Fruits foulés	204 (1)	78	0	0	- 90.4 (2)
Fabrication de spiritueux					
à base de pommes et poires suisses	21 079 (1)	3 910	4 166	3 736 (3)	- 78.9 (2)
à base de cerises et pruneaux suisses	12 137 (1)	2 419	3 184	3 610 (3)	- 72.1 (2)
Légumes frais suisses destinés à la transformation					
Prod. principaux (haricots, petits pois, carottes parisiennes, épinars)	28 863	28 335	25 139	18 698	-16.6
Choucroute (choux à choucroute)	6 424	4 169	4 437	10 851	1.0
Autres légumes destinés à la transformation	12 468	26 956	28 573	19 974	101.9

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 – 2021/24

³ Provisoire, état au 09.05.2025

Sources :

Pommes de terres: swisspatat

Fruits à cidre: OFAG; spiritueux: Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF

Légumes destinés à la transformation: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2022		2023		2024		2000/02 – 2022/24	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	1 377	25 694	939	26 953	837	34 204	4573.7	33.4
Yoghourts	3 494	148	4 935	8 418	4 591	8 155	4 463	9 106	29.6	5731.4
Crème	918	246	1 559	1 940	1 400	1 519	1 397	1 128	52.3	437.3
Beurre	447	4 960	19	9 092	19	6 730	7	1 867	-96.6	-13.3
Poudre de lait	11 688	1 076	5 964	1 623	10 873	3 159	11 740	5 896	-18.5	230.9
Fromage et séré	52 295	31 087	72 585	73 098	69 378	74 279	75 283	78 655	38.3	146.0
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	5 507	23 065	4 468	20 178	5 091	23 246	473.3	182.4
Viande de veau	0	1 115	1	767	1	456	0	398	-	-51.5
Viande de porc	249	9 753	4 488	11 690	7 159	10 019	2 376	14 022	1777.2	22.1
Viande de mouton	0	6 940	1	5 193	4	5 222	4	5 197	-	-25.0
Viande de chèvre	0	359	0	217	0	94	0	72	-	-64.4
Viande de cheval	0	4 117	0	1 956	0	1 835	0	1 712	-	-55.4
Volaille ⁴	332	42 770	3 191	48 162	2 812	47 470	2 421	54 836	745.8	17.3
Sous-produits d'abattage ³	-	-	15 016	20 787	14 130	4 114	12 724	277	-	-
Œufs (mél. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	519	0	608	0	673	-	-
Poissons, crustacés et mollusq	83	34 759	206	77 196	309	72 780	183	74 848	180.3	115.6
Céréales										
Blé	74	284 629	113	584 082	530	416 923	4 672	406 344	2287.8	64.8
Seigle	1	7 250	4	3 005	47	1 453	2	2 739	1711.4	-66.9
Orge	11	52 079	684	83 437	710	38 814	801	60 995	6569.6	17.3
Avoine	5 540	50 469	3	53 064	125	36 392	136	47 345	-98.4	-9.6
Maïs grain	196	26 496	230	251 163	391	177 728	199	223 222	39.6	720.4
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	8 147	92 724	8 329	90 927	9 205	110 445	158.4	219.2
Sucre	152 572	188 008	7 682	91 117	6 388	80 099	5 786	97 982	-95.7	-52.3
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	376	35 306	492	31 732	929	35 129	-14.3	-67.8
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 768	133 322	1 653	120 429	1 602	128 249	-77.1	33.0
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1352 (1)	8591 (1)	1 066	8 595	242	11 311	267	11 619	-58.1 (2)	18.4 (2)
Poires ^{1,2}	125 (1)	8786 (1)	14	9 322	44	9 110	14	9 884	-82.4 (2)	4.7 (2)
Abricots ^{1,2}	31 (1)	9154 (1)	20	6 484	48	8 004	3	7 166	-9.2 (2)	-12.5 (2)
Cerises ^{1,2}	7 (1)	3373 (1)	7	2 992	0	3 945	1	2 821	-34.4 (2)	-3 (2)
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15 (1)	5249 (1)	60	7 044	67	7 722	9	5 786	206.4 (2)	31.8 (2)
Fraises	23	11 424	2	14 187	15	13 310	35	13 291	-26.0	19.0
Raisins	60	38 447	104	29 449	121	29 379	95	30 738	77.9	-22.3
Agrumes	107	124 102	309	149 181	193	144 508	161	146 648	107.2	18.3
Bananes	3	73 363	59	100 231	61	103 562	26	107 411	1802.9	41.4
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	87	4 628	617	2 069	20	2 092	816.3	-56.5
Oignons (tous)	51	6 432	68	11 692	140	8 693	53	8 762	72.1	51.1
Céleris-raves	0	287	0	831	0	38	2	32	-	4.8
Tomates (toutes)	25	42 449	6	40 468	13	41 708	46	45 022	-12.1	-0.1
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	2 537	20	3 912	18	3 699	59	3 804	874.4	50.0
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	1	9 809	1	9 346	30	9 751	949.5	6.3
Concombres (à salade / nostra)	21	17 046	20	21 717	1	22 735	0	25 716	-65.7	37.2
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 292	1 110 531	6 031	1 027 873	5 376	974 473	-5.3	-26.8
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	3 992	407 862	3 682	393 834	3 553	405 947	-37.6	87.8

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 - 2021/24

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces œufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, pommes de terre, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD, à partir de 2014 viande et sous-produits d'abattage : Proviande, œufs : Aviforum, produits laitiers : TSM, USP

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Sucre (1701) : réservesuisse/USP

Prix à la production sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2022	2023	2024	2000/02 – 2022/24 %
Lait¹⁶						
CH total ¹⁸	ct./kg	79.19	75.32	76.36	75.05	17.2
Lait transformé en fromage	ct./kg	79.13	76.88	78.41	77.30	12.9
Bétail de boucherie^{1, 2}						
Vaches T3 QM	fr./kg PM	5.25	9.44	9.23	9.38	78.1
Jeunes vaches T3 QM	fr./kg PM	6.11	9.61	9.40	9.36	54.8
Taureaux T3 QM	fr./kg PM	7.65	10.41	9.97	10.23	33.4
Boeufs T3 QM	fr./kg PM	7.62	10.40	9.97	10.22	33.8
Génisses T3 QM	fr./kg PM	7.40	10.40	9.97	10.21	37.8
Veaux T3 QM	fr./kg PM	12.38	15.95	15.20	14.43	22.7
Porcs QM	fr./kg PM	4.40	3.36	3.54	4.42	-14.2
Agneaux T3 QM	fr./kg PM	12.34	14.60	13.94	14.68	16.8
Œufs³						
Œufs issus d'élevage au sol	Rp./pièce	22.89	21.63	20.77	20.64	-8.2
Œufs issus d'élevage en plein air	Rp./pièce	25.67	23.37	24.15	24.12	-7.0
Céréales^{3, 4}						
Blé panifiable, Top	fr./100 kg	60.23	59.11	59.03	61.29	-0.7
Blé panifiable, catégorie I	fr./100 kg	57.38	56.50	56.88	58.88	0.1
Blé, fourrager	fr./100 kg	45.18	39.88	38.22	37.32	-14.8
Seigle, catégorie A, panifiable	fr./100 kg	44.24	43.60	42.45	43.30	-2.5
Orge fourragère, 67/69	fr./100 kg	42.68	36.78	35.44	34.76	-16.4
Avoine fourrager, 57/58	fr./100 kg	39.45	32.81	30.98	30.32	-20.5
Mais grain	fr./100 kg	45.70	39.21	37.18	36.92	-17.3
Cultures sarclées^{3, 5}						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	45.10	57.28	58.50	55.96	26.9
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	42.32	51.95	52.60	52.06	23.3
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	41.30	46.06	50.70	50.84	19.1
Pommes de terre nouvelles de table ⁶	fr./100 kg	79.37	81.58	89.55	98.89	13.4
Betteraves sucrières ¹²	fr./100 kg	12.21	5.26	6.27	6.00	-52.2
Oléagineux^{3, 4}						
Colza, variété conventionnelle	fr./100 kg	83.19	117.60	90.49	92.93	20.6
Tournesols, high oleic	fr./100 kg	84.61	116.15	84.18	84.50	12.2
Fruits⁷						
Pommes: Golden Delicious, catégorie I ^{9, 10, 11, 17}	fr./kg	1.00	1.18	1.25	1.00	10.8
Pommes: Maigold, Braeburn à partir de 2010, catégorie I ^{9, 10, 11, 17}	fr./kg	1.13	1.21	1.31	1.08	5.3
Poires: Conférence, catégorie I ^{9, 10, 11}	fr./kg	1.08	1.38	1.41	1.30	25.5
Abricots, toutes les catégories ^{10, 11}	fr./kg	2.69	3.17	3.37	3.35	22.8
Cerises de table, toutes les catégories ^{10, 11, 13}	fr./kg	3.86	6.49	6.72	6.90	74.0
Pruneaux de table, 33 mm, Fellenberg incl. ^{10, 11, 14}	fr./kg	2.21	2.35	2.45	2.35	8.6
Fraises ¹⁵	fr./kg	5.61	6.93	7.04	7.29	21.9
Légumes⁸						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.09	1.38	1.27	1.17	16.8
Oignons (de garde)	fr./kg	1.00	0.87	0.71	1.07	-11.7
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	1.75	2.69	3.35	2.25	57.9
Tomates rondes	fr./kg	2.09	2.90	3.13	3.01	44.2
Laitues pommées	fr./pièce	0.92	1.26	1.20	1.25	34.4
Choux-fleurs	fr./kg	2.04	3.23	3.66	3.63	71.9
Concombres pour la salade	fr./pièce	0.98	1.38	1.36	1.37	39.8

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs de boucherie, départ ferme

² 2000/02 : prix conventionnel

³ 2000/02 : la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

⁴ Prix brut à la production

⁵ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TVA

⁶ Pas de prix indicatif définitif ; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de Swisspatat

⁷ Prix indicatifs à la production

⁸ Prix indicatifs franco grande distribution Suisse Garantie/(PI) ; sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁹ Prix indicatifs à la production définitifs ; à partir de 2022, prix indicatifs à la production définitifs pour les fruits à pépins de table conformément au programme « Durabilité des fruits (NHF) » (+ 0,06 fr./kg)

¹⁰ Moyenne des années 2000/03

¹¹ Évolution 2000/03 – 2021/24

¹² Agroscope : changement du système de calcul en 2003

¹³ y c. frais d'emballage ; depuis 2023 classes 24+ et 28+, base 5 kg en vrac (la classe 22+ n'est plus cotée depuis 2023) ; 2020-2023 toutes les classes, base 5 kg en vrac ; 2000/03 classe 1 (21 mm), base barquette/sachet de 1 kg

¹⁴ Coûts d'emballage inclus ; 2019 – 2022 pruneaux de table 33 mm y compris Fellenberg, base 6 kg en vrac ; 2000/03 seulement Fellenberg, base

barquette de 1 kg

¹⁵ Coûts d'emballage inclus ; base 10 barquettes de 500 g. ouvertes

¹⁶ Évolution 2009/11 – 2022/24

¹⁷ 2022 : pas de prix indicatifs à la production définitifs disponibles pour la branche ; valeur moyenne des prix indicatifs à la production définitifs proposés par les partenaires

¹⁸ y c. le lait bio

Sources :

Lait, oeufs, céréales et oléagineux : OFAG

Bétail de boucherie : Proviande

Cultures sarclées : Swisspatat (Pommes de terre), Agroscope-INH (Betteraves sucrières)

Fruits : Fruits-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix à la production Bio

Produit	Unité	2002/04	2022	2023	2024	2002/04 – 2022/24 %
Lait⁷						
Lait biologique	ct./kg	89.28	88.05	91.06	92.22	18.1
Bétail de boucherie^{1,2}						
Taureaux d'égal T3	fr./kg PM	8.76	10.60	10.11	10.34	18.1
Bœufs T3	fr./kg PM	-	10.60	10.11	10.34	-
Génisses T3	fr./kg PM	-	10.60	10.11	10.34	-
Vaches T3	fr./kg PM	-	10.20	9.90	10.11	-
Veaux d'égal T3	fr./kg PM	13.20	16.61	15.56	14.89	18.8
Porcs de boucherie	fr./kg PM	6.88	7.75	7.80	7.75	12.9
Agneaux T3	fr./kg PM	13.10	16.13	15.53	16.21	21.8
Œufs						
Œufs issus de l'élevage biologique	ct./pièce	39.58	44.30	45.61	45.62	14.1
Céréales²						
Blé panifiable	fr./100 kg	-	107.55	106.84	107.20	-
Épeautre, classe A, panifiable, non décortiqué	fr./100 kg	-	115.96	116.88	112.04	-
Blé fourrager ³	fr./100 kg	-	86.70	88.90	88.75	-
Orge fourragère ³	fr./100 kg	-	77.41	79.47	77.52	-
Maïs grain ³	fr./100 kg	-	84.74	84.52	82.69	-
Cultures sarclées⁴						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	85.12	87.12	99.45	101.44	12.8
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	71.95	84.29	99.45	101.44	32.1
Pommes de terre destinées à la transform	fr./100 kg	72.20	82.88	86.53	88.15	18.9
Pommes de terre nouvelles de table ⁵	fr./100 kg	108.57	157.39	178.98	178.97	58.2
Oléagineux²						
Tournesol	fr./100 kg	-	151.20	153.12	153.93	-
Légumes⁶						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.93	2.46	1.94	2.57	20.38
Oignons (de garde)	fr./kg	2.98	3.21	2.17	3.16	-4.47
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	3.43	4.98	5.05	4.08	37.12
Tomates rondes	fr./kg	3.26	4.80	5.20	5.20	55.42
Laitues pommées	fr./pièce	1.40	1.72	1.83	1.67	24.29
Choux-fleurs	fr./kg	3.51	5.01	5.63	5.46	52.90
Concombres à salade	fr./pièce	1.45	2.16	2.00	1.91	39.54

¹ Prix franco abattoir, excepté les porcs de boucherie, départ ferme

² Prix bruts à la production, Bourgeon Bio

³ Prix bruts à la production, Bourgeon Bio / reconversion

⁴ Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la

⁵ Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de Swisspatat

⁶ Prix indicatifs franco grande distribution; sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

⁷ Évolution 2009/11 – 2022/24

Sources :

Lait, œufs : OFAG

Bétail de boucherie : Proviande, Bio Suisse, Vache mère Suisse, FCM

Céréales et oléagineux : Bio Suisse

Cultures sarclées : Swisspatat (Pommes de terre)

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Prix à la consommation sans le bio

Produit	Unité	2000/02	2022	2023	2024	2000/02– 2022/24 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.64	1.70	1.72	8.4
Lait entier UHT standardisé 35 g ¹	fr./l	1.32	1.33	1.43	1.43	5.5
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.63	1.70	1.72	8.6
Lait écrémé UHT	fr./l	1.44	1.46	1.62	1.62	8.9
Emmentaler surchoix	fr./kg	20.37	19.76	20.99	20.96	1.0
Gruyère surchoix	fr./kg	20.47	21.20	22.82	22.64	8.5
Tilsit surchoix	fr./kg	17.66	17.59	20.90	20.58	11.5
Camembert 60% (ES)	fr./125 g	2.68	2.45	2.85	2.89	1.7
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./150 g	3.50	3.59	4.09	3.97	11.0
Mozzarella	fr./150 g	2.35	1.54	1.67	1.67	-30.6
Beurre de choix	fr./200 g	3.09	3.44	3.63	3.58	14.6
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./250 g	3.01	3.55	3.90	3.86	25.4
Crème entière, emballée	fr./1/2 l	4.89	3.30	3.48	3.44	-30.3
Crème à café, emballée	fr./1/2 l	2.52	1.86	1.99	2.03	-22.2
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./180 g	0.69	0.58	0.63	0.66	-10.3
Viande de bœuf						
Entrecôte	fr./kg	–	57.62	60.60	60.64	–
Tranche	fr./kg	–	39.87	40.62	41.47	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	29.48	30.72	31.97	–
Viande hachée	fr./kg	–	16.39	17.24	17.65	–
Viande de veau						
Côtelettes	fr./kg	–	63.65	64.07	63.06	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	41.59	41.09	42.06	–
Ragoût	fr./kg	–	36.47	37.43	37.52	–
Viande de porc						
Côtelettes	fr./kg	–	14.26	14.59	15.73	–
Tranche	fr./kg	–	23.61	24.10	26.48	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	13.53	15.84	16.69	–
Ragoût, épaule	fr./kg	–	12.49	12.13	12.31	–
Viande d'agneau suisse fraîche						
Côtelettes	fr./kg	–	48.0871	50.044	48.9042	–
Produits à base de viande						
Jambon (cuisse)	fr./kg	–	27.20	24.73	25.77	–
Cervelas	fr./100 g	–	1.05	1.01	1.05	–
Saucisse de Vienne	fr./100 g	–	1.17	1.14	1.10	–
Saucisse à rôtir de veau	fr./100 g	–	1.44	1.47	1.49	–
Salami suisse	fr./100 g	–	2.94	2.85	3.07	–
Poulet						
Entier/demi, suisse	fr./kg	–	9.35	9.72	10.01	–
Blanc de poulet	fr./kg	–	28.79	28.95	28.29	–
Cuisse	fr./kg	–	10.46	10.98	11.26	–
Œufs²						
Œufs crus d'élevage au sol	ct./pièce	–	39.86	40.59	40.23	–
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	–	59.00	61.88	60.91	–
Œufs crus d'élevage en plein air	ct./pièce	–	58.43	62.03	62.66	–
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	–	66.80	69.94	67.33	–
Œufs crus importés d'élevage au sol	ct./pièce	–	24.08	28.24	29.19	–
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	–	32.21	33.79	34.93	–
Farine et pain^{2,6}						
Farine blise	fr./kg	1.9	2.01	2.19	2.21	13.5
Farine mi-blanche	fr./kg	2.0	2.13	2.08	2.10	7.7
Farine blanche	fr./kg	1.8	1.88	2.11	2.15	17.0
Farine dans le segment des bas prix	fr./kg	0.9	0.91	0.97	1.01	7.5
Pain bis 500 g	fr./pièce	–	1.31	1.45	1.49	–
Pain mi-blanc 500 g	fr./pièce	–	1.20	1.28	1.20	–
Pommes de terre³						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	1.93	1.53	1.61	1.62	-17.9
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	1.88	1.60	1.68	1.64	-12.7
Raclette	fr./kg	1.82	1.53	1.62	1.59	-13.1
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	1.87	1.50	1.65	1.61	-15.1
Pommes de terre nouvelles de table	fr./kg	2.28	1.91	2.09	2.19	-9.6
Sucre cristallisé	fr./kg	1.43	1.91	2.25	2.52	55.3
Fruits⁴						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I ⁵	fr./kg	3.57	3.21	3.24	3.24	-9.6
Poires, Conférence, catégorie I ⁵	fr./kg	3.53	2.99	3.27	3.19	-12.4
Abricots, catégorie I ⁵	fr./kg	5.50	9.69	6.80	8.77	47.3
Cerises ⁵	fr./kg	9.27	11.54	11.45	13.41	24.9
Pruneaux ⁵	fr./kg	3.96	5.15	4.64	4.89	23.8
Fraises	fr./kg	10.03	10.70	10.81	11.83	10.8
Légumes⁴						
Carottes	fr./kg	2.00	2.00	1.95	1.94	-1.8
Oignons jaunes	fr./kg	2.20	2.01	2.24	2.20	-2.2
Céleris-raves	fr./kg	3.59	3.00	3.09	2.80	-17.5
Tomates rondes	fr./kg	3.48	3.57	3.90	3.46	4.6
Laitues pommées	fr./pièce	1.72	1.63	1.57	1.58	-7.6
Choux-fleurs	fr./kg	3.95	3.72	4.17	4.11	1.3
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.60	1.41	1.47	1.28	-13.5

¹ 2000/02: la moyenne de 2009/11 est utilisée en raison d'informations lacunaires

² Les poids en kilogrammes de la farine dans le segment des prix bas sont ramenés à un kilogramme ; pour le pain, le prix unitaire est indiqué pour un pain de 500 grammes

³ 2000/02: les données de 2005/7 sont utilisées en raison d'informations lacunaires

⁴ Consommation à l'état frais; provenance: Suisse et étranger

⁵ Moyenne des années 2000/03; variation 2000/03 – 2021/24

⁶ 2000/02: la moyenne de 2012/14 est utilisée en raison d'informations lacunaires

⁷ Disponibilité des données uniquement à partir du 01/2020 car la méthode de calcul a été adaptée

Sources:

Lait, œufs, farine et pain, pommes de terre, fruits et légumes : OFAG. Viande : NielsenIQ Switzerland, panel des détaillants

Sucre cristallisé: OFS

Prix à la consommation bio

Produit	Unité	2002/04	2022	2023	2024	2002/04– 2022/24 %
Lait et produits laitiers						
Lait entier pasteurisé, emballé	1 l	–	1.87	1.96	1.93	–
Lait entier UHT standardisé	1 l	–	1.82	1.86	1.86	–
Lait « drink » pasteurisé, emballé	1 l	–	1.87	1.96	1.93	–
Emmentaler	1 kg	–	21.94	23.65	23.15	–
Gruyère	1 kg	–	24.34	26.95	26.46	–
Tilsit	1 kg	–	21.45	21.66	21.66	–
Mozzarella	1 kg	–	14.56	14.94	15.11	–
Beurre de choix	1 kg	–	21.00	21.92	22.23	–
Crème entière, emballé	1 l	–	13.68	14.44	14.37	–
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	1 kg	–	4.50	4.64	4.76	–
Viande de bœuf						
Entrecôte	fr./kg	–	84.90	89.10	87.76	–
Tranche	fr./kg	–	53.49	55.58	55.17	–
Rôti, épaule	fr./kg	–	31.73	42.99	42.69	–
Viande hachée	fr./kg	–	22.99	24.45	22.97	–
Viande de veau						
Steak d'ailoyau	fr./kg	–	81.04	79.58	81.05	–
Tranche	fr./kg	–	91.97	90.25	92.85	–
Rôti	fr./kg	–	42.04	96.22	105.11	–
Viande de porc						
Côtelettes	fr./kg	–	28.85	32.31	31.72	–
Tranche	fr./kg	–	37.87	35.59	37.45	–
Produits à base de viande						
Cervelas	fr./100 g	–	1.89	1.91	1.89	–
Saucisse de Vienne	fr./100 g	–	2.16	2.18	2.17	–
Saucisse à rôtir	fr./100 g	–	2.47	2.51	2.41	–
Salami suisse	fr./100 g	–	6.53	5.59	5.83	–
Poulet						
Entier/demi, suisse	fr./kg	–	17.98	17.44	18.23	–
Blanc de poulet	fr./kg	–	55.52	56.99	56.83	–
Cuisse	fr./kg	–	18.40	17.94	16.68	–
Œufs⁶						
Oeufs crus issus de l'élevage biologique	fr./pièce	–	82.46	86.66	86.73	–
Oeufs cuits issus de l'élevage biologique	fr./pièce	–	97.74	100.37	101.45	–
Pommes de terre¹						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	3.12	2.63	3.07	3.19	-4.9
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	2.85	2.66	3.06	3.21	4.4
Raclette	fr./kg	3.30	2.44	2.88	3.04	-15.5
Pommes de terre nouvelles de table	fr./kg	–	3.17	3.11	3.50	–
Fruits²						
Pommes, Golden Delicious ⁴	fr./kg	5.57	6.03	5.78	6.07	10.0
Poires, Conférence ⁴	fr./kg	5.64	6.17	6.56	5.64	13.4
Abricots ⁴	fr./kg	8.48	10.73	10.07	8.48	26.5
Cerises ⁴	fr./kg	12.40	15.69	16.59	16.72	31.8
Pruneaux ⁴	fr./kg	6.36	8.67	11.00	9.56	54.7
Fraises	fr./kg	16.00	11.38	12.43	13.47	-22.3
Légumes²						
Carottes	fr./kg	3.39	3.47	3.23	3.22	-2.4
Oignons	fr./kg	5.28	4.92	4.98	5.37	-3.5
Céleris-raves	fr./kg	6.16	5.71	5.39	5.34	-11.0
Tomates rondes	fr./kg	6.28	6.19	6.45	6.26	0.3
Laitues pommées	fr./pièce	2.65	2.54	2.55	2.47	-4.9
Choux-fleurs	fr./kg	6.49	6.24	6.73	6.35	-0.8
Concombres pour la salade	fr./pièce	2.88	2.20	2.25	1.85	-27.2

¹ Pas de données sur 2002/04, mais sur 2005/7

² Consommation à l'état frais; provenance : Suisse et étranger

⁴ Moyenne des années 2002/05; variation 2002/05 – 2021/24

⁵ À partir de 2017 : Tomates grappe au lieu de tomates rondes.

⁶ Disponibilité des données uniquement à partir du 01/2020 car la méthode de calcul a été adaptée

Sources:

Lait, œufs, pommes de terre, fruits et légumes : OFAG ; Viande : NielsenIQ Switzerland, panel des détaillants

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2022	2023	2024 ¹	2000/02– 2022/24
	kg	kg	kg	kg	%
Lait et produits laitiers					
Lait de consommation ⁶	84.63	46.00	44.80	44.70	n/a
Yoghourts	16.57	15.30	15.30	15.40	-7.4
Beurre	5.93	5.30	5.00	4.90	-14.6
Crème	9.27	7.78	7.66	7.48	-17.6
Fromages et fromages fondus	19.63	22.90	22.70	23.10	16.6
Viande et œufs					
Viande de bœuf	10.22	10.98	10.77	10.98	6.7
Viande de veau	3.75	2.17	2.13	2.08	-43.3
Viande de porc	25.39	20.70	19.01	19.17	-22.7
Viande de mouton	1.51	1.00	1.01	0.98	-34.0
Viande de chèvre	0.11	0.07	0.06	0.05	-43.8
Viande de cheval	0.64	0.24	0.22	0.21	-64.9
Volaille ⁷	9.46	14.99	14.69	15.89	60.6
Œufs en coquille (pces) ⁴	187.67	185.60	188.80	197.70	1.6
Céréales					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13				
Cultures sarclées					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	44.70	51.60	51.60	13.5
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	36.80	31.40	31.40	-18.0
Oléagineux					
Huiles et graisses végétales	14.98	17.40	16.50	16.50	12.1
Fruits (frais)⁵					
Pommes	14.66 (2)	12.71	9.57	10.98	-21.5 (3)
Poires	3.32 (2)	2.86	2.30	2.90	-17.2 (3)
Abricots	1.46 (2)	1.31	1.24	1.28	-10.5 (3)
Cerises	.71 (2)	0.58	0.61	0.62	-15.6 (3)
Prunes et pruneaux	1.05 (2)	1.18	1.10	1.15	4.5 (3)
Fraises	2.27	2.37	2.35	2.24	2.2
Agrumes	17.09	16.89	16.11	16.19	-4.0
Bananes	10.11	11.37	11.55	11.87	14.7
Légumes (frais)⁵					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	6.81	6.82	7.33	-20.0
Oignons (tous)	4.49	6.78	5.94	5.94	38.4
Céleris-raves	1.47	0.94	1.10	1.22	-26.1
Tomates (toutes)	10.07	9.18	9.02	9.43	-8.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	1.75	1.70	1.61	-36.0
Choux-fleurs (tous)	2.15	1.99	1.74	1.84	-13.6
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	4.33	4.54	4.73	61.2
Vin⁸					
Vin rouge (en l) ⁷	28.28	17.42	17.21	15.26	-41.2
Vin blanc (en l) ⁷	12.45	9.49	9.68	8.87	-24.9
Vin total (en l) ⁷	40.73	26.91	26.89	24.13	-36.2

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2021/24

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation : production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

⁶ A partir de 2014 le lait de consommation pour l'autoapprovisionnement des exploitations agricoles n'est plus inclû, donc pas de comparaison avec 2000/02

⁷ Nouvelle méthode de calcul à partir de 2017

⁸ Correction des données de 2023 suite à une erreur de calcul. Ces chiffres diffèrent de l'édition 2024 du rapport agricole.

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre, oléagineux: USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : swisspatat

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX

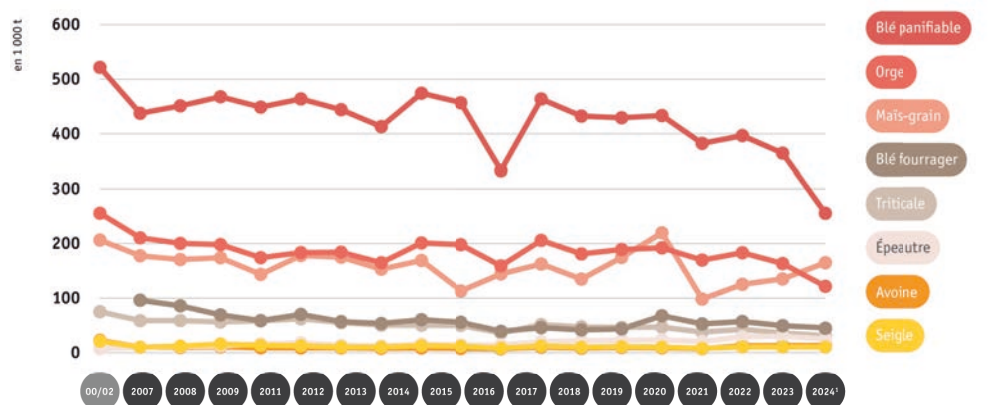


Céréales

En Suisse comme dans de nombreuses régions d'Europe, les précipitations et le froid qui ont prévalu du semis d'automne au début de l'été 2024 ont eu des conséquences sur la récolte de céréales, qui a été historiquement basse et de qualité médiocre. Il a fallu augmenter les importations complémentaires pour couvrir la demande en céréales fourragères et alimentaires.

En 2024, la surface totale de céréales cultivée a reculé de 3,5 % par rapport à 2023 pour s'établir à 136 400 hectares. La surface dédiée aux cultures de céréales panifiables a quant à elle diminué de 2 % et s'élevait à 78 700 hectares, et celle de céréales fourragères a reculé de 5,6 % (56 800 ha). La mauvaise récolte 2024, qui s'élevait à 250 800 tonnes de blé panifiable, est la pire de ces dernières décennies. Quant à la production de céréales fourragères, elle ne comptabilisait que 349 500 tonnes. Les raisons de cette maigre récolte sont les suivantes : état du sol défavorable lors du semis, recul de la surface cultivée et faibles rendements à cause des conditions météorologiques.

Évolution de la production céréalière



Source : USP

*provisoire

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Production

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Source de l'image : Gabriela Brändle, Agroscope

Importations à des fins non alimentaires ou pour produire de l'amidon

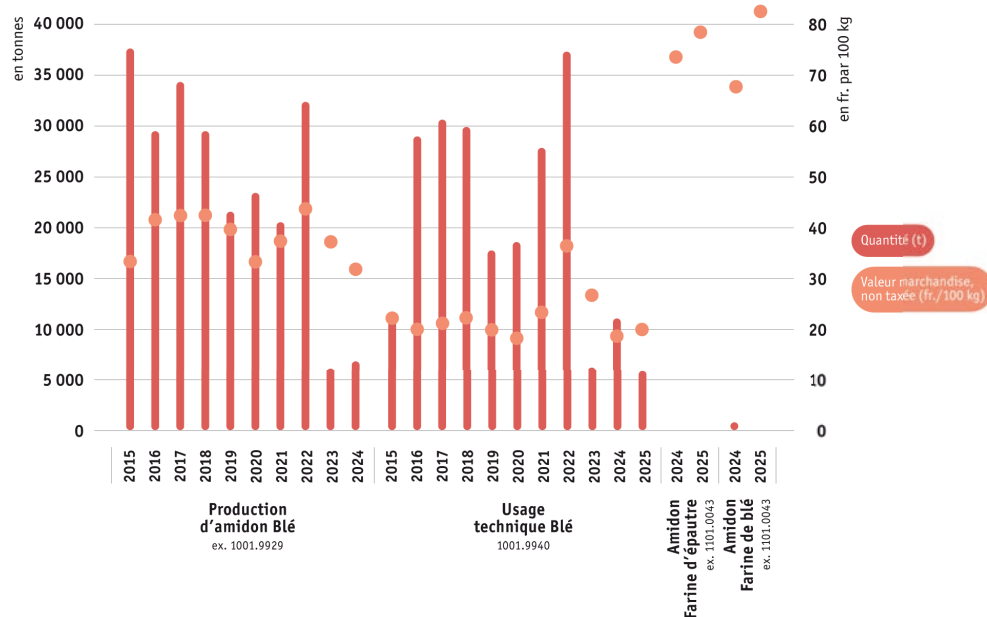
L'ordonnance sur les allègements douaniers (OADou ; RS 631.012) prévoit des droits de douane de 10 centimes par 100 kilos sur le blé tendre importé pour la fabrication d'amidon. Début 2023, le Département fédéral des finances a augmenté la valeur de rendement de 55 à 75 %. Suite à cette modification, un allègement douanier est octroyé lorsqu'au moins 75 % de la farine obtenue est transformée en amidon. La pratique pour le blé utilisé à des fins non alimentaires a été adaptée par analogie. Depuis août 2024, des droits de douane de 75 centimes par 100 kilos sont en outre appliqués pour la farine d'épeautre et de blé destinée à la fabrication d'amidon.

Comme le blé tendre importé jusqu'à fin 2022 pouvait encore être transformé selon l'ancienne valeur de rendement, les importations ont augmenté à cette période. Au premier semestre 2025, les importations de blé à des fins non alimentaires s'élevaient à 6100 tonnes, alors que celles de blé destiné à la fabrication d'amidon sont tombées à zéro. Pendant la même période, les importations de farine destinée à la production d'amidon se sont élevées à 400 tonnes.

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Importation de blé et de farine pour la fabrication d'amidon ou pour usage technique
(état au 30.6.2025, 2025 provisoire)



Source : OFDF

Turbulences sur les marchés agricoles internationaux

Un système de prix-cible est appliqué aux céréales panifiables, avec un prix de référence de 53 francs par 100 kilos de blé, une fourchette de +/- 3 francs par 100 kilos et une protection douanière maximale de 23 francs par 100 kilos. L'Office fédéral de l'agriculture réexamine la protection douanière tous les trimestres.

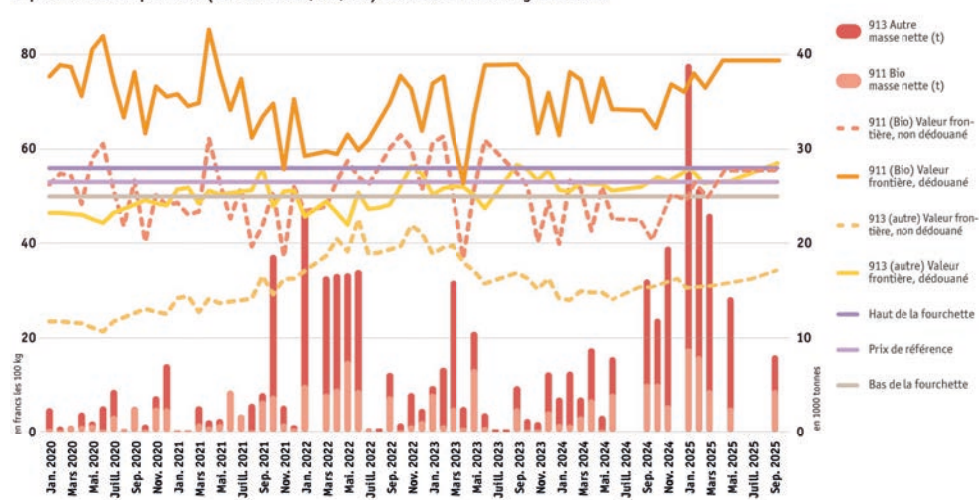
Les prévisions tablant sur une offre insuffisante, les prix du blé ont augmenté sur les marchés internationaux entre début mars et fin mai 2024. Ils ont ensuite retrouvé leur niveau initial jusqu'à fin août, avant de repasser au-dessus de la barre des 200 euros la tonne. Au cours de l'année sous revue, les producteurs de céréales ont enregistré la pire récolte de céréales panifiables de ces dernières décennies, en raison de mauvaises conditions météorologiques. Sur demande de l'interprofession, le Conseil fédéral a alors augmenté le contingent d'importation ordinaire de 70 000 à 90 000 tonnes pour 2024 et à 130 000 tonnes pour 2025, afin de permettre des importations complémentaires à un taux préférentiel.

Le taux d'autosuffisance des céréales panifiables varie en fonction du volume récolté en Suisse. Le blé tendre est la principale céréale panifiable, loin devant l'épeautre et le seigle. Lorsque les récoltes ne sont pas marquées par d'importantes pertes de qualité dues à la météo, le taux d'autosuffisance du blé panifiable est supérieur à 80 %. Les importations viennent compléter la production nationale pour couvrir les besoins en différents types de céréales et qualités.

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Importations de blé panifiable (ZTN 1001.9921 ; 911, 913) dans le cadre du contingent tarifaire



Source : OFDF

Exportations et importations

Importations de fourrages riches en protéines

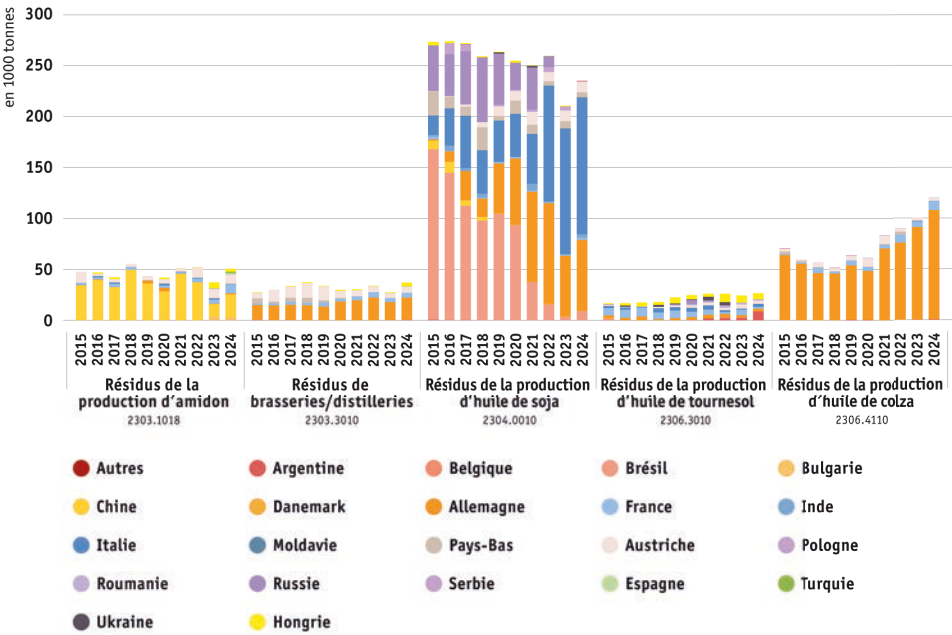
Les importations d'aliments pour animaux sont soumises au système dit de prix-seuils incluant le contrôle mensuel de la protection douanière. La protection douanière se compose des droits de douane et de la contribution au fonds de garantie. Les prix-seuils correspondent, quant à eux, aux prix visés des importations, et la différence entre les prix-seuils et les prix des marchandises franco frontière douanière suisse équivaut à la protection douanière. La coopérative Réservesuisse, qui est l'organisation chargée des réserves obligatoires, prélève des contributions au fonds de garantie sur la plupart des aliments pour animaux. Ces contributions servent à financer les réserves obligatoires. D'autres taxes douanières sont prélevées sous forme de droits de douane et finissent dans la caisse générale de la Confédération.

Les fourrages riches en protéines sont principalement des sous-produits de l'industrie de transformation. Les tourteaux issus de l'extraction d'huile végétale en Suisse présentent une teneur en protéines plus faible que les tourteaux d'extraction importés. Les tourteaux de soja restent la principale source de protéines pour la fabrication d'aliments composés, offrant un rapport équilibré entre protéine et énergie pour les différentes catégories d'animaux. Les 250 000 tonnes importées sur l'année correspondent à une valeur marchande de quelque 140 millions de francs. Au cours des dernières années, moins de tourteaux de soja ont été importés de Russie et du Brésil. Les importations depuis les pays limitrophes ont en revanche augmenté, tant pour les tourteaux de soja et de colza que pour les résidus de brasseries et de distilleries. Ces dernières années, toujours plus de tourteaux de tournesol ont été importés d'Argentine. La Chine reste le principal fournisseur de sous-produits de la fabrication d'amidon, même si elle a perdu des parts de marché.

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Quantités importées et origine des fourrages riches en protéines



Source : OFDF

» [swiss granum](#)

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2022	2023	2024 ¹	2000/02 – 2022/24
	ha	ha	ha		%
Céréales	178 576	144 814	140 863	136 373	-21.2
Céréales panifiables	96 527	81 602	80 336	79 605	-16.6
Blé	91 045	71 331	69 245	69 584	-23.1
Epeautre	1 878	7 966	8 496	6 924	315.0
Amidonnier, engrain	46	387	432	164	612.3
Seigle	3 518	1 854	2 110	1 969	-43.8
Méteil de céréales panifiable	39	64	53	59	50.4
Céréales fourragères	82 049	63 212	60 527	56 768	-26.7
Blé	–	9 293	8 510	7 776	
Orge	42 916	27 620	26 346	24 822	-38.8
Avoine	4 342	2 816	2 871	2 135	-39.9
Méteil de céréales fourragères	311	242	236	264	-20.4
Maïs grain	22 280	15 836	15 654	15 671	-29.4
Triticale	12 201	7 123	6 518	6 101	-46.1
Millet	–	282	392	301	
Légumineuses	3 514	3 675	3 480	3 464	0.7
Pois protéagineux	3 165	2 569	2 430	2 320	-22.9
Féveroles	294	759	732	850	165.1
Lupins	55	347	318	294	481.2
Cultures sarclées	34 229	26 747	27 158	27 801	-20.4
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	10 749	10 704	10 707	-22.3
Betteraves sucrières	17 886	15 647	16 132	16 775	-9.5
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	351	322	319	-87.0
Oléagineux	18 535	33 295	34 894	35 002	85.6
Colza	13 126	25 038	25 339	24 387	89.9
Tournesol	4 389	5 228	6 360	7 263	43.2
Soja	989	2 895	3 079	3 269	211.6
Courges à huile	32	134	116	83	250.5
Matières premières renouvelables	1 304	278	225	19	-86.7
Colza	1 137	155	115	78	-89.8
Tournesol	35	43	33	24	-4.8
Autres	132	80	77	49	-48.0
Légumes de plein champ	8 489	12 612	12 290	12 803	48.0
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	46 636	47 140	49 385	17.4
Jachères vertes et florales	3 392	3 061	3 191	4 861	9.2
Autres terres ouvertes	1 770	4 996	5 655	5 827	210.3
Terres ouvertes	290 462	276 114	274 896	275 535	-5.1
Prairies artificielles	117 671	120 005	121 065	122 357	3.0
Autres	2 427	480	460	483	-80.5
Terres arables total	410 560	396 599	396 421	398 375	-3.3
Cultures fruitières ²	6 913	6 149	6 086	6 110	-11.5
Vigne	15 053	14 606	14 569	14 484	-3.3
Matières premières renouvelables pluriannuelles	257	79	76	59	-72.2
Prairies naturelles, pâturages	627 938	605 607	605 437	601 733	-3.8
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	18 974	19 441	19 751	86.2
Surface agricole utile	1 071 131	1 042 014	1 042 030	1 040 512	-2.8

¹ provisoire

² Les différences de surface entre 2023 et 2024 ne doivent pas être prises en considération.

Les surfaces des noisetiers, des figuiers, des châtaigniers, des oliviers et des kakis ont été recensées pour la première fois en 2023 et de manière non exhaustive. Ces superficies sont incluses pour la première fois dans la superficie 2024.

Sources : cultures fruitières et viticulture : OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS, swisspatat, swiss granum

Production

Produit	Unité	2000/02	2022	2023	2024 ¹	2000/02 – 2022/24 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	410 165	403 970	406 340	-19.6
Crème	t	68 213	67 114	66 785	65 949	-2.3
Beurre	t	40 247	37 710	42 093	42 308	1.1
Poudre de lait	t	47 152	50 491	49 775	44 436	2.3
Fromage	t	166 668	201 937	197 260	204 315	20.7
Viande et œufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	117 728	119 108	119 611	17.5
Viande de veau	t PM	34 202	23 834	24 046	23 762	-30.2
Viande de porc	t PM	231 645	232 377	219 387	212 593	-4.4
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 944	5 135	4 908	-13.7
Viande de chèvre	t PM	534	556	532	506	-0.6
Viande de cheval	t PM	1 164	290	270	288	-75.7
Volaille ⁵	t poids de vente	29 435	88 596	87 699	91 983	203.8
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	1 135	1 093	1 124	62.1
Céréales		1 112 267	863 869	808 027	626 958	-31.1
blé tendre	t	521 667	396 636	364 544	256 430	-35.0
blé fourrager	t	–	57 040	49 415	36 604	–
Seigle	t	20 833	10 485	10 343	7 395	-54.8
Orge	t	255 500	183 159	163 329	115 694	-39.7
Avoine	t	22 533	12 790	12 899	7 567	-50.8
Maïs grain	t	206 333	125 317	135 140	156 750	-32.6
Triticale	t	75 067	42 854	36 100	25 637	-53.6
Autres	t	10 333	35 588	36 257	20 881	199.1
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	381 380	359 692	371 516	-31.3
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 353 352	1 199 626	1 136 494	-4.6
Oléagineux		59 956	113 059	107 534	98 336	77.3
Colza	t	43 684	92 059	82 291	74 435	89.8
Tournesol	t	12 972	14 225	17 913	15 885	23.4
Autres	t	3 300	6 775	7 330	8 016	123.4
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	104 460	74 727	87 961	-7. (3)
Poires	t	15 523 (2)	15 916	11 538	16 408	-1.9 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 060	3 124	4 440	143.5 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	2 141	1 527	2 754	9.6 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 440	2 211	4 624	19.5 (3)
Fraises	t	5 064	6 711	7 729	7 012	41.2
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴	t	56 474	55 492	59 652	64 240	5.9
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	48 161	44 714	45 078	76.0
Céleris-raves ⁴	t	10 359	8 248	9 838	10 992	-6.4
Tomates (toutes)	t	30 398	40 446	39 121	40 350	31.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	12 081	11 452	10 788	-30.7
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 770	6 247	6 931	7.9
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	16 441	16 767	17 138	90.2
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	493 727	500 600	362 250	-21.3
Vin blanc	hl	613 076	498 598	508 941	389 267	-24.1

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2021/24

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

⁵ Changement de méthode à partir de 2017 : adaptation des facteurs de rendement, d'où augmentation de la quantité de viande prête à la vente
Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2022		2023		2024		2000/02 – 2022/24	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	1 377	25 694	939	26 953	837	34 204	4573.7	33.4
Yoghourts	3 494	148	4 935	8 418	4 591	8 155	4 463	9 106	29.6	5731.4
Crème	918	246	1 559	1 940	1 400	1 519	1 397	1 128	52.3	437.3
Beurre	447	4 960	19	9 092	19	6 730	7	1 867	-96.6	-13.3
Poudre de lait	11 688	1 076	5 964	1 623	10 873	3 159	11 740	5 896	-18.5	230.9
Fromage et séré	52 295	31 087	72 585	73 098	69 378	74 279	75 283	78 655	38.3	146.0
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	5 507	23 065	4 468	20 178	5 091	23 246	473.3	182.4
Viande de veau	0	1 115	1	767	1	456	0	398	-	-51.5
Viande de porc	249	9 753	4 488	11 690	7 159	10 019	2 376	14 022	1777.2	22.1
Viande de mouton	0	6 940	1	5 193	4	5 222	4	5 197	-	-25.0
Viande de chèvre	0	359	0	217	0	94	0	72	-	-64.4
Viande de cheval	0	4 117	0	1 956	0	1 835	0	1 712	-	-55.4
Volaille ⁴	332	42 770	3 191	48 162	2 812	47 470	2 421	54 836	745.8	17.3
Sous-produits d'abattage ³	-	-	15 016	20 787	14 130	4 114	12 724	277	-	-
Œufs (mél. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	519	0	608	0	673	-	-
Poissons, crustacés et mollusq	83	34 759	206	77 196	309	72 780	183	74 848	180.3	115.6
Céréales										
Blé	74	284 629	113	584 082	530	416 923	4 672	406 344	2287.8	64.8
Seigle	1	7 250	4	3 005	47	1 453	2	2 739	1711.4	-66.9
Orge	11	52 079	684	83 437	710	38 814	801	60 995	6569.6	17.3
Avoine	5 540	50 469	3	53 064	125	36 392	136	47 345	-98.4	-9.6
Maïs grain	196	26 496	230	251 163	391	177 728	199	223 222	39.6	720.4
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	8 147	92 724	8 329	90 927	9 205	110 445	158.4	219.2
Sucre	152 572	188 008	7 682	91 117	6 388	80 099	5 786	97 982	-95.7	-52.3
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	376	35 306	492	31 732	929	35 129	-14.3	-67.8
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 768	133 322	1 653	120 429	1 602	128 249	-77.1	33.0
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1352 (1)	8591 (1)	1 066	8 595	242	11 311	267	11 619	-58.1 (2)	18.4 (2)
Poires ^{1,2}	125 (1)	8786 (1)	14	9 322	44	9 110	14	9 884	-82.4 (2)	4.7 (2)
Abricots ^{1,2}	31 (1)	9154 (1)	20	6 484	48	8 004	3	7 166	-9.2 (2)	-12.5 (2)
Cerises ^{1,2}	7 (1)	3373 (1)	7	2 992	0	3 945	1	2 821	-34.4 (2)	-3 (2)
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15 (1)	5249 (1)	60	7 044	67	7 722	9	5 786	206.4 (2)	31.8 (2)
Fraises	23	11 424	2	14 187	15	13 310	35	13 291	-26.0	19.0
Raisins	60	38 447	104	29 449	121	29 379	95	30 738	77.9	-22.3
Agrumes	107	124 102	309	149 181	193	144 508	161	146 648	107.2	18.3
Bananes	3	73 363	59	100 231	61	103 562	26	107 411	1802.9	41.4
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	87	4 628	617	2 069	20	2 092	816.3	-56.5
Oignons (tous)	51	6 432	68	11 692	140	8 693	53	8 762	72.1	51.1
Céleris-raves	0	287	0	831	0	38	2	32	-	4.8
Tomates (toutes)	25	42 449	6	40 468	13	41 708	46	45 022	-12.1	-0.1
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	2 537	20	3 912	18	3 699	59	3 804	874.4	50.0
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	1	9 809	1	9 346	30	9 751	949.5	6.3
Concombres (à salade / nostra)	21	17 046	20	21 717	1	22 735	0	25 716	-65.7	37.2
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 292	1 110 531	6 031	1 027 873	5 376	974 473	-5.3	-26.8
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	3 992	407 862	3 682	393 834	3 553	405 947	-37.6	87.8

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 - 2021/24

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces œufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, pommes de terre, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD, à partir de 2014 viande et sous-produits d'abattage : Proviande, œufs : Aviforum, produits laitiers : TSM, USP

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Sucre (1701) : réservesuisse/USP

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Oléagineux

Le temps humide a influé négativement sur la production. Les cultures de tournesol et de soja ont le vent en poupe. Les ventes d'huiles alimentaires sont en baisse, sauf pour l'huile de colza, et les prix producteurs en hausse.



Source : unsplash

La production suisse d'oléagineux s'effectue sur la base de contrats-cadres convenus entre la production et les huileries. Les ventes des quantités déterminées dans le cadre de cette convention sont garanties et les quantités correspondent aux besoins du marché. Ces contrats-cadres sont gérés par le « Pool de production oléagineux » de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC), qui est financé aux deux tiers par les producteurs et le tiers restant par les huileries. Le soutien particulier versé par le pool de production oléagineux aux cultures de tournesol (2024 : 4 fr./100 kg et 2 fr./100 kg pour le High Oleic) et de semences de soja (2024 : 15 fr./100 kg) améliore leur rentabilité et contribue à maintenir une diversité dans la production et la transformation des oléagineux en Suisse.

Production d'huile de tournesol en hausse

Production de graines et d'huile en 2024

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



	Contrat-cadre (graines)	Quantités attribuées	Production de graines	Production d'huile	Production de graines : différence 2023/2024
Unité	t	t	t	t	%
Colza	106 000dont 30 000 HOLL	97 777	74 435	27 540	-9,5
Tournesol	20 000dont 13 000 HO	19 689	15 885	5 400	-11,5
Soja	7 500 ¹	5 430	7 479	Pas applicable	+7,6

¹ Secteur fourragerHOLL : High Oleic Low LinoleicHO : High OleicSources : swiss granum/SwissOlio/FSPC

Les oléagineux ont atteint en 2024 une surface record de 35 291 hectares, soit une hausse de 117 hectares par rapport à l'année précédente. La forte baisse des surfaces de colza (-982 ha) a été plus que compensée par la hausse des surfaces de tournesol (924 ha) et de soja (130 ha). Le contrat-cadre 2024 s'est monté à 126 500 tonnes (hors soja fourrager), un volume pratiquement identique à celui de 2023 (126 000 t) : 92 % des quantités de colza, 98 % des quantités de tournesol et 72 % des quantités de soja ont été attribuées.

Surface agricole utile

Production

Le détail des superficies est décrit dans l'article « Grandes cultures », sous la rubrique principale Production.

Prix producteurs à la hausse

Après le sommet atteint en 2022, et la chute de 2023, les prix 2024 se sont ressaisis. Le prix moyen du colza est ainsi remonté à 89 fr. 15 par quintal (+2,7 %) et à 98 fr. 40 par quintal (+3,6 %) pour le colza HOLL. Le prix moyen du tournesol s'est monté à 80 fr. 75 par quintal (+1,6 %) et à 85 fr. 20 par quintal pour la variante HO (+2,0 %).

Marché en baisse

Pour l'année sous revue, les ventes au détail des principales huiles comestibles ont connu une évolution contrastée. Sur une année, celles de tournesol et d'olive ont baissé de respectivement de 14,6 % et de 11,7 %. Sur la même période, les ventes d'huile de colza ont augmenté de 1,6 %.

Fluctuations des importations d'huiles et de graisses

Les évolutions observées pendant la période sous revue, qui s'étend de 2006 à 2024, sont diverses. Les importations d'huiles d'olive, de navette, de colza et de moutarde sont en hausse, de même que les importations des marchandises classées sous le chiffre 1518 du tarif douanier (graisses et huiles d'origine animale ou végétale) et sous le chiffre 1520 (glycérol brut ; eaux et lessives glycélineuses). Les importations d'huiles de tournesol et de coco fluctuent tout en restant à un niveau généralement stable. Quant aux importations d'huile de palme, elles ont atteint leur maximum en 2013, mais ont nettement baissé depuis lors.

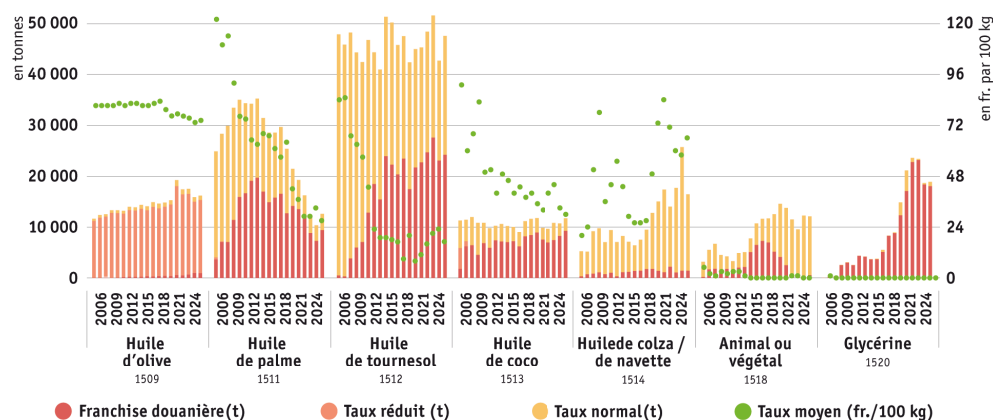
MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Depuis 2007, une franchise douanière est appliquée aux huiles et aux graisses importées des pays en développement les plus pauvres. L'huile de tournesol importée entre en Suisse pour moitié en franchise.

La modification des volumes de marchandises importés en franchise douanière a des répercussions sur les droits de douane. Ainsi, les droits prélevés sur l'huile de palme et sur l'huile de coco, qui se montaient en moyenne à 120 francs et à 85 francs par quintal, sont tombés dans les deux cas à 30 francs par quintal, et les droits qui frappent l'huile de tournesol sont passés de 80 à 20 francs par quintal.

Evolution des volumes importés et du taux moyen des droits de douane pour certaines huiles et graisses



Commerce extérieur

» [Swiss granum](#)

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2022	2023	2024 ¹	2000/02 – 2022/24
	ha	ha	ha		%
Céréales	178 576	144 814	140 863	136 373	-21.2
Céréales panifiables	96 527	81 602	80 336	79 605	-16.6
Blé	91 045	71 331	69 245	69 584	-23.1
Epeautre	1 878	7 966	8 496	6 924	315.0
Amidonnier, engrain	46	387	432	164	612.3
Seigle	3 518	1 854	2 110	1 969	-43.8
Méteil de céréales panifiable	39	64	53	59	50.4
Céréales fourragères	82 049	63 212	60 527	56 768	-26.7
Blé	–	9 293	8 510	7 776	
Orge	42 916	27 620	26 346	24 822	-38.8
Avoine	4 342	2 816	2 871	2 135	-39.9
Méteil de céréales fourragères	311	242	236	264	-20.4
Maïs grain	22 280	15 836	15 654	15 671	-29.4
Triticale	12 201	7 123	6 518	6 101	-46.1
Millet	–	282	392	301	
Légumineuses	3 514	3 675	3 480	3 464	0.7
Pois protéagineux	3 165	2 569	2 430	2 320	-22.9
Féveroles	294	759	732	850	165.1
Lupins	55	347	318	294	481.2
Cultures sarclées	34 229	26 747	27 158	27 801	-20.4
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	10 749	10 704	10 707	-22.3
Betteraves sucrières	17 886	15 647	16 132	16 775	-9.5
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	351	322	319	-87.0
Oléagineux	18 535	33 295	34 894	35 002	85.6
Colza	13 126	25 038	25 339	24 387	89.9
Tournesol	4 389	5 228	6 360	7 263	43.2
Soja	989	2 895	3 079	3 269	211.6
Courges à huile	32	134	116	83	250.5
Matières premières renouvelables	1 304	278	225	19	-86.7
Colza	1 137	155	115	78	-89.8
Tournesol	35	43	33	24	-4.8
Autres	132	80	77	49	-48.0
Légumes de plein champ	8 489	12 612	12 290	12 803	48.0
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	46 636	47 140	49 385	17.4
Jachères vertes et florales	3 392	3 061	3 191	4 861	9.2
Autres terres ouvertes	1 770	4 996	5 655	5 827	210.3
Terres ouvertes	290 462	276 114	274 896	275 535	-5.1
Prairies artificielles	117 671	120 005	121 065	122 357	3.0
Autres	2 427	480	460	483	-80.5
Terres arables total	410 560	396 599	396 421	398 375	-3.3
Cultures fruitières ²	6 913	6 149	6 086	6 110	-11.5
Vigne	15 053	14 606	14 569	14 484	-3.3
Matières premières renouvelables pluriannuelles	257	79	76	59	-72.2
Prairies naturelles, pâturages	627 938	605 607	605 437	601 733	-3.8
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	18 974	19 441	19 751	86.2
Surface agricole utile	1 071 131	1 042 014	1 042 030	1 040 512	-2.8

¹ provisoire

² Les différences de surface entre 2023 et 2024 ne doivent pas être prises en considération.

Les surfaces des noisetiers, des figuiers, des châtaigniers, des oliviers et des kakis ont été recensées pour la première fois en 2023 et de manière non exhaustive. Ces superficies sont incluses pour la première fois dans la superficie 2024.

Sources : cultures fruitières et viticulture : OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS, swisspatat, swiss granum

Production

Produit	Unité	2000/02	2022	2023	2024 ¹	2000/02 – 2022/24 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	410 165	403 970	406 340	-19.6
Crème	t	68 213	67 114	66 785	65 949	-2.3
Beurre	t	40 247	37 710	42 093	42 308	1.1
Poudre de lait	t	47 152	50 491	49 775	44 436	2.3
Fromage	t	166 668	201 937	197 260	204 315	20.7
Viande et œufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	117 728	119 108	119 611	17.5
Viande de veau	t PM	34 202	23 834	24 046	23 762	-30.2
Viande de porc	t PM	231 645	232 377	219 387	212 593	-4.4
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 944	5 135	4 908	-13.7
Viande de chèvre	t PM	534	556	532	506	-0.6
Viande de cheval	t PM	1 164	290	270	288	-75.7
Volaille ⁵	t poids de vente	29 435	88 596	87 699	91 983	203.8
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	1 135	1 093	1 124	62.1
Céréales		1 112 267	863 869	808 027	626 958	-31.1
blé tendre	t	521 667	396 636	364 544	256 430	-35.0
blé fourrager	t	–	57 040	49 415	36 604	–
Seigle	t	20 833	10 485	10 343	7 395	-54.8
Orge	t	255 500	183 159	163 329	115 694	-39.7
Avoine	t	22 533	12 790	12 899	7 567	-50.8
Maïs grain	t	206 333	125 317	135 140	156 750	-32.6
Triticale	t	75 067	42 854	36 100	25 637	-53.6
Autres	t	10 333	35 588	36 257	20 881	199.1
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	381 380	359 692	371 516	-31.3
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 353 352	1 199 626	1 136 494	-4.6
Oléagineux		59 956	113 059	107 534	98 336	77.3
Colza	t	43 684	92 059	82 291	74 435	89.8
Tournesol	t	12 972	14 225	17 913	15 885	23.4
Autres	t	3 300	6 775	7 330	8 016	123.4
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	104 460	74 727	87 961	-7. (3)
Poires	t	15 523 (2)	15 916	11 538	16 408	-1.9 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 060	3 124	4 440	143.5 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	2 141	1 527	2 754	9.6 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 440	2 211	4 624	19.5 (3)
Fraises	t	5 064	6 711	7 729	7 012	41.2
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴	t	56 474	55 492	59 652	64 240	5.9
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	48 161	44 714	45 078	76.0
Céleris-raves ⁴	t	10 359	8 248	9 838	10 992	-6.4
Tomates (toutes)	t	30 398	40 446	39 121	40 350	31.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	12 081	11 452	10 788	-30.7
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 770	6 247	6 931	7.9
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	16 441	16 767	17 138	90.2
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	493 727	500 600	362 250	-21.3
Vin blanc	hl	613 076	498 598	508 941	389 267	-24.1

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2021/24

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

⁵ Changement de méthode à partir de 2017 : adaptation des facteurs de rendement, d'où augmentation de la quantité de viande prête à la vente
Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2022		2023		2024		2000/02 – 2022/24	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	1 377	25 694	939	26 953	837	34 204	4573.7	33.4
Yoghourts	3 494	148	4 935	8 418	4 591	8 155	4 463	9 106	29.6	5731.4
Crème	918	246	1 559	1 940	1 400	1 519	1 397	1 128	52.3	437.3
Beurre	447	4 960	19	9 092	19	6 730	7	1 867	-96.6	-13.3
Poudre de lait	11 688	1 076	5 964	1 623	10 873	3 159	11 740	5 896	-18.5	230.9
Fromage et séré	52 295	31 087	72 585	73 098	69 378	74 279	75 283	78 655	38.3	146.0
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	5 507	23 065	4 468	20 178	5 091	23 246	473.3	182.4
Viande de veau	0	1 115	1	767	1	456	0	398	-	-51.5
Viande de porc	249	9 753	4 488	11 690	7 159	10 019	2 376	14 022	1777.2	22.1
Viande de mouton	0	6 940	1	5 193	4	5 222	4	5 197	-	-25.0
Viande de chèvre	0	359	0	217	0	94	0	72	-	-64.4
Viande de cheval	0	4 117	0	1 956	0	1 835	0	1 712	-	-55.4
Volaille ⁴	332	42 770	3 191	48 162	2 812	47 470	2 421	54 836	745.8	17.3
Sous-produits d'abattage ³	-	-	15 016	20 787	14 130	4 114	12 724	277	-	-
Œufs (mél. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	519	0	608	0	673	-	-
Poissons, crustacés et mollusq	83	34 759	206	77 196	309	72 780	183	74 848	180.3	115.6
Céréales										
Blé	74	284 629	113	584 082	530	416 923	4 672	406 344	2287.8	64.8
Seigle	1	7 250	4	3 005	47	1 453	2	2 739	1711.4	-66.9
Orge	11	52 079	684	83 437	710	38 814	801	60 995	6569.6	17.3
Avoine	5 540	50 469	3	53 064	125	36 392	136	47 345	-98.4	-9.6
Maïs grain	196	26 496	230	251 163	391	177 728	199	223 222	39.6	720.4
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	8 147	92 724	8 329	90 927	9 205	110 445	158.4	219.2
Sucre	152 572	188 008	7 682	91 117	6 388	80 099	5 786	97 982	-95.7	-52.3
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	376	35 306	492	31 732	929	35 129	-14.3	-67.8
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 768	133 322	1 653	120 429	1 602	128 249	-77.1	33.0
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1352 (1)	8591 (1)	1 066	8 595	242	11 311	267	11 619	-58.1 (2)	18.4 (2)
Poires ^{1,2}	125 (1)	8786 (1)	14	9 322	44	9 110	14	9 884	-82.4 (2)	4.7 (2)
Abricots ^{1,2}	31 (1)	9154 (1)	20	6 484	48	8 004	3	7 166	-9.2 (2)	-12.5 (2)
Cerises ^{1,2}	7 (1)	3373 (1)	7	2 992	0	3 945	1	2 821	-34.4 (2)	-3 (2)
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15 (1)	5249 (1)	60	7 044	67	7 722	9	5 786	206.4 (2)	31.8 (2)
Fraises	23	11 424	2	14 187	15	13 310	35	13 291	-26.0	19.0
Raisins	60	38 447	104	29 449	121	29 379	95	30 738	77.9	-22.3
Agrumes	107	124 102	309	149 181	193	144 508	161	146 648	107.2	18.3
Bananes	3	73 363	59	100 231	61	103 562	26	107 411	1802.9	41.4
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	87	4 628	617	2 069	20	2 092	816.3	-56.5
Oignons (tous)	51	6 432	68	11 692	140	8 693	53	8 762	72.1	51.1
Céleris-raves	0	287	0	831	0	38	2	32	-	4.8
Tomates (toutes)	25	42 449	6	40 468	13	41 708	46	45 022	-12.1	-0.1
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	2 537	20	3 912	18	3 699	59	3 804	874.4	50.0
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	1	9 809	1	9 346	30	9 751	949.5	6.3
Concombres (à salade / nostra)	21	17 046	20	21 717	1	22 735	0	25 716	-65.7	37.2
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 292	1 110 531	6 031	1 027 873	5 376	974 473	-5.3	-26.8
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	3 992	407 862	3 682	393 834	3 553	405 947	-37.6	87.8

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 - 2021/24

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces œufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, pommes de terre, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD, à partir de 2014 viande et sous-produits d'abattage : Proviande, œufs : Aviforum, produits laitiers : TSM, USP

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Sucre (1701) : réservesuisse/USP



Pommes de terre

Avec à peine 10 000 tonnes en plus, la récolte 2024 de pommes de terre fut à peine meilleure que celle de 2023. Les contingents tarifaires partiels ont été relevés plusieurs fois.



Source : unsplash

La récolte 2024 s’est montée à 371 000 tonnes, soit environ 10 000 tonnes de plus qu’une année auparavant. Néanmoins, il s’agit d’une récolte historiquement basse, à peine 2 pour cent supérieure à la moyenne des quatre dernières années (363 000 t). Sur une année, l’évolution structurelle continue avec la perte d’environ 80 exploitations (–2 % à 3850). Dans le détail, et sur une année, la production de pommes de terre de table est en hausse de 4,6 pour cent. La production de pommes de terre de transformation a baissé de près de 15 000 tonnes soit 9 pour cent. La production de plants a cependant augmenté de près de 19 pour cent, passant de 16 400 à 19 500 tonnes. De 2023 à 2024 la baisse permanente des surfaces cultivées semble enrayée : celles-ci sont demeurées au même niveau et s’établissent à 10 707 hectares. A noter la hausse de près de 20 pour cent des surfaces de pommes de terre primeurs (Surface totale 618 ha sous plastique). Agria demeure la reine des variétés avec près de 15 pour cent des surfaces plantées.

Mise en valeur de la récolte 2024 (t)

Pommes de terre de table	158 800
Pommes de terre destinées à la transformation	146 400
Pommes de terre de semence	19 500
Affouragement	32 100
Exportations	14 700

Source : swisspatat

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX

**Surface agricole utile****Production**

Le détail des superficies est décrit dans l'article « Grandes cultures » sous la rubrique principale « Production ».

Les prix au niveau du producteur et du consommateur se trouvent dans les articles « Prix à la production » et « Prix à la consommation ».

Une année de culture exigeante

La campagne de plantation 2024 a pu se faire dans de bonnes conditions mais de manière plus tardive. Des précipitations parfois importantes ont favorisé le mildiou et ont compliqué le travail des producteurs en rendant notamment plus difficile l'accessibilité des parcelles pour les traitements. De manière générale néanmoins, les cultures ont profité de ce temps frais. Tant pour les primeurs que pour les pommes de terre de consommation, les qualités étaient satisfaisantes. En revanche, les conditions climatiques ont affecté le calibre de certaines variétés industrielles, notamment celles à frites, où le déficit d'approvisionnement était très important.

Production biologique : augmentation des surfaces

En 2024, les surfaces dédiées à la culture biologique ont atteint 1063 hectares, soit une augmentation de 75 hectares (+7,5 %) sur une année et un plus haut historique. Le nombre d'exploitations a cependant baissé, passant en une année de 798 à 779, soit une légère baisse de 2,3 pour cent. Du fait de la sensibilité de la pomme de terre au mildiou et de l'impossibilité d'utiliser des produits de synthèse, la production a fortement reculé pour la troisième année consécutive, passant d'environ 23 000 à 10 500 tonnes. La pomme de terre biologique représente 22,7 pour cent du chiffre d'affaires du secteur des pommes de terre.

Source : Bioacutalités et swisspatat

Gestion des contingents

Les accords de l'OMC requièrent des possibilités d'accès au marché de 23 750 tonnes d'équivalent pommes de terre. 19 750 tonnes se répartissent entre les contingents tarifaires partiels n°14.1 (pommes de terre de semence), n°14.2 (pommes de terre destinées à la transformation), n°14.3 (pommes de terre de table), et 4000 tonnes sont prévues pour le contingent tarifaire partiel n°14.4 (produits de pommes de terre). En 2024, les contingents tarifaires partiels n°14.1 à 14.3 ont été augmentés temporairement et utilisés en moyenne à plus de 80 pour cent.

Répartition des quantités des contingents tarifaires partiels n° 14.1 à 14.4

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Catégorie de marchandises	Contingent tarifaire partiel	Augmentations temporaires des contingents tarifaires partiels en 2024
Pommes de terre de semence	4 000 t	5 000 t
Pommes de terre de table	6 500 t	25 000 t
Pommes de terre destinées à la transformation	9 250 t	77 000 t
Produits de pommes de terre	4 000 t	0
Total	23 750 t	107 000 t

Source : OFAG

Commerce extérieur

- » [swisspatat](#)
- » [Bioacutalités](#)

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2022	2023	2024 ¹	2000/02 – 2022/24
	ha	ha	ha		%
Céréales	178 576	144 814	140 863	136 373	-21.2
Céréales panifiables	96 527	81 602	80 336	79 605	-16.6
Blé	91 045	71 331	69 245	69 584	-23.1
Epeautre	1 878	7 966	8 496	6 924	315.0
Amidonnier, engrain	46	387	432	164	612.3
Seigle	3 518	1 854	2 110	1 969	-43.8
Méteil de céréales panifiable	39	64	53	59	50.4
Céréales fourragères	82 049	63 212	60 527	56 768	-26.7
Blé	–	9 293	8 510	7 776	
Orge	42 916	27 620	26 346	24 822	-38.8
Avoine	4 342	2 816	2 871	2 135	-39.9
Méteil de céréales fourragères	311	242	236	264	-20.4
Maïs grain	22 280	15 836	15 654	15 671	-29.4
Triticale	12 201	7 123	6 518	6 101	-46.1
Millet	–	282	392	301	
Légumineuses	3 514	3 675	3 480	3 464	0.7
Pois protéagineux	3 165	2 569	2 430	2 320	-22.9
Féveroles	294	759	732	850	165.1
Lupins	55	347	318	294	481.2
Cultures sarclées	34 229	26 747	27 158	27 801	-20.4
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	10 749	10 704	10 707	-22.3
Betteraves sucrières	17 886	15 647	16 132	16 775	-9.5
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	351	322	319	-87.0
Oléagineux	18 535	33 295	34 894	35 002	85.6
Colza	13 126	25 038	25 339	24 387	89.9
Tournesol	4 389	5 228	6 360	7 263	43.2
Soja	989	2 895	3 079	3 269	211.6
Courges à huile	32	134	116	83	250.5
Matières premières renouvelables	1 304	278	225	19	-86.7
Colza	1 137	155	115	78	-89.8
Tournesol	35	43	33	24	-4.8
Autres	132	80	77	49	-48.0
Légumes de plein champ	8 489	12 612	12 290	12 803	48.0
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	46 636	47 140	49 385	17.4
Jachères vertes et florales	3 392	3 061	3 191	4 861	9.2
Autres terres ouvertes	1 770	4 996	5 655	5 827	210.3
Terres ouvertes	290 462	276 114	274 896	275 535	-5.1
Prairies artificielles	117 671	120 005	121 065	122 357	3.0
Autres	2 427	480	460	483	-80.5
Terres arables total	410 560	396 599	396 421	398 375	-3.3
Cultures fruitières ²	6 913	6 149	6 086	6 110	-11.5
Vigne	15 053	14 606	14 569	14 484	-3.3
Matières premières renouvelables pluriannuelles	257	79	76	59	-72.2
Prairies naturelles, pâturages	627 938	605 607	605 437	601 733	-3.8
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	18 974	19 441	19 751	86.2
Surface agricole utile	1 071 131	1 042 014	1 042 030	1 040 512	-2.8

¹ provisoire

² Les différences de surface entre 2023 et 2024 ne doivent pas être prises en considération.

Les surfaces des noisetiers, des figuiers, des châtaigniers, des oliviers et des kakis ont été recensées pour la première fois en 2023 et de manière non exhaustive. Ces superficies sont incluses pour la première fois dans la superficie 2024.

Sources : cultures fruitières et viticulture : OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS, swisspatat, swiss granum

Production

Produit	Unité	2000/02	2022	2023	2024 ¹	2000/02 – 2022/24 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	410 165	403 970	406 340	-19.6
Crème	t	68 213	67 114	66 785	65 949	-2.3
Beurre	t	40 247	37 710	42 093	42 308	1.1
Poudre de lait	t	47 152	50 491	49 775	44 436	2.3
Fromage	t	166 668	201 937	197 260	204 315	20.7
Viande et œufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	117 728	119 108	119 611	17.5
Viande de veau	t PM	34 202	23 834	24 046	23 762	-30.2
Viande de porc	t PM	231 645	232 377	219 387	212 593	-4.4
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 944	5 135	4 908	-13.7
Viande de chèvre	t PM	534	556	532	506	-0.6
Viande de cheval	t PM	1 164	290	270	288	-75.7
Volaille ⁵	t poids de vente	29 435	88 596	87 699	91 983	203.8
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	1 135	1 093	1 124	62.1
Céréales		1 112 267	863 869	808 027	626 958	-31.1
blé tendre	t	521 667	396 636	364 544	256 430	-35.0
blé fourrager	t	–	57 040	49 415	36 604	–
Seigle	t	20 833	10 485	10 343	7 395	-54.8
Orge	t	255 500	183 159	163 329	115 694	-39.7
Avoine	t	22 533	12 790	12 899	7 567	-50.8
Maïs grain	t	206 333	125 317	135 140	156 750	-32.6
Triticale	t	75 067	42 854	36 100	25 637	-53.6
Autres	t	10 333	35 588	36 257	20 881	199.1
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	381 380	359 692	371 516	-31.3
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 353 352	1 199 626	1 136 494	-4.6
Oléagineux		59 956	113 059	107 534	98 336	77.3
Colza	t	43 684	92 059	82 291	74 435	89.8
Tournesol	t	12 972	14 225	17 913	15 885	23.4
Autres	t	3 300	6 775	7 330	8 016	123.4
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	104 460	74 727	87 961	-7. (3)
Poires	t	15 523 (2)	15 916	11 538	16 408	-1.9 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 060	3 124	4 440	143.5 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	2 141	1 527	2 754	9.6 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 440	2 211	4 624	19.5 (3)
Fraises	t	5 064	6 711	7 729	7 012	41.2
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴	t	56 474	55 492	59 652	64 240	5.9
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	48 161	44 714	45 078	76.0
Céleris-raves ⁴	t	10 359	8 248	9 838	10 992	-6.4
Tomates (toutes)	t	30 398	40 446	39 121	40 350	31.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	12 081	11 452	10 788	-30.7
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 770	6 247	6 931	7.9
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	16 441	16 767	17 138	90.2
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	493 727	500 600	362 250	-21.3
Vin blanc	hl	613 076	498 598	508 941	389 267	-24.1

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2021/24

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

⁵ Changement de méthode à partir de 2017 : adaptation des facteurs de rendement, d'où augmentation de la quantité de viande prête à la vente
Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2022		2023		2024		2000/02 – 2022/24	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	1 377	25 694	939	26 953	837	34 204	4573.7	33.4
Yoghourts	3 494	148	4 935	8 418	4 591	8 155	4 463	9 106	29.6	5731.4
Crème	918	246	1 559	1 940	1 400	1 519	1 397	1 128	52.3	437.3
Beurre	447	4 960	19	9 092	19	6 730	7	1 867	-96.6	-13.3
Poudre de lait	11 688	1 076	5 964	1 623	10 873	3 159	11 740	5 896	-18.5	230.9
Fromage et séré	52 295	31 087	72 585	73 098	69 378	74 279	75 283	78 655	38.3	146.0
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	5 507	23 065	4 468	20 178	5 091	23 246	473.3	182.4
Viande de veau	0	1 115	1	767	1	456	0	398	-	-51.5
Viande de porc	249	9 753	4 488	11 690	7 159	10 019	2 376	14 022	1777.2	22.1
Viande de mouton	0	6 940	1	5 193	4	5 222	4	5 197	-	-25.0
Viande de chèvre	0	359	0	217	0	94	0	72	-	-64.4
Viande de cheval	0	4 117	0	1 956	0	1 835	0	1 712	-	-55.4
Volaille ⁴	332	42 770	3 191	48 162	2 812	47 470	2 421	54 836	745.8	17.3
Sous-produits d'abattage ³	-	-	15 016	20 787	14 130	4 114	12 724	277	-	-
Œufs (mél. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	519	0	608	0	673	-	-
Poissons, crustacés et mollusq	83	34 759	206	77 196	309	72 780	183	74 848	180.3	115.6
Céréales										
Blé	74	284 629	113	584 082	530	416 923	4 672	406 344	2287.8	64.8
Seigle	1	7 250	4	3 005	47	1 453	2	2 739	1711.4	-66.9
Orge	11	52 079	684	83 437	710	38 814	801	60 995	6569.6	17.3
Avoine	5 540	50 469	3	53 064	125	36 392	136	47 345	-98.4	-9.6
Maïs grain	196	26 496	230	251 163	391	177 728	199	223 222	39.6	720.4
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	8 147	92 724	8 329	90 927	9 205	110 445	158.4	219.2
Sucre	152 572	188 008	7 682	91 117	6 388	80 099	5 786	97 982	-95.7	-52.3
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	376	35 306	492	31 732	929	35 129	-14.3	-67.8
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 768	133 322	1 653	120 429	1 602	128 249	-77.1	33.0
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1352 (1)	8591 (1)	1 066	8 595	242	11 311	267	11 619	-58.1 (2)	18.4 (2)
Poires ^{1,2}	125 (1)	8786 (1)	14	9 322	44	9 110	14	9 884	-82.4 (2)	4.7 (2)
Abricots ^{1,2}	31 (1)	9154 (1)	20	6 484	48	8 004	3	7 166	-9.2 (2)	-12.5 (2)
Cerises ^{1,2}	7 (1)	3373 (1)	7	2 992	0	3 945	1	2 821	-34.4 (2)	-3 (2)
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15 (1)	5249 (1)	60	7 044	67	7 722	9	5 786	206.4 (2)	31.8 (2)
Fraises	23	11 424	2	14 187	15	13 310	35	13 291	-26.0	19.0
Raisins	60	38 447	104	29 449	121	29 379	95	30 738	77.9	-22.3
Agrumes	107	124 102	309	149 181	193	144 508	161	146 648	107.2	18.3
Bananes	3	73 363	59	100 231	61	103 562	26	107 411	1802.9	41.4
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	87	4 628	617	2 069	20	2 092	816.3	-56.5
Oignons (tous)	51	6 432	68	11 692	140	8 693	53	8 762	72.1	51.1
Céleris-raves	0	287	0	831	0	38	2	32	-	4.8
Tomates (toutes)	25	42 449	6	40 468	13	41 708	46	45 022	-12.1	-0.1
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	2 537	20	3 912	18	3 699	59	3 804	874.4	50.0
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	1	9 809	1	9 346	30	9 751	949.5	6.3
Concombres (à salade / nostra)	21	17 046	20	21 717	1	22 735	0	25 716	-65.7	37.2
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 292	1 110 531	6 031	1 027 873	5 376	974 473	-5.3	-26.8
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	3 992	407 862	3 682	393 834	3 553	405 947	-37.6	87.8

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 - 2021/24

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces œufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, pommes de terre, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD, à partir de 2014 viande et sous-produits d'abattage : Proviande, œufs : Aviforum, produits laitiers : TSM, USP

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Sucre (1701) : réservesuisse/USP

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Sucre

En 2024, les semailles ont été retardées en raison du manque de praticabilité des sols. Les betteraves sucrières ont, dans un premier temps, souffert d'un temps froid et peu ensoleillé, puis, passagèrement, de la canicule et de la sécheresse à partir de juillet. L'automne a ensuite été marqué par des pluies persistantes. Au total, Sucre Suisse SA a transformé 1,6 million de tonnes de betteraves sucrières, issues de la production suisse et d'importations complémentaires.

Fin 2023 et début 2024, la Suisse a connu, en moyenne nationale, l'hiver le plus doux jamais observé en Suisse depuis le début des mesures. Il est tombé sur le Plateau l'équivalent de 130 à 160 % de la norme pluviométrique et la durée d'ensoleillement a été inférieure à la moyenne. Ces pluies abondantes ont persisté au printemps, dans les parties centrale et orientale du Plateau. L'ensoleillement n'a généralement atteint que l'équivalent de 70 à 80 % de la norme. Le temps maussade caractérisé par de fréquents épisodes pluvieux s'est maintenu jusqu'en juin. Le nombre d'heures d'ensoleillement a été conforme à la norme en juillet et supérieur à la moyenne en août. Les températures ont dépassé les normales saisonnières en juillet comme en août. L'automne a été plus doux et pluvieux que d'habitude à cette saison, tandis que la durée d'ensoleillement est restée au-dessous de la normale. Le soleil a brillé pendant plusieurs jours fin octobre, et la neige est tombée sur une grande partie du territoire fin novembre.

Les semailles ont été retardées par des pluies récurrentes pendant l'année sous revue. Le développement des betteraves a été ralenti par le temps froid et peu ensoleillé qui a duré jusqu'en juin. Les précipitations fréquentes ont eu un effet défavorable sur la praticabilité des sols. En raison de ces conditions météorologiques et des chutes de neige de fin novembre, il a été difficile de récolter les betteraves et de tenir les délais de livraison nécessaires pour que les deux raffineries de sucre puissent fonctionner à plein régime en continu. Les teneurs en sucre ont été de 14,3 % à la sucrerie d'Aarberg et de 16,0 % à celle de Frauenfeld. Au total, Sucre Suisse SA a transformé 1,6 million de tonnes de betteraves, issues de la production suisse et d'importations complémentaires. Ces volumes ont permis de produire 212 000 tonnes de sucre sur une durée de 87 jours à Aarberg et de 112 jours à Frauenfeld.

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Production

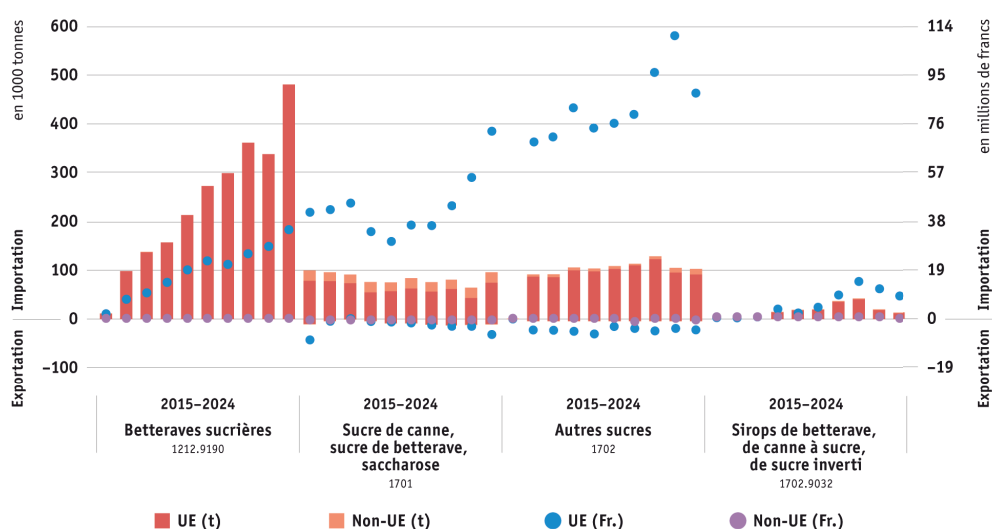
MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Niveau record des importations de betteraves sucrières

Jusqu'en 2015, Sucre Suisse SA importait uniquement des betteraves sucrières issues de l'agriculture biologique. L'entreprise a depuis complété ces volumes en important des produits conventionnels pour pouvoir mieux tirer parti des capacités des deux sucreries du pays. En 2024, les quantités de betteraves sucrières importées en franchise de douane ont battu un nouveau record en totalisant 477 000 tonnes d'une valeur marchande de 35 millions de francs. De presque 100 000 tonnes, les importations complémentaires de sucre (h 1701 du tarif douanier) provenaient essentiellement de l'UE. Le numéro du tarif douanier 1702 englobe, quant à lui, des sucres comme le glucose, le fructose et le lactose. Après une brève hausse en 2022, les importations totales ont de nouveau été de l'ordre de 100 000 tonnes. Après avoir temporairement augmenté, les volumes de sirop de sucre importés ont diminué au cours des deux dernières années.

Commerce extérieur Betterave à sucre et sucre



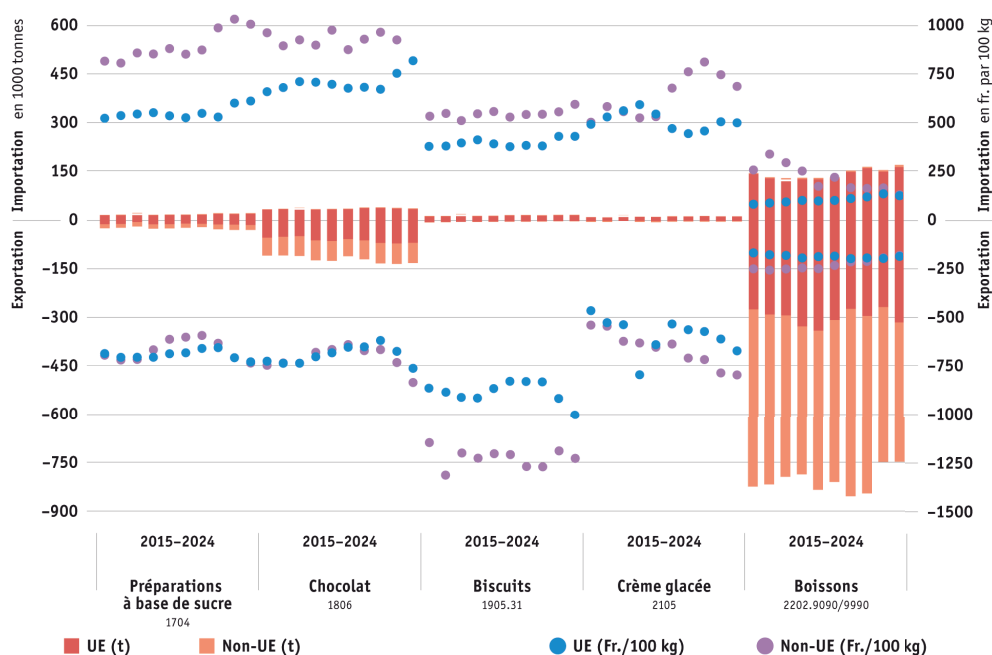
MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Baisse des exportations de boissons sucrées

Dans l'ensemble, les importations de sucreries augmentent, tandis que les exportations stagnent. Le prix moyen du chocolat est monté dans les deux cas de figure. Les importations de biscuits et de glaces tendent toujours à gagner du terrain et les exportations à en perdre. Les quantités de boissons sucrées (y c. les boissons énergisantes) importées de l'UE ont progressé au cours des dernières années. Le prix moyen des marchandises de ce type qui ont été exportées dans des pays hors UE est tombé ces dernières années, tout comme les volumes exportés, qui ont nettement chuté.

Commerce extérieur des produits transformés à base de sucre



Source : OFDF

Commerce extérieur

» [Agroscope](#)

Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

Produit	2000/02	2022	2023	2024 ¹	2000/02 – 2022/24
	ha	ha	ha		%
Céréales	178 576	144 814	140 863	136 373	-21.2
Céréales panifiables	96 527	81 602	80 336	79 605	-16.6
Blé	91 045	71 331	69 245	69 584	-23.1
Epeautre	1 878	7 966	8 496	6 924	315.0
Amidonnier, engrain	46	387	432	164	612.3
Seigle	3 518	1 854	2 110	1 969	-43.8
Méteil de céréales panifiable	39	64	53	59	50.4
Céréales fourragères	82 049	63 212	60 527	56 768	-26.7
Blé	–	9 293	8 510	7 776	
Orge	42 916	27 620	26 346	24 822	-38.8
Avoine	4 342	2 816	2 871	2 135	-39.9
Méteil de céréales fourragères	311	242	236	264	-20.4
Maïs grain	22 280	15 836	15 654	15 671	-29.4
Triticale	12 201	7 123	6 518	6 101	-46.1
Millet	–	282	392	301	
Légumineuses	3 514	3 675	3 480	3 464	0.7
Pois protéagineux	3 165	2 569	2 430	2 320	-22.9
Féveroles	294	759	732	850	165.1
Lupins	55	347	318	294	481.2
Cultures sarclées	34 229	26 747	27 158	27 801	-20.4
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	10 749	10 704	10 707	-22.3
Betteraves sucrières	17 886	15 647	16 132	16 775	-9.5
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	351	322	319	-87.0
Oléagineux	18 535	33 295	34 894	35 002	85.6
Colza	13 126	25 038	25 339	24 387	89.9
Tournesol	4 389	5 228	6 360	7 263	43.2
Soja	989	2 895	3 079	3 269	211.6
Courges à huile	32	134	116	83	250.5
Matières premières renouvelables	1 304	278	225	19	-86.7
Colza	1 137	155	115	78	-89.8
Tournesol	35	43	33	24	-4.8
Autres	132	80	77	49	-48.0
Légumes de plein champ	8 489	12 612	12 290	12 803	48.0
Maïs d'ensilage et maïs vert	40 652	46 636	47 140	49 385	17.4
Jachères vertes et florales	3 392	3 061	3 191	4 861	9.2
Autres terres ouvertes	1 770	4 996	5 655	5 827	210.3
Terres ouvertes	290 462	276 114	274 896	275 535	-5.1
Prairies artificielles	117 671	120 005	121 065	122 357	3.0
Autres	2 427	480	460	483	-80.5
Terres arables total	410 560	396 599	396 421	398 375	-3.3
Cultures fruitières ²	6 913	6 149	6 086	6 110	-11.5
Vigne	15 053	14 606	14 569	14 484	-3.3
Matières premières renouvelables pluriannuelles	257	79	76	59	-72.2
Prairies naturelles, pâturages	627 938	605 607	605 437	601 733	-3.8
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	18 974	19 441	19 751	86.2
Surface agricole utile	1 071 131	1 042 014	1 042 030	1 040 512	-2.8

¹ provisoire

² Les différences de surface entre 2023 et 2024 ne doivent pas être prises en considération.

Les surfaces des noisetiers, des figuiers, des châtaigniers, des oliviers et des kakis ont été recensées pour la première fois en 2023 et de manière non exhaustive. Ces superficies sont incluses pour la première fois dans la superficie 2024.

Sources : cultures fruitières et viticulture : OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS, swisspatat, swiss granum

Production

Produit	Unité	2000/02	2022	2023	2024 ¹	2000/02 – 2022/24 %
Lait et produits laitiers						
Lait de consommation	t	505 764	410 165	403 970	406 340	-19.6
Crème	t	68 213	67 114	66 785	65 949	-2.3
Beurre	t	40 247	37 710	42 093	42 308	1.1
Poudre de lait	t	47 152	50 491	49 775	44 436	2.3
Fromage	t	166 668	201 937	197 260	204 315	20.7
Viande et œufs						
Viande de bœuf	t PM	101 111	117 728	119 108	119 611	17.5
Viande de veau	t PM	34 202	23 834	24 046	23 762	-30.2
Viande de porc	t PM	231 645	232 377	219 387	212 593	-4.4
Viande d'agneau	t PM	5 787	4 944	5 135	4 908	-13.7
Viande de chèvre	t PM	534	556	532	506	-0.6
Viande de cheval	t PM	1 164	290	270	288	-75.7
Volaille ⁵	t poids de vente	29 435	88 596	87 699	91 983	203.8
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	1 135	1 093	1 124	62.1
Céréales		1 112 267	863 869	808 027	626 958	-31.1
blé tendre	t	521 667	396 636	364 544	256 430	-35.0
blé fourrager	t	–	57 040	49 415	36 604	–
Seigle	t	20 833	10 485	10 343	7 395	-54.8
Orge	t	255 500	183 159	163 329	115 694	-39.7
Avoine	t	22 533	12 790	12 899	7 567	-50.8
Maïs grain	t	206 333	125 317	135 140	156 750	-32.6
Triticale	t	75 067	42 854	36 100	25 637	-53.6
Autres	t	10 333	35 588	36 257	20 881	199.1
Cultures sarclées						
Pommes de terre	t	539 933	381 380	359 692	371 516	-31.3
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 353 352	1 199 626	1 136 494	-4.6
Oléagineux		59 956	113 059	107 534	98 336	77.3
Colza	t	43 684	92 059	82 291	74 435	89.8
Tournesol	t	12 972	14 225	17 913	15 885	23.4
Autres	t	3 300	6 775	7 330	8 016	123.4
Fruits (de table)						
Pommes	t	99 540 (2)	104 460	74 727	87 961	-7. (3)
Poires	t	15 523 (2)	15 916	11 538	16 408	-1.9 (3)
Abricots	t	1 485 (2)	5 060	3 124	4 440	143.5 (3)
Cerises	t	1 810 (2)	2 141	1 527	2 754	9.6 (3)
Pruneaux	t	2 418 (2)	3 440	2 211	4 624	19.5 (3)
Fraises	t	5 064	6 711	7 729	7 012	41.2
Légumes (frais)						
Carottes (carottes jaunes incl.) ⁴	t	56 474	55 492	59 652	64 240	5.9
Oignons (tous) ⁴	t	26 126	48 161	44 714	45 078	76.0
Céleris-raves ⁴	t	10 359	8 248	9 838	10 992	-6.4
Tomates (toutes)	t	30 398	40 446	39 121	40 350	31.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	12 081	11 452	10 788	-30.7
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 770	6 247	6 931	7.9
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	16 441	16 767	17 138	90.2
Vin						
Vin rouge	hl	574 245	493 727	500 600	362 250	-21.3
Vin blanc	hl	613 076	498 598	508 941	389 267	-24.1

¹ provisoire

² moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2021/24

⁴ Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

⁵ Changement de méthode à partir de 2017 : adaptation des facteurs de rendement, d'où augmentation de la quantité de viande prête à la vente
Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendange des cantons

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2022		2023		2024		2000/02 – 2022/24	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	1 377	25 694	939	26 953	837	34 204	4573.7	33.4
Yoghourts	3 494	148	4 935	8 418	4 591	8 155	4 463	9 106	29.6	5731.4
Crème	918	246	1 559	1 940	1 400	1 519	1 397	1 128	52.3	437.3
Beurre	447	4 960	19	9 092	19	6 730	7	1 867	-96.6	-13.3
Poudre de lait	11 688	1 076	5 964	1 623	10 873	3 159	11 740	5 896	-18.5	230.9
Fromage et séré	52 295	31 087	72 585	73 098	69 378	74 279	75 283	78 655	38.3	146.0
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	5 507	23 065	4 468	20 178	5 091	23 246	473.3	182.4
Viande de veau	0	1 115	1	767	1	456	0	398	-	-51.5
Viande de porc	249	9 753	4 488	11 690	7 159	10 019	2 376	14 022	1777.2	22.1
Viande de mouton	0	6 940	1	5 193	4	5 222	4	5 197	-	-25.0
Viande de chèvre	0	359	0	217	0	94	0	72	-	-64.4
Viande de cheval	0	4 117	0	1 956	0	1 835	0	1 712	-	-55.4
Volaille ⁴	332	42 770	3 191	48 162	2 812	47 470	2 421	54 836	745.8	17.3
Sous-produits d'abattage ³	-	-	15 016	20 787	14 130	4 114	12 724	277	-	-
Œufs (mél. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	519	0	608	0	673	-	-
Poissons, crustacés et mollusq	83	34 759	206	77 196	309	72 780	183	74 848	180.3	115.6
Céréales										
Blé	74	284 629	113	584 082	530	416 923	4 672	406 344	2287.8	64.8
Seigle	1	7 250	4	3 005	47	1 453	2	2 739	1711.4	-66.9
Orge	11	52 079	684	83 437	710	38 814	801	60 995	6569.6	17.3
Avoine	5 540	50 469	3	53 064	125	36 392	136	47 345	-98.4	-9.6
Maïs grain	196	26 496	230	251 163	391	177 728	199	223 222	39.6	720.4
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	8 147	92 724	8 329	90 927	9 205	110 445	158.4	219.2
Sucre	152 572	188 008	7 682	91 117	6 388	80 099	5 786	97 982	-95.7	-52.3
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	376	35 306	492	31 732	929	35 129	-14.3	-67.8
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 768	133 322	1 653	120 429	1 602	128 249	-77.1	33.0
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1352 (1)	8591 (1)	1 066	8 595	242	11 311	267	11 619	-58.1 (2)	18.4 (2)
Poires ^{1,2}	125 (1)	8786 (1)	14	9 322	44	9 110	14	9 884	-82.4 (2)	4.7 (2)
Abricots ^{1,2}	31 (1)	9154 (1)	20	6 484	48	8 004	3	7 166	-9.2 (2)	-12.5 (2)
Cerises ^{1,2}	7 (1)	3373 (1)	7	2 992	0	3 945	1	2 821	-34.4 (2)	-3 (2)
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15 (1)	5249 (1)	60	7 044	67	7 722	9	5 786	206.4 (2)	31.8 (2)
Fraises	23	11 424	2	14 187	15	13 310	35	13 291	-26.0	19.0
Raisins	60	38 447	104	29 449	121	29 379	95	30 738	77.9	-22.3
Agrumes	107	124 102	309	149 181	193	144 508	161	146 648	107.2	18.3
Bananes	3	73 363	59	100 231	61	103 562	26	107 411	1802.9	41.4
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	87	4 628	617	2 069	20	2 092	816.3	-56.5
Oignons (tous)	51	6 432	68	11 692	140	8 693	53	8 762	72.1	51.1
Céleris-raves	0	287	0	831	0	38	2	32	-	4.8
Tomates (toutes)	25	42 449	6	40 468	13	41 708	46	45 022	-12.1	-0.1
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	2 537	20	3 912	18	3 699	59	3 804	874.4	50.0
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	1	9 809	1	9 346	30	9 751	949.5	6.3
Concombres (à salade / nostra)	21	17 046	20	21 717	1	22 735	0	25 716	-65.7	37.2
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 292	1 110 531	6 031	1 027 873	5 376	974 473	-5.3	-26.8
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	3 992	407 862	3 682	393 834	3 553	405 947	-37.6	87.8

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 - 2021/24

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces œufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, pommes de terre, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD, à partir de 2014 viande et sous-produits d'abattage : Proviande, œufs : Aviforum, produits laitiers : TSM, USP

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Sucre (1701) : réservesuisse/USP

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX

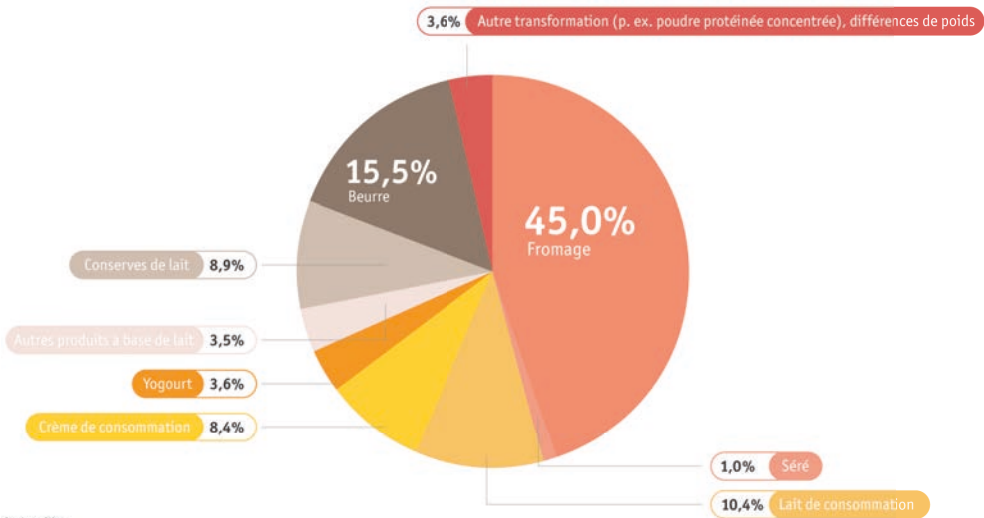


Lait et produits laitiers

En 2024, les ventes de produits laitiers ont légèrement augmenté par rapport à 2023. Cette hausse est principalement due à une situation économique plus favorable qu’en 2022 et 2023.

Valorisation

Transformation du lait 2024, en équivalents lait (Total 3 339 537 t de lait)



Source : TSM

La majeure partie du lait produit en Suisse en 2024 a été transformée en fromage, en beurre et en lait de consommation. La production de fromage a augmenté de 3,6 % par rapport à 2023 et s’élevait à 204 315 tonnes en 2024. Les fromages à pâte mi-dure, et plus particulièrement les fromages industriels, enregistrent la plus forte hausse. Les conserves de lait (poudre de lait, de petit-lait et de beurre) ont par contre accusé un recul de 11,2 % en 2024.

Sortes de fromages

Les 204 315 tonnes de fromages produits en Suisse en 2024 sont réparties dans les catégories suivantes :

Fromage	Quantité produite en 2023 (en tonnes)
Fromage frais	63 347
Fromage à pâte molle	5 844
Fromage à pâte mi-dure	73 230
Fromage à pâte dure	58 759
Fromage à pâte extra-dure	1 550
Produits spéciaux	1 586
Total	204 315

Comme les années précédentes, c’est la mozzarella qui occupe la première place du podium des fromages frais, avec un volume de production de 24 978 tonnes. Avec ses 17 230 tonnes, le

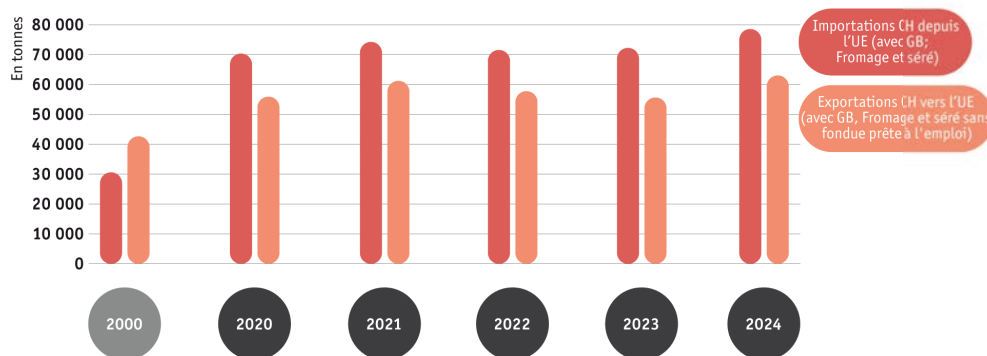
MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



fromage à raclette suisse se taille la part du lion dans les fromages à pâte mi-dure. Comme en 2023, le Gruyère AOP reste en tête de la catégorie des fromages à pâte dure (30 311 t), suivi de l'Emmentaler AOP et ses 12 395 tonnes. Si la production de Gruyère AOP a augmenté de près de 1000 tonnes par rapport à 2023, elle n'a pas atteint la quantité de 31 397 tonnes produites en 2022. La production d'Emmentaler AOP a quant à elle à nouveau reculé, de 1000 tonnes (12 395 tonnes en 2024).

Exportations et importations

Commerce de fromage Suisse-UE



Source : Swiss-ImpeX

En 2024, 122 337 tonnes de lait et de produits laitiers (lait, produits laitiers frais tels que yogourts et crème, conserves de lait telles que poudre de lait écrémé ou non, petit-lait et petit-lait en poudre, beurre et fromage) ont été exportées, dont 75 283 tonnes de fromage, pour une valeur de 762 millions de francs. Le volume de lait et de produits laitiers exportés en 2024 a augmenté de 4 % en un an. Seules les exportations de petit-lait et de produits à base de petit-lait accusent un recul. Le lait et les produits laitiers suisses, et plus particulièrement le fromage, sont principalement exportés en Europe et aux États-Unis : l'Allemagne occupe la première place, suivie de l'Italie et des États-Unis. Bien que les exportations de fromage soient plus importantes en termes de quantité en Europe qu'aux États-Unis, leur valeur financière est plus grande aux États-Unis. Cette différence s'explique par les sortes exportées.

Les importations de lait et de produits laitiers ont quant à elles augmenté de 11 642 tonnes et totalisaient 139 747 tonnes en 2024. Ces importations, dont un quart était du fromage frais et du séré, provenaient presque exclusivement d'Europe. La valeur totale des importations se montait à 650 millions de francs, soit 110 millions de francs de moins que les exportations. Les produits laitiers importés provenaient principalement des pays limitrophes, à savoir l'Italie (28 476 t), l'Allemagne (19 526 t) et la France (12 800 t).

Consommation

En 2024, la consommation de lait par habitant s'élevait à 44,7 kilos, et celle de beurre à 4,9 kilos. Ces chiffres sont comparables à ceux de l'année précédente. La consommation de fromage a en revanche augmenté de 400 grammes et s'élevait à 23,1 kilos par habitant. Ce sont avant tout le fromage frais, le séré et le fromage à pâte mi-dure qui ont vu leur consommation augmenter. Alors que la comparaison des valeurs moyennes entre les années 2000/2002 et 2022/2024 montrait un recul de la consommation de lait, de yogourt, de beurre et de crème, la consommation de fromage, de fromage fondu et de fondue a augmenté pendant cette même période.

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX

**Comparaison des prix à la consommation entre la Suisse et l'UE**

Comme le laisse présager le niveau de prix élevé dans la production et la valorisation du lait, les prix à la consommation du lait et des produits laitiers en Suisse sont eux aussi supérieurs à ceux des pays limitrophes. La différence de prix est particulièrement grande pour le beurre : en 2024, un kilo de beurre coûtait 17.88 francs en Suisse, contre 7.26 francs en Allemagne. C'est d'ailleurs en Allemagne que le litre de lait entier pasteurisé coûtait le moins cher : 1.00 franc, contre 1.72 franc en Suisse.

Informations complémentaires

Sources Agristat : Statistique laitière de la Suisse, 2024 TSM Fiduciaire Sàrl : Statistique annuelle du marché du lait 2024 Lait et produits laitiers : Analyse du marché OFAG

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2022		2023		2024		2000/02 – 2022/24	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	1 377	25 694	939	26 953	837	34 204	4573.7	33.4
Yoghourts	3 494	148	4 935	8 418	4 591	8 155	4 463	9 106	29.6	5731.4
Crème	918	246	1 559	1 940	1 400	1 519	1 397	1 128	52.3	437.3
Beurre	447	4 960	19	9 092	19	6 730	7	1 867	-96.6	-13.3
Poudre de lait	11 688	1 076	5 964	1 623	10 873	3 159	11 740	5 896	-18.5	230.9
Fromage et séré	52 295	31 087	72 585	73 098	69 378	74 279	75 283	78 655	38.3	146.0
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	5 507	23 065	4 468	20 178	5 091	23 246	473.3	182.4
Viande de veau	0	1 115	1	767	1	456	0	398	-	-51.5
Viande de porc	249	9 753	4 488	11 690	7 159	10 019	2 376	14 022	1777.2	22.1
Viande de mouton	0	6 940	1	5 193	4	5 222	4	5 197	-	-25.0
Viande de chèvre	0	359	0	217	0	94	0	72	-	-64.4
Viande de cheval	0	4 117	0	1 956	0	1 835	0	1 712	-	-55.4
Volaille ⁴	332	42 770	3 191	48 162	2 812	47 470	2 421	54 836	745.8	17.3
Sous-produits d'abattage ³	-	-	15 016	20 787	14 130	4 114	12 724	777	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	519	0	608	0	673	-	-
Poissons, crustacés et mollusq	83	34 759	206	77 196	309	72 780	183	74 848	180.3	115.6
Céréales										
Blé	74	284 629	113	584 082	530	416 923	4 672	406 344	2287.8	64.8
Seigle	1	7 250	4	3 005	47	1 453	2	2 739	1711.4	-66.9
Orge	11	52 079	684	83 437	710	38 814	801	60 995	6569.6	17.3
Avoine	5 540	50 469	3	53 064	125	36 392	136	47 345	-98.4	-9.6
Maïs grain	196	26 496	230	251 163	391	177 728	199	223 222	39.6	720.4
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	8 147	92 724	8 329	90 927	9 205	110 445	158.4	219.2
Sucre	152 572	188 008	7 682	91 117	6 388	80 099	5 786	97 982	-95.7	-52.3
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	376	35 306	492	31 732	929	35 129	-14.3	-67.8
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 768	133 322	1 653	120 429	1 602	128 249	-77.1	33.0
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 066	8 595	242	11 311	267	11 619	-58.1	18.4
Poires ^{1,2}	125	8 786	14	9 322	44	9 110	14	9 884	-82.4	4.7
Abricots ^{1,2}	31	9 154	20	6 484	48	8 004	3	7 166	-9.2	-12.5
Cerises ^{1,2}	7	3 373	7	2 992	0	3 945	1	2 821	-34.4	-0.3
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	60	7 044	67	7 722	9	5 786	206.4	31.8
Fraises	23	11 424	2	14 187	15	13 310	35	13 291	-26.0	19.0
Raisins	60	38 447	104	29 449	121	29 379	95	30 738	77.9	-22.3
Agrumes	107	124 102	309	149 181	193	144 508	161	146 648	107.2	18.3
Bananes	3	73 363	59	100 231	61	103 562	26	107 411	1802.9	41.4
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	87	4 628	617	2 069	20	2 092	816.3	-56.5
Oignons (tous)	51	6 432	68	11 692	140	8 693	53	8 762	72.1	51.1
Céleris-raves	0	287	0	831	0	38	2	32	-	4.8
Tomates (toutes)	25	42 449	6	40 468	13	41 708	46	45 022	-12.1	-0.1
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	20	3 912	18	3 699	59	3 804	874.4	50.0
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	1	9 809	1	9 346	30	9 751	949.5	6.3
Concombres (à salade / nostra	21	17 046	20	21 717	1	22 735	0	25 716	-65.7	37.2
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 292	1 110 531	6 031	1 027 873	5 376	974 473	-5.3	-26.8
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	3 992	407 862	3 682	393 834	3 553	405 947	-37.6	87.8

* provisoire

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 - 2021/24

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, pommes de terre, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515),

vin : DGD, à partir de 2014 viande et sous-produits d'abattage : Proviande, œufs : Aviforum, produits laitiers : TSM, USP

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Sucre (1701): réservesuisse/USP

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2022	2023	2024 ¹	2000/02– 2022/24
	kg	kg	kg	kg	%
Lait et produits laitiers					
Lait de consommation ⁶	84.63	46.00	44.80	44.70	n/a
Yoghourts	16.57	15.30	15.30	15.40	-7.4
Beurre	5.93	5.30	5.00	4.90	-14.6
Crème	9.27	7.78	7.66	7.48	-17.6
Fromages et fromages fondus	19.63	22.90	22.70	23.10	16.6
Viande et œufs					
Viande de bœuf	10.22	10.98	10.77	10.98	6.7
Viande de veau	3.75	2.17	2.13	2.08	-43.3
Viande de porc	25.39	20.70	19.01	19.17	-22.7
Viande de mouton	1.51	1.00	1.01	0.98	-34.0
Viande de chèvre	0.11	0.07	0.06	0.05	-43.8
Viande de cheval	0.64	0.24	0.22	0.21	-64.9
Volaille	9.46	14.99	14.69	15.89	60.6
Œufs en coquille (pces) ⁴	187.67	185.60	188.80	197.70	1.6
Céréales					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13				
Cultures sarclées					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	44.70	51.60	51.60	13.5
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	36.80	31.40	31.40	-18.0
Oléagineux					
Huiles et graisses végétales	14.98	17.40	16.50	16.50	12.1
Fruits (frais)⁵					
Pommes	14.66 (2)	12.71	9.57	10.98	-21.5 (3)
Poires	3.32 (2)	2.86	2.30	2.90	-17.2 (3)
Abricots	1.46 (2)	1.31	1.24	1.28	-10.5 (3)
Cerises	.71 (2)	0.58	0.61	0.62	-15.6 (3)
Prunes et pruneaux	1.05 (2)	1.18	1.10	1.15	4.5 (3)
Fraises	2.27	2.37	2.35	2.24	2.2
Agrumes	17.09	16.89	16.11	16.19	-4.0
Bananes	10.11	11.37	11.55	11.87	14.7
Légumes (frais)⁵					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	6.81	6.82	7.33	-20.0
Oignons (tous)	4.49	6.78	5.94	5.94	38.4
Céleris-raves	1.47	0.94	1.10	1.22	-26.1
Tomates (toutes)	10.07	9.18	9.02	9.43	-8.5
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	1.75	1.70	1.61	-36.0
Choux-fleurs (tous)	2.15	1.99	1.74	1.84	-13.6
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	4.33	4.54	4.73	61.2
Vin					
Vin rouge (en l) ⁷	28.28	17.42	17.21	15.26	-41.2
Vin blanc (en l) ⁷	12.45	9.49	9.68	8.87	-24.9
Vin total (en l) ⁷	40.73	26.91	26.89	24.13	-36.2

¹ En partie provisoire

² Moyenne des années 2000/03

³ Variation 2000/03 – 2021/24

⁴ Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

⁵ Consommation : production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce exté

⁶ A partir de 2014 le lait de consommation pour l'autoapprovisionnement des exploitations agricoles n'est plus inclû, donc pas de comparaison avec 2000/02

⁷ Correction des données de 2023 suite à une erreur de calcul. Ces chiffres diffèrent de l'édition 2024 du rapport agricole.

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre, oléagineux: USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : swisspatat

Sucre, huile: USP

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



Viande et œufs

En 2024, l'offre de viande suisse s'élevait à 453 212 tonnes en poids prêt à la vente. Comme la production nationale accuse un léger recul, cette offre a dû être complétée par des importations supplémentaires. L'offre d'œufs par habitant a augmenté en 2024, atteignant la valeur record de 197,7 unités par personne.



En 2023, l'offre de viande s'élevait en Suisse à 436 384 tonnes. En 2024, elle a enregistré une hausse de 3,9 % et s'élevait à 453 212 tonnes. La production nationale accusant un léger recul en 2024, la demande élevée de viande et de produits carnés a dû être couverte par des importations supplémentaires. De ce fait, la part de viande suisse dans l'offre a diminué de 3,3 points de pourcentage par rapport à 2023 et s'élevait à 79,6 %.

La viande et les œufs suisses représentent ensemble 27,1 % de la valeur totale de la production agricole nationale, qui s'élève à quelque 12 milliards de francs.

Valeur des productions 2024 (Office fédéral de la statistique) :

- Bœuf : 1,55 milliard de francs
- Porc : 942 millions de francs
- Volaille et œufs : 766 millions de francs

MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



Évolution de la production de viande et d'œufs



Exportations et importations

En 2024, 102 368 tonnes de viande ont été importées et 9918 tonnes ont été exportées (hors poissons et crustacés) ; les quantités sont indiquées en poids prêt à la vente.

Les importations concernaient principalement les viandes de volaille, de bœuf et de mouton ainsi que la charcuterie et le jambon cru. Durant l'année sous revue, les importations de viande ont augmenté de près de 14 000 tonnes par rapport à 2023. Cette hausse concerne surtout les viandes de bœuf, de volaille et de porc.

Les exportations de viande ont quant à elles diminué de 31,8 % par rapport à l'année précédente, principalement à cause de la baisse des exportations de viande de porc. En 2022 et 2023, le cycle de production des porcs a entraîné une offre excédentaire sur le marché suisse. L'excédent a été écoulé grâce à une augmentation des exportations. Comme la Suisse a produit moins de viande de porc en 2024, elle en a aussi moins exporté. En 2024, elle a exporté de la viande, des abats et des produits à base de viande de bœuf, de porc et de volaille.

Le marché des œufs a quant à lui été marqué en 2024 par une hausse des importations : +14,5 % d'œufs de consommation et +15,4 % d'œufs destinés à l'industrie alimentaire par rapport à 2023. Le contingent tarifaire partiel des œufs de consommation, qui s'élevait à un total de 400 millions d'œufs, a été entièrement épuisé malgré son augmentation de 120 millions d'unités par rapport à 2023. Les œufs importés provenaient principalement des Pays-Bas, d'Allemagne et d'Italie.

Offre

Le rapport annuel de Proviande *Le marché de la viande*, cité à maintes reprises dans le Rapport agricole, parle depuis 2023, non plus de « consommation par habitant », mais d'« offre par habitant ». Cette distinction montre clairement qu'il ne s'agit pas de la quantité de viande consommée par la population, mais du volume proposé aux consommateurs dans la restauration et le commerce de détail (y c. le gaspillage alimentaire). Il n'existe aucun chiffre global sur la consommation de viande par la population suisse. Pour en savoir plus sur la méthode : Le marché de la viande en chiffres – Proviande

En 2024, l'offre de viande prête à la vente s'élevait à 49,86 kilos par habitant. À noter que ces chiffres n'englobent pas la viande étrangère achetée par l'intermédiaire du tourisme d'achat. La Suisse est ainsi bien loin de la moyenne internationale de 56,6 kilos par personne, figurant dans la statistique de l'OCDE (Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2024–2033).

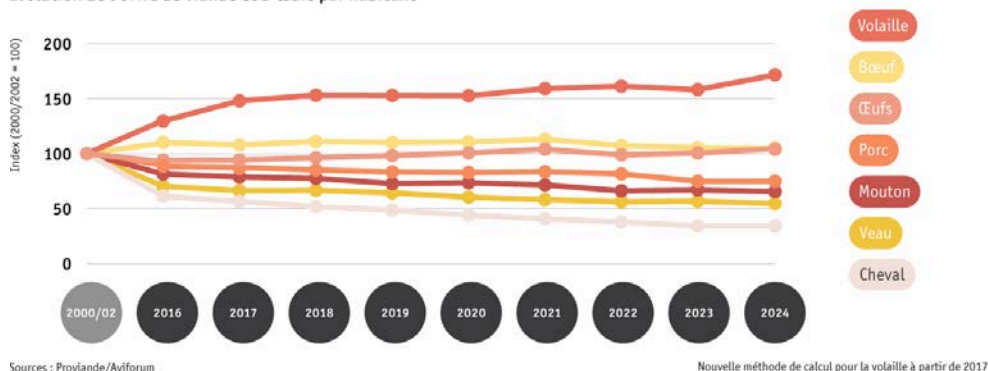
MARCHÉ > PRODUITS ANIMAUX



Entre 2024 et 2023, l'offre de viande de porc par habitant est restée stable. Avec ses 19,17 kilos, la viande de porc est restée la viande la plus demandée en 2024, suivi de la volaille (15,89 kg) et du bœuf (10,98 kg).

En ce qui concerne les œufs, contrairement à la viande, l'offre a augmenté de 9 unités pour s'établir à 197,7 œufs par personne. Il s'agit d'un record, qui montre que les œufs et les ovoproduits sont toujours plus appréciés.

Évolution de l'offre de viande et d'œufs par habitant



Informations complémentaires

Sources Proviande : Le marché de la viande 2024Aviforum : Aviculture en chiffres 2024Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2024-2033 OCDEOffice fédéral de la statistique OFS : Production totale de l'agricultureOffice fédéral de l'agriculture OFAG : Analyse du marché des œufs

Commerce extérieur

Produit	2000/02		2022		2023		2024		2000/02 – 2022/24	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
Lait et produits laitiers										
Lait	19	22 919	1 377	25 694	939	26 953	837	34 204	4573.7	33.4
Yoghourts	3 494	148	4 935	8 418	4 591	8 155	4 463	9 106	29.6	5731.4
Crème	918	246	1 559	1 940	1 400	1 519	1 397	1 128	52.3	437.3
Beurre	447	4 960	19	9 092	19	6 730	7	1 867	-96.6	-13.3
Poudre de lait	11 688	1 076	5 964	1 623	10 873	3 159	11 740	5 896	-18.5	230.9
Fromage et séré	52 295	31 087	72 585	73 098	69 378	74 279	75 283	78 655	38.3	146.0
Viande, œufs et poissons⁵										
Viande de bœuf	876	7 849	5 507	23 065	4 468	20 178	5 091	23 246	473.3	182.4
Viande de veau	0	1 115	1	767	1	456	0	398	-	-51.5
Viande de porc	249	9 753	4 488	11 690	7 159	10 019	2 376	14 022	1777.2	22.1
Viande de mouton	0	6 940	1	5 193	4	5 222	4	5 197	-	-25.0
Viande de chèvre	0	359	0	217	0	94	0	72	-	-64.4
Viande de cheval	0	4 117	0	1 956	0	1 835	0	1 712	-	-55.4
Volaille ⁴	332	42 770	3 191	48 162	2 812	47 470	2 421	54 836	745.8	17.3
Sous-produits d'abattage ³	-	-	15 016	20 787	14 130	4 114	12 724	777	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) ⁶	-	-	0	519	0	608	0	673	-	-
Poissons, crustacés et mollusq	83	34 759	206	77 196	309	72 780	183	74 848	180.3	115.6
Céréales										
Blé	74	284 629	113	584 082	530	416 923	4 672	406 344	2287.8	64.8
Seigle	1	7 250	4	3 005	47	1 453	2	2 739	1711.4	-66.9
Orge	11	52 079	684	83 437	710	38 814	801	60 995	6569.6	17.3
Avoine	5 540	50 469	3	53 064	125	36 392	136	47 345	-98.4	-9.6
Maïs grain	196	26 496	230	251 163	391	177 728	199	223 222	39.6	720.4
Cultures sarclées										
Pommes de terre	3 313	30 709	8 147	92 724	8 329	90 927	9 205	110 445	158.4	219.2
Sucre	152 572	188 008	7 682	91 117	6 388	80 099	5 786	97 982	-95.7	-52.3
Oléagineux										
Oléagineux	699	105 697	376	35 306	492	31 732	929	35 129	-14.3	-67.8
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	1 768	133 322	1 653	120 429	1 602	128 249	-77.1	33.0
Fruits (frais)										
Pommes ^{1,2}	1 352	8 591	1 066	8 595	242	11 311	267	11 619	-58.1	18.4
Poires ^{1,2}	125	8 786	14	9 322	44	9 110	14	9 884	-82.4	4.7
Abricots ^{1,2}	31	9 154	20	6 484	48	8 004	3	7 166	-9.2	-12.5
Cerises ^{1,2}	7	3 373	7	2 992	0	3 945	1	2 821	-34.4	-0.3
Prunes et pruneaux ^{1,2}	15	5 249	60	7 044	67	7 722	9	5 786	206.4	31.8
Fraises	23	11 424	2	14 187	15	13 310	35	13 291	-26.0	19.0
Raisins	60	38 447	104	29 449	121	29 379	95	30 738	77.9	-22.3
Agrumes	107	124 102	309	149 181	193	144 508	161	146 648	107.2	18.3
Bananes	3	73 363	59	100 231	61	103 562	26	107 411	1802.9	41.4
Légumes (frais)										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	6 739	87	4 628	617	2 069	20	2 092	816.3	-56.5
Oignons (tous)	51	6 432	68	11 692	140	8 693	53	8 762	72.1	51.1
Céleris-raves	0	287	0	831	0	38	2	32	-	4.8
Tomates (toutes)	25	42 449	6	40 468	13	41 708	46	45 022	-12.1	-0.1
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	2 537	20	3 912	18	3 699	59	3 804	874.4	50.0
Choux-fleurs (tous)	1	9 067	1	9 809	1	9 346	30	9 751	949.5	6.3
Concombres (à salade / nostra	21	17 046	20	21 717	1	22 735	0	25 716	-65.7	37.2
Vin (de table)										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 292	1 110 531	6 031	1 027 873	5 376	974 473	-5.3	-26.8
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	3 992	407 862	3 682	393 834	3 553	405 947	-37.6	87.8

* provisoire

¹ Moyenne des années 2000/03

² Variation 2000/03 - 2021/24

³ Position tarifaire 0206

⁴ Poids à la vente dès 2012

⁵ Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

⁶ Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

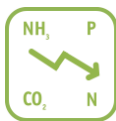
Lait et produits laitiers, œufs, céréales, pommes de terre, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515),

vin : DGD, à partir de 2014 viande et sous-produits d'abattage : Proviande, œufs : Aviforum, produits laitiers : TSM, USP

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF)

Sucre (1701): réservesuisse/USP

ENVIRONNEMENT



Monitoring agro-environnemental

Les résultats du monitoring du système agro-environnemental suisse (MAUS) sont publiés pour la première fois en 2025. Le MAUS donne un aperçu complet des prestations écologiques de l'agriculture au niveau régional et au niveau de l'exploitation. Le monitoring agro-environnemental se poursuit aussi au niveau national.

Le monitoring agro-environnemental a pour objectif d'observer l'évolution des prestations écologiques des exploitations agricoles, l'impact de l'agriculture sur les bases naturelles de la vie et les effets de la politique agricole sur l'environnement. À cette fin, des données sont collectées sur des indicateurs nationaux, régionaux et relatifs aux entreprises. L'ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture constitue la base légale de ce monitoring.

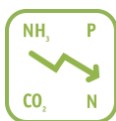
Résultats au niveau régional et au niveau de l'exploitation

L'article Monitoring agro-environnemental MAUS donne un aperçu du monitoring MAUS régional et spécifique aux exploitations.

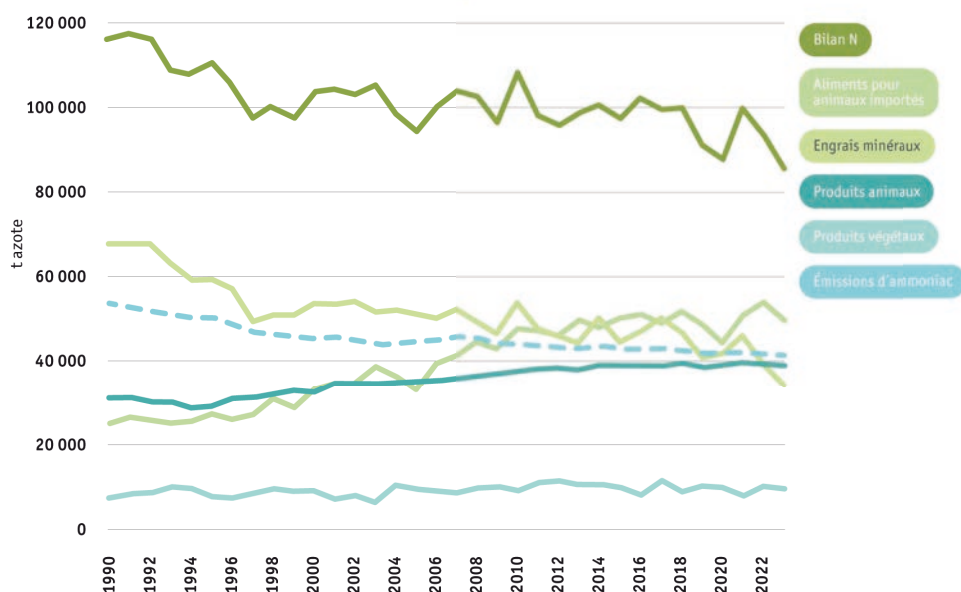
Évolution d'indicateurs importants au sein du monitoring national

Les flux d'azote dans l'agriculture sont essentiels en termes de production et d'impact environnemental. La figure 1 montre que davantage d'azote entre dans l'agriculture par l'intermédiaire des aliments pour animaux, tandis que l'utilisation d'engrais minéraux diminue. De même, l'output d'azote via les produits animaux augmente, alors que l'output via les produits végétaux est stable. Dans l'ensemble, les inputs d'azote ont diminué ces dernières années. L'excédent du bilan azoté a également diminué et, partant, aussi la pollution de l'environnement. La partie de cet excédent qui est libérée dans l'air sous forme d'ammoniac diminue également. Des efforts sont cependant encore nécessaires pour atteindre les objectifs. Par exemple, l'apport d'azote dans les écosystèmes sensibles est encore trop élevé. L'agriculture devra réduire encore ses émissions si elle veut atteindre son objectif environnemental en matière d'ammoniac.

ENVIRONNEMENT > MONITORING AGRO-ENVIRONNEMENTAL



Évolution d'indicateurs importants relatifs aux flux d'azote



Liens vers les données du monitoring agro-environnemental

- » [DC-IAE 2009–2022](#)
- » [Monitoring du système agro-environnemental suisse \(MAUS\)](#)

Au niveau international

- » [Measuring the Environmental Performance of Agriculture | OCDE](#)
- » [Indicateurs agroenvironnementaux – Agriculture – Eurostat](#)

Sources

- » [OFEV et OFAG \(2008\) : Objectifs environnementaux pour l'agriculture](#)
- » [OFEV et OFAG \(2016\) : Objectifs environnementaux pour l'agriculture – Rapport d'état 2016](#)



Monitoring agro-environnemental MAUS

En 2024, le Rapport agricole publiait pour la dernière fois les résultats du programme de monitoring « Dépouillement centralisé des indicateurs agro-environnementaux » (DC-IAE), qui reposait sur les données de quelque 300 exploitations agricoles. Diverses sources de données sont désormais combinées pour le calcul de ces indicateurs. Le nouveau nom « Monitoring du système agro-environnemental suisse » (MAUS) reflète ce changement conceptuel.

Le monitoring agro-environnemental montre quel est l'impact de l'agriculture sur l'environnement. Les conclusions concernant l'ensemble de l'agriculture suisse reposent sur des données collectées au niveau national. Pour les conclusions concernant les régions et les types d'exploitations, des données sur la structure et la gestion ont été collectées entre 2009 et 2022 auprès de quelque 300 exploitations agricoles dans le cadre du Dépouillement centralisé des indicateurs agro-environnementaux (DC-IAE). Ces données ont permis de calculer des indicateurs agro-environnementaux (p. ex. émissions de gaz à effet de serre ou risque d'érosion) et de les évaluer pour trois régions (plaine, colline, montagne) et quatre types d'exploitations (grandes cultures, élevage, cultures spéciales, mixtes).

Le DC-IAE a été remplacé par le MAUS (monitoring du système agro-environnemental suisse), qui combine pour sa part différents jeux de données existants, par exemple ceux de la Confédération, d'organisations de recherche ou d'interprofessions. Lorsqu'il manque des données qui seraient nécessaires aux calculs, on fait appel à d'autres sources de données pour combler ces lacunes. La figure 1 offre une vue d'ensemble des sources de données supplémentaires utilisées dans le MAUS.

Nombre de variables, profondeur de données



1. Données numériques des carnets des champs

Bei welchen Hauptkulturen führen Sie die Ernterückstände respektive Nebenprodukte vom Feld ab?

Bitte wählen Sie pro Kulturgenosse eine Option an.

Ernterückstände vom Feld abführen (ja/nein)

Nebenprodukte vom Feld abführen (ja/nein)

Weg der Ernterückstände (z.B. Kompost, Düngemittel, etc.)

Weg der Nebenprodukte (z.B. Kompost, Düngemittel, etc.)

Wird das Abfallmanagement (z.B. Abfallverbrennung, Kompostierung, etc.) durchgeführt?

Abfallmanagement wird durchgeführt (ja/nein)

Abfallmanagement wird nicht durchgeführt (ja/nein)

2. Enquête en ligne



3. Données satellites

Taille de l'échantillon

Synopsis des trois sources de données utilisées pour combler les lacunes du monitoring du système agro-environnemental suisse (MAUS).

Relevés de données

Outre les données existantes, des données supplémentaires sont collectées de manière ciblée dans le MAUS selon trois méthodes différentes :

- **Obtention de données à partir de logiciels agricoles**

ENVIRONNEMENT > MONITORING AGRO-ENVIRONNEMENTAL



En mars 2024, un nouveau module a été mis en service dans le logiciel agricole barto. Les exploitations agricoles peuvent s'abonner à ce module, compléter les données déjà saisies dans le carnet des champs (informations journalières sur l'exploitation spécifiques au champ) et les envoyer à Agroscope. En 2026, de tels modules ou fonctionnalités seront implémentés dans d'autres logiciels agricoles.

- **Collecte de données par le biais d'une enquête en ligne**

En avril 2024, la première enquête en ligne du MAUS a été envoyée à un échantillon aléatoire stratifié d'exploitations agricoles. Elle couvrait certains aspects de la question environnementale, en mettant l'accent sur les éléments fertilisants et la consommation d'énergie. Environ 1000 exploitations ont participé à cette enquête.

- **Utilisation des données satellites**

En 2024, Agroscope a développé un modèle (réseau neuronal) qui permet de calculer rapidement l'indice de surface foliaire à l'aide de données satellites (SENTINEL-2) dans toute la Suisse. Cet indice désigne le rapport entre la surface foliaire totale et la surface du sol qu'elle recouvre.

Premiers résultats et perspectives

Des résultats provisoires sont disponibles pour la première fois sous forme de cartes et de tableaux pour la plupart des indicateurs agro-environnementaux du MAUS. De nettes différences régionales sont discernables pour tous les indicateurs.

Ces premiers calculs reposent à la fois sur les jeux de données traités qui sont disponibles et sur les résultats de l'enquête en ligne. Dès lors qu'elles seront disponibles en qualité et en quantité suffisantes, les données des carnets des champs issues des logiciels agricoles et les données satellites seront intégrées progressivement.

Premiers résultats du monitoring du système agro-environnemental suisse (MAUS). La résolution spatiale est plus élevée dans les régions comptant un grand nombre d'exploitations agricoles que dans les régions qui en comptent peu.

Informations complémentaires

» [Module MAUS de barto](#)

Sources

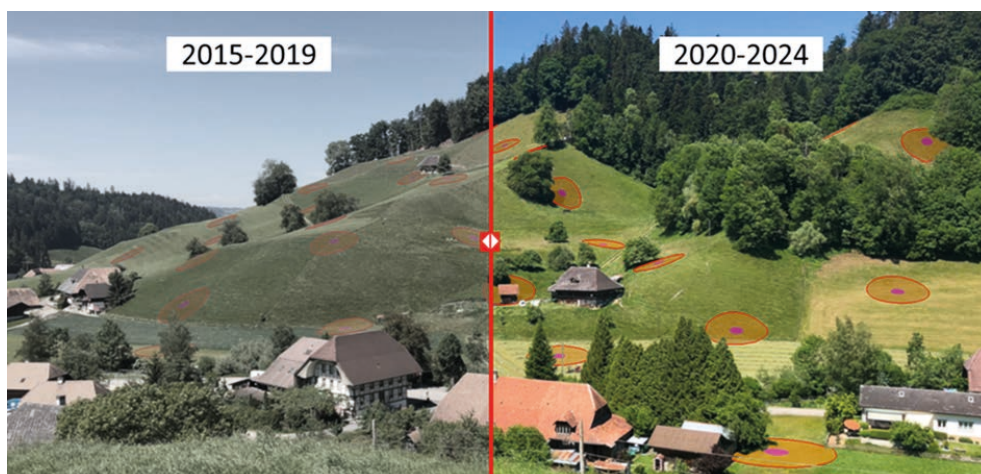
Baumgartner S., Spiess E., Liebisch F. und Gilgen A. (2024) : Regionale Stickstoffbilanzen : Erste Ergebnisse von MAUS (Monitoring des Agrarumweltsystems Schweiz). Agroscope Science, 185, 2024. <https://doi.org/10.34776/as185g>

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



ALL-EMA : première comparaison dans le temps de la biodiversité dans le paysage agricole

Depuis 2015, Agroscope mesure la biodiversité dans le paysage agricole suisse. Les deux premiers cycles quinquennaux de collecte des données sont désormais terminés et montrent que si la situation en matière de biodiversité est certes restée stable, ils indiquent aussi une évolution positive ou négative pour certains indicateurs ou zones. Les améliorations les plus marquées sont celles dans les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB).



Source : Agroscope

Depuis 2015, Agroscope gère le programme de monitoring « Arten und Lebensräume Landwirtschaft – Espèces et milieux agricoles » (ALL-EMA ; www.allema.ch), sur mandat de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). L'objectif est d'observer les changements, d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place et de répondre aux questions de la recherche grâce au recensement systématique et régulier de l'état et de l'évolution de la biodiversité dans le paysage agricole.

Il analyse à cet effet la diversité des végétaux, des papillons diurnes, des oiseaux nicheurs et de leurs habitats. Agroscope relève les données dans 170 carrés d'étude de 1 km² en analysant chaque année un cinquième de leur surface. Ces carrés sont représentatifs de toutes les zones agricoles et régions géographiques du pays. La totalité des données issues du deuxième cycle de prélèvement (2020–2024) ont été analysées et comparées à celles du premier cycle (2015–2019). Des données ALL-EMA supplémentaires sur la biodiversité dans les SPB ont en outre permis d'évaluer spécifiquement les effets des mesures de promotion de la biodiversité.

Biodiversité stable entre les deux recensements, mais gros déficit par rapport aux années 1900

Les deux cycles de collecte des données montrent que c'est dans les régions en altitude qu'on trouve la plus grande diversité de végétaux, de papillons diurnes et d'oiseaux nicheurs. La seule exception concerne la diversité des oiseaux nicheurs en zone d'estivage : c'est là qu'elle était au plus bas (voir fig. 1a, b, c). Ce schéma général est surtout le reflet de l'intensité des pratiques d'exploitation, qui diminue avec l'altitude. La plus faible diversité des espèces

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



d'oiseaux nicheurs dans les régions d'estivage est, quant à elle, due au manque de structures boisées et aux conditions climatiques plus rudes dans ces zones.

L'impact de l'intensité d'exploitation des terres sur la biodiversité peut être analysé à l'aide de données historiques : une comparaison des données prélevées dans les années 1900, une époque où les cultures étaient beaucoup plus extensives qu'aujourd'hui, montre que la diversité des espèces végétales était alors plus élevée et plus équilibrée entre les différentes altitudes. La biodiversité était même deux fois plus élevée dans les régions de basse altitude qu'aujourd'hui.

Au niveau national, aucune modification n'a été constatée dans la diversité générale des végétaux, des papillons diurnes et des oiseaux nicheurs entre les deux cycles d'études ALL-EMA (fig. 1a, b et c). Même si cette stabilité peut être interprétée comme un signe positif, au vu du recul de la biodiversité enregistré jusqu'alors, la biodiversité reste néanmoins toujours très faible.

Une analyse poussée et différenciée a toutefois mis en avant des changements négatifs. Ainsi, des espèces d'oiseaux nicheurs menacées ont été observées beaucoup plus rarement lors du deuxième cycle ALL-EMA. Cette constatation laisse supposer que les espèces menacées le sont toujours plus, et que les mesures actuelles ne suffisent pas à stopper leur disparition progressive du paysage agricole.

Nombre d'espèces de végétaux, par carré d'étude



Source : Agroscope

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ

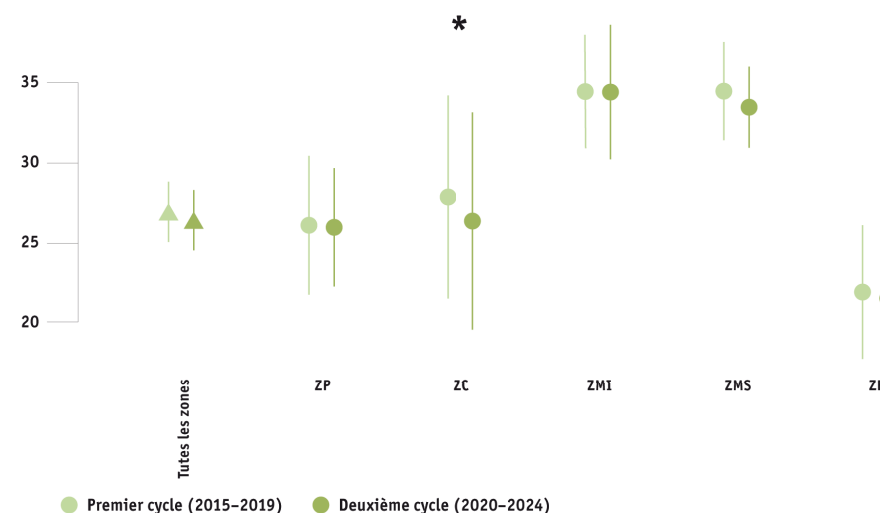


Nombre d'espèces de papillons diurnes, par carré d'étude



Source : Agroscope

Nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs, par carré d'étude



Source : Agroscope

Figures 1a, b et c Nombre d'espèces de végétaux, de papillons diurnes et d'oiseaux nicheurs dans le paysage agricole, par carré d'étude. Moyenne $\pm$ 95 % d'intervalle de confiance. ZP : zone de plaine, ZC : zone des collines, ZMI : zone de montagne inférieure (zones de montagne I et II), ZMS : zone de montagne supérieure (zones de montagne III et IV), ZE : zone d'estivage. # $P < 0,1$; * $P < 0,05$.

Identification de changements au sein des communautés végétales

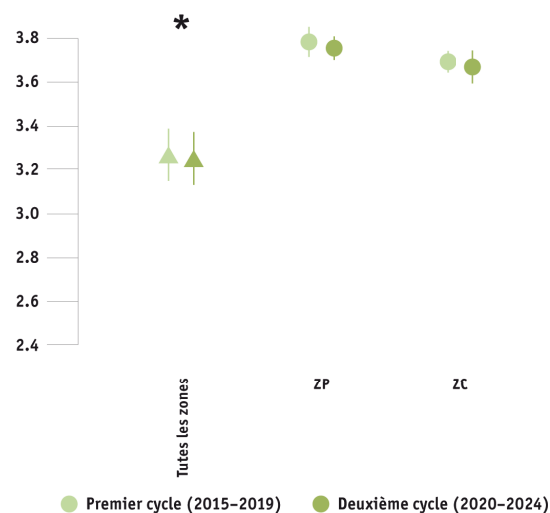
Les communautés végétales sont de bons indicateurs des conditions de croissance en présence. La disponibilité des éléments fertilisants, qui peut être estimée à l'aide des communautés végétales, était généralement plus élevée en basse altitude (fig. 2). Elle a aussi reculé entre les deux cycles de collecte des données (voir fig. 2), ce qui est une bonne chose pour l'amélioration à long terme de la diversité des espèces végétales. Ce recul ne suffit toutefois pas à lui seul pour faire augmenter la biodiversité, car d'autres facteurs, tels que le pool d'espèces disponibles ou l'influence des espèces invasives, jouent aussi un rôle important. Les différentes communautés végétales sont également devenues plus similaires les unes aux autres (fig. 3), ce qui peut, à terme, faire reculer la diversité des espèces de plantes.

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



Ces deux facteurs – le recul des éléments fertilisants disponibles, d’une part, et l’homogénéisation croissante des communautés végétales, d’autre part – peuvent se contrebalancer et expliquer pourquoi la diversité des espèces végétales n’a dans l’ensemble pas varié (fig. 1a). La baisse observée des éléments fertilisants et les variations de la diversité des communautés végétales sont confirmées par les résultats d’autres programmes de monitoring, par exemple le suivi des effets de la protection des biotopes en Suisse.

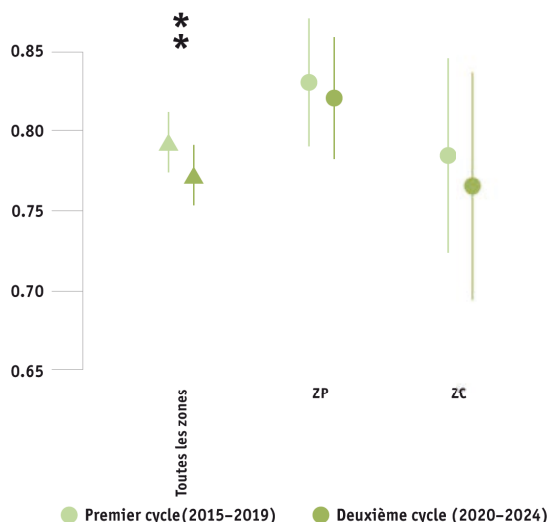
Disponibilité moyenne des éléments fertilisants



Source : Agroscope

Figure 2 Disponibilité moyenne des éléments fertilisants (dérivée des valeurs écologiques des communautés végétales) dans tout le paysage agricole, par carré d’étude. Moyenne $\pm$ 95 % d’intervalle de confiance. ZP : zone de plaine, ZC : zone des collines, ZMI : zone de montagne inférieure (zones de montagne I et II), ZMS : zone de montagne supérieure (zones de montagne III et IV), ZE : zone d’estivage. # $P < 0,1$; * $P < 0,05$; ** $P < 0,01$.

Diversité des communautés végétales locales



Source : Agroscope

Figure 3 Diversité des communautés végétales locales (valeur moyenne de l’indice de dissimilarité de Morisita-Horn) dans tout le paysage agricole, par carré d’étude. Moyenne $\pm$ 95 % d’intervalle de confiance. ZP : zone de plaine, ZC : zone des collines, ZMI : zone de montagne inférieure (zones de montagne I et II), ZMS : zone de montagne supérieure (zones de montagne III et IV), ZE : zone d’estivage. # $P < 0,1$; * $P < 0,05$; ** $P < 0,01$.

Stagnation des surfaces abritant des milieux de vie précieux

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



Les milieux naturels de valeur écologique particulièrement élevée sont une condition sine qua non à la diversité des espèces. Ils sont également indispensables à la sécurité alimentaire à long terme, car il n'y a qu'en préservant des milieux naturels ou semi-naturels dans les systèmes agroécologiques que ces derniers pourront remplir leurs multiples fonctions. Dans les deux cycles de collecte des données, la part de milieux naturels de valeur écologique particulièrement élevée dans la surface agricole utile ne s'élevait qu'à 11 % : le déficit par rapport aux objectifs environnementaux pour l'agriculture ne s'est donc pas réduit. Cette stagnation montre que la formation d'espaces vitaux divers et variés demande du temps et des mesures ciblées.

Poursuite du monitoring avec un troisième cycle

Le programme ALL-EMA joue un rôle important dans l'évaluation scientifiquement fondée de la biodiversité et le développement des mesures de politique agricole et environnementale. La première comparaison dans le temps montre que la méthode est stable et sensible, et qu'elle permet de capter des variations qui semblent tout à fait plausibles. Il est indispensable, pour continuer à évaluer de manière fiable l'état de la biodiversité et son évolution dans le paysage agricole suisse, de poursuivre ce programme à long terme et sans interruption, en particulier dans un environnement aux conditions changeantes. L'année 2025 marque le début du troisième cycle de recensement (2025–2029) du programme de monitoring ALL-EMA.

Informations complémentaires

Pour de plus amples informations sur le programme de monitoring ALL-EMA, rendez-vous sur le site Internet d'Agroscope : Programme de monitoring « Espèces et milieux agricoles » – ALL-EMA

Sources

Bergamini, A., Ginzler, C., Schmidt, B. R., Boch, S., Ecker, K. T., Pichon, N. A., Bedolla, A., Psomas, A., Moser, T., Dosch, O., & Holderegger, R. (2025). Wirkungskontrolle Biotopschutz Schweiz (WBS) : Zustand und Veränderungen in den Biotopen von nationaler Bedeutung nach zwei Erhebungsperioden. WSL Berichte 174. Meier E., Lüscher G., Buholzer S., Herzog F., Indermaur A., Riedel S., Winizki J., Hofer G., Knop E. (2021). Zustand der Biodiversität in der Schweizer Agrarlandschaft : Zustandsbericht ALL-EMA 2015–2019. Agroscope, Zurich. Agroscope Science n° 209, 1 82. <https://doi.org/10.34776/as111g> Meier E., Lüscher G., Herzog C., Herzog F., Indermaur A., Winizki J., Knop E. (2025). Veränderung der Biodiversität in der Schweizer Agrarlandschaft. Von der ALL-EMA-Ersterhebung (2015–2019) zur Zweiterhebung (2020–2024). Agroscope, Zurich. Agroscope Science n° 209, 1#84. <https://doi.org/10.34776/as209> Riedel, S., Widmer, S., Babbi, M., Buholzer, S., Grünig, A., Herzog, F., Richner, N., & Dengler, J. (2023). The Historic Square Foot Dataset – Outstanding small-scale richness in Swiss grasslands around the year 1900. *Journal of Vegetation Science*, 34(5). <https://doi.org/10.1111/jvs.13208>

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



Évaluation de la promotion de la biodiversité dans le paysage agricole

Depuis 2015, le programme de monitoring « Espèces et milieux agricoles » (ALL-EMA) analyse la diversité des végétaux et des milieux de vie tant dans les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) qu'ailleurs. Les évaluations réalisées montrent que les SPB ont un impact positif : entre le premier (2015–2019) et le deuxième relevé (2020–2024), la biodiversité a augmenté dans certaines SPB. Il reste toutefois du chemin à parcourir pour favoriser la biodiversité de manière plus globale.



Source : Agroscope

Les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) sont une mesure importante de la politique agricole visant à préserver et à favoriser la diversité des espèces et des milieux de vie dans le paysage agricole suisse. Elles sont réparties en deux classes de qualité (QI et QII) et peuvent faire partie d'un projet de mise en réseau. Grâce au monitoring ALL-EMA, on dispose pour la première fois de données nationales sur la biodiversité dans les SPB, lesquelles permettent une évaluation systématique de l'efficacité de ces mesures.

Plus grande biodiversité dans les SPB, mais...

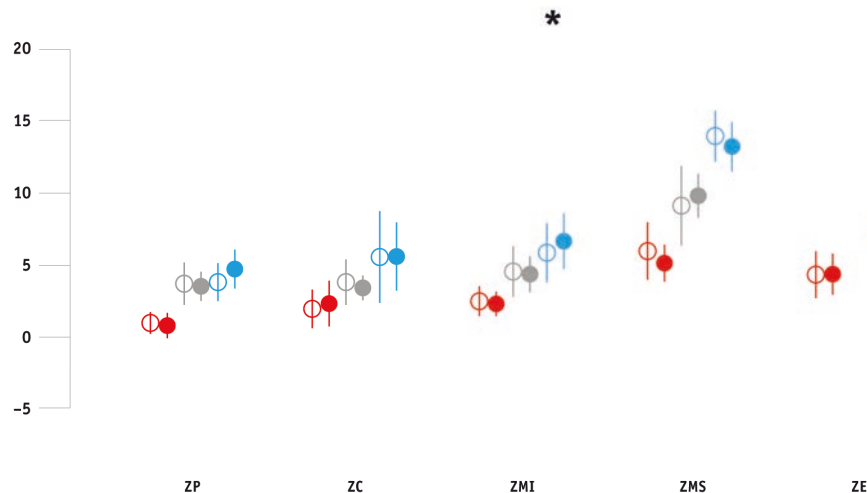
Tant le premier relevé ALL-EMA que le deuxième le montrent bien : la biodiversité est plus forte dans les SPB que dans les autres surfaces. Elle a même augmenté dans certaines SPB entre le premier et le deuxième relevé. Les espèces et les milieux qui profitent le plus de cette situation sont ceux particulièrement influencés par l'agriculture : il s'agit d'espèces cibles et d'espèces caractéristiques ainsi que de certains milieux cités dans les objectifs environnementaux pour l'agriculture (voir fig. 1 et 2). La biodiversité a surtout augmenté là où la disponibilité des éléments fertilisants, dérivée des valeurs écologiques des communautés végétales, a reculé (fig. 3). Ce recul était particulièrement marqué dans les SPB atteignant la classe de qualité II

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



(fig. 3). Aucun changement n'a par contre été observé dans le reste du paysage agricole (fig. 1, 2 et 3).

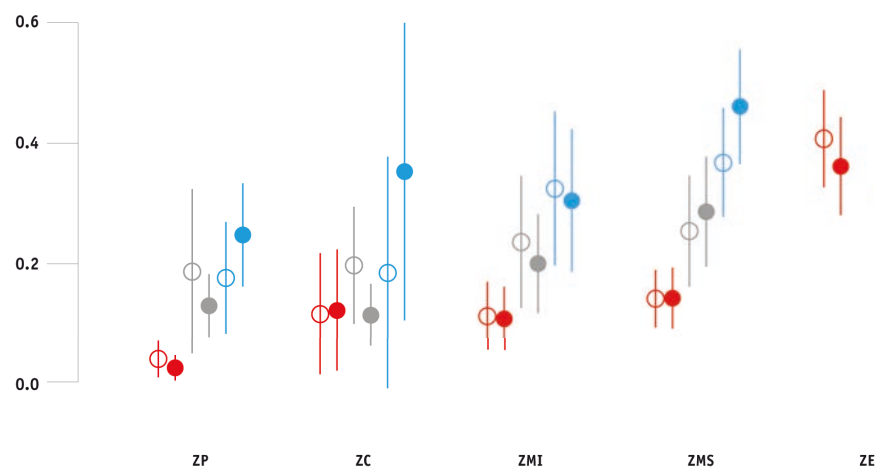
Nombre moyen d'espèces végétales selon les objectifs environnementaux pour l'agriculture par 10 m²



Source : Agroscope

Figure 1 Nombre moyen d'espèces végétales citées dans les objectifs environnementaux pour l'agriculture (OFEV et OFAG 2008) par 10 m², réparties par catégories de SPB : en rouge = hors SPB, en gris = SPB QI (satisfait aux conditions de QI mais pas de QII), en bleu = SPB QII (satisfait aux conditions de QI et de QII). Moyenne $\pm$ 95 % d'intervalle de confiance. ZP : zone de plaine, ZC : zone des collines, ZMI : zone de montagne inférieure (zones de montagne I et II), ZMS : zone de montagne supérieure (zones de montagne III et IV), ZE : zone d'estivage. # P < 0,1 ; * P < 0,05. Symboles vides : données de 2015–2019, symboles pleins : données de 2020–2024.

Part de surfaces abritant des milieux particulièrement précieux selon les objectifs environnementaux pour l'agriculture



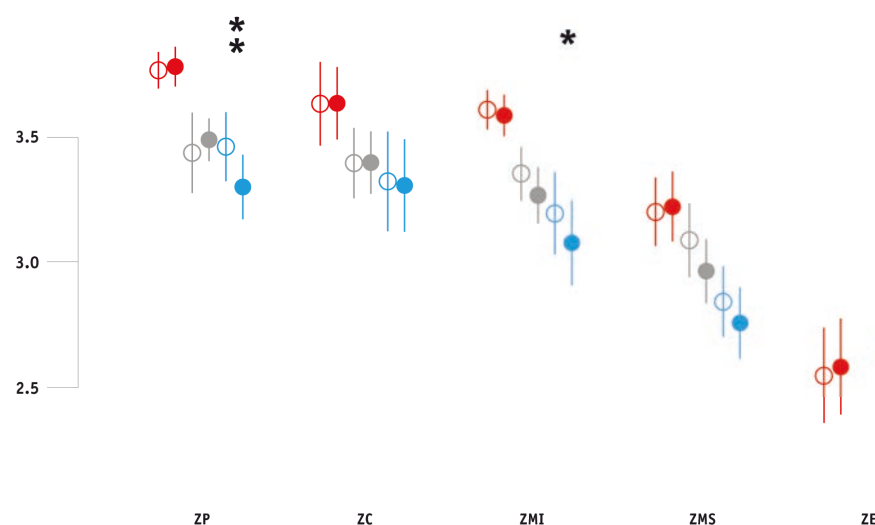
Source : Agroscope

Figure 2 Part de surfaces abritant des milieux particulièrement précieux selon les objectifs environnementaux pour l'agriculture, réparties par catégories de SPB : en rouge = hors SPB, en gris = SPB QI (satisfait aux conditions de QI mais pas de QII), en bleu = SPB QII (satisfait aux conditions de QI et de QII). Moyenne $\pm$ 95 % d'intervalle de confiance. ZP : zone de plaine, ZC : zone des collines, ZMI : zone de montagne inférieure (zones de montagne I et II), ZMS : zone de montagne supérieure (zones de montagne III et IV), ZE : zone d'estivage. # P < 0,1. Symboles vides : données de 2015–2019, symboles pleins : données de 2020–2024.

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



Disponibilité moyenne des éléments fertilisants



Source : Agroscope

Figure 3 Disponibilité moyenne des éléments fertilisants (dérivée des valeurs écologiques des communautés végétales), répartie par catégories de SPB : en rouge = hors SPB, en gris = SPB QI (satisfait aux conditions de QI mais pas de QII), en bleu = SPB QII (satisfait aux conditions de QI et de QII). Moyenne $\pm$ 95 % d'intervalle de confiance. ZP : zone de plaine, ZC : zone des collines, ZMI : zone de montagne inférieure (zones de montagne I et II), ZMS : zone de montagne supérieure (zones de montagne III et IV), ZE : zone d'estivage. * $P < 0,05$; ** $P < 0,01$. Symboles vides : données de 2015–2019, symboles pleins : données de 2020–2024.

Ces observations indiquent que les directives d'exploitation pour les SPB, notamment les pratiques d'exploitation moins intensives, favorisent à petite échelle la biodiversité et le développement de milieux particulièrement précieux, conformément aux objectifs environnementaux pour l'agriculture. Des analyses approfondies ont montré que des facteurs indirects, tels que la surface totale ou la diversité des SPB, le contexte paysager ou encore les conditions climatiques, influencent aussi l'efficacité des SPB. Elles ont également montré que les espèces mobiles, comme les papillons diurnes ou les oiseaux nicheurs, notamment, profitent de la multitude de SPB interconnectées.

Les résultats du monitoring ALL-EMA permettent d'émettre les recommandations suivantes :

- Améliorer l'efficacité : la mise en place, l'évaluation et la promotion des SPB doivent être davantage tournées vers l'utilité écologique de ces surfaces. Celles-ci doivent permettre, d'une part, d'augmenter encore la présence d'espèces et de milieux particulièrement précieux, comme le demandent les objectifs environnementaux pour l'agriculture. D'autre part, les SPB doivent contribuer à augmenter la biodiversité dans le paysage agricole dans son ensemble, grâce à des choix stratégiques en matière d'emplacement, de mise en réseau et d'exploitation.
- Tenir compte des interactions systémiques : seules, des mesures individuelles ne suffisent pas. Les interactions entre les divers facteurs et processus agroécologiques doivent être compris de manière globale, et cette compréhension doit être davantage intégrée à la planification et à la mise en œuvre des mesures de promotion. Il est certes important d'avoir des SPB de bonne qualité et bien connectées (mise en réseau), mais il ne faut pas oublier le rôle déterminant d'une exploitation durable, consciencieuse et adaptée aux conditions locales dans le reste du paysage agricole suisse. De tels systèmes favorisent non seulement la biodiversité, mais aussi la production agricole, grâce, notamment, à la meilleure pollinisation et rétention de l'eau, à des sols plus fertiles et à d'autres prestations des écosystèmes.



Informations complémentaires

Pour de plus amples informations sur le programme de monitoring ALL-EMA, rendez-vous sur le site Internet d'Agroscope : Programme de monitoring « Espèces et milieux agricoles » – ALL-EMA

Sources

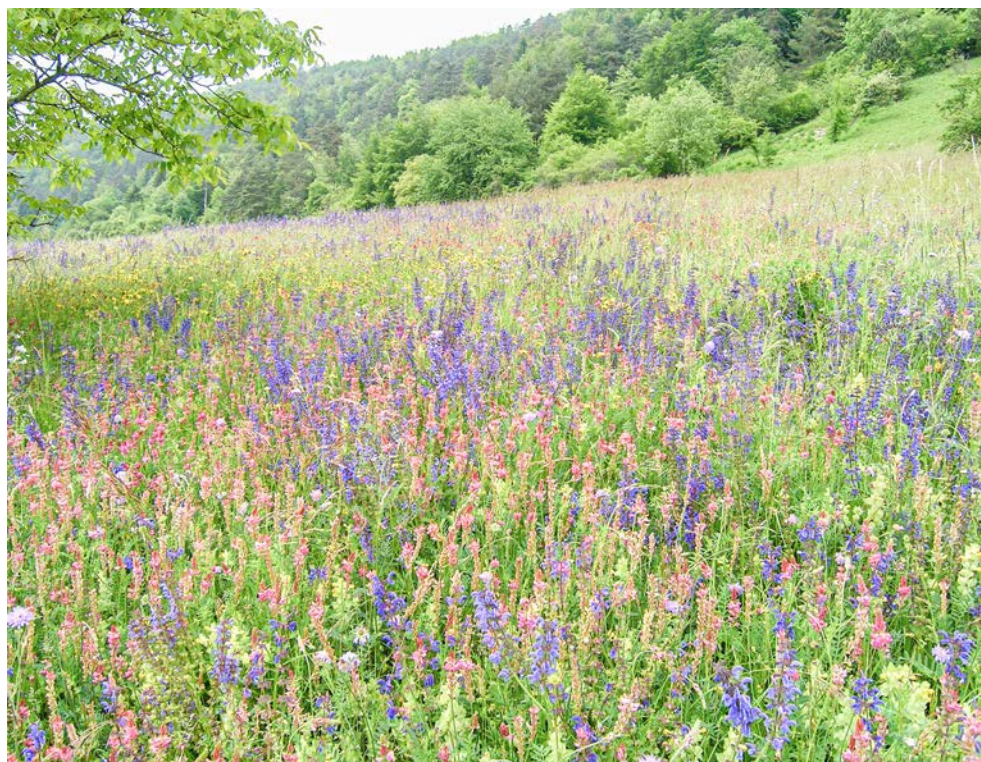
OFEV & OFAG (2008). Objectifs environnementaux pour l'agriculture. À partir de bases légales existantes. Office fédéral de l'environnement, Berne. Connaissance de l'environnement n° 0820. Meier E., Lüscher G., Buholzer S., Herzog F., Indermaur A., Riedel S., Winizki J., Hofer G., Knop E. (2021). Zustand der Biodiversität in der Schweizer Agrarlandschaft: Zustandsbericht ALL-EMA 2015–2019. Agroscope, Zurich. Agroscope Science 209, 1–82. <https://doi.org/10.34776/as111g> Meier E., Lüscher G., Herzog C., Herzog F., Indermaur A., Winizki J., Knop E. (2025). Veränderung der Biodiversität in der Schweizer Agrarlandschaft. Von der ALL-EMA-Ersterhebung (2015–2019) zur Zweiterhebung (2020–2024). Agroscope, Zurich. Agroscope Science 209, 1–84. <https://doi.org/10.34776/as209> Meier, E. S., Lüscher, G., & Knop, E. (2022). Disentangling direct and indirect drivers of farmland biodiversity at landscape scale. *Ecology Letters*, 25(11), 2422–2434. <https://doi.org/10.1111/ELE.14104> Herzog, C., Meier, E. S., Schneuwly, J., Birrer, S., Roth, T., & Knop, E. (2024). Effets d'une sélection de facteurs sur la biodiversité des paysages agricoles suisses. *Recherche agronomique suisse*, 15, 128–137. <https://doi.org/10.34776/AFS15-128> Meier, E., Lüscher, G., Herzog, F., & Knop, E. (2024). Collaborative approaches at the landscape scale increase the benefits of agri-environmental measures for farmland biodiversity. *Agriculture, Ecosystems and Environment*, 367. <https://doi.org/10.1016/j.agee.2024.108948> Meier, E. S., Lüscher, G., Herzog, F., Birrer, S., Plattner, M., & Knop, E. (2024). Les surfaces de promotion de la biodiversité mises en réseau sont particulièrement précieuses pour la diversité biologique. *Recherche agronomique suisse*, 15, 168–175. <https://doi.org/10.34776/afs15-168>

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



Améliorer la biodiversité dans l'agriculture

Des projets d'utilisation durable des ressources sont mis en œuvre pour expérimenter des mesures visant à préserver ou à améliorer la diversité des espèces ; il s'agit de voir si ces mesures fonctionnent dans les exploitations.



Source : OFAG

Les programmes d'utilisation durable des ressources naturelles, visés aux art. 77a et 77b de la loi sur l'agriculture (LAgr), servent à financer des projets qui tendent à ce que l'agriculture ménage les ressources naturelles. Ces projets consistent à expérimenter des mesures nouvelles dans la pratique agricole, générant ainsi des connaissances applicables au-delà du périmètre du projet concerné. Les différents projets relatifs à la biodiversité sont présentés ci-dessous.

Projet « Agriculture favorable aux abeilles domestiques et aux abeilles sauvages » (2017–2024)

Ce projet, qui s'est déroulé dans le canton d'Argovie, avait pour but de créer des espaces favorables aux abeilles domestiques et aux abeilles sauvages. Il consistait dans une adaptation de la fauchaison, la création de bandes fleuries, l'implantation ou la préservation de petites structures et un emploi optimisé des produits phytosanitaires. Ces méthodes ont porté leurs fruits sur les plans écologique et économique, et ont contribué à resserrer les liens entre agriculteurs et apiculteurs.

Projet « Mesures ménageant les ressources dans les cultures et visant à préserver la biodiversité » (2017–2024)

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



Réalisé dans le Grand Marais et les zones avoisinantes, ce projet a révélé comment les modes de production nouveaux permettaient d'obtenir de hauts rendements tout en améliorant la diversité biologique. Les méthodes étudiées, à savoir « blé d'automne en lignes de semis espacées » et « maïs semé sous couverture » ont conduit à une augmentation de la densité d'organismes utiles. La semaison du blé en lignes espacées a bien fonctionné et a permis d'améliorer les espaces de vie pour l'alouette des champs.

Projet « Agriculture et pollinisateurs » (2018–2025)

Ce projet, réalisé dans le Jura (cantons du Jura, de Vaud et de Berne) se proposait d'enrayer les pertes de colonies d'abeilles domestiques en hiver et d'augmenter les populations d'insectes pollinisateurs tout en améliorant la communication entre les agriculteurs et les apiculteurs. Les mesures prises afin d'améliorer les ressources en nourriture et les biotopes des pollinisateurs et pour diminuer les externalités négatives de certaines pratiques agricoles ont débouché sur de nets progrès environnementaux et sur une coopération renforcée entre agriculteurs et apiculteurs.

Projet « Promotion de la flore menacée dans les vignobles » (2020–2028)

Le projet, qui se déroule dans les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Schaffhouse, de Berne et de Zurich, vise à démontrer comment certaines nouveautés techniques et organisationnelles peuvent accroître la diversité des espèces présentes spécifiquement dans le vignoble et contribuer ainsi à la stabilité écologique de ce milieu particulier. Il s'agit de mettre en place des conditions propices aux pollinisateurs, par exemple des voies fleuries et des voies de passage non couvertes ou encore des voies végétalisées comprenant de précieuses plantes des champs. Il s'agit aussi d'améliorer la fertilité des sols et d'y freiner l'érosion.

Projet « Promotion ciblée de la biodiversité » (2021–2028)

Ce projet zurichois mise sur une approche ciblée de la promotion de la biodiversité ; il repose sur le conseil pour atteindre les objectifs écologiques et doper la motivation des agriculteurs. Un système de rétribution par points et le soutien de spécialistes incite les agriculteurs à améliorer la qualité et la biodiversité de leurs surfaces agricoles.

Bilan

Les projets d'utilisation durable des ressources naturelles montrent de façon éclatante qu'il est possible, par des méthodes novatrices et ciblées, de favoriser la biodiversité dans l'agriculture.

Pour de plus amples informations

Vous trouverez ici des informations sur le programme d'utilisation durable des ressources dans l'agriculture » : [Programme d'utilisation durable des ressources dans l'agriculture](#)

La liste des projets est dressée sous le lien suivant : [Aperçu des projets d'utilisation durable des ressources](#)

La documentation relative aux projets décrits plus haut peut être consultée ici :

- « Transition agroécologique de l'agriculture et de l'alimentation »

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



- « Agriculture et pollinisateurs »
- « Agro4estérie »
- « Promotion de la flore menacée dans les vignobles »
- « Agriculture favorable aux abeilles domestiques et aux abeilles sauvages »
- « Mesures ménageant les ressources dans les cultures et visant à préserver la biodiversité »
- « Promotion ciblée de la biodiversité »

POLITIQUE



Réglementation des importations

L'une des nombreuses activités de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) consiste à réglementer les importations de produits agricoles. Pour ce faire, l'OFAG élabore les bases légales qui fixent les droits de douane et l'attribution des parts de contingents tarifaires. L'OFAG attribue les parts de contingents et surveille le respect des délais et des quantités importées, de concert avec l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF).

Lorsqu'une entreprise veut importer des produits agricoles, elle doit respecter un grand nombre de règles. Il est donc important pour l'OFAG que les réglementations sur les importations restent aussi simples que possible, dans la mesure où le contexte le permet. L'ordonnance sur les importations agricoles et les personnes qui l'appliquent au quotidien veillent à ce que le plus grand nombre de personnes intéressées puissent recevoir des parts de contingent. Tous les participants ont accès aux supports d'information et d'aide mis en ligne par l'OFAG et bénéficient d'un soutien optimal. L'OFAG utilise l'application web « eKontingente » pour la gestion des contingents tarifaires. Cette application est reliée aux grands programmes informatiques, tels que SAP, MDG et les applications des services de douane. Actuellement, l'OFAG travaille surtout avec les programmes de l'OFDF « e-dec », pour l'enregistrement des déclarations en douane, et « e-Quota », pour la gestion des contingents. L'application « e-Quota » permet de gérer les contingents attribués selon l'ordre d'arrivée des déclarations en douane et ceux directement attribués par l'OFAG à des particuliers. L'OFDF communique ensuite à l'OFAG le solde de ces parts de contingents attribuées individuellement. Les utilisateurs peuvent ainsi consulter les mouvements des contingents dans l'application « eKontingente ».

Projets informatiques de l'OFDF et de l'OFAG dans le domaine des importations et de l'administration des contingents

L'environnement informatique est en pleine mutation. Le programme de transition numérique DaziT de l'OFDF prévoit la création de plusieurs nouvelles applications, telles que Passar 2.0 (importations) et Autorisaziun (administration des contingents d'importation). De nombreuses nouvelles interfaces verront ainsi le jour ; eKontingente en prendra plus de vingt en charge. Avec son projet AKADUS (connexion de l'application eKontingente à DaziT et à SUPERB), l'OFAG fait évoluer eKontingente et contribue ainsi à l'effort commun. Les deux systèmes ont été reliés pour la première fois dans l'environnement test en juillet 2025, marquant l'aboutissement d'une première étape importante. Autre innovation : le nouveau système utilisera l'identifiant (ID) du partenaire commercial de SAP. Le permis général d'importation (PGI) deviendra alors obsolète et sera supprimé après 25 ans de bons et loyaux services. L'OFDF continuera à exploiter les deux systèmes en parallèle pendant un certain temps. Un dispatcher (coordinateur, surveillant) sera chargé de l'exploitation parallèle des applications douanières et d'eKontingente pendant plusieurs mois. Selon le projet DaziT, le passage à l'exploitation parallèle est prévu pour le troisième trimestre 2026. Le scénario d'un lancement sans transition, également envisagé, n'a pas été retenu, en raison des mauvaises expériences faites par le passé.



Informations sur la réglementation des importations via le site Internet de l'OFAG et le portail eKontingente

À compter de l'année prochaine, les informations sur la réglementation des importations seront publiées uniquement sur le site Internet de l'OFAG et par l'intermédiaire de l'application eKontingente. Vous trouverez ici la liste des principaux liens et articles :

L'application eKontingente, mise à disposition par l'OFAG, a pour objectif de faciliter l'importation de produits agricoles et la gestion des parts de contingents tarifaires. L'application eKontingente permet :

- de demander un permis général d'importation (PGI) ;
- aux ayants droit de participer aux ventes aux enchères de contingents tarifaires ;
- de déposer une demande d'importation ;
- de contrôler et de transférer des parts de contingents ;
- au gestionnaire du compte de gérer les accès de son entreprise ;
- de s'abonner ou de se désinscrire des différentes newsletters sur les contingents d'importation ;
- d'afficher les résultats des adjudications en cours.

Vous trouverez des informations générales sur les importations et sur les différentes méthodes d'attribution des contingents sur le site Internet de l'OFAG. Vous y découvrirez des explications sur la réglementation des différents marchés, de l'importation de fruits et légumes à celle de produits phytosanitaires.

Vous trouverez sur la page Résultats des mises aux enchères, répartition des parts de contingent et utilisation des contingents tarifaires la plupart des informations qui étaient jusqu'à présent publiées dans le Rapport agricole :

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



- Calendrier et résultats des mises en adjudication de contingents tarifaires, avec résultats détaillés pour la viande ;
- Résultats des mises en adjudication pour les périodes contingentaires 2018 à 2024 (récapitulatif par année) ;
- Listes des parts de contingents de divers produits ;
- Publications sur l'attribution et l'utilisation des contingents tarifaires publiés à la mi-janvier de l'année suivante dans le rapport du Conseil fédéral sur les mesures tarifaires.



Promotion des ventes

Les aides financières destinées à soutenir la promotion des ventes contribuent dans une grande mesure à augmenter la préférence pour les denrées alimentaires produites en Suisse et à renforcer la compétitivité de l'agriculture tant dans le pays que sur les marchés d'exportation du fromage.

La Confédération peut soutenir des mesures de communication marketing pour la vente de produits agricoles suisses. Son rôle en la matière est cependant subsidiaire. Les organisations ou les interprofessions responsables doivent prendre en charge la moitié au moins des coûts au titre de mesure d'entraide. Il leur appartient de définir les objectifs de communication, de déterminer les groupes cibles et de contrôler l'efficacité des mesures. L'engagement et la responsabilité individuelle des acteurs de la branche sont par conséquent d'une importance capitale pour la promotion des ventes.

Projets à caractère innovant

Depuis 2018, la Confédération soutient des projets de marketing complémentaires à caractère innovant. Ce soutien est à chaque fois limité à quatre ans. Il a pour but de lancer de nouvelles approches dans le marketing et de faire jouer la concurrence en vue de l'obtention des fonds fédéraux disponibles.

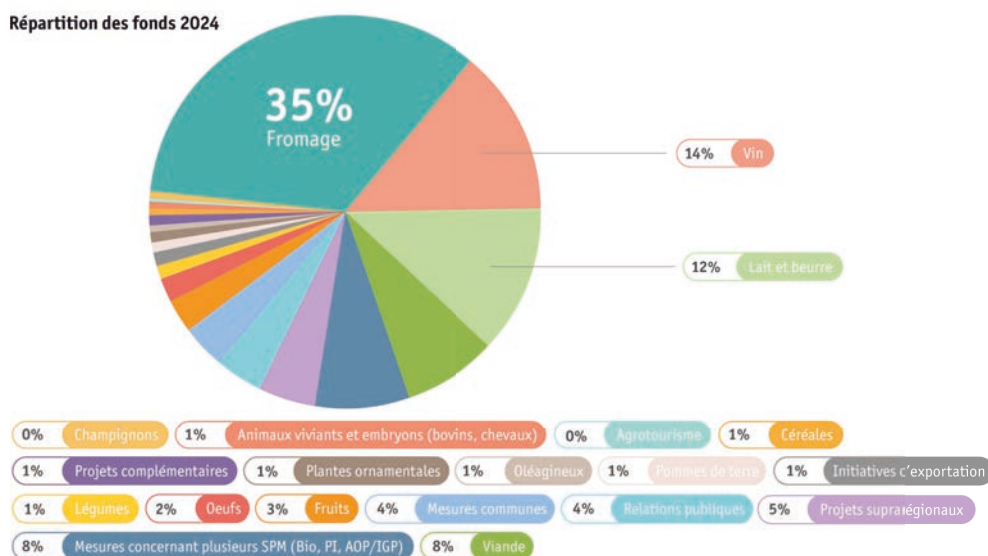
Les projets de marketing à caractère novateur suivants ont été soutenus en 2024 :

- Quatrième édition de la Quinzaine de restauration IGP, consacrée aux spécialités à base de viande protégées par IGP et aux vins suisses.
- Conception et création d'un chatbot mobile basé sur l'IA pour réduire le gaspillage alimentaire et promouvoir une alimentation saine et équilibrée.
- Campagne pour faire connaître les produits régionaux certifiés (regio.garantie).
- Soutien à la restauration des participants avec des produits régionaux suisses lors d'« Alp'24 », le premier concours international pour les produits du terroir de l'espace alpin.

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Répartition des fonds 2024



Source : OFAG

Initiatives visant à stimuler les exportations vers différents pays

L'ordonnance sur la promotion des ventes de produits agricoles autorise le cofinancement de mesures de communication et d'analyse sur de nouveaux marchés à hauteur de 50 % des coûts imputables pour une durée maximale de cinq ans. Grâce à cette aide, les produits agricoles suisses peuvent conquérir de nouveaux marchés.

Durant l'année sous revue, plusieurs initiatives ont à nouveau été menées avec le concours de la Confédération :

- Campagne de communication marketing dans le domaine des matériels génétiques porcin et bovin, et dans le domaine des (sous-)produits d'abattage des porcs et des bovins.
- Constitution d'un centre de compétences ayant pour mission d'aider les entreprises à pénétrer sur les marchés étrangers (Plateforme pour les exportations agricoles).

Dépenses Promotion de la qualité et des ventes

Secteurs / domaine de produit-marché/organisation	Comptes 2023	Comptes 2024 ¹⁾	Décision 2025
	Fr.		Fr.
Production laitière	31 200 000	31 200 000	31 200 000
Fromage Suisse / Etranger	23 000 000	23 000 000	23 000 000
<i>Switzerland Cheese Marketing SA (SCM)</i>	<i>23 000 000</i>	<i>23 000 000</i>	<i>23 000 000</i>
Lait et beurre	8 200 000	8 200 000	8 200 000
<i>Producteurs suisses de lait (PSL)</i>	<i>8 200 000</i>	<i>8 200 000</i>	<i>8 200 000</i>
Production animale	6 889 938	6 797 530	6 835 000
Viande	5 200 000	5 200 000	5 200 000
<i>Proviande société coopérative</i>	<i>5 200 000</i>	<i>5 200 000</i>	<i>5 200 000</i>
Œufs	1 347 443	1 251 104	1 275 000
<i>GalloSuisse</i>	<i>1 347 443</i>	<i>1 251 104</i>	<i>1 275 000</i>
Animaux sur pied	342 495	346 426	360 000
<i>Communauté de travail des éleveurs bovins suisses (CTEBS)</i>	<i>300 000</i>	<i>300 000</i>	<i>300 000</i>
<i>Fédération Suisse des Franches Montagnes (FM)</i>	<i>42 495</i>	<i>46 426</i>	<i>60 000</i>
Production végétale	13 565 537	13 919 807	14 114 592
Légumes	724 151	770 118	800 000
<i>Union maraîchère suisse (UMS)</i>	<i>724 151</i>	<i>770 118</i>	<i>800 000</i>
Champignons	240 299	252 967	260 000
<i>Union Suisse des producteurs de champignons (USPC)</i>	<i>240 299</i>	<i>252 967</i>	<i>260 000</i>
Fruits	1 930 494	1 913 063	2 003 592
<i>Fruit-Union Suisse (FUS)</i>	<i>1 930 494</i>	<i>1 913 063</i>	<i>2 003 592</i>
Céréales	350 000	383 796	390 000
<i>Association Pain suisse (APS)</i>	<i>350 000</i>	<i>383 796</i>	<i>390 000</i>
Pommes de terre	600 000	600 000	600 000
<i>Swisspatat</i>	<i>600 000</i>	<i>600 000</i>	<i>600 000</i>
Oléagineux	512 442	475 309	491 000
<i>Association Huile de colza suisse (ACS)</i>	<i>512 442</i>	<i>475 309</i>	<i>491 000</i>
Plantes ornementales	563 382	524 556	570 000
<i>JardinSuisse</i>	<i>563 382</i>	<i>524 556</i>	<i>570 000</i>
Vin	8 644 770	9 000 000	9 000 000
<i>Swiss Wine Promotion (SWP)</i>	<i>8 644 770</i>	<i>9 000 000</i>	<i>9 000 000</i>
D'autres domaines	13 971 696	13 907 548	13 734 960
Agritourisme	300 000	300 000	300 000
<i>Agritourisme Suisse</i>	<i>300 000</i>	<i>300 000</i>	<i>300 000</i>
Mesures communes	2 425 622	2 408 115	2 420 000
<i>Agro-Marketing Suisse</i>	<i>2 195 622</i>	<i>2 178 115</i>	<i>2 190 000</i>
<i>Centre Vert - Nature et alimentation</i>	<i>140 000</i>	<i>140 000</i>	<i>140 000</i>
<i>Exposition des produits à la foire de l'OLMA</i>	<i>40 000</i>	<i>40 000</i>	<i>40 000</i>
<i>Semaine du Goût</i>	<i>50 000</i>	<i>50 000</i>	<i>50 000</i>
Mesures concernant plusieurs SPM (bio, PI, AOP / IGP)	4 895 000	5 135 000	4 975 000
<i>Bio Suisse</i>	<i>1 980 000</i>	<i>2 220 000</i>	<i>2 060 000</i>
<i>IP-Suisse</i>	<i>1 650 000</i>	<i>1 650 000</i>	<i>1 650 000</i>
<i>Association suisse des AOP-IGP</i>	<i>1 265 000</i>	<i>1 265 000</i>	<i>1 265 000</i>
Communications des prestations fournies dans l'intérêt général	2 675 060	2 496 058	2 675 960
<i>Union Suisse des Paysans (USP)</i>	<i>2 205 060</i>	<i>2 026 058</i>	<i>2 205 960</i>
<i>Information et communication agricoles LID</i>	<i>470 000</i>	<i>470 000</i>	<i>470 000</i>
Projets suprarégionaux	3 220 000	3 166 000	2 997 000
<i>Alpinavera</i>	<i>667 000</i>	<i>634 000</i>	<i>548 000</i>
<i>Culinarium</i>	<i>662 000</i>	<i>670 000</i>	<i>620 000</i>
<i>Das Beste der Region</i>	<i>947 000</i>	<i>900 000</i>	<i>855 000</i>
<i>Pays romand- pays gourmand</i>	<i>944 000</i>	<i>962 000</i>	<i>974 000</i>
Projets complémentaires	456 015	402 375	367 000
<i>Producteurs suisses de lait (PSL)</i>	<i>265 000</i>	<i>50 000</i>	
<i>Alpinavera</i>			
<i>Association Suisse des Produits Régionaux</i>	<i>27 159</i>	<i>131 375</i>	<i>167 000</i>
<i>Association suisse des AOP-IGP</i>	<i>140 000</i>	<i>150 000</i>	
<i>Organics Europe Youth Event OEYE</i>			
<i>Switzerland Cheese Marketing SA (SCM)</i>	<i>23 856</i>		<i>200 000</i>
<i>Fondation KEDA, Culinarium Alpinum</i>		<i>71 000</i>	
Initiative d'exportation	616 674	630 976	550 000
Fromage	43 636		
<i>Switzerland Cheese Marketing SA (SCM)</i>	<i>43 636</i>		
Viande	257 458	358 708	300 000
<i>Proviande société coopérative</i>	<i>257 458</i>	<i>358 708</i>	<i>300 000</i>
<i>Suisseporc</i>			
Génétique bovine	37 500	33 997	
<i>Communauté de travail des éleveurs bovins suisses (CTEBS)</i>	<i>37 500</i>	<i>33 997</i>	
Vin			
<i>Swiss Wine Promotion (SWP)</i>			
Mesures concernant plusieurs SPM (bio, PI, AOP / IGP)			
<i>Bio Suisse</i>			
Plateforme pour les exportations agricoles	192 319	193 856	
<i>Plateforme pour les exportations agricoles</i>	<i>192 319</i>	<i>193 856</i>	
Inspections des exportations et entraide judiciaire	85 761	44 415	250 000
<i>Interprofession du Gruyère IPG</i>	<i>25 424</i>	<i>26 594</i>	
<i>Emmentaler Switzerland</i>	<i>48 931</i>	<i>13 472</i>	
<i>Interprofession Tête de Moine</i>	<i>11 406</i>	<i>4 349</i>	
	66 243 845	66 455 860	66 434 552

1) Compte final encore ouvert dans certains cas

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Désignation des produits agricoles

2024 est marqué par le dépôt de plusieurs demandes de modifications des cahiers des charges de produits enregistrés en tant qu'AOP et IGP

Sept demandes de modification de cahier des charges ont été déposées en 2024. Elles concernent les AOP *Glarner Alpkäse*, *L'Etivaz*, *La Poire à Botzi*, *le Rheintaler Ribel*, *le Boutefas* et le *Jambon de la Borne* ainsi que l'IGP *Longeole*. Quatre demandes de modification sont encore en cours d'instruction. Il s'agit des demandes des AOP *Formaggio d'alpe ticinese*, *Zuger Kirsch* / *Rigi Kirsch*, *Emmentaler* (augmentation du délai de transformation de 24 h à 29h) et l'IGP *Saucisse d'Ajoie*. Les demandes d'enregistrement de l'AOP *Grappa Ticino* et de l'IGP *Absinthe du Val-de-Travers* sont toujours en cours de traitement. Les contacts en vue du dépôt d'une demande d'enregistrement se sont poursuivis pour les AOP *Eau-de-vie de Bérudge* et la *Crème double de la Gruyère*.

Le Tribunal administratif fédéral (TAF), dans son arrêt du 2 avril 2025, a admis l'utilisation de la poudre de foin dans le cahier des charges de l'*Emmentaler* pour favoriser la formation de ses trous. Bien que le TAF ait ainsi assoupli les prescriptions de fabrication de l'*Emmentaler* afin de lutter contre la disparition des trous, il rappelle que le caractère authentique et la qualité des produits agricoles bénéficiant d'une appellation d'origine protégée (AOP) doivent être préservés et que l'assouplissement des prescriptions du cahier des charges doit donc rester exceptionnel.

Le registre suisse compte 42 inscriptions, dont 25 appellations d'origine protégées (AOP) et 17 indications géographiques protégées (IGP).

Registre des AOP/IGP au 31 décembre 2024 (avec nombre d'entreprises et quantités produites)

Protection internationale des indications géographiques

Sur le plan international, les échanges avec la Commission européenne relatifs à l'accord agricole CH-UE se sont poursuivis au niveau institutionnel. Les AOP *Huile de noix vaudoise*, le *Jambon de la Borne* et le *Boutefas* ont fait l'objet d'une demande d'actualisation de la liste des IG reconnues réciproquement.

La Confédération a également maintenu son soutien aux interprofessions sur le plan international sur la base de l'art. 16b de la loi sur l'agriculture. La Confédération prend en charge une partie des frais découlant des procédures engagées par les filières, par exemple dans le cadre de la procédure d'enregistrement de la marque *Gruyère* aux États-Unis.

Forum national des AOP et IGP

La cinquième édition du Forum national des AOP et IGP a eu lieu le 27 août 2024. Elle a été organisée conjointement aux journées de réflexion de l'Association suisse des AOP et des IGP. L'objectif de cette plateforme est de maintenir de bonnes relations avec les différents acteurs et experts des filières AOP et IGP, l'administration fédérale ainsi que d'autres institutions (organismes de certification, chimistes cantonaux, etc.) en favorisant le dialogue autour des thèmes actuels. Une trentaine de personnes y ont participé. Le thème abordé a été celui du développement de la jurisprudence en matière d'indications géographiques dans l'UE et en Suisse.

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES

**Activité de surveillance de l'OFAG des désignations de produits agricoles**

Dans le cadre de son activité de surveillance de l'ensemble des désignations de produits agricoles, l'OFAG a procédé en 2024 aux inspections annuelles des cinq organismes de certification actifs dans le domaine de la désignation des produits agricoles. Cette activité couvre le respect des exigences des ordonnances suivantes : ordonnance sur l'agriculture biologique, ordonnance sur les AOP et les IGP et ordonnance sur les dénominations « montagne » et « alpage ». Cinq audits de bureau (office audits) ainsi qu'une vingtaine d'audits d'accompagnement (witness audits) couvrant les trois désignations ont été effectués. Un organisme de certification a renoncé à l'accréditation selon l'Ordonnance sur les dénominations « montagne » et « alpage » (ODMA) fin 2023.

Registre des AOP / IGP le 31 décembre 2024

Dénomination	Protection	Exploitations agricoles	Entreprises	Quantité produite certifiée 2023	Quantité produite certifiée 2024	Organisme de certification
Fromage		nombre	nombre	t	t	
L'Etivaz	AOP	–	68	464	459	OIC
Emmentaler	AOP	1627	109	13390	12395	OIC
Gruyère	AOP	1632	228	29344	30311	OIC
Sbrinz	AOP	239	31	1693	1713	ProCert
Tête de Moine	AOP	237	9	3048	3102	OIC
Formaggio d'alpe ticinese	AOP	–	37	273	289	OIC
Vacherin fribourgeois	AOP	850	114	2922	3015	OIC
Vacherin Mont-d'Or	AOP	84	12	501	494	OIC
Berner Alpkäse / Hobelkäse	AOP	50	406	948	895	OIC
Raclette du Valais	AOP	324	85	2027	1955	OIC
Werdenberger Sauerkäse, Liechten-steiner Sauerkäse et Glarner Alpkäse	AOP	74	5	24	23	ProCert
	AOP	–	34	92	97	ProCert
Produits à base de viande						
Bündnerfleisch	IGP	–	73	2672	2882	ProCert
Longeole	IGP	–	16	17	17	OIC
Saucisse d'Ajoie	IGP	–	8	50	50	OIC
Viande séchée du Valais	IGP	–	28	482	603	OIC
Jambon cru du Valais	IGP	–	28	336	369	OIC
Lard sec du Valais	IGP	–	28	283	263	OIC
Saucisson neuchâtelois	IGP	–	8	103	107	OIC
Saucisse neuchâteloise	IGP	–	8	103	107	OIC
Saucisson vaudois	IGP	–	40	580	660	ProCert
Saucisse aux choux vaudoise	IGP	–	40	462	494	ProCert
St. Galler Bratwurst/	IGP	–	32	4050	4140	ProCert
St. Galler Kalbsbratwurst	IGP	–	32	4050	4140	ProCert
Glarner Kalberwurst	IGP	–	5	26	24	ProCert
Appenzeller Mostbröckli	IGP	–	15	235	270	ProCert
Appenzeller Pantli	IGP	–	15	30	35	ProCert
Appenzeller Siedwurst	IGP	–	15	85	85	ProCert
Berner Zungenwurst	IGP	–	17	49	46	OIC
Boutefas	AOP	5	29	14	15	OIC
Jambon de la Borne	AOP	5	9	30	57	OIC
Spiritueux (litres 100% alcool)						
Eau-de-vie de poire du Valais	AOP	163	15	15659 lt	6233 lt	OIC
Abriotine / Eau-de-vie d'Abriote du Valais	AOP	84	7	6933 lt	8383 lt	OIC
Damassine	AOP	82	72	7931 lt	1006 lt	OIC
Zuger Kirsch / Rigi Kirsch *	AOP	–	17	26000 lt	23130 lt	ProCert
Autres produits						
Rheintaler Ribel	AOP	50	1	40	35	ProCert
Cardon épineux genevois	AOP	3	1	43	43	ProCert
Pain de seigle valaisan	AOP	39	39	468	449	OIC
Safran de Mund	AOP	10	–	0,002	0,002	OIC
Poire à Botzi	AOP	23	2	60	50	ProCert
Cuchaule	AOP	–	50	264	230	ProCert
Zuger Kirschtorte	IGP	–	9	159	164	ProCert
Huile de noix vaudoise	AOP	37	2	625 lt	625 lt	OIC

Source : OFAG

*: litres 40% alcool



Fruits et vin

Les contributions à la fabrication de produits, dont le montant était presque deux fois supérieur à celui de l'année précédente, ont permis de transformer près de 10 000 tonnes de fruits. La mesure visant à cofinancer le stockage d'une réserve de concentré de jus de pommes et de poires au niveau de l'exploitation n'a pas été mise en œuvre en 2024. Pour ce qui est du contrôle des vendanges, les dépenses ont été similaires à celles de l'année précédente.

Augmentation des dépenses pour la valorisation des fruits

En 2024, quelque 3,5 millions de francs ont été dépensés pour la valorisation des fruits, soit 1,5 million de plus que l'année précédente (2023 : 1,9 million de francs). L'intégralité de la somme a été dépensée sous forme de contributions à la fabrication de produits à base de fruits. La mesure « Contributions pour le stockage de la réserve sous forme de concentré de jus de pomme et de jus de poire » n'a pas été mise en œuvre en 2023/2024 et n'a donc pas donné lieu à des dépenses en 2024.

Concentré de jus de pomme et de jus de poire : pas de contributions pour le stockage de la réserve du marché

Après 2021 et 2022, la récolte de fruits à cidre de 2023 a été faible pour la troisième année consécutive. Sur la base des quantités écoulées les deux années précédentes, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) calcule la quantité de fruits que les différentes cidreries doivent stocker sous forme de concentré pour couvrir leurs besoins jusqu'à la fin octobre de l'année suivante (approvisionnement normal). Compte tenu de la faible récolte en 2023, de la quantité de fruits à cidre nécessaire pour un approvisionnement normal et de la situation en matière d'approvisionnement dans l'ensemble de la Suisse, l'OFAG avait décidé de ne pas octroyer de contributions pour le stockage de la réserve du marché pour la période de stockage 2023/2024. En vertu de ces instructions, aucune mesure de soutien n'était nécessaire.

Davantage de contributions à la fabrication de produits à base de fruits

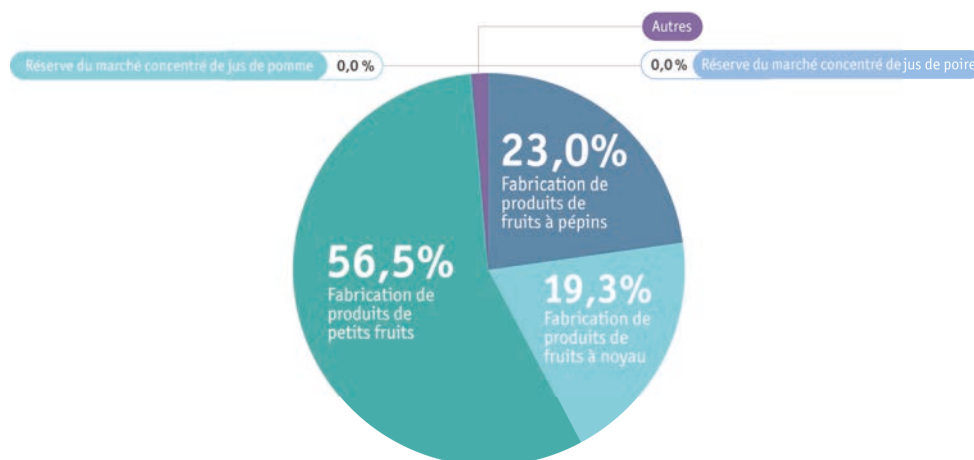
Les 3,5 millions de francs susmentionnés ont permis de soutenir la fabrication de produits à partir d'un total de 9819 tonnes de fruits (2023 : 4249 t) : 6380 tonnes de fruits à pépins, 2061 tonnes de fruits à noyau et 1378 tonnes de petits fruits. Des contributions peuvent être demandées et versées pour les fruits de la récolte de l'année de la requête et en plus pour les récoltes des deux années précédentes. Les contributions et quantités concernées peuvent ainsi considérablement varier d'une année à l'autre selon le moment où la requête est déposée et celui où elle est traitée, indépendamment des volumes des récoltes des années en question.

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Vous trouverez de plus amples informations sur les mesures et les bases légales sous Contributions pour la transformation de fruits.

Dépenses pour les mesures concernant les fruits 2024 (Total 3,5 mio. de fr.)



Source : OFAG

Contributions au contrôle de la vendange

La Confédération participe au contrôle de la vendange, un contrôle visé à l'art. 64, al. 3, de la loi sur l'agriculture et effectué par les cantons. Le contrôle, qui couvre toutes les étapes de la production, de la vigne à la cave de vinification, porte sur le respect de la réglementation (rendements maximums, teneur minimale en sucre, etc.). La contribution se compose d'un subside de base de 1000 francs auquel s'ajoute un montant de 55 francs par hectare, en fonction de la superficie du vignoble dans le canton. En 2024, la Confédération a versé au total 818 598 francs de contributions au contrôle de la vendange.

Informations complémentaires

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



» Fruits et légumes

» Vin



Production végétale, grandes cultures en particulier

En 2024, la Confédération a versé un total de 87,5 millions de francs pour les mesures relatives à la production végétale. À compter de 2027, l'aide à la production de sucre suisse sera vraisemblablement de nouveau réglementée par des ordonnances, après l'avoir été temporairement par la loi en vertu d'une décision du Parlement.

En complément à la protection douanière, la Confédération soutient la production végétale par des mesures spécifiques. Dans les grandes cultures, elle verse des aides sous forme de contributions à des cultures particulières, fixées selon des principes bien définis. Le supplément pour les céréales, proportionnel à la surface cultivée, a remplacé en 2019 les contributions fédérales à l'exportation pour les céréales utilisées comme matières premières.

Dans le domaine de l'arboriculture, la Confédération verse des contributions pour la transformation des fruits suisses. Dans la viticulture, elle participe au financement du contrôle de la vendange.

Enfin, 77 % du montant total consacré à ces mesures ont été alloués à la promotion des cultures particulières, 18 % au supplément pour les céréales, 4 % à la transformation des fruits et 1 % au contrôle de la vendange.



© Agroscope, Nicola Cuti

Mesures 2024

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Mesure/ Culture	Céréales	Légumi- neuses	Oléagi- neux	Pommes de terre	Betteraves sucrières	Semences	Légumes, viticulture	Fruits
Protection douanière ¹	X	X	X	X	X	X	X	X
Contributions aux mesures de valorisation								X ²
Contribution spécifique à la surface	X ⁴	X	X		X	X ³		

1) Selon l'utilisation ou le numéro du tarif douanier, le prélèvement à la frontière est réduit ou nul. 2) Ne concerne qu'une partie de la quantité récoltée (réserve du marché pour concentrés de jus de pomme et de poire / compensation partielle de la différence entre le prix à la production étranger de la matière première et celui pratiqué en Suisse pour la fabrication de produits à base de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau). 3) Ne concerne que les pommes de terre, le maïs et les plantes fourragères. 4) Sauf le maïs grain. Source : OFAG

Aides à la production de sucre suisse à partir de 2027

Conséquences de la libéralisation du marché européen

À partir de 2005, la Suisse et l'UE ont renoncé, dans leurs échanges, à prendre des mesures pour compenser le prix du sucre dans les produits agricoles transformés. C'est pourquoi, depuis 2006, la Confédération applique au sucre une protection douanière correspondant à la différence entre le prix européen et le prix sur le marché mondial, afin que l'industrie alimentaire suisse puisse importer du sucre à un prix proche du prix européen. En 2013, l'UE avait décidé de supprimer en 2017 la réglementation des quotas de production du sucre. En Suisse aussi, la surface consacrée aux cultures de betteraves (21 000 hectares) et la production de sucre (304 000 tonnes) avaient atteint leur maximum en 2014. Par la suite, Sucre Suisse SA a diminué les quotas de production, faisant reculer la production de betteraves. La baisse des prix du sucre importé a également eu des répercussions sur le prix d'achat des betteraves sucrières en Suisse.

Les aides jusqu'en 2026

L'initiative parlementaire 15.479 « Stop au bradage ruineux du sucre ! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène » demandait que la Confédération garantisse la rentabilité de la production nationale de betteraves sucrières et de sucre en agissant sur la protection douanière. Avant la décision du Parlement, le Conseil fédéral avait augmenté provisoirement de 300 francs, de 2019 à 2021, la contribution aux cultures particulières versée pour les betteraves sucrières, qui est passée à 2100 francs par hectare ; il avait également fixé, pour le même laps de temps, une protection douanière minimale de 7 francs par quintal de sucre importé. Modifiant les art. 19 et 54 de la loi sur l'agriculture (LAgr ; RS 910.1), le Parlement avait prolongé l'application de ces deux mesures jusqu'en 2026, y ajoutant une contribution de 200 francs par hectare de betteraves sucrières cultivées selon les règles de la production intégrée ou de la production biologique.

Dispositif après 2026

Dans les deux chambres du Parlement, les commissions chargées d'examiner préalablement la question ont donné suite aux initiatives du canton de Thurgovie (22.322) et de Berne (23.302),

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



qui visent à préserver l'autosuffisance alimentaire de la Suisse en sucre et à promouvoir les projets de recherche ciblant une culture écologique de la betterave sucrière.

L'OFAG a mis sur pied un groupe de travail chargé d'organiser l'application échelonnée du dispositif prévu pour la suite, à l'échelon de l'ordonnance. Le dossier constitué pour la consultation sur le train d'ordonnances 2025 contient les propositions de protection douanières imaginées par la branche et une autre solution conçue par l'OFAG. De l'avis de l'OFAG, la première présente des inconvénients, notamment celui qui consiste à intégrer un prix suisse du sucre dépendant de la protection douanière. Autre inconvénient, le prix de référence se base sur les cinq années précédentes, ce qui revient à le découpler largement du cours sur le marché européen. Renchérir au moyen de la protection douanière le sucre importé dans un contexte de cherté de cette denrée sur le marché international peut compromettre la compétitivité des entreprises suisses utilisant cette matière première.

Compte tenu des résultats de la consultation, le Conseil fédéral a décidé en automne 2025 de poursuivre à partir de 2027 le système de protection douanière en maintenant la contribution de 2100 francs par hectare de betteraves sucrières, comme le proposait la branche.

Contributions à des cultures particulières dans le domaine des grandes cultures

En 2024, la culture de betteraves sucrières et la culture d'oléagineux ont notamment bénéficié d'un soutien financier respectif de 35 et 25 millions de francs. Les contributions destinées aux autres cultures ont été nettement moins élevées.

Contribution en 2024 conformément à l'ordonnance sur les contributions à des cultures particulières (OCCP)

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Culture		Surface	Contribution	Total
		ha	fr. / ha	milliers de fr.
Betteraves sucrières		16 660	2 100	34 986
Betteraves sucrières	Contribution supplémentaire	7 832	200	1 566
Oléagineux hors soja		31 305	700	21 914
Soja		3 194	1 000	3 194
Plantes protéagineuses		4 416	1 000	4 416
Plans de pommes de terre et maïs		1 504	700	1 053
Semences de graminées fourragères et de légumineuses fourragères		442	1 000	442
Réductions / versements antérieurs et ultérieurs, etc.				-85
Total				67 486

Source : OFAG

Les contributions à des cultures particulières se fondent sur l’art. 54 de la loi sur l’agriculture (LAgr) et sont versées pour la culture des oléagineux, des légumineuses à graines, des betteraves sucrières, ainsi que pour la production de semences (pommes de terre, maïs, graminées fourragères et légumineuses fourragères). Pour des raisons pratiques, l’application de la mesure coïncide avec l’octroi des paiements directs (processus identiques).

Supplément pour les céréales

En 2024, le supplément pour les céréales s’est élevé à 134 francs par hectare. Au total, 15,6 millions de francs ont donc été versés l’année sous revue.

Supplément pour les céréales 2024

Surface	Total	Supplément
ha	milliers de fr.	fr./ha
121 486	15 646	134

Le supplément pour les céréales visé à l’art. 55 LAgr est une aide surfacique calculée sur la base des moyens disponibles (15,8 millions de francs en 2024) et de la surface éligible à ces aides.

Pour de plus amples informations

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES

**Liens vers le site Internet de l'OFAG :**

- » [Produits végétaux](#)
- » [Contributions à des cultures particulières](#)
- » [Supplément pour les céréales](#)
- » [Contributions pour la transformation de fruits](#)

Dépenses production végétale

Dénomination	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Comptes 2024	Budget 2025
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Contributions à la culture des champs	65 023 595	65 822 566	63 475 841	63 265 401	66 074 886	67 491 389	67 861 400
Contributions à des cultures particulières pour oléagineux	21 517 194	22 058 689	22 905 082	21 043 250	24 873 190	25 076 529	25 200 000
Contributions à des cultures particulières pour légumineuses à graines	5 307 561	5 370 123	5 237 052	7 259 506	4 513 630	4 408 552	4 861 400
Contributions à des cultures particulières pour betteraves sucrières	36 628 290	36 797 794	33 722 996	33 415 111	35 134 555	36 514 332	36 200 000
Contributions à des cultures particulières pour semences	1 570 549	1 595 960	1 610 710	1 547 535	1 553 510	1 491 976	1 600 000
Mesures pour les fruits	3 359 765	3 312 238	2 789 822	2 422 480	1 968 874	3 521 678	2 418 000
Mise en valeur de fruits	3 359 765	3 198 686	2 753 374	2 397 480	1 943 874	3 521 678	2 418 000
Redesign obst.ch, divers	-	113 552	36 448	25 000	25 000	-	-
Promotion des produits viticoles	864 215	10 668 887	823 899	837 700	821 070	819 598	820 000
Contrôle de la vendange, autres	864 215	826 341	823 899	822 490	821 070	819 598	820 000
Déclassement de vins, y compris frais de contrôle	-	9 842 546	-	15 210	-	-	-
Aides à la production végétale Total	69 247 574	79 803 691	67 089 561	66 525 580	68 864 829	71 832 665	71 099 400
Supplément pour les céréales	15 647 307	15 688 402	15 618 195	15 633 026	15 690 881	15 646 168	15 788 000
Dépenses production végétale Total	84 894 881	95 492 093	82 707 756	82 158 605	84 555 710	87 478 833	86 887 400

Sources : Comptes d'Etat, OFAG



Élevage

En 2024, la Confédération a soutenu l'élevage au moyen de 37,8 millions de francs de subsides.



Source : Fotolia

La Stratégie de sélection animale à l'horizon 2030 définit la direction générale que suivra la législation sur la sélection animale dans notre pays. La Suisse doit pouvoir compter sur la sélection indigène d'animaux sains, performants et adaptés aux conditions locales. C'est pourquoi la Confédération soutient le travail des organisations d'élevage.

Soutien de la Confédération

L'ordonnance sur l'élevage (OE ; RS 916.310) règle les conditions d'octroi des contributions fédérales aux organisations d'élevage suisses. En 2024, 20 organisations d'élevage reconnues œuvrant pour les espèces bovine, porcine, ovine, caprine, équine ainsi que pour les abeilles mellifères et les camélidés du Nouveau Monde étaient éligibles pour recevoir des subsides. Les principales contributions versées à ces organisations concernent la gestion du *herd-book* et les épreuves de performances. Au total, en 2024, 522 479 animaux inscrits au *herd-book* (équidés non compris) donnaient droit à des contributions, dont 418 060 bovins.

La capacité d'adaptation de l'agriculture et du secteur agroalimentaire suisses dépend aussi de la diversité génétique des espèces d'animaux de rente, qui présente en outre un intérêt patrimonial. C'est la raison pour laquelle l'OFAG soutient les mesures visant à préserver et à promouvoir les races d'animaux d'origine suisse qui sont menacées.

Type de contributions

Les contributions octroyées en 2024 pour l'élevage se sont élevées à 37,8 millions de francs. Elles ont servi à soutenir les mesures suivantes :

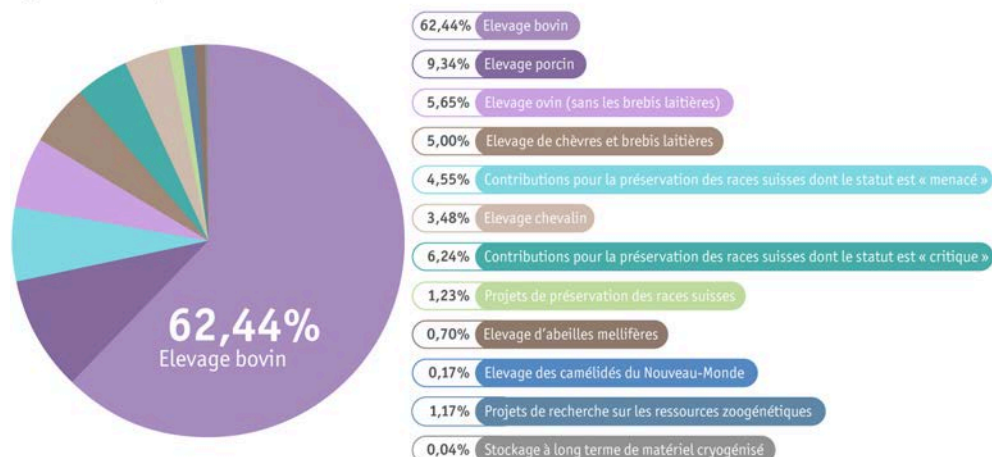
- Gestion du *herd-book* et épreuves de performances (32,8 millions de francs)

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



- Projets de recherche sur les ressources zoogénétiques, projets de préservation des races suisses et banques de gènes nationales (0,92 million de francs)
- Contributions pour la préservation des races suisses dont le statut est « critique » ou « menacé » (4,08 millions de francs)

Répartition des moyens financiers en 2024



Source : Compte d'Etat et OFAG

Races ayant le statut « critique » ou « menacé » : qu'est-ce que c'est ?

Le statut de menace des races suisses est calculé chaque année à l'aide du système de monitoring des ressources zoogénétiques suisse (GENMON). Celui-ci tient notamment compte de la taille de la population, de la répartition géographique, des liens de parenté et de l'évolution démographique de la race en question, et permet ainsi de calculer pour chaque race un indice de menace. Sur la base de cet indice, une population se voit attribuer le statut de menace moyenne « menacé » ou le statut de menace élevée « critique ». Les races ayant l'un de ces deux statuts ont droit à des contributions pour la conservation, dont le montant est toutefois nettement plus élevé pour les races ayant le statut « critique ».

Informations complémentaires

Site web OFAG Sélection animale

Dépenses pour l'élevage

Espèce et mesure	Comptes 2023	Comptes 2024	Budget 2025	Organisations d'élevage reconnues, état 2024	Races 2024
	Fr.	Fr.	Fr.	Nombre	Nombre
Bovins	23'803'441	23'621'290	23'584'973	6	33
Gestion du herd-book	7'527'899	9'130'242	8'152'533		
Appréciation de la conformation	890'928	898'614	884'700		
Contrôle laitier (CL)	14'019'854	20'663'224	13'846'440		
CL délimitation	655'000	-7'750'000	-		
Contrôle de la performance carnée	265'096	268'346	325'000		
Contrôles sanitaires	444'665	410'864	376'300		
Chevaux	1'339'790	1'314'979	1'309'390	2	4
Poulains identifiés et enregistrés	1'313'550	1'299'229	1'272'240		
Testage d'étalons en station	25'600	15'000	34'000		
Testage d'étalons sur le terrain	640	750	3'150		
Porcs	3'603'824	3'533'995	3'518'800	2	9
Gestion du herd-book	1'590'250	1'359'863	1'333'400		
Épreuves sur le terrain (ultra-sons, description linéaire, poids)	186'794	184'182	103'400		
Épreuves en station	1'326'780	1'489'950	1'582'000		
Testage de verrats sur le terrain (odeur)	-	-	-		
Infrastructure	500'000	500'000	500'000		
Moutons sans brebis laitières	2'178'501	2'138'250	2'126'826	6	20
Gestion du herd-book	1'378'728	1'389'115	1'458'729		
Épreuves de performance d'élevage	799'773	749'135	668'097		
Chèvres et brebis laitières	1'928'255	1'891'470	1'884'104	4	19
Gestion du herd-book	1'253'127	1'353'427	1'241'223		
Contrôle laitier (CL)	552'212	766'305	605'441		
CL délimitation	90'000	-265'000	-		
Épreuve de performance d'élevage (chèvres)	32'916	36'738	37'440		
Camélidés du Nouveau-monde	66'848	65'307	65'478	1	4
Gestion du herd-book	66'848	65'307	65'478		
Abeilles mellifères	268'160	263'030	263'460	1	2
Gestion du herd-book	20'700	21'240	24'800		
Pureté de race des reines	25'560	37'710	24'850		
Pureté de la race au moyen examen des ailes	240	160	280		
Épreuve de performance dans ruchers de testage	112'050	118'800	146'880		
Épreuve de testage	30'970	15'120	-		
Station de fécondation A	62'000	54'000	50'000		
Station de fécondation B	16'640	16'000	16'650		
Préservation des races suisses	4'401'729	5'003'380	5'145'866		
Préservation de la race Franches-Montagnes	832'500	-			
Préservation des races suisses dont le statut est critique *	1'079'000	1'722'821	1'865'782		
Préservation des races suisses dont le statut est menacé *	1'691'000	2'360'058	2'500'895		
Projets pour la préservation des races suisses	761'138	464'037	321'801		
Stockage à long terme d'échantillon congelés d'origine anima	14'797	14'797	14'797		
Contributions aux projets de recherche liés aux ressources zoogénétiques	23'294	441'667	442'592		
Total	37'590'548	37'831'702	37'898'897		

Sources : Compte d'État / Organisations d'élevage



Économie laitière

L'économie laitière est l'un des secteurs les plus importants de l'agriculture suisse et contribue de manière substantielle à la sécurité de l'approvisionnement alimentaire de la population. C'est la raison pour laquelle la Confédération encourage la production et la mise en valeur du lait par le biais de différents instruments.



La Confédération soutient la production et la valorisation du lait. Le tableau ci-dessous énumère les mesures de soutien pour les différents produits.

Produit	Lait cru	Fromage	Beurre	Lait écrémé	Lait en poudre consommation	Lait de crème, produits laitiers frais
Mesure						
Protection douanière	X	- ¹	X	X	X	X
Suppléments	X	X	-	-	-	-
Obligation de déclarer la production et la mise en valeur	X	X	X	X	X	X
Contrats d'achat de lait	X	-	-	-	-	-

Source: OFAG¹ La protection douanière subsiste uniquement à l'égard des pays non membres de l'Union européenne.



Soutien financier à l'économie laitière en 2024

La Confédération n'octroie de soutien financier direct au marché laitier que pour les suppléments pour le lait commercialisé, pour le lait transformé en fromage et pour l'affouragement sans ensilage. En 2024, 382 millions de francs de suppléments laitiers ont été versés aux producteurs de lait.

Supplément	Montant par kg de lait (en ct.)	Total des suppléments versés (en milliers de francs)
Supplément pour le lait transformé en fromage– dont pour le lait de vache transformé en fromage– dont pour le lait de brebis, de chèvre et de bufflonne transformé en fromage	1015	186 451184 6621 789
Supplément pour l'affouragement sans ensilage	3	29 116
Supplément pour le lait commercialisé (uniquement lait de vache)– dont pour le lait transformé en fromage	5	166 50192 331
Total		382 068

Compte tenu du fait que la demande de fromage suisse n'a commencé à se redresser que dans le courant de l'année 2024 et que le franc fort continue de peser sur les exportations, la production de fromage n'a pas encore retrouvé le niveau d'avant 2023. Malgré cela, la Confédération a versé en 2024 3,6 millions de francs de suppléments laitiers de plus que l'année précédente.

La gestion des données laitières et les moyens informatiques nécessaires ont induit pour la Confédération des coûts de près de 3,3 millions de francs, soit moins d'un pourcent du montant total versé.

Qui collecte les données relatives à la production et à la mise en valeur du lait ?

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a chargé TSM Fiduciaire Sàrl, dans le cadre d'un contrat de prestations, de collecter les données relatives à la production et à la mise en valeur du lait, de même que d'assurer la qualité de ces données. Les entreprises de transformation du lait doivent transmettre leurs données à TSM chaque mois. Chargée de s'assurer du respect de l'obligation de déclarer, celle-ci prend des sanctions en cas de non-conformité.

TSM prépare le versement des suppléments laitiers en se fondant sur les données reçues relatives à la production et à la mise en valeur du lait. L'OFAG verse les suppléments pour le lait transformé en fromage et pour l'affouragement sans ensilage aux utilisateurs de lait, calculés sur la base du décompte de la TSM. En vertu de l'ordonnance sur le soutien du prix du lait (OSL ; RS 916.350.2), les utilisateurs de lait sont alors tenus de reverser les suppléments reçus dans un délai d'un mois aux producteurs. En revanche, l'OFAG verse le supplément pour le lait commercialisé chaque mois directement aux producteurs de lait, sur la base du décompte de la TSM.

Utilisateurs de lait

Au cours de l'année sous revue, 28 utilisateurs de lait ont reçu chacun des suppléments pour le lait transformé en fromage et pour l'affouragement sans ensilage pour un montant supérieur à

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



million de francs (au total un peu plus de 104 millions de francs). Le reste des petits utilisateurs de lait a reçu un montant global de près de 112 millions de francs.

Le secteur Révisions et inspections de l’OFAG procède à des contrôles auprès des utilisateurs de lait qui fournissent des données et font valoir des suppléments laitiers, suivant une approche fondée sur les risques. En 2024, 184 exploitations ont été contrôlées ; des irrégularités ont été constatées chez 78 d’entre elles. Dans 12 cas, l’OFAG a demandé un remboursement. La plupart des irrégularités ont donné lieu à un avertissement, par exemple en raison d’erreurs de saisie mineures ou d’un premier manquement. Les utilisateurs de lait doivent rembourser les suppléments qui ont été perçus indûment sur la base de déclarations inexactes.

Interprofession du lait

Pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2025, des contrats écrits d’une durée d’au moins un an doivent être conclus pour toutes les opérations d’achat et de vente de lait cru. C’est ce que prévoit le contrat-type de l’Interprofession du lait (IP Lait), qui a été déclaré de force obligatoire générale par le Conseil fédéral en 2021. Les contrats doivent indiquer la répartition du lait dans les différents segments (A, B ou C) en fonction de leur utilisation.

Segmentation du lait selon l’utilisation faite en 2024

Segment	Description	Part de lait commercialisé en 2024
Lait A	Produits à haute valeur ajoutée bénéficiant d’une protection douanière ou d’aides (supplément pour le lait transformé en fromage, compensation du prix de la matière première).	81,6 %
Lait B	Produits laitiers à valeur ajoutée restreinte, ne bénéficiant pas de protection douanière ni d’aides, destinés au marché intérieur et à l’exportation.	18,4 %
Lait C	Produits à faible valeur ajoutée destinés au marché mondial.	–

Les commerçants et les utilisateurs de lait sont tenus de déclarer chaque mois à la TSM les quantités de lait achetées et vendues par segment. Ils doivent également déclarer les produits laitiers fabriqués avec du lait des segments B et C puis exportés, afin que la TSM puisse vérifier les données.

Selon les chiffres de la comparaison annuelle relative à l’évaluation des achats de lait au premier échelon, la quantité de lait commercialisé dans le segment A s’est inscrite à la baisse en 2024, tandis qu’elle a augmenté dans le segment B. Par contre, aucun lait C n’a été commercialisé, comme en 2023.

Les acheteurs de lait doivent communiquer aux producteurs de lait, jusqu’au 20 de chaque mois, les quantités et les prix valables pour les segments A et B pour le mois suivant. Cette nouvelle réglementation fournit aux vendeurs de lait, en particulier aux producteurs de lait, une base décisionnelle plus contraignante pour un éventuel ajustement des volumes de lait ou un changement de canal de distribution.

Sources

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



AFF : Compte d'État 2024, tome 2 DEFROFAG : Évaluation des données sur la production de lait, année civile 2024OFAG : Bénéficiaires de suppléments 2024Agristat : Statistique laitière de la Suisse 2024Secteur Révisions et inspections de l'OFAG

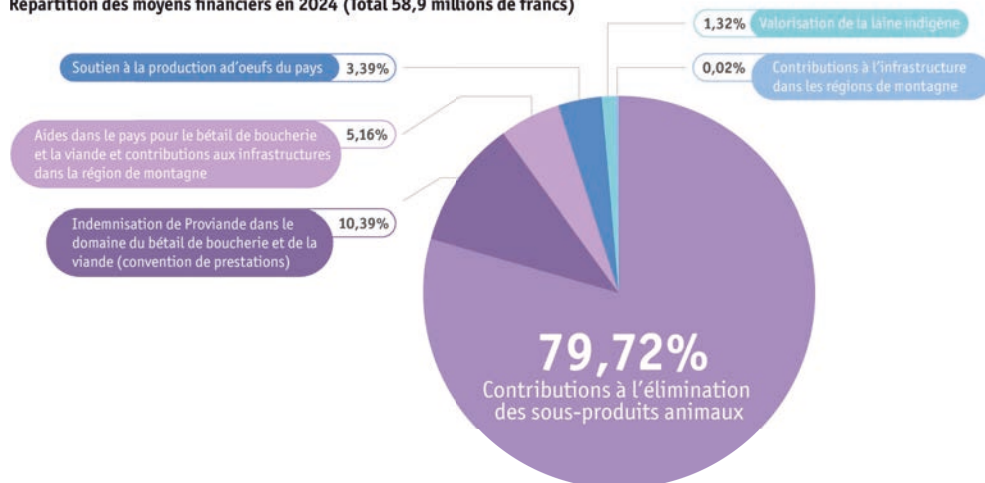
POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



La filière élevage et viande

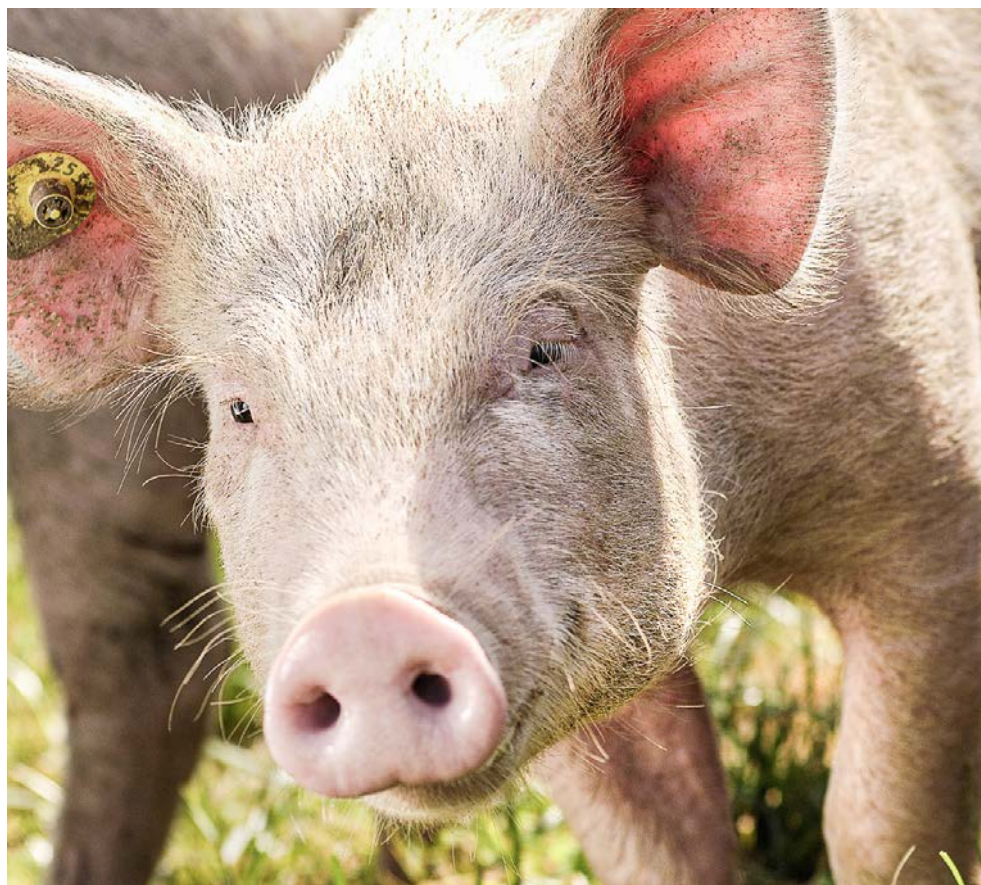
Les mesures que la Confédération prend dans le secteur de l'élevage visent à soutenir une production animale durable. Les aides allouées à ce secteur ont atteint 58,9 millions de francs en 2024. Elles consistaient majoritairement en contributions à l'élimination des sous-produits animaux.

Répartition des moyens financiers en 2024 (Total 58,9 millions de francs)



Source : Compte d'Etat et OFAG

Mesures visant les marchés du bétail de boucherie et de la viande



Par rapport à l'année précédente, l'année 2024 a été marquée par une offre légèrement supérieure sur les marchés du bétail de boucherie et de la viande. Le pays a produit un peu moins de viande en 2024, et il a été nécessaire d'en importer plus pour satisfaire la demande. L'année sous revue, la Confédération a engagé plus de ressources qu'en 2023 pour soutenir le marché de la viande, car il a fallu congeler 575 tonnes de viande de veau pour désengorger le marché.

Il existe entre l'OFAG et la coopérative Proviande une convention portant sur les redevances suivantes, perçues dans le cadre de l'application de la législation sur les marchés du bétail de boucherie et de la viande.

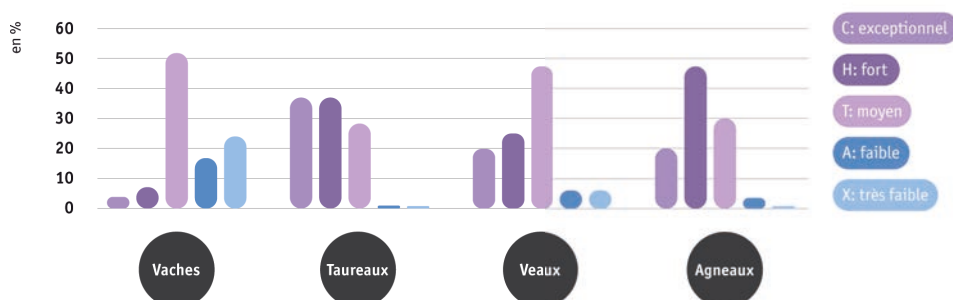
Évaluation neutre de la qualité

L'évaluation neutre de la qualité, réalisée par Proviande, est un gage de transparence sur le marché de la viande. Elle repose sur un système d'évaluation équitable et compréhensible des animaux de boucherie, et consolide la position des producteurs sur le marché. En 2024, Proviande a évalué la qualité des animaux de boucherie et leur état d'engraissement dans vingt abattoirs, suivant le système CHTAX.

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Répartition des carcasses par classe de conformation en 2024



Source : Proviande

Le développement musculaire des carcasses, mesuré selon une classification, est le premier critère de la formation des prix. Le prix de base correspond à la classe T de développement musculaire et à la classe 3 de l'état d'engraissement. Les variations par rapport à cette conformation de référence se reflètent sur les prix (Proviande).

Surveillance des marchés publics et mesures de désengorgement du marché

Surveillance des marchés publics

On a dénombré 279 marchés aux ovins en 2024, soit 9 de moins qu'en 2023. Simultanément, le nombre d'ovins vendus aux enchères a diminué de 5593 têtes (59 251 ovins en 2024). Par contre, les marchés aux bovins ont été plus nombreux (+6), et le nombre des bovins vendus aux enchères a augmenté de 458 unités (55 729 bovins vendus aux enchères sur 629 marchés en 2024).

Mesures de désengorgement du marché

En 2024, il a fallu prendre à cet égard des mesures plus énergiques qu'en 2023 : quelque 575 tonnes de viande de veau ont été stockées pour désengorger un marché temporairement saturé.

Détermination du poids mort

Mandatée par l'OFAG, Proviande détermine aussi le poids mort des animaux de boucherie (conformément à l'ordonnance du DEFR sur le pesage des animaux abattus (RS 916.341.1). En 2024, 427 contrôles de base ont été effectués dans les abattoirs ; deux d'entre eux ont débouché sur des constats de non-conformité.

Désengorgement du marché des œufs

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



En 2024, le marché des œufs a été marqué par une demande grandissante par rapport à l'année précédente. La production nationale n'a pas pu suivre, si bien qu'il a fallu recourir aux importations : le contingent tarifaire partiel a dû être augmenté de 120 millions d'unités par rapport à 2023.

Pour atténuer les effets des fluctuations saisonnières du marché (surtout après Pâques), la Confédération a débloqué en 2024 deux millions de francs affectés à des mesures de désengorgement. Au total, 11 millions d'œufs ont été vendus à prix réduit grâce à une aide de 500 000 francs, et les 1 500 000 francs restants ont été alloués à une campagne de cassage de 26 millions d'œufs, soit 1,5 million de plus qu'en 2023.

Valorisation de la laine de mouton suisse

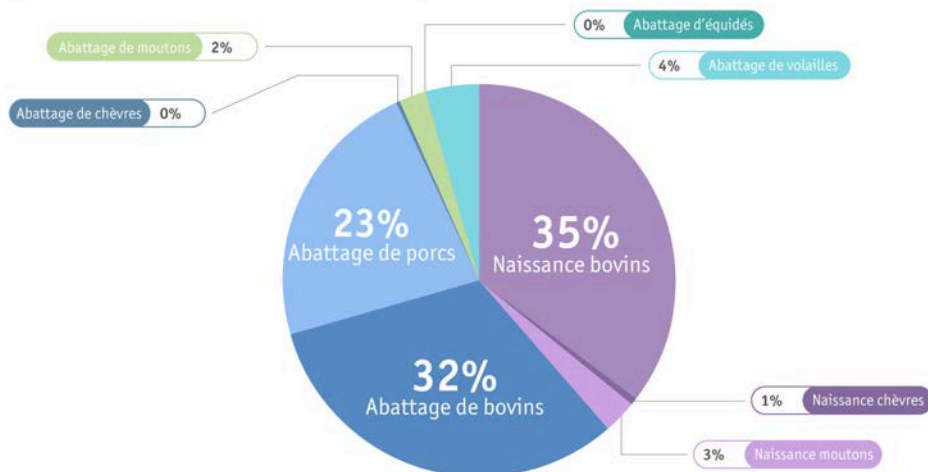
L'OFAG soutient la valorisation de la laine de mouton suisse de deux façons. Premièrement, il verse des contributions pour la transformation de la laine de mouton du pays à des organisations d'entraide qui collectent les toisons, puis trient la laine, la lavent et la transforment (toutes les opérations doivent avoir lieu en Suisse, sauf le lavage). Ces contributions ont atteint 560 000 francs l'année sous revue, ce qui correspond à environ 300 tonnes de laine. Deuxièmement, l'OFAG a participé au financement de projet novateurs dans le domaine, en l'occurrence trois projets en 2024, pour un total de 220 000 francs.

Contributions à l'élimination des déchets

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Répartition des contributions à l'élimination des sous-produits animaux 2024



Source : Compte d'Etat et OFAG

Les contributions à l'élimination des déchets représentent la majeure partie (74 % en 2024) des aides au secteur de l'élevage. Elles ont atteint 47 millions de francs l'année sous revue. Ces contributions sont versées aussi bien aux éleveurs qu'aux abattoirs, et servent à indemniser le travail d'élimination des sous-produits d'abattage. Les éleveurs les reçoivent une fois qu'ils ont dûment déclaré la naissance d'un bovin, d'un ovin ou d'un caprin, et les abattoirs les reçoivent après avoir dûment déclaré l'abattage d'un bovin, d'un ovin, d'un caprin, d'un porc, d'une volaille ou d'un équidé. Par ailleurs, ces contributions incitent les éleveurs à faire preuve de discipline dans l'enregistrement dans la base de données sur le trafic des animaux.

Banque de données sur le trafic des animaux

La banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) garantit l'identification et la traçabilité des animaux de rente. Elle joue un rôle de premier plan dans la prévention des épizooties et la lutte contre les maladies des animaux de rente ; elle a aussi une grande importance pour la sécurité sanitaire des aliments et la détermination des paiements directs aux animaux d'élevage calculés par tête. Enfin, elle est utilisée par des organismes privés, actifs par exemple dans la sélection animale. La BDTA est gérée par la société Identitas SA.

Effectifs maximums

L'art. 46 de la loi sur l'agriculture (LAgr) prévoit que le Conseil fédéral peut imposer un nombre maximum d'animaux par exploitation dans les fermes élevant des poulets ou des dindes, ou engraisant des veaux. L'ordonnance sur les effectifs maximums (OEM ; RS 916.344) est en vigueur depuis 1979. Elle vise à promouvoir une production animale durable dans les exploitations paysannes. Les contrevenants s'exposent à devoir payer une taxe dissuasive sur chaque animal surnuméraire.

Sur demande, l'OFAG peut accorder des dérogations. En 2024, ces dérogations ont été accordées à 33 exploitations pour les raisons suivantes :

- Huit exploitations ont pu, avec un cheptel supérieur à l'effectif maximum, fournir les prestations écologiques requises (PER) sans devoir céder d'engrais de ferme.
- Dans l'élevage porcin, 24 exploitations valorisent annuellement 128 230 tonnes de sous-produits de l'industrie laitière ou de l'industrie alimentaire, rendant ainsi un service d'utilité publique.

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



- Agroscope bénéficie aussi d'une dérogation et peut, en sa qualité d'institut fédéral de la recherche agronomique, dépasser l'effectif maximum autorisé.

Pour de plus amples informations

Site Internet de l'OFAG

SourcesAviforum, Aviculture en chiffres 2024Proviande – Le marché de la viande 2024Office fédéral de l'agricultureCompte d'État 2024

Dépenses économie animale

Dénomination	Budget 2024 fr.	Comptes 2024 fr.	Budget 2025 fr.
Indemnités versées à des organisations privées du bétail d'élevage	6 174 642	6 120 511	5 759 112
Soutien du marché de la viande	3 110 500	3 041 178	3 110 500
dont contributions pour le stockage de viande de porc	*	-	*
Soutien du marché des œufs	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Campagnes de vente à prix réduits	*	500 000	*
Campagne d'œufs cassés	*	1 500 000	*
Laine de mouton	800 000	777 660	800 000
Contributions à la mise en valeur de la laine de mouton	*	555 660	*
Contributions pour des projets innovatifs de laine de mouton	*	222 000	*
Contributions pour les appareils et les équipements des machines agricoles	50 000	14 716	50 000
Contributions aux frais d'élimination	48 773 900	46 976 619	47 341 600
Total	60 909 042	58 930 684	59 061 212

Sources : Comptes d'Etat et OFAG
* Le budget n'est pas détaillé pour ces sous-positions.



Moyens financiers pour les paiements directs

En vertu des art. 104 et 104a de la Constitution fédérale, l'agriculture a pour mission de fournir des prestations d'intérêt public. Chacune de ces prestations est encouragée par un type de paiement direct spécifique. En 2024, la Confédération a versé au total 2,8 milliards de francs de paiements directs destinés à l'agriculture.

Depuis la Politique agricole 2014–2017, les paiements directs sont davantage axés sur les objectifs fixés dans la Constitution fédérale, notamment la sécurité d'approvisionnement de la population en denrées alimentaires, les formes de production respectueuses de la nature, de l'environnement et des animaux, la préservation des ressources naturelles vitales ainsi que l'entretien du paysage cultivé.



Depuis le 1^{er} janvier 2014, le système des paiements directs comprend sept types de contributions, dont le nom de chacune indique clairement son principal but. Des informations plus détaillées sur les différents programmes sont disponibles sous les articles correspondants.

Dépenses

En 2024, la Confédération a versé au total 2,788 milliards de francs de paiements directs. La plus grande partie a été octroyée pour les contributions à la sécurité de l'approvisionnement (912 millions de francs), suivies des contributions au système de production (693 millions de francs), des contributions au paysage cultivé (536 millions de francs) et des contributions à la biodiversité (433 millions de francs).

Le 1^{er} janvier 2024, les modifications ci-après concernant les mesures de paiements directs sont entrées en vigueur :

- Une contribution supplémentaire de 250 francs par pâquier normal a été introduite pour les exploitations d'estivage afin de compenser partiellement la hausse des dépenses liée à la protection des troupeaux contre les grands prédateurs.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



- Une nouvelle contribution au système de production a été introduite pour l'allongement de la durée de vie productive des vaches.
- Environ 100 millions de francs ont été réaffectés au sein du crédit des paiements directs afin de financer la participation croissante aux nouvelles contributions au système de production à partir de 2024 :
 - La contribution de base s'élève à 600 francs par hectare pour la sécurité de l'approvisionnement et à 300 francs par hectare pour les surfaces herbagères permanentes SPB. Les contributions pour la production dans des conditions difficiles ont été simultanément augmentées de 100 francs par hectare dans toutes les zones. Cette réaffectation réduit les contributions à la sécurité de l'approvisionnement de 37 millions de francs dans la zone de plaine.
 - En outre, quelque 31 millions de francs de contributions à la biodiversité du niveau de qualité I pour quatre types de biodiversité, 15 millions de francs de contributions SST et 18 millions de francs de contributions pour l'allongement de la durée de vie productive des vaches ont été réalloués dans le cadre des contributions au système de production.

Dépenses pour les paiements directs

Poste de dépenses	2022	2023	2024	2025
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Contributions au paysage cultivé	524	530	536	536
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement.	1 077	952	912	912
Contributions à la biodiversité	443	450	433	439
Contribution à la qualité du paysage	147	147	147	147
Contributions au système de production	508	686	693	704
Contributions à l'efficacité des ressources	33	4	5	4
Contribution de transition	53	27	72	50
Réductions, restitutions, versements ultérieurs, etc.	-5	-5	-10	-
Total¹	2 780	2 791	2 788	2 792

¹ Sans les contributions pour les programmes de protection des eaux et des ressources, ni les contributions in situ. Source : OFAG

Nombre d'exploitations à l'année et d'exploitations d'estivage par canton en 2024

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Répartition des moyens financiers

Le graphique ci-après montre la répartition des paiements directs.

Aperçu des types de contributions

Les tableaux ci-dessous comprennent des données plus détaillées sur les différents types de contributions de même que sur les contributions versées en 2024 selon le canton et la région :

Aperçu des paiements directs par canton

Aperçu des paiements directs par région

Nombre d'exploitations à l'année et d'estivage par canton pour 2024

Exploitation à l'année avec Pdir		Exploitation d'estivage avec Pdir	
Canton	Nombre	Canton	Nombre
ZH	2 528	ZH	7
BE	8 896	BE	1 397
LU	3 986	LU	239
UR	479	UR	296
SZ	1 333	SZ	404
OW	554	OW	247
NW	377	NW	128
GL	312	GL	117
ZG	466	ZG	4
FR	2 193	FR	583
SO	1 054	SO	54
BL	731	BL	9
SH	414	SH	1
AR	570	AR	110
AI	382	AI	137
SG	3 204	SG	357
GR	1 906	GR	934
AG	2 287	AG	3
TG	1 898	TG	
TI	650	TI	224
VD	2 738	VD	624
VS	2 180	VS	514
NE	651	NE	148
GE	231	GE	
JU	884	JU	95
CH	40 904	CH	6 632

Source: OFAG

Aperçu de tous les types de paiements directs selon les cantons 2024

Canton	Contributions au paysage cultivé	Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Contributions à la biodiversité	Contributions à la qualité du paysage	Contributions au système de production	Contributions à l'utilisation efficiente des	Contribution de transition	Réductions / paiements préalables/ult	Total Paiements directs*
ZH	8 528 965	52 346 470	31 018 166	8 616 501	44 332 710	137 467	4 482 081	- 891 647	148 570 713
BE	106 594 115	179 620 858	71 917 178	27 689 608	118 738 773	687 157	14 943 449	- 1 611 580	518 579 559
LU	27 550 396	66 784 858	31 027 177	9 812 031	61 243 350	1 597 723	7 262 362	- 612 538	204 665 358
UR	13 027 533	6 972 658	4 749 076	1 512 470	3 055 168	8 247	398 853	- 67 588	29 656 418
SZ	22 556 965	21 694 795	14 297 648	3 989 725	13 232 889	45 355	1 970 854	- 53 478	77 734 754
OW	12 364 196	7 859 294	3 826 662	1 681 738	5 481 599	34 053	639 496	- 84 754	31 802 286
NW	7 523 573	5 782 626	3 078 631	1 086 514	3 764 953	33 261	536 975	- 62 999	21 743 534
GL	10 008 143	6 852 470	4 209 315	1 283 206	4 369 498		567 235	- 7 724	27 282 144
ZG	3 620 623	8 793 558	6 448 897	1 294 940	6 697 929	31 954	827 579	- 35 957	27 679 523
FR	30 190 105	65 646 897	18 776 035	11 035 448	53 561 751	235 451	5 173 603	- 775 149	183 844 141
SO	7 050 145	25 866 927	13 818 985	4 078 255	19 541 354	82 149	2 148 316	- 249 829	72 336 302
BL	5 085 156	18 981 916	10 202 383	2 339 295	13 489 304	60 540	1 492 256	- 54 281	51 596 570
SH	1 267 952	11 683 050	7 516 354	1 549 109	9 330 569	92 807	672 390	- 375 288	31 736 943
AR	8 978 607	12 567 465	2 376 239	1 625 562	7 145 431	18 014	1 139 457	- 37 621	33 813 153
AI	6 057 863	7 528 724	1 685 243	616 413	4 607 840	50 921	657 065	- 98 789	21 105 279
SG	42 382 635	59 524 202	26 958 549	9 061 701	45 132 848	435 880	6 192 183	- 663 962	189 024 037
GR	82 336 137	56 841 710	38 984 563	11 155 668	35 743 995	33 211	3 839 018	- 529 651	228 404 651
AG	7 851 170	47 417 829	28 819 770	7 330 455	39 401 724	332 140	4 072 807	- 664 635	134 561 259
TG	3 306 915	34 495 801	14 955 445	5 983 157	38 128 237	360 842	3 563 742	- 784 675	100 009 465
TI	13 930 069	12 078 513	5 875 029	1 608 410	6 840 466	25 390	714 773	- 116 559	40 956 091
VD	41 032 031	90 303 981	43 545 078	15 937 093	84 033 138	362 458	4 693 754	- 961 477	278 946 055
VS	43 315 148	35 537 949	22 429 964	6 745 006	19 851 639	113 828	1 735 903	- 263 835	229 465 602
NE	13 377 909	31 836 439	7 588 684	4 185 335	18 805 020	50 681	1 751 069	- 252 585	77 342 552
GE	354 943	7 800 827	3 448 801	1 245 663	8 198 718	26 846	291 179	- 179 916	21 187 062
JU	17 390 559	36 748 714	15 197 515	5 609 328	28 358 677	47 125	2 645 737	- 196 833	105 800 822
CH	535 681 855	911 568 530	432 751 386	147 072 634	693 087 581	4 903 499	72 412 137	- 9 633 350	2 787 844 271
Zonen									
Plaine	44 533 966	356 774 879	182 921 553	59 211 349	360 821 920	3 336 199	31 112 975	-5 267 345	1033 445 495
Colline	42 085 986	133 024 140	55 741 832	17 646 727	96 954 772	892 713	10 743 229	-1 550 642	355 538 757
Monta	63 717 587	121 010 029	35 584 447	15 052 836	74 698 344	409 104	9 301 940	-1 092 344	318 681 944
Monta	110 484 953	161 997 896	53 718 685	20 891 856	88 137 331	242 538	11 790 354	-1 163 483	446 100 130
Monta	82 872 562	83 120 709	37 885 481	13 687 649	43 995 676	20 684	5 700 150	- 550 425	266 732 486
Monta	56 705 511	55 640 877	34 986 522	10 013 778	28 479 538	2 261	3 763 489	- 326 941	189 265 036
Estiva	135 281 289		31 912 865	10 568 438				317 830	178 080 422

*Sans les contributions pour les programmes de protection des eaux et d'utilisation durable des ressources

Source: OFAG

Aperçu des paiements directs 2024

	Suisse 1 000 Fr.	Région			
		Plaine 1 000 Fr.	Collines 1 000 Fr.	Montagne 1 000 Fr.	Estivage 1 000 Fr.
Contributions au paysage cultivé	535 682	44 534	105 804	250 063	135 281
Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert	139 527	4 016	39 147	96 364	
Contribution pour surfaces en pente	124 705	13 964	36 336	74 406	
Contribution pour surfaces en forte pente	10 604	27	604	9 973	
Contribution pour surfaces viticoles en pente	11 726	5 646	3 090	2 990	
Contribution de mise à l'alpage	113 837	20 881	26 626	66 330	
Contribution d'estivage	135 281				135 281
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	911 569	356 775	254 034	300 759	
Contribution de base	532 692	252 124	135 580	144 988	
Contribution pour la production dans des conditions difficiles	266 224	10 795	101 762	153 668	
Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes	112 653	93 857	16 693	2 104	
Contributions à la biodiversité	432 751	182 922	91 326	126 591	31 913
Contribution pour la qualité I	142 672	80 453	31 696	30 523	
Contribution pour la qualité II	172 064	54 862	34 243	51 047	31 913
Contribution pour la mise en réseau	118 015	47 607	25 387	45 021	
Contribution à la qualité du paysage	147 073	59 211	32 700	44 593	10 568
Contributions au système de production	693 088	360 822	171 653	160 613	
Contribution pour l'agriculture biologique	73 283	41 801	13 508	17 975	
Contributions pour le non-recours aux produits phytosanitaires	76 421	62 948	11 658	1 815	
Contribution pour la biodiversité fonctionnelle	1 394	1 214	173	7	
Contributions pour l'amélioration de la fertilité du sol	76 759	65 627	10 162	970	
Contribution pour une utilisation efficiente de l'azote dans les grai	17 712	13 951	3 370	391	
Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les	110 198	26 460	32 166	51 572	
Contributions au bien-être des animaux	315 461	139 619	94 083	81 759	
Contribution pour une durée de vie productive plus longue des	21 861	9 203	6 534	6 124	
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	4 903	3 336	1 302	265	
Contribution pour l'utilisation de techniques d'application précise des produits phytosanitaires	741	633	76	32	
Contribution pour l'alimentation biphase des porcs appauvrie en matière azotée	4 162	2 703	1 226	234	
Contribution de transition	72 412	31 113	20 045	21 254	
Réductions / paiements antérieurs et ultérieurs / limitations, etc.	- 9 633	- 5 267	- 2 643	- 2 041	318
Total des paiements directs	2 787 844	1 033 445	674 221	902 098	178 080

Remarque : les contributions pour les programmes de protection des eaux et d'utilisation durable des ressources ainsi que les contributions in situ font partie du budget des paiements directs, mais ne figurent pas dans l'OPD

Source: OFAG

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Exécution

Ce sont les cantons qui contrôlent que les exploitations agricoles fournissent bien les prestations écologiques requises et respectent les exigences des programmes de paiements directs auxquels elles sont inscrites. S'ils constatent des infractions aux dispositions, ils réduisent les paiements directs. Les exploitations n'ont pas le droit d'utiliser de produits phytosanitaires présentant un risque élevé dans le cadre des prestations écologiques requises, à moins de bénéficier d'une autorisation spéciale.



Contrôles

Les exploitations agricoles fournissent des prestations d'intérêt public, en échange de quoi elles reçoivent des paiements directs. Pour les recevoir, elles doivent respecter les prestations écologiques requises (PER) et les exigences des programmes de paiements directs auxquels elles participent. Les cantons contrôlent les exploitations au moins une fois tous les huit ans et effectuent en plus des contrôles en fonction des risques.

On entend, par contrôles en fonction des risques, des contrôles effectués dans des exploitations présentant un risque accru de manquements. Pour choisir ces exploitations, les cantons se fondent sur les critères suivants :

- des manquements constatés lors de contrôles précédents ;
- un soupçon justifié ;
- des changements importants dans l'exploitation ;
- des domaines déterminés chaque année qui présentent des risques plus élevés de manquement.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



En 2024, les domaines présentant les risques les plus élevés de manquement étaient les suivants :

- bandes refuges dans les projets de mise en réseau ;
- utilisation de produits phytosanitaires ;
- bordures tampon de tous types ;
- litière dans le programme de bien-être animal SST ;
- domaines librement définis par les cantons.

Les exploitations doivent fournir la preuve qu’elles respectent bien les conditions requises. Pour ce faire, elles doivent tenir à jour divers documents, par exemple le carnet des champs, qui seront contrôlés lors du passage des contrôleurs. Les cantons vérifient en outre que les produits phytosanitaires sont utilisés correctement en analysant des échantillons de sol et de végétaux (voir tableau 9).

Informations complémentaires

Pour de plus amples informations sur le système de contrôles en fonction des risques, rendez-vous sur le site Internet de l’OFAG : Contrôles

Tableau 1 : Contrôles dans les exploitations à l’année ayant droit aux paiements directs

Domaine de contrôle	Exploitation (total)	Exploitations contrôlées	Exploitation avec manquement		Exploitations contrôlées avec manquement		Contrôles	Contrôles avec manquement	
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%	
Prestations écologiques requises	40 879	8 954	22	1 008	11	9 186	1 028	11	
Surfaces de promotion de la biodiversité QI	40 110	7 871	20	476	6	8 129	511	6	
Agriculture biologique	7 600	3 876	51	309	8	4 056	315	8	
Production de lait et de viande basée sur les herbages	27 993	4 710	17	242	5	4 802	245	5	
Programmes de bien-être des animaux	33 968	12 511	37	1 349	11	13 107	1 386	11	

Source : SIPA, Acontrol et les cantons* Les données de ce tableau n’incluent pas celles des contrôles sur la sécurité sanitaire des aliments prévus par la législation relative aux affaires vétérinaires, ni celles des inspections concernant

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



la santé et la protection des animaux. Elles ne tiennent pas compte non plus des exploitations à l'année qui n'ont reçu que des paiements effectués après coup.

Tableau 2 : Contrôles dans les exploitations d'estivage ayant droit aux paiements directs

Domaine de contrôle	Exploitation (total)	Exploitations contrôlées	Exploitation avec manquement		Exploitations contrôlées avec manquement	Contrôles avec manquement		
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	
Contributions d'estivage	6 587	1 064	16	148	14	1 096	151	14

Source : SIPA, Acontrol et les cantons* Les données de ce tableau n'incluent pas celles des contrôles sur la sécurité sanitaire des aliments prévus par la législation relative aux affaires vétérinaires, ni celles des inspections concernant la santé et la protection des animaux. Elles ne tiennent pas compte non plus des exploitations d'estivage qui ne reçoivent que des contributions à la biodiversité et à la qualité du paysage.

Tableau 3 : Prestations écologiques requises

Tableau 4 : Estivage

Tableau 5 : Production de lait et de viande basée sur les herbages

Tableau 6 : Programmes de bien-être animal

Tableau 7 : Agriculture biologique

Tableau 8 : Surfaces de promotion de la biodiversité QI

Tableau 9 : Analyses en laboratoire de produits phytosanitaires

Réductions des paiements directs

Lorsqu'une exploitation ne respecte pas complètement les dispositions légales, le canton réduit les paiements directs selon les prescriptions de la Confédération. Les contributions de l'exploitation concernée sont alors réduites suivant un montant unitaire fixe, par unité ou proportionnellement (pourcentage). En cas de manquements répétés, les réductions des paiements directs doublent, voire quadruplent, dans la plupart des cas.

Tableau 10 : Réduction des paiements directs des exploitations à l'année

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Tableau 11 : Réduction des paiements directs des exploitations d'estivage

Autorisations spéciales dans le domaine de la protection des végétaux

Des autorisations spéciales peuvent être octroyées pour traiter des cultures avec des produits phytosanitaires normalement interdits dans le programme des PER.

En 2024, 4959 autorisations spéciales ont été octroyées pour environ 21 838 hectares de surface agricole utile. La majeure partie d'entre elles concernaient la lutte contre des ravageurs du colza et le doryphore.

Tableau 12 : Autorisations spéciales accordées dans le domaine de la protection des végétaux en 2024

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Total	Autorisations		Surface	
	Nombre d'exploitations	% de toutes les autorisations	ha	% de la surface
Grandes cultures				
Application de produits phytosanitaires entre le 15.11 et le 15.02	186	4	1 349	7
Traitements au moyen d'herbicides non sélectifs	63	1	143	1
Traitement d'herbages permanents au moyen d'herbicides sélectifs	11	0	84	0
Traitement sur des terres assolées au moyen d'un herbicide non autorisé dans les PER	48	1	234	1
Traitement de céréales au moyen d'un insecticide non autorisé dans les PER	25	1	133	1
Traitement de colza au moyen d'un insecticide non autorisé dans les PER	2 597	55	12 118	60
Traitement de pommes de terre ¹ au moyen d'un insecticide non autorisé dans les PER	700	15	2 977	15
Traitement de betteraves sucrières ² au moyen d'un insecticide non autorisé dans les PER ³	986	21	2 819	14
Traitement d'autres cultures au moyen d'un insecticide non autorisé dans les PER	71	2	381	2
Total dans les grandes cultures	4 687	100	20 238	100
Cultures maraîchères				
Traitement de légumes de plein champ au moyen d'un herbicide non autorisé dans les PER	10	4	25	2
Traitement de légumes de conserve au moyen d'un herbicide non autorisé dans les PER	0	0	0	0
Traitement de légumes de plein champ au moyen d'un insecticide non autorisé dans les PER	75	30	203	14
Traitement de légumes de plein champ au moyen d'un insecticide non autorisé dans les PER	148	59	839	58

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Source : OFAG¹ Seul un canton a octroyé une autorisation spéciale régionale pour le traitement des pucerons.²
Deux cantons ont octroyé une autorisation spéciale régionale pour le traitement des pucerons.³ Seulement si un traitement réalisé au moyen d'un organisme utile ou d'un produit phytosanitaire autorisé dans les PER s'est révélé insuffisant.

Contrôles 2024 dans les exploitations à l'année dans le domaine des PER

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquement	Exploitations contrôlées avec manquement	Contrôles	Contrôles avec manquement	Contrôles avec manquement
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	2 286	355	16	34	10	368	35	10
AI	381	174	46	2	1	183	2	1
AR	570	228	40	14	6	234	14	6
BE	8 891	1 554	17	204	13	1 560	204	13
BL/BS	731	131	18	14	11	135	16	12
FR	2 189	772	35	105	14	807	105	13
GE	231	96	42	6	6	114	6	5
GL	312	70	22	3	4	70	3	4
GR	1 905	328	17	71	22	328	71	22
JU	884	242	27	18	7	267	19	7
LU	3 984	1 037	26	77	7	1 042	79	8
NE	651	102	16	14	14	102	14	14
NW	377	99	26	6	6	99	6	6
OW	554	153	28	10	7	153	10	7
SG	3 200	535	17	63	12	549	66	12
SH	414	126	30	13	10	131	14	11
SO	1 054	325	31	19	6	335	20	6
SZ	1 332	344	26	28	8	346	28	8
TG	1 893	387	20	59	15	393	62	16
TI	650	144	22	21	15	150	23	15
UR	479	116	24	0	0	116	0	0
VD	2 738	722	26	67	9	763	68	9
VS	2 180	216	10	24	11	218	24	11
ZG	466	130	28	13	10	136	13	10
ZH	2 527	568	22	123	22	587	126	21
CH	40 879	8 954	22	1 008	11	9 186	1 028	11

Source : SIPA, Acontrol et cantons

Contrôles 2024 dans les exploitations d'estivage

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquement	Exploitations contrôlées avec manquement	Contrôles	Contrôles avec manquement	Contrôles avec manquement
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	2	0	0	0	0	0	0	0
AI	137	16	12	0	0	16	0	0
AR	108	20	19	2	10	20	2	10
BE	1 394	238	17	15	6	239	15	6
BL/BS	9	0	0	0	0	0	0	0
FR	578	76	13	5	7	76	5	7
GE	0	0	0	0	0	0	0	0
GL	116	13	11	1	8	13	1	8
GR	932	243	26	37	15	269	37	14
JU	93	14	15	7	50	14	7	50
LU	239	32	13	6	19	32	6	19
NE	147	16	11	4	25	16	4	25
NW	128	10	8	2	20	10	2	20
OW	247	23	9	2	9	23	2	9
SG	357	45	13	2	4	46	2	4
SH	1	0	0	0	0	0	0	0
SO	54	9	17	0	0	9	0	0
SZ	404	48	12	12	25	48	12	25
TG	0	0	0	0	0	0	0	0
TI	223	27	12	1	4	27	1	4
UR	275	47	17	7	15	47	7	15
VD	618	126	20	37	29	129	39	30
VS	514	61	12	8	13	62	9	15
ZG	4	0	0	0	0	0	0	0
ZH	7	0	0	0	0	0	0	0
CH	6 587	1 064	16	148	14	1 096	151	14

Source : SIPA, Acontrol et cantons

Contrôles 2024 dans les exploitations à l'année dans le domaine de la PLVH

Cantons	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquement	Exploitations contrôlées avec manquement	Contrôles	Contrôles avec manquement	Contrôles avec manquement
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	1 181	145	12	2	1	150	2	1
AI	338	42	12	1	2	42	1	2
AR	529	82	16	0	0	82	0	0
BE	6 333	875	14	56	6	875	56	6
BL/BS	455	71	16	8	11	73	10	14
FR	1 511	205	14	14	7	205	14	7
GE	59	22	37	0	0	22	0	0
GL	301	64	21	10	16	64	10	16
GR	1 682	189	11	35	19	189	35	19
JU	637	20	3	1	5	20	1	5
LU	2 936	344	12	7	2	344	7	2
NE	499	73	15	0	0	73	0	0
NW	360	51	14	6	12	51	6	12
OW	512	60	12	3	5	60	3	5
SG	2 688	425	16	26	6	425	26	6
SH	92	31	34	0	0	35	0	0
SO	591	62	10	0	0	62	0	0
SZ	1 193	158	13	12	8	158	12	8
TG	929	137	15	9	7	214	10	5
TI	453	83	18	10	12	83	10	12
UR	464	54	12	0	0	54	0	0
VD	1 438	257	18	2	1	257	2	1
VS	1 308	80	6	4	5	80	4	5
ZG	349	47	13	1	2	47	1	2
ZH	1 155	1 133	98	35	3	1 137	35	3
CH	27 993	4 710	17	242	5	4 802	245	5

Source : SIPA, Acontrol et cantons

Contrôles 2024 dans les exploitations à l'année dans le domaine du bien-être animal

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquement	Exploitations contrôlées avec manquement	Contrôles	Contrôles avec manquement	Contrôles avec manquement
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	1 675	530	32	32	6	590	35	6
AI	366	172	47	19	11	177	20	11
AR	549	179	33	11	6	182	11	6
BE	7 878	3 086	39	267	9	3 213	269	8
BL/BS	620	237	38	6	3	248	6	2
FR	1 918	839	44	98	12	878	100	11
GE	73	22	30	7	32	22	7	32
GL	294	98	33	11	11	103	12	12
GR	1 805	966	54	79	8	991	82	8
JU	826	290	35	24	8	342	29	8
LU	3 624	613	17	100	16	627	101	16
NE	562	156	28	15	10	256	18	7
NW	337	148	44	9	6	156	10	6
OW	499	81	16	17	21	81	17	21
SG	2 928	1 090	37	136	12	1 110	139	13
SH	250	109	44	2	2	111	2	2
SO	886	441	50	23	5	477	24	5
SZ	1 200	427	36	86	20	452	88	19
TG	1 432	506	35	37	7	523	41	8
TI	480	165	34	43	26	175	45	26
UR	409	90	22	8	9	90	8	9
VD	1 821	714	39	117	16	715	118	17
VS	1 218	594	49	95	16	612	96	16
ZG	416	133	32	21	16	138	22	16
ZH	1 902	825	43	86	10	838	86	10
CH	33 968	12 511	37	1 349	11	13 107	1 386	11

Source : SIPA, Acontrol et cantons

Contrôles 2024 dans les exploitations à l'année dans le domaine du bio

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquement	Exploitations contrôlées avec manquement	Contrôles	Contrôles avec manquement	Contrôles avec manquement
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	318	49	15	8	16	49	8	16
AI	24	4	17	0	0	4	0	0
AR	126	29	23	4	14	29	4	14
BE	1 407	999	71	63	6	1 069	64	6
BL/BS	161	42	26	2	5	43	3	7
FR	237	81	34	6	7	86	6	7
GE	66	66	100	1	2	66	1	2
GL	99	23	23	2	9	24	2	8
GR	1 218	251	21	91	36	257	93	36
JU	206	197	96	14	7	212	14	7
LU	481	458	95	13	3	460	14	3
NE	125	116	93	8	7	121	8	7
NW	79	21	27	4	19	21	4	19
OW	191	45	24	6	13	45	6	13
SG	479	123	26	7	6	126	7	6
SH	52	44	85	1	2	44	1	2
SO	186	92	49	11	12	98	12	12
SZ	182	44	24	6	14	44	6	14
TG	372	204	55	11	5	217	11	5
TI	160	36	23	5	14	36	5	14
UR	58	8	14	2	25	9	2	22
VD	428	430	100	12	3	432	12	3
VS	371	367	99	20	5	415	20	5
ZG	97	87	90	4	5	89	4	4
ZH	477	60	13	8	13	60	8	13
CH	7 600	3 876	51	309	8	4 056	315	8

Source : SIPA, Acontrol et cantons

*Ces données contiennent les contrôles pertinents pour les paiements directs selon l'OPD. Elles peuvent toutefois également contenir des contrôles de labels selon l'ordonnance sur l'agriculture biologique. Le rythme des contrôles pertinents pour les paiements directs est déterminé par les directives de l'OCCEA. Les contrôles de labels ont lieu chaque année.

Contrôles 2024 dans les exploitations à l'année dans le domaine des SPB

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquement	Exploitations contrôlées avec manquement	Contrôles	Contrôles avec manquement	Contrôles avec manquement
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	2 276	344	15	27	8	345	27	8
AI	369	92	25	6	7	96	6	6
AR	563	114	20	4	4	118	4	3
BE	8 876	1 488	17	115	8	1 494	115	8
BL/BS	728	109	15	3	3	117	3	3
FR	2 168	290	13	11	4	292	11	4
GE	231	70	30	4	6	75	4	5
GL	310	62	20	4	6	62	4	6
GR	1 896	487	26	60	12	555	63	11
JU	884	40	5	16	40	41	16	39
LU	3 976	594	15	16	3	595	17	3
NE	635	198	31	3	2	198	3	2
NW	374	41	11	2	5	41	2	5
OW	547	99	18	4	4	99	4	4
SG	3 172	485	15	20	4	486	20	4
SH	405	126	31	10	8	131	10	8
SO	1 051	159	15	20	13	160	21	13
SZ	1 328	159	12	7	4	159	7	4
TG	1 865	1 089	58	39	4	1 153	66	6
TI	602	170	28	9	5	176	11	6
UR	475	108	23	7	6	117	7	6
VD	2 610	805	31	53	7	872	54	6
VS	1 795	232	13	17	7	235	17	7
ZG	461	63	14	1	2	63	1	2
ZH	2 513	447	18	18	4	449	18	4
CH	40 110	7 871	20	476	6	8 129	511	6

Source : SIPA, Acontrol et cantons

Analyses de laboratoire de produits phytosanitaires dans des exploitations à l'année en 2024*

Canton	Analyses de laboratoire	Analyses de laboratoire avec manquement	Analyses de laboratoire avec manquement
	Nombre	Nombre	%
AG	38	1	3
AI	0	0	0
AR	0	0	0
BE	48	4	8
BL/BS	0	0	0
FR	130	4	3
GE	20	0	0
GL	0	0	0
GR	13	2	15
JU	12	0	0
LU	22	7	32
NE	7	0	0
NW	0	0	0
OW	0	0	0
SG	19	5	26
SH	12	1	8
SO	12	0	0
SZ	0	0	0
TG	15	4	27
TI	12	0	0
UR	0	0	0
VD	57	0	0
VS	20	1	5
ZG	10	0	0
ZH	40	3	8
CH	487	32	7

Source : Acontrol et cantons

*Lors de la campagne 2024, la Confédération a financé aux cantons 200 analyses de laboratoire des résidus de produits phytosanitaires. La répartition des échantillons entre les cantons se fait en fonction de la proportion de terres ouvertes et en tenant compte de la viticulture. C'est pourquoi certains cantons n'ont pas bénéficié d'analyses de laboratoire financées par la Confédération. Les cantons peuvent faire effectuer des analyses de laboratoire supplémentaires à leurs propres frais.

Réductions des paiements directs en 2024 dans les exploitations à l'année

Canton	Réductions des paiements directs Francs	Exploitations recevants des paiements directs Nombre	Exploitations sanctionnées par des réductions Nombre	Part d'exploitations sanctionnées par des réductions %	Réduction moyenne par exploitation Francs
ZH	590 615	2 528	363	14%	1 627
BE	1 883 544	8 896	1 742	20%	1 081
LU	577 089	3 986	471	12%	1 225
UR	50 218	479	55	11%	913
SZ	164 793	1 333	205	15%	804
OW	54 391	554	59	11%	922
NW	56 396	377	76	20%	742
GL	20 014	312	29	9%	690
ZG	85 192	466	37	8%	2 302
FR	1 116 549	2 193	464	21%	2 406
SO	242 297	1 054	119	11%	2 036
BL	35 884	731	44	6%	816
SH	94 034	414	86	21%	1 093
AR	43 664	570	61	11%	716
AI	111 752	382	76	20%	1 470
SG	843 872	3 204	433	14%	1 949
GR	592 336	1 906	425	22%	1 394
AG	504 994	2 287	302	13%	1 672
TG	703 642	1 898	399	21%	1 764
TI	209 039	650	101	16%	2 070
VD	943 903	2 738	420	15%	2 247
VS	359 536	2 180	295	14%	1 219
NE	174 788	651	51	8%	3 427
GE	53 636	231	37	16%	1 450
JU	183 662	884	97	11%	1 893
	9 695 841	40 904	6 447	16%	1 517

Source : SIPA, y compris les exploitations astreintes à une réduction de 100 % des paiements directs

Réductions des paiements directs en 2024 dans les exploitations d'estivage

Canton	Réductions des paiements directs	Exploitations recevant des paiements directs	Exploitations d'estivage sanctionnées	Part d'exploitations d'estivage sanctionnées
	Francs	Nombre	Nombre	%
ZH	0	7	0	0%
BE	33 249	1 397	39	3%
LU	5 844	239	7	3%
UR	23 617	296	8	3%
SZ	1 352	404	10	2%
OW	581	247	2	1%
NW	0	128	0	0%
GL	2 772	117	3	3%
ZG	0	4	0	0%
FR	13 433	583	8	1%
SO	13 895	54	2	4%
BL	0	9	0	0%
SH	0	1	0	0%
AR	2 441	110	5	5%
AI	11 397	137	5	4%
SG	9 058	357	2	1%
GR	30 679	934	60	6%
AG	0	3	0	0%
TG	0	0	0	0%
TI	2 241	224	1	0%
VD	159 713	624	34	5%
VS	2 855	514	14	3%
NE	0	147	0	0%
GE	0	0	0	0%
JU	0	95	0	0%
Suisse	313 125	6 632	200	3%

Source : SIPA, y compris les exploitations astreintes à une réduction de 100 % des paiements directs



Contributions au paysage cultivé

La Confédération rétribue le travail fourni par l'agriculture pour conserver un paysage cultivé ouvert en octroyant des contributions, qui se sont élevées en 2024 à 535 millions de francs, soit environ six millions de plus que l'année précédente. Ces aides fédérales varient très peu d'une année à l'autre ; leur progression reflète plutôt l'évolution des pratiques agricoles sur le long terme.



Les contributions au paysage cultivé sont au nombre de six :

- contribution pour le maintien d'un paysage ouvert
- contribution pour surfaces en pente
- contribution pour surfaces en forte pente
- contribution pour surfaces viticoles en pente
- contribution de mise à l'alpage
- contribution d'estivage

En 2024, les exploitations à l'année ont reçu 75 % des contributions au paysage cultivé. Les 25 % restants ont été versés à des exploitations d'estivage, sous forme de contributions d'estivage. Cette répartition reste stable depuis des années.

Le tableau ci-après permet de voir les contributions au paysage cultivé versées aux exploitations à l'année, par zone agricole et par canton.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert

La contribution pour le maintien d'un paysage ouvert compense de manière adéquate les charges supplémentaires nécessaires pour conserver un paysage ouvert dans les zones situées à plus haute altitude.

Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert en 2024

Caractéristique	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	26 064	230 799	279 665	536 528
Exploitations	Nombre	4 330	11 178	12 358	27 866
Surface par exploitation	ha	6.02	20.65	22.63	19.25
Contribution par exploitation	Fr.	928	3 502	7 798	5 007
Total des contributions	1 000 Fr.	4 016	39 147	96 364	139 527

Source : OFAG

Les exploitations de plaine obtiennent, elles aussi, une contribution pour le maintien d'un paysage ouvert si elles exploitent des terres qui se trouvent dans la région des collines ou dans la région de montagne. Les contributions versées en 2024 ont peu varié par rapport à l'année précédente.

Contribution pour surfaces en pente

La contribution pour surfaces en pente permet de rémunérer l'exploitation des terres présentant une déclivité de 18 % ou plus, dans toutes les zones. Aucune contribution n'est versée pour les pâturages permanents, les surfaces viticoles et les haies.

Contribution pour surfaces en pente en 2024

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Caractéristique	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surfaces donnant droit aux contributions, avec :					
– une déclivité de 18 à 35 %	ha	26 235	59 361	70 714	156 309
– une déclivité de 35 à 50 %	ha	2 732	11 473	33 420	47 625
– une déclivité de plus de 50 %	ha	1 295	3 966	22 019	27 281
Total	ha	30 262	74 801	126 153	231 215
Nombre d'exploitations	Nombre	10 293	10 415	11 860	32 568
Contribution par exploitation	Fr.	1 357	3 489	6 274	3 829
Total des contributions	1 000 Fr.	13 964	36 336	74 406	124 705

Source : OFAG

La superficie des terres éligibles à des contributions pour surfaces en pente est restée stable par rapport à l'année précédente. L'étendue des surfaces déclarées peut varier, car les agriculteurs ne peuvent pas exploiter chaque année leurs terres de la même manière à cause, par exemple, des conditions météorologiques ou de restructurations.

Contribution pour surfaces en forte pente

La contribution pour surfaces en forte pente est destinée aux exploitations dont la surface agricole utile comprend au moins 30 % de prairies de fauche en forte déclivité (> 35 %).

Contribution pour surfaces en forte pente en 2024

Caractéristique	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface donnant droit aux contributions (déclivité supérieure à 35 %)	ha	128	2 553	30 802	33 482
Nombre d'exploitations	Nombre	26	540	3 800	4 366
Surface par exploitation	ha	4.91	4.73	8.11	7.67
Contribution par exploitations	Fr.	1 029	1 119	2 624	2 429
Total des contributions	1 000 Fr.	27	604	9 973	10 604

Source : OFAG

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



La superficie des terres éligibles à la contribution pour surfaces en forte pente a perdu un millier d’hectares par rapport à l’année précédente.

Contribution pour surfaces viticoles en pente

La contribution pour surfaces viticoles en pente vise à pérenniser la culture des vignobles en forte pente ou en terrasses.

Contribution pour surfaces viticoles en pente en 2024

	Unité	Total
Somme des surfaces donnant droit à des contributions	ha	3 722
Surfaces en forte pente, déclivité de 30 à 50 %	ha	1 697
Surfaces en forte pente, déclivité supérieure à 50 %	ha	473
Terrasses	ha	1 553
Nombre d’exploitations	Nombre	2 099
Surface par exploitation	ha	1.77
Contribution par exploitation	Fr.	5 587
Total des contributions	1 000 Fr.	11 726

Source : OFAG

La part des vignobles en forte pente ou en terrasses qui sont éligibles à ces contributions représente environ 30 % de toute la surface viticole. Leur superficie a diminué de 42 hectares par rapport à l’année précédente.

Contribution de mise à l’alpage

La contribution de mise à l’alpage incite financièrement les exploitations à l’année à estiver leurs animaux. Elle s’élève à 370 francs par pâquier normal (PN). Un PN correspond à l’estivage d’une unité de gros bétail (UGB) pendant cent jours (cf. l’article consacré aux exploitations d’estivage dans le présent rapport agricole). La contribution de mise à l’alpage est toujours calculée sur la base de la charge effective en bétail de l’année précédente. En l’occurrence, les contributions 2024 se fondent sur la saison d’alpage 2023.

Contribution de mise à l’alpage en 2024

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Pâquier normal	PN	56 436	71 963	179 270	307 669
Nombre d'exploitations	Nombre	4 285	5 064	9 172	18 521
PN par exploitation	PN	13.17	14.21	19.55	16.61
Contribution par exploitation	Fr.	4 873	5 258	7 232	6 146
Total des contributions	1 000 Fr.	20 881	26 626	66 330	113 837

Source : OFAG

La région de montagne compte, pour l'estivage, au moins trois fois plus de pâquiers normaux (PN) que la région de plaine. Chaque exploitation à l'année de la région de montagne a, en 2023, estivé en moyenne 19,55 PN. Autrement dit, l'estivage permet de couvrir une grande partie des besoins des animaux qui séjournent dans les alpages.



Contribution d'estivage

Les contributions d'estivage ont pour but d'encourager l'exploitation et l'entretien des vastes pâturages dans les Alpes, les Préalpes et le Jura. La région d'estivage accueille quelque 310 000 PN. En raison de la présence de grands prédateurs, une contribution complémentaire a été introduite en 2024 pour les exploitations d'estivage qui appliquent une stratégie de protection des troupeaux.

Contribution d'estivage en 2024

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Catégorie d'animaux	Contributions	Exploitations	PN
Unité	1000 Fr.	Nombre	Nombre
Moutons, brebis laitières exceptées	8 208	743	22 937
Autres animaux de rente consommant des fourrages grossiers	118 071	6 191	295 784
Contribution supplémentaire pour les vaches, les brebis et les chèvres laitières	4 299	4 447	107 480
Contribution supplémentaire pour l'application d'une stratégie individuelle de protection des troupeaux	4 703	449	18 811
Total	135 281	-	-

Le total des exploitations ne figure pas dans le tableau, car les exploitations peuvent élever des animaux appartenant à différentes catégories. Le total des PN n'y figure pas non plus, car la contribution supplémentaire est versée pour des animaux déjà comptés dans les PN des animaux de rente consommant des fourrages grossiers.Source : OFAG

Nombre d'exploitations et pâquiers normaux donnant droit à une contribution supplémentaire pour la protection des troupeaux en 2024

Catégorie d'animaux	PN	Exploitations
Unité	Nombre	Nombre
Moutons	15 640	325
Brebis laitières	768	31
Chèvres	2 130	145
Bovins	273	33
Total	18 811	-

Contribution d'estivage des moutons, par type d'activité pastorale en 2024

Activité pastorale	Exploitations	Animaux recevant des contributions	Contributions
Unité	Nombre	PN	1 000 Fr.
Surveillance permanente par un berger	255	16 510	6 589
Pâturages tournants	231	4 268	1 360
Autres pâturages	261	2 159	259
Total	747	22 937	8 208

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Source : OFAG

La tendance s’est légèrement inversée en 2024 : le nombre de moutons surveillés en permanence par un berger n’a cessé de croître ces dernières années. Or, le recours à cette pratique a de nouveau diminué en 2024, tout comme l’estivage des moutons dans son ensemble. Ce renversement de tendance pourrait s’expliquer par la présence de grands prédateurs, mais aussi par les modifications apportées par la législation sur la chasse au financement des mesures de protection des troupeaux.

Évolution de l’estivage par catégorie d’animaux entre 2021 et 2024

Catégorie d’animaux		2021	2022	2023	2024
Vaches laitières	Exploitations	4 448	4 429	4 256	4 185
	PN	102 160	106 055	105 682	103 128
Vaches mères et autres vaches	Exploitations	2 845	2 858	2 976	3 030
	PN	48 676	51 310	54 567	54 596
Autres bovins	Exploitations	5 865	5 848	5 807	5 811
	PN	108 841	113 988	118 954	115 397
Équidés	Exploitations	707	715	735	731
	PN	3 350	3 341	3 450	3 490
Moutons	Exploitations	859	839	839	840
	PN	20 947	22 473	22 365	23 311
Chèvres	Exploitations	1 255	1 211	1 172	1 235
	PN	5 889	6 118	5 861	5 768
Autres animaux estivés	Exploitations	577	43	52	48
	PN	1 390	94	117	112

Les brebis laitières sont ici comprises dans le total des moutons.Source : OFAG

En 2024, la charge en bétail a diminué d’environ 5200 PN pour atteindre quelque 306 000 PN. La saison d’alpage 2024 a été marquée par un temps humide.

Contributions d’estivage par canton et par catégorie d’animaux

Statistique d’estivage : exploitations et pâquiers normaux par canton

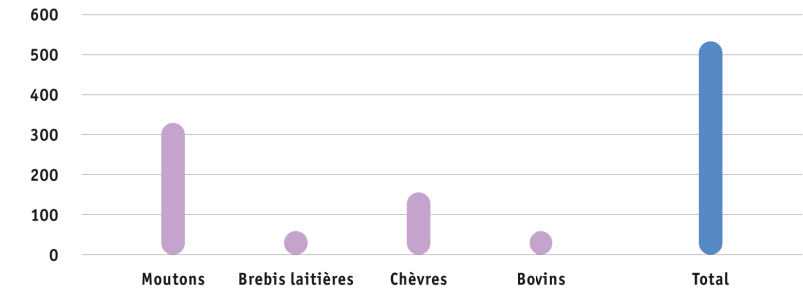
Palements directs aux exploitations d’estivage par canton

Contribution supplémentaire pour la protection des troupeaux par catégorie d’animaux et par canton

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Nombre d'exploitations d'estivage avec contribution pour mesures de protection de troupeaux 2024



Source : OFAG

Pour de plus amples informations

Informations de fond Contributions au paysage cultivé

Contributions au paysage cultivé 2024: contribution pour le maintien d'un paysage ouvert, contribution pour surfaces en pente, contribution pour surfaces en forte pente, contribution pour surfaces viticoles en pente, contribution de mise à l'alpage

Cant.	Contribution pour le maintien d'un				Contribution pour surfaces en				Contribution pour surfaces				Contribution pour surfaces				Contribution de mise à			
	Expl.		Surface		Tot. contr.		Expl.		Surface		Tot. contr.		Expl.		Surface		Tot. contr.		Surfa	
	No.	ha	No.	ha	No.	fr.	No.	ha	No.	ha	No.	fr.	No.	ha	No.	ha	No.	fr.	No.	ce
ZH	780	12 744	2 073	256	1 906	8 777	4 233	985	37	273	66 010	165	146	261 915	567	1 761	431			
BE	6 658	119 116	31 336	960	7 315	47 526	25 717	357	1 026	6 692	1 987 568	58	105	430 819	4 534	22 214	846			
LU	2 865	42 443	9 130	854	3 360	21 166	11 021	913	353	1 985	551 166	32	27	49 359	1 133	3 882	069			
UR	477	6 497	2 223	936	449	4 343	3 224	180	337	2 730	1 464 288	3	1	1 545	432	2 255	484			
SZ	1 245	19 097	5 690	282	1 245	9 820	5 602	107	287	1 773	602 137	16	9	17 835	962	4 866	781			
OW	536	7 043	1 971	670	521	4 174	2 622	305	214	1 421	490 263	2	1	4 175	475	3 414	120			
NW	361	5 160	1 444	641	357	3 301	2 143	193	177	1 328	506 145	1	1	1 530	287	1 448	287			
GL	292	5 742	1 961	376	292	3 364	2 197	429	140	1 309	439 963	3	2	9 910	267	2 129	221			
ZG	313	6 028	1 492	183	394	3 010	1 563	305	38	215	52 819	1	0	474	143	453	001			
FR	1 354	35 169	6 659	219	1 751	8 367	3 789	746	6	40	7 218	19	35	64 582	1 239	9 574	823			
SO	542	12 836	2 688	878	769	5 246	2 412	628				5	2	5 473	255	918	150			
BL	601	13 598	1 997	611	648	5 642	2 555	721	2	16	4 089	42	35	57 922	124	330	481			
SH	146	2 754	276	527	317	1 595	706	466				97	87	144 425	28	94	331			
AR	564	11 561	3 255	685	558	6 054	2 953	995	26	148	31 563	4	4	9 180	349	1 664	894			
AI	376	6 959	2 150	605	372	3 195	1 590	591	15	64	12 409	1	0	1 005	203	936	424			
SG	2 419	40 097	10 200	779	2 744	23 146	12 421	747	344	2 622	743 514	56	96	285 550	1 880	9 336	635			
GR	1 850	50 793	18 774	578	1 809	30 168	18 368	877	834	9 715	2 797 668	33	25	57 140	1 708	16 513	776			
AG	1 192	17 737	1 932	430	1 826	10 127	4 570	277	5	24	4 157	129	137	231 885	251	1 036	940			
TG	184	2 212	451	021	989	2 986	1 383	140	2	15	2 711	53	60	95 221	340	1 374	823			
TI	591	9 740	3 250	600	477	3 757	2 474	426	153	1 055	308 300	179	205	464 626	352	2 863	626			
VD	1 159	30 584	6 603	777	1 745	8 823	4 162	120	18	169	28 528	395	755	2 454 030	1 041	12 510	523			
VS	2 104	28 849	9 989	208	1 412	9 228	5 719	620	348	1 841	483 973	704	1 863	6 854 588	1 204	7 549	253			
NE	569	25 546	7 659	579	532	3 149	1 351	845	2	7	6 585	58	71	142 000	293	1 990	550			
GE	1	12	3 869		43	83	37 191					39	49	75 495	24	238	389			
JU	687	24 209	6 307	899	737	4 169	1 881	107	2	42	12 892	4	4	5 730	430	4 478	635			
CH	27 866	536 528	139 527	422	32 568	231 215	124 705	272	4 366	33 482	10 603 967	2 099	3 722	11 726 413	18 521	113 837	492			
Zone																				
Plaine	4 330	26 064	4 016	111	10 293	30 262	13 963	727	26	128	26 753	1 248	1 965	5 646 074	4 285	20 881	302			
Colline	5 795	120 618	13 761	786	5 271	34 276	15 917	009	46	182	33 425	299	704	2 443 027	2 156	9 930	738			
ZM I	5 383	110 181	25 385	261	5 144	40 525	20 418	713	494	2 371	570 813	140	221	647 207	2 908	16 695	593			
ZM II	6 555	149 508	47 195	985	6 142	56 337	30 794	607	1 282	8 264	2 417 494	285	767	2 742 199	4 147	27 334	667			
ZM III	3 591	77 474	28 897	205	3 533	41 311	25 435	498	1 472	12 455	4 090 281	88	50	190 297	3 034	24 259	280			
ZM IV	2 212	52 683	20 271	073	2 185	28 504	18 175	717	1 046	10 083	3 465 200	39	15	57 608	1 991	14 735	913			

Source : OFAG

Kulturlandschaftsbeiträge: Sömmerungsbeiträge 2024

Kant.	Schafe (ohne Milchschafe)			Übrige Raufutterverzehrende Tiere			Zusatzbeitrag für Milchkühe, Milchschafe und Milchziegen			Zusatzbeitrag für Herdenschutz*			Total	
	Be- triebe	Beitrags- berech- tigter Besatz	Beiträge	Be- triebe	Beitrags- berech- tigter Besatz	Beiträge	Be- triebe	Beitrags- berech- tigter Besatz	Beiträge	Be- triebe	Beitrags- berech- tigter Besatz	Beiträge	Be- triebe	Beiträge
	Anzahl	NST	Fr.	Anzahl	NST	Fr.	Anzahl	NST	Fr.	Anzahl	NST	Fr.	Anzahl	Fr.
ZH				7	330	132 048	3	8	321				7	132 369
BE	129	2 404	726 680	1 315	57 369	22 932 385	998	24 751	990 056	34	1 030	257 445	1 394	24 906 566
LU	25	231	72 272	237	6 905	2 759 368	135	1 433	57 304	4	104	26 092	239	2 915 035
UR	74	1 808	593 315	226	7 323	2 929 249	194	3 640	145 596	16	760	189 941	275	3 858 101
SZ	37	930	329 656	387	12 635	5 053 865	310	3 877	155 080	23	957	239 222	404	5 777 823
OW	19	173	51 617	234	9 000	3 594 543	205	4 806	192 236	11	93	23 266	247	3 861 662
NW	10	221	70 962	124	4 499	1 799 558	91	1 800	71 995	2	149	37 262	128	1 979 777
GL	10	515	193 410	110	7 041	2 810 260	93	3 488	139 514	13	508	127 061	116	3 270 245
ZG				4	143	57 259	3	40	1 581				4	58 840
FR	27	767	278 570	560	23 531	9 392 316	350	6 926	277 024	9	586	146 606	578	10 094 516
SO	2	13	1 571	52	2 540	1 015 893	21	189	7 554				54	1 025 017
BL				9	348	139 332							9	139 332
SH				1	116	46 204							1	46 204
AR				106	2 513	1 003 750	84	1 488	59 540				108	1 063 290
AI	6	104	30 717	132	3 152	1 257 959	111	1 752	70 093	2	32	8 059	137	1 366 828
SG	27	1 378	528 316	342	20 571	8 204 089	269	7 154	286 179	34	1 503	375 827	357	9 394 411
GR	141	7 134	2 770 440	860	52 342	20 933 175	611	13 393	535 722	116	6 339	1 584 761	932	25 824 098
AG				2	189	75 480							2	75 480
TG														
TI	54	1 370	431 373	200	8 844	3 537 635	144	4 531	181 245	38	1 673	418 237	223	4 568 491
VD	28	1 007	386 412	597	35 287	14 030 837	388	12 648	505 921	52	1 400	349 884	618	15 273 053
VS	149	4 809	1 718 199	451	24 179	9 628 536	330	11 558	462 306	92	3 638	909 465	514	12 718 506
NE	3	21	7 926	143	5 515	2 177 862	62	797	31 894	3	39	9 668	147	2 227 350
GE														
JU	2	52	16 542	92	11 413	4 559 697	45	3 201	128 057				93	4 704 296
Total	743	22 937	8 207 976	6 191	295 784	118 071 300	4 447	107 480	4 299 218	449	18 811	4 702 795	6 587	135 281 289

* neuer Beitrag ab 2024

Quelle: BLW

Statistique d'estivage 2024 : exploitations et pâquiers normaux par canton

Cant.	Vaches laitières		Vaches mères, vaches nourrices et «autres vaches»		Autres bovins		Chevaux		Moutons		Chèvres		Autres	
	Expl.	Charge	Expl.	Charge	Expl.	Charge	Expl.	Charge	Expl.	Charge	Expl.	Charge	Expl.	Charge
	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN	No.	PN
ZH	3	8	4	49	7	230	1	2	1	1	2	4		
BE	973	24 125	532	6 975	1 284	22 592	114	533	151	2 484	313	794	14	63
LU	129	1 404	133	1 894	233	3 273	21	36	29	209	31	49	6	16
UR	179	3 475	71	834	174	2 317	12	21	76	1 693	62	290	7	12
SZ	295	3 690	186	2 066	374	6 106	42	99	45	1 131	85	237	4	3
OW	202	4 754	79	770	225	3 107	15	26	21	173	38	74	1	1
NW	88	1 767	49	683	122	1 741	4	4	10	226	26	66	1	0
GL	90	3 472	58	875	108	2 509	13	17	10	516	32	80	1	1
ZG	3	40	3	27	4	82								
FR	332	6 707	181	2 031	551	13 165	54	178	41	941	86	198	3	6
SO	21	189	31	779	54	1 440	7	63	4	17	1	1		
BL			5	121	9	228								
SH					1	106								
AR	82	1 458	8	84	102	994	6	15			38	39		
AI	109	1 673	15	39	129	1 115	4	4	6	92	42	93		
SG	251	6 903	190	3 229	335	8 842	19	41	34	1 429	117	412	2	4
GR	546	12 599	609	17 009	755	17 558	214	765	163	6 816	151	1 085	5	6
AG			1	3	3	192	1	9						
TG														
TI	94	3 419	105	1 623	140	1 400	38	149	55	1 344	79	1 636		
VD	379	12 353	354	7 282	591	14 613	53	163	35	1 278	54	118		
VS	303	11 094	277	4 314	379	6 328	66	190	151	4 886	74	585	4	1
NE	61	797	72	1 290	138	3 392	14	113	3	21	3	2		
GE														
JU	45	3 201	67	2 623	93	4 066	33	1 062	5	55	1	4		
Total	4 185	103 128	3 030	54 596	5 811	115 397	731	3 490	840	23 311	1 235	5 768	43	112

Un PN = 1 UGB * durée d'estivage / 100 jours

Source : OFAG

Paielements directs aux exploitations d'estivage 2024

Cantons	Contributions d'estivage ^{c)}		Contributions à la biodiversité		Contributions à la qualité du paysage ^{a)}		Total ^{b)}	
	No.	Tot. contr. fr.	Expl. No.	Tot. Contr. fr.	Expl. No.	Tot. Contr. fr.	Expl. No.	Tot. Contr. fr.
ZH	7	132 369	5	8 525	4	20 115	7	161 008
BE	1 394	24 906 566	1 127	5 671 241	1 202	1 482 544	1 397	32 060 350
LU	239	2 915 035	186	493 259	220	298 594	239	3 706 888
UR	275	3 858 101	237	1 451 131	158	251 844	296	5 561 075
SZ	404	5 777 823	368	1 497 921	343	562 758	404	7 838 502
OW	247	3 861 662	235	936 202	209	368 597	247	5 166 462
NW	128	1 979 777	121	452 836	108	191 419	128	2 624 032
GL	116	3 270 245	116	1 310 738	107	215 017	117	4 796 000
ZG	4	58 840	3	5 316	3	3 773	4	67 929
FR	578	10 094 516	423	1 460 882	544	1 287 244	583	12 842 641
SO	54	1 025 017	53	167 284			54	1 192 301
BL	9	139 332	6	15 742			9	155 075
SH	1	46 204					1	46 204
AR	108	1 063 290	100	133 550	78	163 247	110	1 360 087
AI	137	1 366 828	115	147 197	106	122 906	137	1 636 931
SG	357	9 394 411	269	1 670 606	300	1 023 290	357	12 088 306
GR	932	25 824 098	821	8 767 738	12	43 883	933	34 635 719
AG	2	75 480			3	7 876	3	83 356
TG								
TI	223	4 568 491	145	803 470	142	213 168	223	5 585 129
VD	618	15 273 053	569	2 651 650	563	2 362 811	623	20 287 514
VS	514	12 718 506	494	4 068 168	374	861 111	514	17 647 786
NE	147	2 227 350	122	157 731	72	212 444	148	2 597 526
GE								
JU	93	4 704 296	38	41 679	75	875 796	95	5 621 771
Total	6 587	135 281 289	5 553	31 912 865	4 623	10 568 438	6 629	177 762 593

a) contribution fédéral
b) Avant réduction / paiement ultérieur
c) A partir de 2024 avec la contribution supplémentaire pour la protection de troupeaux

Source : OFAG



Contributions à la sécurité de l’approvisionnement

La Confédération a versé des contributions à la sécurité de l’approvisionnement à hauteur de 912 millions de francs en 2024. L’exploitation des surfaces n’évolue guère d’une année à l’autre. Les dépenses consacrées à la sécurité de l’approvisionnement ont reculé de 40 millions de francs par rapport à l’année précédente, en raison de transferts vers d’autres instruments de paiements directs.

Les informations essentielles à ce sujet figurent sous contributions à la sécurité de l’approvisionnement (admin.ch). Les contributions à la sécurité de l’approvisionnement comprennent les trois sous-contributions suivantes :

- Contribution de base ;
- Contribution pour la production dans des conditions difficiles ;
- Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes.

La contribution de base représente la plus grande partie des contributions à la sécurité de l’approvisionnement (59 %). Le reste se répartit entre la contribution pour la production dans des conditions difficiles (29 %) et la contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes (12 %).

Contribution de base

La contribution de base de 600 francs par hectare a pour objectif de maintenir la capacité de production. Le montant est le même dans toutes les zones. La moitié de la contribution de base est versée pour les surfaces herbagères permanentes déclarées en tant que surfaces de promotion de la biodiversité.

Contribution de base 2024

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	449 231	243 719	279 816	972 765
– dont SPB	ha	41 317	29 825	71 679	142 820
Nombre d’exploitations	Nombre	17 089	11 136	12 310	40 535
Surface par exploitation	ha	26	22	23	24
Contribution par exploitation	fr.	14 754	12 175	11 778	13 142
Total des contributions	1 000 fr.	252 124	135 580	144 988	532 692

Source : OFAG

La part des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) est plus importante dans les régions des collines et de montagne qu’en plaine. Par ailleurs, c’est en plaine que les exploitations participantes sont les plus grandes (26,3 ha en moyenne). Viennent ensuite les exploitations

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



de montagne, avec 22,7 hectares, et celles de la région des collines, à peine plus petites avec leurs 21,9 hectares en moyenne. Il en découle que la contribution de base moyenne par exploitation est la plus importante en plaine (14 754 francs) et la plus faible dans la région de montagne (11 778 francs), les exploitations de la région des collines occupant la place au milieu (12 175 francs).

La contribution de base est réduite proportionnellement pour les exploitations à partir du 60^e hectare : une contribution réduite est ainsi versée pour les surfaces entre 60 et 140 hectares. Au-delà du 140^e hectare, plus aucune contribution de base n'est versée par hectare supplémentaire. Pour les communautés d'exploitation, les limites de l'échelonnement sont multipliées par le nombre d'exploitations participantes.

Baisse de la contribution de base pour les exploitations de grande taille en 2024

Surface	Exploitations	Réduction	Réduction par exploitation
Unité	Nombre	1 000 fr.	fr.
jusqu'à 60 ha	34	13 765	405
60 à 80 ha	966	908 035	940
80 à 100 ha	288	1 183 363	4 109
100 à 120 ha	97	913 337	9 416
120 à 140 ha	46	526 713	11 450
plus de 140 ha	43	1 370 850	31 880
Total	1 474	4 916 063	3 335

Source : OFAG

En 2024, la réduction de la contribution de base s'est élevée à 4,9 millions de francs et a concerné un total de 1474 exploitations. Parmi les exploitations obtenant des contributions à la sécurité de l'approvisionnement, 43 avaient une surface de plus de 140 hectares. Rien que pour ces exploitations, la réduction s'élevait à 1,4 million de francs.

Contribution pour la production dans des conditions difficiles

La contribution pour la production dans des conditions difficiles tient compte des coûts accrus et des rendements réduits liés à la production dans les régions allant de la zone des collines à la zone de montagne IV. Elle a été augmentée en 2024 afin de compenser la réduction de la contribution de base, et d'éviter ainsi une redistribution de l'argent des régions de montagne vers les régions de plaine à la suite des modifications introduites en 2024.

Contribution pour la production dans des conditions difficiles 2024

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	25 232	227 158	275 047	527 438
Nombre d'exploitations	nombre	4 138	11 132	12 310	27 580
Surface par exploitation	ha	6.10	20.41	22.34	19.12
Contribution par exploitation	fr.	2 609	9 141	12 483	9 653
Total des contributions	1 000 fr.	8 087	79 521	126 855	214 463

Source : OFAG

Les exploitations situées en plaine obtiennent également une contribution pour la production dans des conditions difficiles si elles exploitent des surfaces dans la région des collines ou dans la région de montagne. La contribution moyenne par exploitation augmente avec la difficulté croissante : de la région de plaine avec 2609 francs à la région de montagne avec 12 483 francs, en passant par la région des collines avec 9141 francs.

Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes

La contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes rémunère la préservation du potentiel accru de production de calories sur ces surfaces. Elle se monte à 400 francs par hectare dans toutes les zones.

Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes 2024

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	234 641	41 732	5 259	281 632
Nombre d'exploitations	nombre	15 783	7 062	2 400	25 245
Surface par exploitation	ha	14.87	5.91	2.19	11.16
Contribution par exploitation	fr.	5 947	2 364	877	4 462
Total des contributions	1 000 fr.	93 857	16 693	2 104	112 653

Source : OFAG

Les grandes cultures et les cultures pérennes se retrouvent principalement en plaine et dans la région des collines, ce qui se reflète dans la surface par exploitation. C'est donc logiquement dans ces zones que la contribution par exploitation est la plus élevée.

Le tableau ci-dessous redonne une présentation détaillée des contributions à la sécurité de l'approvisionnement versées selon les trois types de contributions, ventilées par canton et par zone agricole.

Contributions à la sécurité de l'approvisionnement 2024

Cantons	Contr. de base			Contr. pour la production dans des conditions difficiles			Contr. pour terres ouvertes et cultures pérennes		
	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.
	Nb.	ha	Fr.	Nb.	ha	Fr.	Nb.	ha	Fr.
ZH	2 501	64 704	35 714 656	744	12 192	5 292 823	2 061	28 347	11 338 992
BE	8 862	182 007	100 997 462	6 633	117 979	60 088 993	5 739	46 336	18 534 403
LU	3 959	71 974	40 818 498	2 836	41 808	19 798 895	2 452	15 419	6 167 465
UR	476	6 510	3 410 204	476	6 409	3 550 426	25	30	12 028
SZ	1 323	21 715	11 995 907	1 233	17 922	9 485 480	232	534	213 408
OW	544	7 581	4 202 970	533	6 955	3 630 368	67	65	25 956
NW	372	5 736	3 122 285	359	5 075	2 641 941	38	46	18 400
GL	311	6 818	3 663 497	292	5 660	3 148 545	43	101	40 428
ZG	460	9 452	5 365 546	309	5 511	2 790 784	231	1 593	637 228
FR	2 168	71 337	40 222 469	1 345	34 884	16 154 735	1 658	23 174	9 269 693
SO	1 039	29 062	15 825 422	533	12 684	5 998 619	828	10 107	4 042 886
BL	722	20 262	10 984 198	591	13 385	5 669 449	606	5 821	2 328 269
SH	413	12 895	7 131 446	137	2 551	965 157	401	8 966	3 586 447
AR	563	11 413	6 543 947	562	11 336	6 010 534	39	32	12 984
AI	372	6 746	3 872 886	372	6 707	3 644 509	34	28	11 328
SG	3 159	66 492	37 646 315	2 398	38 532	19 414 235	1 174	6 159	2 463 652
GR	1 894	54 434	27 028 104	1 837	50 550	28 845 011	629	2 421	968 596
AG	2 268	54 263	30 135 103	1 167	17 181	6 737 682	2 136	26 363	10 545 044
TG	1 859	45 105	25 661 690	178	2 170	1 010 991	1 660	19 558	7 823 120
TI	636	11 855	6 121 848	582	9 581	5 224 582	393	1 830	732 084
VD	2 707	99 666	54 248 227	1 124	30 102	14 244 926	2 386	54 527	21 810 828
VS	2 172	34 949	16 428 463	2 091	28 712	15 979 409	1 213	7 825	3 130 077
NE	646	30 694	16 251 001	564	25 472	13 632 802	313	4 882	1 952 636
GE	228	9 170	4 895 502	1	12	6 650	217	7 247	2 898 676
JU	881	37 928	20 403 880	683	24 067	12 256 633	670	10 221	4 088 200
CH	40 535	972 765	532 691 524	27 580	527 438	266 224 177	25 245	281 632	112 652 829

Zones									
Plaine	17 089	449 231	252 123 720	4 138	25 232	10 794 635	15 783	234 641	93 856 523
Collines	5 772	131 824	73 281 742	5 768	118 240	47 031 792	4 467	31 777	12 710 607
ZM I	5 364	111 895	62 297 984	5 364	108 918	54 729 966	2 595	9 955	3 982 078
ZM II	6 529	148 792	80 424 400	6 529	146 557	79 886 612	1 526	4 217	1 686 885
ZM III	3 577	77 529	39 411 796	3 577	76 390	43 366 131	633	857	342 783
ZM IV	2 204	53 494	25 151 882	2 204	52 101	30 415 042	241	185	73 953

Source : OFAG



Contributions à la qualité du paysage

La Confédération a octroyé des contributions à la qualité du paysage pour un total de 147 millions de francs en 2024 afin de préserver, de promouvoir et de façonner des paysages attrayants. Il s'agissait notamment de conserver des pâturages boisés, d'entretenir des châtaigneraies ou d'encourager l'agriculture de montagne.

Objectif de la mesure

Cet instrument permet de préserver et d'encourager de manière ciblée la diversité paysagère de la Suisse. Les contributions à la qualité du paysage (CQP) sont liées à des projets. Les cantons peuvent ainsi tenir compte des besoins régionaux.

La Confédération met à la disposition de chaque canton des moyens financiers à hauteur de 120 francs par hectare de surface agricole utile (SAU) et de 80 francs par pâquier normal dans les limites de la charge usuelle en bétail. Elle ne verse toutefois pas plus de 90 % des contributions. Cette stratégie permet de limiter les moyens financiers à disposition des projets de qualité du paysage aux dépenses communiquées dans le message du Conseil fédéral sur la politique agricole 2014–2017 et reconduites pour la période 2018–2025.



Moyens financiers et chiffres de référence statistiques 2024

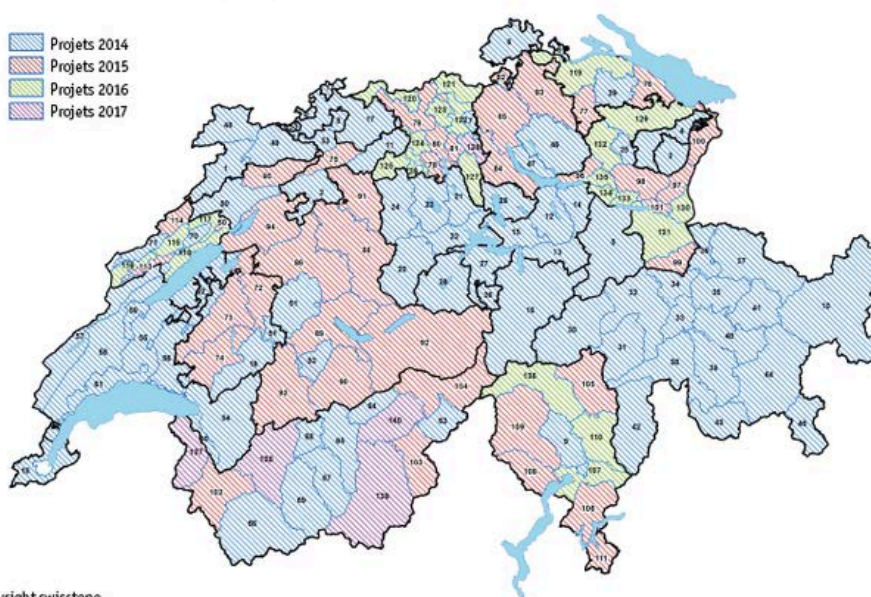
Avec les projets autorisés entre 2014 et 2021, on dénombre au total 137 projets de qualité du paysage en cours, pour lesquels la Confédération a versé 147 millions de francs en 2024. Les cantons doivent en outre financer au moins 10 % des contributions.

Projets relatifs à la qualité du paysage en 2024

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Projets de qualité du paysage



Copyright swisstopo

Source : Office fédéral de l'agriculture – 2019

Le tableau suivant sert de légende au graphique ci-dessus.

Le tableau récapitulatif ci-après présente toutes les données relatives aux projets de promotion de la qualité du paysage, qui sont expliqués ci-dessous.

Contributions à la qualité du paysage selon les régions en 2024

Actuellement, 36 130 exploitations à l'année et 4648 exploitations d'estivage, soit respectivement 83 % et 69 % des exploitations de chaque type, ont conclu une convention sur huit ans concernant les mesures de qualité du paysage. La Confédération a versé une moyenne de 3778 francs pour les exploitations à l'année et de 2273 francs pour les exploitations d'estivage pour les mesures mises en œuvre. Les contributions par hectare de surface agricole utile (SAU) sont légèrement plus basses dans la région de plaine que dans les régions des collines ou de montagne.

Contributions à la qualité du paysage selon les régions en 2024

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Région d'estivage	Total
Total des contributions	1 000 fr.	59 211	32 700	44 593	10 568	147 073

Source : OFAG

Contributions à la qualité du paysage selon les cantons en 2024

Comme le nombre de projets et de mesures mis en œuvre varient d'un canton à l'autre, les contributions par canton divergent fortement. Les sommes les plus élevées ont été attribuées dans les cantons de Berne (28 millions de francs) et de Vaud (16 millions de francs), ce dernier ayant également obtenu le montant le plus élevé pour les régions d'estivage.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS

**Contributions à la qualité du paysage en fonction des projets en 2024**

Le montant de la contribution pour chaque projet dépend de la surface agricole utile (SAU), du nombre d'exploitations dans le périmètre de projet, ainsi que de l'importance de la participation au projet en question. Les données pour chaque projet figurent dans le tableau ci-dessous :

Contributions par catégorie de mesures en 2024

Près de 45 % des contributions sont versées pour la diversité dans les herbages, les vignes et les grandes cultures. Les formes traditionnelles d'exploitation (comme les terrasses cultivées) sont encouragées par 5 % des contributions. Les arbres fruitiers et les arbres isolés, les haies ou les pâturages comportant de nombreux éléments structurants donnent droit quant à eux à 28 % des contributions.

N°	Catégorie de mesure	Nombre	Contributions	Part
		Exploitations	fr.	Contributions
1	Paysage d'agriculture productrice	12 784	32 941 532	22%
2	Paysage d'agriculture extensive	1 048	1 281 194	1%
3	Paysage d'herbages productifs	14 117	19 938 718	14%
4	Paysage d'herbages extensifs	13 041	12 156 536	8%
5	Paysage viticole et d'arboriculture productive	1 534	1 774 130	1%
6	Paysage marqué par l'eau	7 946	3 035 031	2%
7	Paysage arborisé	31 358	24 718 534	17%
8	Paysage ouvert	4 583	4 059 608	3%
9	Paysage structuré	13 216	13 491 534	9%
10	Paysage de modes d'exploitation traditionnels	11 744	7 522 589	5%
11	Paysage du patrimoine	31 409	20 113 692	14%
12	Paysage accessible	14 757	5 660 956	4%
13	Dispositions diverses	2 244	378 578	<1%

Légende des projets QP

Numéro du projet	Nom du projet
1	Franches-Montagnes et Clos du Doubs (JU)
2	Solothurn-Grenchen (SO)
3	Appenzell Innerrhoden (AI)
4	Appenzell Ausserrhoden (AR)
5	Glarus (GL)
6	Schaffhausen (SH)
7	Limmattal (AG)
8	Leimental-Dorneckberg (SO)
9	Valle Verzasca (TI)
10	Engiadina Bassa (GR)
11	Olten-Gösigen-Gäu (SO)
12	Einsiedeln (SZ)
13	Fronalp-Pragel (SZ)
14	March (SZ)
15	Rigi-Mythen (SZ)
16	Uri (UR)
17	Basel-Land (BL)
18	Genf (GE)
19	Intyamon et Jogne (FR)
20	Entlebuch (LU)
21	Hochdorf (LU)
22	Luzern (LU)
23	Sursee (LU)
24	Willisau (LU)
25	Neckertal (SG)
26	Obwalden (OW)
27	Nidwalden (NW)
28	Zugerland (ZG)
29	Mittelthurgau (TG)
30	Cadi (GR)
31	Lumnezia/Vals (GR)
32	Foppa/Safiental (GR)
33	Heinzenberg/ Domleschg (GR)
34	Imboden (GR)
35	Plessur (GR)
36	Rheintal (GR)
37	Prättigau (GR)
38	Hinterrhein (GR)
39	Surses (GR)
40	Albulatal (GR)
41	Landschaft Davos (GR)
42	Mesolcina/ Calanca (GR)
43	Bregaglia (GR)
44	Oberengadin (GR)
45	Valposchiavo (GR)
46	Zürich Oberland (ZH)
47	Pfannenstiel (ZH)
48	Ajoie (JU)
49	Delémont (JU)
50	Chasseral (BE)
51	Gantrisch (BE/FR)
51	Gantrisch (BE/FR)
52	igtal 2014, ER Thun inkl. Diemtigtal (BE)
53	Thierstein (SO)
54	Alpes Vaudoises (VD)
55	Gros-de Vaud (VD)
56	Jorat (VD)
57	Jura (VD)
58	Pied-du-Jura (VD)
59	Plaine de l'Orbe (VD)
60	Plaine du Rhône (VD)
61	Rives lémaniques (VD)
62	Broye (VD/FR)
62	Broye (VD/FR)
63	Binntal (VS)
64	Lötschental (VS)
65	Pfyn (VS)
66	Entremont (VS)
67	Val d'Anniviers (VS)
68	Noble et Louable Contrée (VS)
69	Hérens (VS)
70	Val du Ruz (NE)
71	Vallée de la Brévine (NE)
72	Sense-See (FR)
73	Glâne-Sarine-Lac (FR)
74	Gruyère-Veveyse (FR)

Numéro du projet	Nom du projet
75	Thal (SO)
76	Oberthurgau (TG)
77	Hintethurgau-Immenberg (TG)
78	aargauSüd impuls (AG)
79	Jurapark (AG)
80	Lenzburg-Seetal (AG)
81	Unteres Büntal (AG)
82	Rafzerfeld (ZH)
83	Winterthur-Andelfingen (ZH)
84	Zürich Süd (ZH)
85	Zürcher Unterland (ZH)
86	Berner Mittelland (BE)
88	Emmental (BE)
89	ER Thun (BE), ab 2016 inkl. Diemtigtal
90	Kandertal (BE)
91	Oberaargau (BE)
92	Oberland-Ost (BE)
93	Obersimmental-Saaneland (BE)
94	Seeland (BE)
95	Trois Vaux (BE)
96	Rapperswil-Jona, Eschenbach (SG)
97	Werdenberg Nord (SG)
98	Obertoggenburg (SG)
99	Pfäfers (SG)
100	Rheintal (SG)
101	Walenstadt (SG)
102	Coude du Rhône (VS)
103	Simplon (VS)
104	Obergoms/Untergoms (VS)
105	Blenio (TI)
106	Luganese (TI)
107	Piano di Magadino (TI)
108	Onsernone, Centovalli (TI)
109	Vallemaggia (TI)
110	Interriviera (TI)
111	Mendrisiotto (TI)
113	Val-de-Travers Vallon (NE)
114	Chaux-de-Fonds/Le Locle (NE)
115	lée de la Sagne et des Ponts-de-Martel (NE)
116	Val-de-Travers Montagne (NE)
117	Chasseral (NE)
118	Paysage littoral neuchâtelois (NE)
119	Unterthurgau-Seerücken (TG)
120	Fricktal (AG)
121	Zurzibiet (AG)
122	Baden (AG)
123	Brugg (AG)
124	Aarau (AG)
125	Zofingen (AG)
126	Suhrental (AG)
127	Oberes Freiamt (AG)
128	Mutschellen-Reusstal- Kelleramt (AG)
129	Fürstenland (SG)
130	Werdenberg Süd (SG)
131	Sarganserland (SG)
132	Unteres Toggenburg (SG)
133	Amden-Wesen (SG)
134	Benken-Schänis (SG)
135	Am Ricken (SG)
136	Leventina (TI)
137	Chablais valaisan (VS)
138	Valais central (VS)
139	Visp und Schattenberge (VS)
140	UNESCO (VS)
141	Estivages neuchâtelois (NE)

Contributions à la qualité du paysage 2024 – vue globale

N° projet	Nom projet	Exploitations à l'année			Exploitations			Contr. versées
		Nb. expl.	Ø Contr. / SAU expl.	Contr. / ha expl. (expl. SAU)	Nb. expl.	Ø contr. / expl. estu.	Fr. / ha	
1	Franches-Montagnes et Clos du Doubs	283	5 136	132	33	20 069	2 115 796	
2	Solothurn Grenchen	392	3 898	135			1 527 974	
3	Kanton AI	269	1 784	91	106	1 159	602 777	
4	Kanton AR	457	3 222	145	78	2 093	1 635 526	
5	Kanton GL	267	4 001	168	107	2 010	1 283 206	
6	Kanton SH	380	4 117	101			1 564 425	
8	Leimental Dornecksborg	84	4 496	121			377 651	
9	Valle Venasca	28	1 794	138	18	1 111	70 231	
10	Engadina Bassa Val Müstair	177	6 655	212	2	2 430	1 182 844	
11	Oltén Gloggen Gäu	237	3 362	116			796 786	
12	Elisriedeln	342	3 008	138	113	1 232	1 167 943	
13	Frontal Prapel	128	3 518	211	105	2 051	666 943	
14	March	213	2 726	142	44	1 790	659 301	
15	Rigi Mythen	447	3 056	192	81	1 598	1 495 538	
16	Kanton UR	415	3 038	212	158	1 594	1 512 470	
17	Kanton BS und HS	612	3 812	121			2 339 295	
18	Kanton GE tellerweine	173	7 200	136			1 245 663	
19	Intymon Jogne	123	2 970	89	271	3 151	1 219 320	
20	Enfleduch	750	2 775	146	177	1 158	2 321 352	
21	Nuchdorf	528	2 746	134			1 450 053	
22	Lutern	467	2 554	134	31	1 495	1 239 266	
23	Sursee	782	2 741	134			2 143 456	
24	Williaw	1 004	2 636	148	12	998	2 658 615	
25	Neckertal	186	2 415	100	3	1 554	450 762	
26	Kanton OW	471	2 788	186	209	1 764	1 681 738	
27	Kanton NW	352	2 543	158	108	1 772	1 086 514	
28	Kanton ZG	400	3 228	138	3	1 258	1 294 940	
29	Mittelthurgau	377	3 618	143			1 364 348	
30	Cadi	155	4 782	170			741 202	
31	Lumnezia Vals	113	4 736	156			535 201	
32	Foppe Salettal	230	5 415	170			1 245 509	
33	Heinzenberg Dorneschg	136	5 878	174	1	4 455	803 823	
34	Imboden	67	4 878	141			326 813	
35	Scharfligg Churwalden	108	6 033	161	2	1 755	655 072	
36	Rheintal	143	5 065	217	1	2 700	726 946	
37	Prättigau	282	4 677	182	2	3 915	1 526 739	
38	Hinterrhein	104	10 162	264	3	2 789	1 065 213	
39	Sursee	58	6 859	157			397 799	
40	Albulatal	100	4 858	156			485 752	
41	Davos	75	4 365	171			327 373	
42	Messico Clara	77	5 114	287			395 284	
43	Bregaglia	28	5 480	220			153 453	
44	Oberengadin	66	5 463	149			360 583	
45	Valposchivao	70	5 913	243	1	12 163	426 062	
46	Zürcher Oberland	613	3 965	134	2	6 455	2 406 466	
47	Flametsstet Egg	126	4 096	155			518 046	
48	Ajoie	260	6 753	118	14	3 155	1 799 974	
49	Délemont	256	5 954	129	28	6 048	1 693 559	
50	Chasseral	354	2 645	71	91	2 146	1 146 185	
51	Ganttrich	942	2 542	120	150	934	2 534 480	
53	Thierstein	117	5 461	144			638 948	
54	Alpen Valdoles	188	4 280	127	285	4 500	2 087 301	
55	Grovdé-Vaud	411	5 751	134			2 363 509	
56	Jorat	372	5 820	136			2 165 156	
57	Jura vaudois	82	7 614	136	278	3 886	1 704 542	
58	Pied du Jura	567	6 027	135			3 417 049	
59	Pleine de l'Orbe	93	4 460	137			786 745	
60	Plaine du Rhône	107	3 648	122			390 316	
61	Rives lémaniques	402	3 953	135			1 588 977	
62	Broye	572	3 375	156			3 646 366	
63	Bonatal	44	5 536	187	12	1 952	267 021	
64	Lütchental	29	5 668	235	12	2 363	192 710	
65	Regionaler Naturpark Plyn	138	3 058	160	18	2 680	470 207	
66	Grand Entremont	150	4 867	217	46	2 319	836 701	
67	Val d'Anniviers	48	2 770	116	20	4 603	280 400	
68	Noble et Louvaine Contrée	109	3 369	182	9	2 702	391 581	
69	Hérens	99	4 628	167	26	2 711	528 651	
70	Val de Ruz	82	8 896	152			729 473	
71	Vallée de la Brévine	99	6 001	95			594 060	
72	Semse-See	591	4 755	146	35	1 387	2 858 484	
73	Gliné-Sarine-Lac	680	4 310	110	8	1 202	2 940 536	
74	Gruyère-Vevayse	407	3 502	89	176	1 724	1 728 605	
75	Thal	168	4 426	143			742 541	
76	Oberthurgau	367	4 529	189			1 662 150	
77	Hinterthurgau-Immenberg	232	3 332	120			773 130	
78	Region Wynental Aargau Süd	83	4 449	157	1	1 749	370 978	
79	Aargau	287	6 910	222			1 983 189	
80	Region Lebensraum Leimbach	85	4 779	160			406 241	
81	Unteres Büntal	78	3 714	135			289 669	
82	Rafersfeld	48	3 765	124			180 725	
83	Winterthur-Andelfingen	577	4 430	147	2	3 602	2 563 285	
84	Zürich Süd	358	3 570	132			1 278 278	
85	Zürich Unterland	339	4 844	149			1 642 140	
86	Berner Mittelland	1 626	2 553	113	3	1 049	4 154 438	
87	Emmental	1 941	3 037	155	82	828	5 962 456	
89	Entwicklungsraum Thun (ERT)	981	2 618	141	278	1 047	1 874 582	
90	Kandental	428	3 120	187	172	956	1 499 951	
91	Oberaargau	875	3 078	149	5	1 540	2 700 579	
92	Oberland Ost	476	3 317	172	129	1 718	1 800 312	
93	Oberimmmental-Seanenland	558	3 585	156	291	964	2 280 766	
94	Seeland	816	2 512	91			2 049 420	
95	Trois-Vaux	189	3 817	106	78	2 081	883 676	
96	Rapperswil-Jona, Eschenbach	128	3 337	135	9	1 212	438 051	
97	Wendenberg Nord	135	4 020	153	32	2 213	613 504	
98	Oberegggenberg	245	3 550	152	114	3 516	1 270 479	
99	Pfäfers	32	3 339	121	17	5 385	198 411	
100	Rheintal	199	4 410	152	15	2 748	918 807	
101	Walenstadt	44	2 484	107	8	2 474	129 103	
102	Coude du Rhône	170	4 181	197	24	2 053	760 109	
103	Simplon	72	4 645	216	36	2 109	410 364	
104	Obergoms/Untergoms	61	4 799	137	22	1 435	324 336	
105	Blenio	85	4 064	152	29	2 053	404 939	
106	Luganese	74	2 769	116	17	694	216 738	
107	Piano di Magadino	61	3 145	151	6	1 378	200 124	
108	Parco Nazionale del Locarnese	22	2 391	121	3	2 267	59 410	
109	Vallemaggia	50	3 079	167	27	1 494	194 264	
110	Interviera	55	2 499	104	15	1 091	153 812	
111	Mendrisiotto	57	1 937	120			110 425	
113	Val-de-Travers Vallon	40	5 760	106			230 384	
114	Chaux-de-Fonds-La Chaux-de-Fonds	117	5 435	105			635 949	
115	Vallée de la Sagne et des Ponts	80	4 937	94			394 923	
116	Val-de-Travers Montagne	69	6 041	88			416 857	
117	Chasseral neuchâtelois	55	5 057	84			278 115	
118	Paysage Littoral	118	4 787	137			564 885	
119	LQ Unterthurgau-Seericken	483	4 406	148			2 128 187	
120	Fricktal	84	6 748	172			566 854	
121	Zürichlet	152	4 258	159			647 197	
122	Baden	119	4 998	174			594 810	
123	Brugg	69	4 987	160			344 111	
124	Aarau	45	7 110	234			319 943	
125	Zofingen	72	5 713	227			411 345	
126	Subental	82	4 700	213			385 428	
127	Oberes Freiamt	211	3 559	140	1	5 233	756 077	
128	Mutschellen-Reusstal-Kelleramt	68	3 731	126	1	895	254 612	
129	Fürstentum	662	3 135	131			2 075 628	
130	Wendenberg Süd	71	4 936	173	14	3 470	399 053	
131	Sarganserland	221	3 480	170	54	4 347	1 003 800	
132	Unteres Toggenburg	387	2 506	116	14	887	982 375	
133	Amelen-Weesen	43	2 473	128	5	6 117	136 930	
134	Benken-Schams	85	2 471	111	13	3 322	253 210	
135	Am Ricken	106	2 314	99	4	4 256	264 438	
136	Leventina	46	3 226	120	27	1 855	198 467	
137	Chablais valaisan	65	7 564	186	78	1 615	617 591	
138	Valais central	209	3 696	193	27	2 553	841 464	
139	Vhup und Schützenberger	117	3 244	185	26	3 108	480 301	
140	UNESCO	138	2 380	150	18	1 950	363 579	
141	Estivages neuchâtelois	0	0	0	72	2 951	212 484	

Contributions à la qualité du paysage 2024

	No. expl. ayant conclu une convent. (SAU)	No. expl. ayant conclu une convent. (RE)	Ø Contr. / expl. SAU	Ø contr. / expl. RE	Contr. versées SAU	Contr. versées RE	Tot. contr. versées
	No.	No.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
ZH	2 043	4	4 208	5 029	8 596 386	20 115	8 616 501
BE	8 502	1 202	3 082	1 233	26 207 064	1 482 544	27 689 608
LU	3 530	220	2 695	1 357	9 513 437	298 594	9 812 031
UR	415	158	3 038	1 594	1 260 627	251 844	1 512 470
SZ	1 130	343	3 033	1 641	3 426 967	562 758	3 989 725
OW	471	209	2 788	1 764	1 313 141	368 597	1 681 738
NW	352	108	2 543	1 772	895 095	191 419	1 086 514
GL	267	107	4 001	2 010	1 068 189	215 017	1 283 206
ZG	400	3	3 228	1 258	1 291 167	3 773	1 294 940
FR	1 928	544	5 056	2 366	9 748 204	1 287 244	11 035 448
SO	943		4 325		4 078 255		4 078 255
BL	612		3 822		2 339 295		2 339 295
SH	377		4 109		1 549 109		1 549 109
AR	451	78	3 242	2 093	1 462 315	163 247	1 625 562
AI	269	106	1 835	1 159	493 507	122 906	616 413
SG	2 399	300	3 351	3 411	8 038 412	1 023 290	9 061 701
GR	1 844	12	6 026	3 657	11 111 785	43 883	11 155 668
AG	1 435	3	5 103	2 625	7 322 580	7 876	7 330 455
TG	1 451		4 123		5 983 157		5 983 157
TI	434	142	3 215	1 501	1 395 242	213 168	1 608 410
VD	2 435	563	5 575	4 197	13 574 282	2 362 811	15 937 093
VS	1 280	374	4 597	2 302	5 883 895	861 111	6 745 006
NE	593	72	6 700	2 951	3 972 891	212 444	4 185 335
GE	173		7 200		1 245 663		1 245 663
JU	798	75	5 932	11 677	4 733 532	875 796	5 609 328
Total	34 532	4 623	3 953	2 286	136 504 196	10 568 438	147 072 634

expl. SAU = exploitations à l'année

expl. RE = exploitations en région d'estivage

Source : OFAG

Participation par canton 2024

Paramètre	No. expl. ayant conclu une convent. (SAU)	No. expl. ayant conclu une convent. (RE)	Particip. expl. à l'année (SAU)	Particip. expl. d'estivage	Ø contr. / expl. SAU	Ø contr. / expl. RE	Contr. versées SAU	Contr. versées RE	Tot. contr. versées
Unité	Nombre	Nombre	%	%	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
ZH	2'043	4	81%	57%	4'208	5'029	8'596'386	20'115	8'616'501
BE	8'502	1'202	96%	86%	3'082	1'233	26'207'064	1'482'544	27'689'608
LU	3'530	220	89%	92%	2'695	1'357	9'513'437	298'594	9'812'031
UR	415	158	87%	53%	3'038	1'594	1'260'627	251'844	1'512'470
SZ	1'130	343	85%	85%	3'033	1'641	3'426'967	562'758	3'989'725
OW	471	209	85%	85%	2'788	1'764	1'313'141	368'597	1'681'738
NW	352	108	93%	84%	2'543	1'772	895'095	191'419	1'086'514
GL	267	107	86%	91%	4'001	2'010	1'068'189	215'017	1'283'206
ZG	400	3	86%	75%	3'228	1'258	1'291'167	3'773	1'294'940
FR	1'928	544	88%	93%	5'056	2'366	9'748'204	1'287'244	11'035'448
SO	943		89%	0%	4'325		4'078'255		4'078'255
BL	612		84%	0%	3'822		2'339'295		2'339'295
SH	377		91%	0%	4'109		1'549'109		1'549'109
AR	451	78	79%	71%	3'242	2'093	1'462'315	163'247	1'625'562
AI	269	106	70%	77%	1'835	1'159	493'507	122'906	616'413
SG	2'399	300	75%	84%	3'351	3'411	8'038'412	1'023'290	9'061'701
GR	1'844	12	97%	1%	6'026	3'657	11'111'785	43'883	11'155'668
AG	1'435	3	63%	100%	5'103	2'625	7'322'580	7'876	7'330'455
TG	1'451		76%	0%	4'123		5'983'157		5'983'157
TI	434	142	67%	63%	3'215	1'501	1'395'242	213'168	1'608'410
VD	2'435	563	89%	90%	5'575	4'197	13'574'282	2'362'811	15'937'093
VS	1'280	374	59%	73%	4'597	2'302	5'883'895	861'111	6'745'006
NE	593	72	91%	49%	6'700	2'951	3'972'891	212'444	4'185'335
GE	173		75%	0%	7'200		1'245'663		1'245'663
JU	798	75	90%	79%	5'932	11'677	4'733'532	875'796	5'609'328
Schweiz	34'532	4'623	84%	70%	3'953	2'286	136'504'196	10'568'438	147'072'634

LN = exploitations à l'année
SoG= exploitations d'estivage

Qualité du paysage : nombre d'exploitations et contributions par projet

N° projet	Nom projet	Exploitations	Exploitations	Contr. versées fr
		à l'année	d'estivage	
		Nombre	Nombre	
1	Franches-Montagnes et Clos du Doubs	283	33	2 115 796
2	Solothurn Grenchen	392		1 527 974
3	Kanton AI	269	106	602 777
4	Kanton AR	457	78	1 635 526
5	Kanton GL	267	107	1 283 206
6	Kanton SH	380		1 564 425
8	Leimental Dorneckberg	84		377 651
9	Valle Versasca	28	18	70 231
10	Engadina Bassa Val Müstair	177	2	1 182 844
11	Olten Gösgen Gäu	237		796 786
12	Einsiedeln	342	113	1 167 943
13	Fronalp Pragerl	128	105	666 943
14	March	213	44	659 301
15	Rigi Mythen	447	81	1 495 538
16	Kanton UR	415	158	1 512 470
17	Kantone BL und BS	612		2 339 295
18	Kanton GE teilweise	173		1 245 663
19	Intyamom Jogne	123	271	1 219 320
20	Enleibach	750	177	2 321 352
21	Hochdorf	528		1 450 053
22	Luzern	467	31	1 239 266
23	Sursee	782		2 143 456
24	Willisau	1 004	12	2 658 615
25	Neckertal	186	3	450 762
26	Kanton OW	471	209	1 681 738
27	Kanton NW	352	108	1 086 514
28	Kanton ZG	400	3	1 294 940
29	Mittelthurgau	377		1 364 144
30	Gadi	155		1 741 202
31	Lumnezia Vals	113		535 201
32	Foppa Safiental	230		1 245 509
33	Heinzenberg Domleschg	136	1	803 823
34	Imboden	67		326 813
35	Schanfigg Churwalden	108	2	655 072
36	Rheintal	143	1	726 946
37	Prättigau	282	2	1 326 739
38	Hinterrhein	104	3	1 065 213
39	Surses	58		397 799
40	Abulatal	100		485 752
41	Davos	75		327 373
42	Mesocina Clancra	77	20	395 284
43	Bregaglia	28		153 453
44	Oberengadin	66		360 583
45	Valposchiavo	70	1	426 062
46	Zürcher Oberland	613	2	2 406 466
47	Pfannenstiel Egg	126		516 046
48	Ajoie	260	14	1 799 974
49	Delémont	256	28	1 693 559
50	Chasseral	354	91	1 146 185
51	Gantrisch	942	150	2 534 480
53	Thierstein	117		638 948
54	Alpes Valdoises	188	285	2 087 301
55	Gros-de-Vaud	411		2 363 509
56	Jorat	372		2 165 156
57	Jura vaudois	82	278	1 704 542
58	Pied du Jura	567		3 417 049
59	Pleine de l'Orbe	93		786 745
60	Plaine du Rhône	107		390 316
61	Rives lémaniques	402		1 588 977
62	Broye	572		3 646 366
63	Binntal	44	12	267 021
64	Lötschental	29	12	192 710
65	Regionaler Naturpark Pfyn	138	18	470 207
66	Grand Entremont	150	46	836 701
67	Val d'Arenzier	68	20	280 400
68	Noble et Louable Contrée	109	9	391 581
69	Hérens	99	26	528 651
70	Val-de-Ruz	82		729 473
71	Valée de la Brévine	99		594 060
72	Semse-See	591	35	2 858 484
73	Glâne-Sarine-Lac	680	8	2 940 536
74	Gruyère-Vevayse	407	176	1 728 605
75	Thal	168		743 541
76	Oberthurgau	367		1 662 150
77	Hinterthurgau-Immenberg	232		773 130
78	Region Wynetal Aargau Süd	83	1	370 978
79	Jurapark	287		1 983 189
80	Region Lebensraum Lenzburg	85		406 241
81	Unteres Bünztal	78		289 669
82	Ratzenfeld	48		180 725
83	Winterthur-Ardellingen	577	2	2 563 285
84	Zürich Süd	358		1 278 179
85	Zürich Unterland	339		1 642 140
86	Berner Mittelland	1 626	3	4 154 438
88	Emmental	1 941	82	5 962 456
89	Entwicklungsraum Thun (ERT)	981	278	2 874 582
90	Kandertal	428	172	1 499 951
91	Oberaargau	875	5	2 700 579
92	Oberland Ost	476	129	1 800 312
93	Obersimmental-Saaneland	558	291	2 280 766
94	Seeland	816		2 049 420
95	Trois-Vaux	189	78	883 676
96	Rapperswil-Jona, Eschenbach	128	9	438 051
97	Werdenberg Nord	135	32	613 504
98	Obertoggenburg	245	114	1 270 479
99	Pfäfers	32	17	198 411
100	Rheintal	199	15	918 807
101	Walenstadt	44	8	129 103
102	Coude du Rhône	170	24	760 105
103	Simplon	72	36	410 364
104	Obergoms/ Untergoms nordseitig	61	22	324 336
105	Blenio	85	29	404 939
106	Luganese	74	17	216 738
107	Piano di Magadino	61	6	200 124
108	Parco Nazionale del Locarnese	22	3	59 410
109	Vallemaggia	50	27	194 264
110	Interriviera	55	15	153 812
111	Mendrisiotto	57		110 425
113	Val-de-Travers Valion	40		230 384
114	Chaux-de-Fonds-Le Locle	117		635 949
115	Valée de la Sagne et des Pon	80		394 923
116	Val-de-Travers Montagne	69		416 857
117	Chasseral neuchâtelois	55		278 115
118	Paysage Littoral	118		564 885
119	LQ Unterthugau-Seerücken	483		2 128 187
120	Fricktal Regio	84		566 854
121	Zürzibiet Regio	152		647 197
122	Baden Regio	119		594 810
123	Brugg Regio	69		344 111
124	Region Aarau	45		319 943
125	zofingenregio	72		411 345
126	Suhrental	82		385 428
127	Oberes Freiamt	211	1	756 077
128	Mutschellen-Reusstal- Kelleramt (AG)	68	1	254 612
129	Fürstenland	662		2 075 628
130	Werdenberg Süd	71	14	399 053
131	Sarganserland	221	54	1 003 800
132	Unteres Toggenburg	387	14	982 375
133	Amden-Weesen	43	5	136 930
134	Benken-Schänis	85	13	253 210
135	Am Ricken	106	4	264 438
136	Leventina	46	27	198 467
137	Chablais valaisien (VS)	65	78	617 591
138	Valais central (VS)	209	27	841 464
139	Visp und Schattenberge (VS)	117	26	460 301
140	UNESCO (vs)	138		363 575
141	Estivages neuchâtelois (NE)		72	212 444
CH (Total)		34532	4623	147 072 634

Contributions par catégorie de mesures 2024

No	Catégorie de mesures	Nombre Exploitations	Contributions fr.	Part Contributions
1	Paysage d'agriculture productrice	12784	32941531.8	22%
2	Paysage d'agriculture extensive	1048	1281194.001	1%
3	Paysage d'herbages productifs	14117	19938718.85	14%
4	Paysage d'herbages extensifs	13041	12156536.21	8%
5	Paysage viticole et d'arboriculture productive	1534	1774130.362	1%
6	Paysage marqué par l'eau	7946	3035031.72	2%
7	Paysage arborisé	31358	24718533.69	17%
8	Paysage ouvert	4583	4059608.15	3%
9	Paysage structuré	13216	13491534.3	9%
10	Paysage de modes d'exploitation traditionnels	11744	7522588.887	5%
11	Paysage du patrimoine	31409	20113691.69	14%
12	Paysage accessible	14757	5660956.099	4%
13	Divers	2244	378578.1371	<1%



Contributions à la biodiversité

En 2024, les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) représentaient en moyenne 19,9 % de la surface agricole utile, ce qui correspond à une légère progression par rapport à l'année précédente. Même si elle reste modeste, la proportion de SPB n'en a pas moins connu une nette augmentation. Enfin, la Confédération a versé 3,8 % de moins de contributions à la biodiversité qu'en 2023 en raison de la diminution des contributions du niveau de qualité I.



Évolution des contributions à la biodiversité en 2024

En 2024, la Confédération a versé quelque 433 millions de francs sous forme de contributions à la biodiversité, soit environ 16 % de l'ensemble des paiements directs. Sur ces contributions, 33 % sont du niveau de qualité I (Q I) et 40 % du niveau de qualité II (Q II), tandis que 27 % sont destinées à la mise en réseau. Après avoir augmenté ces dernières années, le montant total de ces contributions a accusé en 2024 un recul de 3,8 % par rapport à 2023, comme le montre la diminution de 13,7 % des contributions Q I. Ce phénomène est dû à la baisse des taux de contribution Q I de 2024 pour les trois types de SPB que sont les prairies extensives, les prairies peu intensives et les prairies riveraines. Les contributions Q II ont, quant à elles, progressé de 1,5 % et celles accordées pour la mise en réseau de 2,6 %.

Le graphique ci-après montre l'évolution des contributions à la biodiversité par type de SPB. Les données peuvent être filtrées par année, par canton, par zone, par mode de production et par type de contribution (Q I, Q II et mise en réseau).

Évolution des contributions à la biodiversité entre 2014 et 2024

Aperçu des contributions versées en 2024, selon le type de contribution (Q I, Q II et mise en réseau), le canton et la zone agricole :

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Aperçu des taux de contribution 2024 par type de SPB, selon le type de contribution (Q I, Q II et mise en réseau) et la zone agricole :

Évolution des surfaces de promotion de la biodiversité

La somme des surfaces de promotion de la biodiversité a légèrement augmenté par rapport à 2023. Les surfaces du niveau de qualité I ont connu une hausse de 3,7 % et celles du niveau de qualité II de 0,3 %, tandis que les surfaces mises en réseau ont reculé de 3,5 %. L'évolution des surfaces du niveau de qualité I est en grande partie imputable à l'augmentation du type de SPB « Céréales en lignes de semis espacées ».

Le graphique interactif ci-après montre l'évolution des surfaces de promotion de la biodiversité par type de SPB. Les données peuvent être filtrées par année, par canton, par zone, par mode de production et par type de contribution (Q I, Q II et mise en réseau).

Évolution des surfaces de promotion de la biodiversité entre 2014 et 2024

Différents types de SPB

Les graphiques interactifs ci-dessous retracent l'évolution des surfaces et du nombre d'exploitations par type de SPB. Les données peuvent être filtrées par année, par canton, par zone et par mode de production.

Surfaces de promotion de la biodiversité Q I : évolution des surfaces et du nombre d'exploitations entre 2014 et 2024

Surfaces de promotion de la biodiversité Q II : évolution des surfaces et du nombre d'exploitation entre 2014 et 2024

Surfaces de promotion de la biodiversité mises en réseau : évolution des surfaces et du nombre d'exploitations entre 2014 et 2024

Le tableau ci-après donne un aperçu du nombre d'exploitations, des surfaces et des contributions versées pour les différents types de SPB.

Part des surfaces de promotion de la biodiversité dans la surface agricole utile

La part moyenne de SPB dans la surface agricole utile (SAU) était de 18,1 %, toutes zones confondues. Ce pourcentage passe toutefois à 19,9 % si l'on prend en compte les arbres fruitiers haute tige, les arbres isolés et les allées à partir d'un are par arbre. La zone de montagne IV a représenté aussi en 2024 la part la plus élevée de SPB dans la SAU (46,4 %). Les superficies et les pourcentages ont peu varié par rapport à l'année précédente. La plus forte augmentation de superficie a été observée dans la zone de plaine (+0,5 % par rapport à 2023). Ce phénomène s'explique surtout par l'introduction, début 2023, du nouveau type de SPB « Céréales en lignes de semis espacées » dans toute la Suisse.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Surface agricole utile, surface imputable de SPB et part moyenne de SPB dans la SAU (entre parenthèses : sans prise en compte des arbres)

Zone	Total de la SAU [ha]	SPB sur la SAU [ha]	Part de SPB [%] ¹
Zone de plaine	474 005	74 697 (66 326)	15,8 (14)
Zone des collines	135 690	23 549 (20 282)	17,4 (14,9)
Zone de montagne I	114 295	18 479 (15 968)	16,2 (14)
Zone de montagne II	152 559	32 164 (30 093)	21,1 (19,7)
Zone de montagne III	79 098	26 627 (25 671)	33,7 (32,5)
Zone de montagne IV	54 678	25 345 (25 022)	46,4 (45,8)
Total	1 010 325	200 861 (183 326)	19,9 (18,1)

¹ Les données se basent sur le calcul de la part appropriée de SPB selon les exigences PER (art. 14 OPD). Source : OFAG

Surfaces de promotion de la biodiversité dans les terres assolées

Les SPB dans les terres assolées (jachères florales ou tournantes, ourlets sur terres assolées, bandes culturales extensives), ainsi que les bandes semées pour organismes utiles rémunérées par les contributions au système de production, correspondent à une superficie de 7202 hectares, soit 1,9 % des terres assolées (ou 2,7 % des terres ouvertes). Il s'agit d'une nette progression par rapport à l'année précédente (2023 : 5044 ha, 1,3 % des terres assolées ou 1,9 % des terres ouvertes). Cette évolution pourrait être due à la nouvelle condition des PER, à savoir 3,5 % de SPB sur les terres assolées, qui, bien qu'annoncée, n'est pas encore entrée en vigueur. Malgré cette hausse, la part de SPB sur les terres assolées reste largement au-dessous du niveau nécessaire pour conserver et développer comme il se doit la flore et la faune propres à ces habitats.

Les chiffres cités ne comprennent toutefois pas la superficie des SPB du type « Céréales en lignes de semis espacées », qui s'élevait en 2024 à 14 686 hectares, soit 3,8 % des terres assolées et 5,5 % des terres ouvertes. Enfin, des surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à une région ont également été mises en place sur des terres assolées dans des projets de mise en réseau pour, par exemple, préserver le vanneau huppé et promouvoir la riziculture inondée. La superficie de ces SPB est cependant négligeable.

État de la biodiversité dans la surface agricole

Les données du premier cycle de relevés quinquennaux du programme de monitoring « Espèces et habitats dans l'agriculture » (ALL-EMA) d'Agroscope permettent de tirer des conclusions sur l'état de la biodiversité dans les régions agricoles. Le premier rapport « ALL-EMA » est paru en allemand en 2021. Il s'appuie sur le cycle de relevés entre 2015 et 2021. Le rapport sur le deuxième cycle de relevés (2020–2024) a été publié en 2025. Les changements observés dans la biodiversité entre le premier et le deuxième cycle de relevés permettent pour la première fois d'en savoir plus sur l'évolution de la diversité biologique dans les terres agricoles.

Informations complémentaires

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Vous trouverez des informations supplémentaires sur les contributions à la biodiversité et sur la promotion de la biodiversité sous la page [Contributions à la biodiversité \(admin.ch\)](#), dans le document d'Agridea [Promotion de la biodiversité dans l'exploitation agricole](#) ainsi que sur le site [agrinatur.ch](#).

Pour plus de détails, vous pouvez également consulter le premier « rapport ALL-EMA » (2021) et le deuxième « rapport ALL-EMA » (2025).

Les données sur les contributions à la biodiversité dans les cantons et les zones agricoles sont également présentées sous une forme condensée dans le « [Download Center](#) ».

Contributions à la biodiversité 2024

Cantons	SPB qualité I			SPB qualité II			SPB mises en réseau		
	Exploitations	Surface	Contribution	Exploitations	Surface	Contribution	Exploitations	Surface	Contribution
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	2 513	13 254	12 510 744	2 003	5 617	11 397 935	2 002	8 976	7 109 487
BE	8 876	37 934	22 054 869	7 735	52 811	26 333 403	8 568	33 749	23 528 906
LU	3 976	13 767	10 348 679	3 552	8 894	12 033 044	3 345	12 280	8 645 454
UR	475	1 784	678 167	601	11 038	2 614 452	415	1 257	1 456 457
SZ	1 328	5 151	3 285 342	1 593	14 596	7 719 344	1 197	4 428	3 292 963
OW	547	1 400	721 746	656	7 078	2 140 391	409	1 117	964 526
NW	374	1 233	611 881	433	3 920	1 705 355	312	885	761 396
GL	310	1 565	632 535	384	9 894	2 546 433	282	1 007	1 030 347
ZG	461	2 258	2 087 448	426	1 336	2 795 266	436	2 092	1 566 183
FR	2 168	10 025	8 387 904	1 588	11 744	4 859 547	1 582	7 296	5 528 583
SO	1 051	7 217	4 935 442	831	4 005	4 687 972	983	6 114	4 195 571
BL	728	4 819	3 862 111	656	2 706	4 408 848	658	2 961	1 931 424
SH	405	2 533	2 921 538	353	1 363	2 705 434	374	2 229	1 889 382
AR	563	1 399	788 167	514	1 441	1 121 093	347	601	466 979
AI	369	831	438 442	395	1 370	816 564	286	559	430 236
SG	3 172	11 233	8 395 379	2 832	16 701	11 956 635	2 724	8 773	6 606 536
GR	1 896	19 086	6 615 203	2 659	73 741	22 268 184	1 863	11 158	10 101 177
AG	2 276	12 536	11 182 198	1 658	5 480	11 173 186	1 488	8 870	6 464 386
TG	1 865	7 121	7 502 900	1 168	1 998	4 908 076	1 592	3 883	2 544 470
TI	602	3 420	1 648 775	547	7 276	2 081 860	488	2 778	2 144 394
VD	2 610	19 810	16 960 737	2 573	25 409	14 162 149	2 444	16 365	12 422 192
VS	1 795	14 888	5 595 811	1 984	38 140	10 123 833	1 564	10 607	6 710 320
NE	635	5 708	2 463 167	608	3 030	2 232 269	588	4 736	2 893 248
GE	231	1 738	2 344 878	103	198	388 540	152	826	715 383
JU	884	8 066	5 697 789	711	3 482	4 884 391	813	6 819	4 615 335
Suisse	40 110	208 774	142 671 853	36 563	313 266	172 064 201	34 912	160 366	118 015 331

Zone									
Plaine	16 890	83 748	80 452 930	12 055	26 471	54 861 709	14 178	64 398	47 606 914
Collines	5 702	26 198	20 489 459	4 429	10 297	20 412 909	4 915	20 900	14 839 464
ZM I	5 325	19 109	11 206 784	4 006	8 031	13 829 784	4 605	15 413	10 547 879
ZM II	6 404	31 500	14 149 070	5 161	16 204	21 594 411	5 712	26 936	17 975 205
ZM III	3 579	24 922	8 946 838	3 261	15 023	15 295 696	3 357	19 386	13 642 947
ZM IV	2 210	23 296	7 426 773	2 098	14 574	14 156 828	2 145	13 333	13 402 921
Estivage				5 553	222 667	31 912 865			

Source : OFAG

Contributions à la biodiversité 2024

		Q I (CHF/ha)	Q II (CHF/ha)	Mise en réseau (CHF/ha)
Prairies extensives	Zone de plaine	780	1 920	1 000
	Zone des collines	560	1 840	1 000
	ZM I et II	300	1 700	1 000
	ZM III et IV	300	1 100	1 000
Prairies peu intensives	Zone de plaine	300	1 540	1 000
	Zone des collines	300	1 470	
	ZM I et II	300	1 360	
	ZM III et IV	300	1 000	1 000
Pâturages extensifs et pâturages boisés		300	700	500
Surfaces à litière	Zone de plaine	1 440	2 060	1 000
	Zone des collines	1 220	1 980	1 000
	ZM I et II	860	1 840	1 000
	ZM III et IV	680	1 770	1 000
Haies, bosquets champêtres et berges boisées		2 160	2 840	1 000
Jachères florales	Plaine et région des	3 800	–	1 000
Jachères tournantes	Plaine et région des	3 300	–	1 000
Ourlet sur terres assolées	Zone de plaine jusqu'à	3 300	–	1 000
Bande culturale extensive		2 300	–	1 000
Céréales en lignes de semis espacées	Zone de plaine	300	–	500
Prairies riveraines		300	–	1 000
Surfaces riches en espèces de la région d'estivage		–	150 (max.300 je NST)	–
Surfaces viticoles à diversité biologique naturelle		–	1 100	1 000
Arbres fruitiers haute-tige	par arbre	13.5	31.5	5
Noyers	par arbre	13.5	16.5	5
Arbres isolés adaptés au site et allées	par arbre	–	–	5
Surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région		–	–	1 000

Source : OFAG



Contributions au système de production

Les contributions au système de production visent principalement à atteindre les objectifs de l’initiative parlementaire 19.475 « Réduire le risque de l’utilisation de pesticides ».

De nouveaux programmes de paiements directs ou des programmes repensés sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023. Des contributions sont notamment versées pour le non-recours aux produits phytosanitaires, la biodiversité fonctionnelle, l’amélioration de la fertilité du sol, l’utilisation efficiente de l’azote dans les grandes cultures et des sorties et des mises au pâturages particulièrement fréquentes pour les bovins. Depuis le 1^{er} janvier 2024, l’allongement de la durée de vie productive des vaches est aussi rétribué par une contribution.



Contribution pour l’agriculture biologique

Le nombre d’exploitations pratiquant l’agriculture biologique est resté stable en 2024. La surface exploitée en bio a augmenté de 0,6 % en glissement annuel. La hausse des contributions versées (+2,2 %) indique une participation accrue sur les terres assolées. Les chiffres des différentes régions le confirment : la région de plaine, qui compte la plus grande part de terres ouvertes, a vu son nombre d’exploitations augmenter, alors que la région de montagne et la région des collines ont enregistré une diminution des exploitations et des surfaces bio.

Contribution pour l’agriculture biologique en 2024

Paramètres	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	2 445	1 838	3 317	7 600
Surface	ha	61 936	39 217	83 625	184 779
Surface par exploitation	ha	25,33	21,34	25,21	24,31
Contribution par exploitation	fr.	17 096	7 349	5 419	9 642
Total des contributions	1000 fr.	41 801	13 508	17 975	73 283

Source : OFAG

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS

**Contribution pour une utilisation efficace de l'azote dans les grandes cultures**

Cette contribution incite les exploitants à mettre en place, en complément de l'épandage ciblé d'engrais azotés, des mesures afin de mieux tirer parti de l'azote fourni par le sol (teneur en humus, entre autres). La participation des exploitations a augmenté de 8 % et la surface de 7 % par rapport à 2023.

Contribution pour une utilisation efficace de l'azote dans les grandes cultures en 2024

Paramètres	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	5 936	2 193	410	8 539
Surface	ha	139 508	33 698	3 909	177 116
Surface par exploitation	ha	23,50	15,37	9,54	20,74
Contribution par exploitation	fr.	2 350	1 537	954	2 074
Total des contributions	1000 fr.	13 951	3 370	391	17 712

Source : OFAG

Contribution à la production de lait et de viande basée sur les herbages

La contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) encourage l'utilisation des fourrages provenant de prairies et de pâturages. Ce mode de production est à la fois durable et adapté à la Suisse, qui est essentiellement un pays d'herbages. La participation des exploitations, tout comme la surface, a légèrement diminué par rapport à 2023. C'est dans la région des collines que les surfaces ont le plus diminué.

Contribution à la production de lait et de viande basée sur les herbages en 2024

Paramètres	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	8 133	8 580	11 280	27 993
Surface	ha	136 927	163 438	258 496	558 862
Surface par exploitation	ha	16,84	19,05	22,92	19,96
Contribution par exploitation	fr.	3 253	3 749	4 572	3 937
Total des contributions	1000 fr.	26 460	32 166	51 572	110 198

Source : OFAG

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Vous trouverez des informations plus détaillées sur ces trois contributions dans le tableau suivant :

Contributions pour le non-recours aux produits phytosanitaires

Cette contribution encourage l'abandon des herbicides, des fongicides, des insecticides, des régulateurs de croissance et des stimulateurs chimiques de synthèse des défenses naturelles dans les grandes cultures. Il est ainsi possible d'éviter que les récoltes ne contiennent des résidus de ces produits et de réduire les effets néfastes sur l'environnement. La participation à ce programme a augmenté de 2,1 % dans les grandes cultures et les cultures spéciales. C'est dans la région de plaine que la participation était la plus forte, avec 10 456 exploitations inscrites. La surface a augmenté de 1,7 %.

Contributions pour le non-recours aux produits phytosanitaires dans les grandes cultures et les cultures spéciales en 2024

Paramètres	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	10 456	4 424	895	15 775
Surface	ha	129 808	27 068	2 841	159 717
Surface par exploitation	ha	12,41	6,12	3,17	10,12
Contribution par exploitation	fr.	5 649	2 504	1 470	4 530
Total des contributions	1000 fr.	59 062	11 079	1 315	71 456

Source : OFAG

Contributions pour le non-recours aux produits phytosanitaires dans les cultures pérennes en 2024

Paramètres	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	814	252	133	1 199
Surface	ha	3 397	511	439	4 347
Surface par exploitation	ha	4,17	2,03	3,30	3,63
Contribution par exploitation	fr.	4 775	2 295	3 755	4 140
Total des contributions	1000 fr.	3 886	578	499	4 964

Source : OFAG

Jusqu'en 2022, l'utilisation réduite d'herbicides dans les terres ouvertes était rétribuée par une contribution à l'utilisation efficiente des ressources, qui est ensuite devenue une contribution au système de production à compter de 2023. Le principal changement réside dans la participation par culture, et non plus par parcelle. Malgré cette nouvelle condition, la surface inscrite au programme a augmenté de 48,6 % entre 2022 et 2023. Cette forte hausse s'explique principalement par le fait que les exploitations bio pouvaient dès lors participer à

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



ce programme. En 2024, la surface a légèrement diminué par rapport à 2023 en raison des conditions météorologiques (–3 %). Les données dans le tableau ci-dessous informent sur l'évolution de la participation des exploitations PER à cette évolution.

Évolution des surfaces de terres ouvertes cultivées sans herbicides entre 2021 et 2024

Année	Terres ouvertes sans le bio ni les cultures spéciales, betteraves sucrières comprises, en ha	Contribution
2021	14 451	Contribution à l'utilisation efficiente des ressources pour le non-recours aux herbicides
2022	15 848	Contribution à l'utilisation efficiente des ressources pour le non-recours aux herbicides
2023	23 556	Contribution au système de production pour le non-recours aux herbicides
2024	22 836	Contribution au système de production pour le non-recours aux herbicides

Source : OFAG

Vous trouverez des chiffres plus détaillés sur le non-recours aux produits phytosanitaires, ventilés par cantons et par zones de cultures, dans les tableaux suivants :

Contribution pour la biodiversité fonctionnelle

Cette contribution soutient la mise en place de bandes végétalisées favorisant la présence d'organismes utiles dans les plantes cultivées. En s'attaquant aux organismes nuisibles, les organismes utiles peuvent nous aider à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. Le nombre d'exploitations participantes a augmenté de 27 % par rapport à l'année précédente, et la surface, de 42 %. L'importante hausse en glissement annuel s'explique par le fait que 2024 était seulement la deuxième année de contribution.

Contribution pour la biodiversité fonctionnelle en 2024

Paramètres	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	1 737	278	8	2 023
Surface	ha	365	52	2	420
Surface par exploitation	ha	0,21	0,19	0,26	0,21
Contribution par exploitation	fr.	699	622	909	689
Total des contributions	1000 fr.	1 214	173	7	1 394

Source : OFAG

Vous trouverez des informations plus détaillées dans le tableau suivant :

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Contributions pour l'amélioration de la fertilité du sol

Trois contributions différentes visent à améliorer la fertilité des sols :

- La contribution pour une couverture appropriée du sol dans les grandes cultures exige le semis rapide d'une culture intercalaire. En outre, dans les cultures de printemps, aucun travail du sol n'est autorisé avant le 15 février, ce qui permet de limiter l'érosion et les pertes d'éléments fertilisants et d'augmenter la teneur en humus du sol.
- Une deuxième contribution favorise l'enherbement des vignes : 70 % de toute la surface viticole de l'exploitation doit toujours être enherbée.
- Les techniques culturales préservant le sol améliorent également la fertilité des sols. C'est pourquoi une troisième contribution encourage les techniques sans labour. Pour la toucher, il faut satisfaire les exigences sur au moins 60 % des terres assolées.

La participation aux programmes donnant droit aux trois contributions à l'amélioration de la fertilité des sols a augmenté de 13,7 % en glissement annuel, et les surfaces, de 9 %. Le montant versé a quant à lui diminué de 8 %. Cette évolution résulte d'un assouplissement des conditions de participation au programme, accompagné d'une réduction de 50 francs par hectare du taux de contribution.

Contributions pour l'amélioration de la fertilité du sol en 2024

Paramètres	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	11 846	4 491	738	17 075
Surface	ha	272 748	44 712	3 433	320 893
Surface par exploitation	ha	23,02	9,96	4,65	18,79
Contribution par exploitation	fr.	5 540	2 263	1 314	4 495
Total des contributions	1000 fr.	65 627	10 162	970	76 759

Source : OFAG

Vous trouverez des informations plus détaillées sur ces deux contributions dans les tableaux suivants :

Contributions au bien-être animal : programme SST

SST signifie « **S**ystèmes de **S**tabulation particulièrement respectueux des animaux ». Ces systèmes désignent les modes de détention à aires multiples comprenant diverses zones fonctionnelles. Par exemple, l'aire de repos et l'aire d'alimentation sont séparées. Les animaux sont en outre détenus en groupes et peuvent se mouvoir librement ; le programme exige également des possibilités pour les animaux de se reposer, de se mouvoir et de s'occuper et suffisamment de lumière du jour dans l'étable.



Participation et contributions SST en 2024

Paramètres	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	9 695	7 008	5 835	22 538
UGB	Nombre	406 809	231 053	143 835	781 696
UGB par exploitation	Nombre	41,96	32,97	24,65	34,68
Contribution par exploitation	fr.	4 434	3 136	2 053	3 414
Total des contributions	1000 fr.	42 989	21 979	11 981	76 949

Source : OFAG

Vous trouverez des chiffres détaillés sur la participation au programme SST en 2024 dans le tableau suivant :

Programme SRPA

SRPA signifie « Sorties Régulières en Plein Air ». Les animaux bénéficient toute l’année de sorties à l’air libre. Les exploitations pratiquant l’agriculture biologique sont obligées de respecter les exigences SRPA. En 2024, la participation au programme SRPA a légèrement diminué par rapport à 2023, tant en UGB qu’en nombre d’exploitations.



Participation et contributions SRPA en 2024

Paramètres	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	10 902	8 785	9 927	29 614
UGB	Nombre	344 856	232 568	174 597	752 021
UGB par exploitation	Nombre	31,63	26,47	17,59	25,39
Contribution par exploitation	fr.	6 340	5 206	3 430	5 028
Total des contributions	1000 fr.	69 113	45 734	34 046	148 893

Source : OFAG

Vous trouverez des informations plus détaillées sur la participation au programme SRPA en 2024 dans le tableau suivant :

Contribution à la mise au pâturage

Les exigences de cette contribution sont particulièrement élevées s’agissant du nombre de jours passés à l’extérieur et du ratio de pâture. La majorité des besoins journaliers des vaches (70 % au minimum) doivent être couverts avec des fourrages pâturés. C’est en région de montagne que la participation à ce programme est la plus élevée.



Participation et contributions à la mise au pâturage en 2024

Paramètres	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	3 212	3 223	4 233	10 668
UGB	Nombre	77 511	74 327	100 741	252 578
UGB par exploitation	Nombre	24,13	23,06	23,80	23,68
Contribution par exploitation	fr.	8 567	8 182	8 441	8 401
Total des contributions	1000 fr.	27 517	26 370	35 732	89 619

Source : OFAG

Vous trouverez des informations plus détaillées sur la participation à la contribution à la mise au pâturage en 2024 dans le tableau suivant :

Le tableau suivant donne un aperçu de toutes les contributions au bien-être des animaux selon les cantons et les zones agricoles :

Contribution pour une durée de vie productive plus longue des vaches

Cette contribution, qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024, encourage à prolonger la durée de vie productive des vaches, et à répartir ainsi les coûts économiques et environnementaux de l'élevage sur une période de production plus longue. Les exploitations reçoivent cette contribution à partir d'un seuil fixé à trois vêlages pour les vaches laitières et à quatre vêlages pour les autres vaches.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS

**Contribution pour une durée de vie productive plus longue des vaches en 2024**

Paramètres	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	7 580	6 726	7 745	22 051
UGB	Nombre	232 792	161 389	142 547	536 728
UGB par exploitation	Nombre	30,71	23,99	18,41	24,34
Contribution par exploitation	fr.	1 214	971	791	991
Total des contributions	1000 fr.	9 203	6 534	6 124	21 861

Source : OFAG

Vous trouverez des informations plus détaillées sur la participation à ce programme dans le tableau suivant :

Informations complémentaires

Vous trouverez de plus amples informations sur les exigences de ces programmes et le montant des contributions sur le site Internet de l'OFAG.

Contributions au système de production 2024

Cantons	Agriculture biologique			Contribution pour des mesures en faveur du climat sous forme d'une contribution pour une utilisation efficiente de l'azote dans les grandes cultures			Contribution à la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH)		
	Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Surface	Total des contribut.
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	477	12 132	6 571 020	641	11 526	1 152 572	1 155	21 537	4 182 511
BE	1 407	28 130	9 942 252	2 108	31 730	3 172 989	6 333	106 694	21 072 387
LU	481	8 823	3 131 727	426	5 060	506 025	2 936	45 204	8 933 936
UR	58	1 005	204 542	0	0	0	464	6 285	1 255 325
SZ	182	3 166	707 970	13	66	6 639	1 193	19 512	3 880 022
OW	191	2 783	576 528	7	19	1 919	512	7 247	1 448 124
NW	79	1 384	287 402	6	23	2 283	360	5 569	1 107 079
GL	99	2 450	507 040	3	20	2 048	301	6 629	1 324 367
ZG	97	1 920	561 174	43	636	63 566	349	6 158	1 214 855
FR	237	7 017	3 769 794	771	19 891	1 989 132	1 511	40 545	8 018 719
SO	186	5 634	2 459 953	348	6 665	666 478	591	13 493	2 626 482
BL	161	4 451	1 711 216	253	4 228	422 796	455	10 283	1 997 734
SH	52	1 347	940 292	124	2 700	269 992	92	1 553	274 945
AR	126	2 858	585 226	5	12	1 233	529	10 712	2 139 462
AI	24	453	101 384	8	13	1 252	338	6 072	1 211 180
SG	479	10 238	2 770 588	199	1 852	185 248	2 688	53 086	10 561 399
GR	1 218	35 205	7 898 582	126	1 345	134 490	1 682	47 879	9 558 782
AG	318	7 943	4 658 338	603	10 050	1 005 032	1 181	17 769	3 414 731
TG	372	8 910	5 606 314	336	6 342	634 160	929	16 815	3 286 341
TI	160	3 195	993 511	47	713	71 307	453	9 220	1 807 273
VD	428	13 634	8 839 610	1 601	50 615	5 061 504	1 438	36 524	7 036 535
VS	371	7 761	3 322 455	105	2 012	201 174	1 308	25 134	4 996 602
NE	125	3 783	1 554 318	160	4 426	442 637	499	22 618	4 486 636
GE	66	1 786	1 704 288	143	5 205	520 498	59	1 323	234 696
JU	206	8 771	3 877 446	463	11 966	1 196 605	637	20 999	4 127 768
Suisse	7 600	184 779	73 282 972	8 539	177 116	17 711 579	27 993	558 862	110 197 891
Zones									
Plaine	2 445	61 936	41 800 524	5 936	139 508	13 950 832	8 133	136 927	26 459 725
Collines	901	19 799	8 005 578	1 482	23 624	2 362 353	4 181	78 472	15 357 657
ZM I	937	19 418	5 502 011	711	10 074	1 007 450	4 399	84 967	16 808 469
ZM II	1 287	29 166	6 607 053	321	3 376	337 618	5 812	134 171	26 741 179
ZM III	1 130	28 529	6 084 229	72	473	47 306	3 365	73 858	14 748 695
ZM IV	900	25 931	5 283 577	17	60	6 020	2 103	50 467	10 082 166

Source : OFAG

Contribution pour le non-recours aux produits phytosanitaires 2024

Cantons	Contribution pour le non-recours aux produits phytosanitaires dans les grandes cultures			Contribution pour le non-recours aux insecticides et aux acaricides dans les cultures maraîchères et les cultures de petits fruits			Contribution pour le non-recours aux herbicides dans les grandes cultures et les cultures spéciales		
	Exploitations	Surface	Total des contributions	Exploitations	Surface	Total des contributions	Exploitations	Surface	Total des contributions
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	1 347	9 096	4 033 940	76	295	294 950	769	5 859	2 398 522
BE	3 588	15 309	6 841 477	222	355	355 188	1 426	6 447	2 296 100
LU	1 127	3 975	1 682 311	77	65	65 208	626	2 177	751 325
UR	1	3	1 196	0	0	0	3	3	1 020
SZ	15	45	18 600	3	21	20 720	35	78	58 327
OW	5	7	2 672	2	1	1 320	22	27	8 919
NW	4	3	1 480	2	2	1 710	6	9	4 852
GL	5	12	5 028	0	0	0	8	17	4 610
ZG	88	328	137 493	12	3	3 323	75	344	108 751
FR	1 051	8 136	3 770 895	69	218	217 909	497	4 017	1 422 634
SO	558	3 804	1 669 302	32	67	66 791	279	1 995	627 100
BL	427	2 510	1 056 992	24	23	22 891	231	1 189	415 048
SH	299	3 238	1 529 852	9	16	16 132	186	1 432	529 077
AR	4	3	1 544	2	0	340	11	12	8 701
AI	10	9	3 684	0	0	0	11	10	3 433
SG	250	739	330 724	52	191	190 550	306	1 096	478 821
GR	194	581	256 880	16	46	46 140	197	637	299 181
AG	1 346	8 655	3 819 684	89	429	428 530	656	4 358	1 635 868
TG	886	5 928	2 745 612	92	286	285 722	611	4 973	2 006 780
TI	44	295	134 312	8	25	25 477	137	625	353 965
VD	1 777	29 032	14 428 280	78	268	268 000	1 081	11 458	4 332 296
VS	82	347	159 424	22	62	61 586	313	2 007	1 644 653
NE	216	2 534	1 128 244	7	6	5 680	104	973	535 484
GE	162	3 495	1 575 836	9	17	17 100	85	1 520	690 434
JU	528	4 957	2 276 340	7	3	3 040	319	3 014	830 355
Suisse	14 014	103 041	47 611 802	910	2 398	2 398 306	7 994	54 278	21 446 253
Zone									
Plaine	9 339	82 376	38 683 668	719	2 272	2 271 750	5 495	45 160	18 106 194
Collines	2 682	13 934	6 052 388	96	89	88 972	1 285	5 803	1 962 556
ZM I	1 331	5 122	2 191 480	55	26	26 307	620	2 093	757 606
ZM II	499	1 391	591 769	27	5	4 594	392	927	477 665
ZM III	120	182	77 357	12	7	6 644	149	245	122 989
ZM IV	43	35	15 141	1	0	40	53	49	19 244

Source : OFAG

Contribution pour le non-recours aux produits phytosanitaires 2024

Cantons	Contribution pour le non-recours aux insecticides, aux acaricides et aux fongicides dans les cultures pérennes après la floraison			Contribution pour l'exploitation de surfaces de cultures pérennes à l'aide d'intrants conformes à l'agriculture biologique		
	Exploitations	Surface	Total des contributions	Exploitations	Surface	Total des contributions
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	71	96	106 051	16	10	15 792
BE	119	90	99 500	27	16	25 428
LU	90	68	74 521	24	12	19 822
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	7	2	2 024	3	1	2 224
OW	3	1	902	1	0	512
NW	2	1	1 320	1	1	1 904
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	16	6	6 464	4	2	3 215
FR	37	49	53 959	4	1	2 174
SO	28	18	20 177	6	4	6 995
BL	34	34	37 198	0	0	0
SH	26	92	101 337	4	6	9 470
AR	3	2	1 804	0	0	0
AI	1	0	484	1	1	1 248
SG	35	97	106 942	6	11	17 248
GR	23	66	72 677	7	23	36 304
AG	64	126	139 073	5	3	5 136
TG	102	303	333 336	15	24	38 731
TI	33	85	94 023	8	10	16 628
VD	204	1 135	1 248 995	38	58	92 464
VS	156	1 287	1 415 253	32	99	158 556
NE	37	208	229 053	4	41	65 232
GE	28	203	223 113	6	41	66 016
JU	9	10	10 890	0	0	0
Suisse	1 128	3 981	4 379 095	212	366	585 101
Zone						
Plaine	763	3 099	3 408 768	146	299	477 719
Collines	147	327	359 876	26	26	42 145
ZM I	95	150	165 447	14	7	10 874
ZM II	91	373	409 857	20	29	45 619
ZM III	26	28	31 247	6	5	8 743
ZM IV	6	4	3 900	0	0	0

Source : OFAG

Contribution pour les bandes semées pour organismes utiles 2024

Cantons	Contribution pour les bandes semées pour organismes utiles		
	Exploitations	Surface	Total des contributions
	Nombre	ha	fr.
ZH	277	58.5	193 142
BE	632	106.0	350 400
LU	98	21.8	72 190
UR	0	0.0	0
SZ	4	0.8	2 772
OW	0	0.0	0
NW	1	0.1	264
GL	0	0.0	0
ZG	13	3.4	11 242
FR	117	29.4	96 978
SO	102	18.2	60 263
BL	65	18.4	60 934
SH	42	17.7	58 365
AR	0	0.0	0
AI	0	0.0	0
SG	82	14.9	49 603
GR	33	6.3	21 479
AG	161	30.7	101 592
TG	157	29.2	96 614
TI	1	0.3	991
VD	179	50.3	168 382
VS	18	6.3	23 323
NE	12	2.1	7 062
GE	10	3.0	9 987
JU	19	2.5	8 113
Suisse	2 023	419.9	1 393 695

Zone			
Plaine	1 737	365.5	1 213 518
Collines	258	49.7	164 235
ZM I	20	2.6	8 671
ZM II	4	1.7	6 057
ZM III	3	0.3	1 056
ZM IV	1	0.0	158

Source : OFAG

Couverture du sol 2024

Cantons	Contribution pour une couverture appropriée du sol sur terres ouvertes			Contribution pour une couverture appropriée du sol de la vigne			Contribution pour une couverture appropriée du sol pour cultures maraîchères annuelles de plein champ, à l'exception des légumes de conserve de plein champ, cultures annuelles de petits fruits, ainsi que plantes aromatiques et plantes médicinales annuelles		
	Exploitations		Total de contributions	Exploitations		Total des contributions	Exploitations		Total des contributions
	Nombre	Surface ha		Nombre	Surface ha		Nombre	Surface ha	
ZH	1 408	20 864	4 172 896	159	382	229 392	122	798	798 340
BE	3 814	37 091	7 418 253	53	169	101 482	170	1 003	1 002 673
LU	1 746	12 981	2 596 266	45	80	47 780	118	117	117 222
UR	7	13	2 564	1	1	420	1	1	550
SZ	46	216	43 142	16	21	12 402	4	20	20 460
OW	12	19	3 868	2	2	996	2	1	1 320
NW	8	15	3 026	1	1	714	0	0	0
GL	5	16	3 162	2	1	348	0	0	0
ZG	152	1 312	262 392	9	7	4 035	15	17	17 455
FR	1 103	18 842	3 768 340	20	85	51 040	57	519	518 815
SO	570	7 806	1 561 115	6	3	2 033	17	67	67 053
BL	377	3 905	781 092	41	61	36 334	45	49	49 017
SH	296	6 774	1 354 893	105	302	181 003	22	57	57 255
AR	5	9	1 772	3	6	3 648	1	1	1 190
AI	17	24	4 792	1	0	222	1	0	100
SG	595	3 589	717 778	42	104	62 436	101	536	535 870
GR	208	1 239	247 828	77	243	145 602	23	69	69 170
AG	1 499	20 040	4 007 966	117	237	142 008	95	576	575 620
TG	1 031	13 207	2 641 314	50	148	88 961	148	988	988 427
TI	56	706	141 178	164	439	263 570	12	60	60 426
VD	1 498	41 334	8 266 768	361	2 309	1 385 508	164	689	688 850
VS	114	1 627	325 379	199	1 518	910 933	27	114	113 527
NE	170	3 676	735 126	53	441	264 720	12	14	14 280
GE	121	4 302	860 316	94	857	514 140	15	28	28 030
JU	430	8 030	1 605 964	7	17	10 458	12	5	4 670
Suisse	15 288	207 636	41 527 189	1 628	7 434	4 460 184	1 184	5 730	5 730 320
Zone									
Plaine	10 759	175 577	35 115 329	1 185	5 854	3 512 137	1 018	5 537	5 536 904
Collines	2 822	23 887	4 777 360	196	749	449 181	89	134	133 753
ZM I	1 185	6 340	1 267 992	95	276	165 702	47	48	48 146
ZM II	390	1 555	310 913	99	513	307 894	18	6	5 607
ZM III	102	231	46 222	36	33	19 775	11	6	5 710
ZM IV	30	47	9 374	17	9	5 494	1	0	200

Source : OFAG

Techniques culturales préservant le sol 2024

Cantons	Contribution pour des techniques culturales préservant le sol dans les cultures principales sur terres assolées		
	Exploitations	Surface	Total des contributions
	Nombre	ha	fr.
ZH	439	6 620	1 655 055
BE	1 668	17 271	4 323 707
LU	1 184	8 037	2 009 169
UR	0	0	0
SZ	18	39	9 710
OW	14	28	7 108
NW	3	6	1 458
GL	9	40	10 058
ZG	98	797	199 323
FR	504	8 600	2 151 646
SO	269	3 545	886 181
BL	148	1 557	389 231
SH	210	4 010	1 006 275
AR	2	1	275
AI	8	10	2 620
SG	123	934	234 105
GR	23	156	39 078
AG	467	6 159	1 539 785
TG	406	5 173	1 298 794
TI	2	2	388
VD	1 156	28 179	7 044 773
VS	50	864	215 964
NE	113	1 693	423 250
GE	107	3 244	811 070
JU	182	3 127	781 833
Suisse	7 203	100 093	25 040 853

Zone			
Plaine	5 191	85 781	21 462 810
Collines	1 260	10 285	2 571 323
ZM I	529	2 993	748 374
ZM II	201	973	243 271
ZM III	17	55	13 630
ZM IV	5	6	1 444

Source : OFAG

Participation au programme SST 2024

Catégorie animale	Données de base ¹		Données SST		Participation SST	
	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB %	Exploita- tions %
Vaches laitières	519 490	22 642	305 201	8 907	58.8 %	39.3 %
Autres vaches	142 501	14 904	126 548	8 261	88.8 %	55.4 %
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	139 600	30 040	86 947	16 182	62.3 %	53.9 %
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	48 915	29 132	33 410	15 976	68.3 %	54.8 %
Animaux mâles, de plus de 730 jours	5 500	9 722	3 596	5 537	65.4 %	57.0 %
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	13 886	13 362	10 221	7 008	73.6 %	52.4 %
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	27 684	18 272	20 387	9 553	73.6 %	52.3 %
Total Bovins	897 575	31 613	586 311	19 465	65.3 %	61.6 %
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	30 041	9 347	6 849	2 127	22.8 %	22.8 %
Total des équidés	30 041	9 347	6 849	2 127	22.8 %	22.8 %
Animaux femelles, de plus d'un an	11 346	7 346	5 403	1 645	47.6 %	22.4 %
Total des caprins	11 346	7 346	5 403	1 645	47.6 %	22.4 %
Verrats d'élevage, de plus de six mois	17 370	1 370	12 366	813	71.2 %	59.3 %
Truies d'élevage allaitantes	12 888	1 555	8 798	938	68.3 %	60.3 %
Porcelets sevrés	15 838	1 542	10 955	892	69.2 %	57.8 %
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	103 000	4 684	72 085	2 529	70.0 %	54.0 %
Total des porcs	149 096	5 188	104 204	2 949	69.9 %	56.8 %
Lapines avec jeunes lapins jusqu'à 35 jours environ	130	461	13	41	9.8 %	8.9 %
Jeunes lapins de plus de 35 jours	281	338	216	49	76.8 %	14.5 %
Total des lapins	411	519	228	62	55.6 %	11.9 %
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couver souches ponte et engraissement)	1 512	884	838	73	55.4 %	8.3 %
Poules pondeuses	34 521	12 219	32 338	2 283	93.7 %	18.7 %
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	6 438	603	6 166	217	95.8 %	36.0 %
Poulets de chair	38 388	1 300	37 594	1 117	97.9 %	85.9 %
Dindes	1 953	429	1 766	88	90.4 %	20.5 %
Total de la volaille	82 812	14 007	78 702	3 522	95.0 %	25.1 %
Total, toutes catégories confondues	1 171 281	36 100	781 696	22 538	67%	62%

¹ Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SST)

Source : OFAG

Participation au programme SRPA 2024

Catégorie animale	Données de base ¹		Données SRPA		Participation SRPA	
	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB %	Exploita- tions %
Vaches laitières	519 490	22 642	396 682	15 182	76.4 %	67.1 %
Autres vaches	142 501	14 904	35 700	3 638	25.1 %	24.4 %
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	139 600	30 040	77 112	15 146	55.2 %	50.4 %
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	48 915	29 132	24 405	13 358	49.9 %	45.9 %
Animaux femelles, jusqu'à 160 jours	18 969	29 092	5 527	7 964	29.1 %	27.4 %
Animaux mâles, de plus de 730 jours	5 500	9 722	1 762	2 789	32.0 %	28.7 %
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	13 886	13 362	6 638	4 508	47.8 %	33.7 %
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	27 684	18 272	12 457	5 614	45.0 %	30.7 %
Animaux mâles, jusqu'à 160 jours	15 120	28 048	4 030	6 948	26.7 %	24.8 %
Total des bovins	931 664	31 628	564 315	21 496	60.6 %	68.0 %
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	30 041	9 347	25 362	6 927	84.4 %	74.1 %
Étalons, de plus de 30 mois	3 449	3 775	1 599	1 226	46.4 %	32.5 %
Animaux, jusqu'à 30 mois	2 234	2 408	1 883	1 528	84.3 %	63.5 %
Total des équidés	35 724	9 543	28 844	6 997	80.7 %	73.3 %
Animaux femelles, de plus d'un an	11 346	7 346	8 751	3 692	77.1 %	50.3 %
Animaux mâles, de plus d'un an	1 047	4 174	525	1 717	50.2 %	41.1 %
Total des caprins	12 393	7 620	9 276	3 748	74.8 %	49.2 %
Animaux femelles, de plus d'un an	35 694	7 358	32 155	5 305	90.1 %	72.1 %
Animaux mâles, de plus d'un an	2 449	5 815	1 995	3 990	81.5 %	68.6 %
Total des ovins	38 142	7 418	34 151	5 327	89.5 %	71.8 %
Verrats d'élevage, de plus de six mois	416	1 160	245	699	58.9 %	60.3 %
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	17 370	1 370	12 672	855	73.0 %	62.4 %
Truies d'élevage allaitantes	12 888	1 555	595	151	4.6 %	9.7 %
Porcelets sevrés	15 838	1 542	525	132	3.3 %	8.6 %
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	103 000	4 684	62 118	2 396	60.3 %	51.2 %
Total des porcs	149 512	5 192	76 154	2 749	50.9 %	52.9 %
Poules et coqs d'élevage (production d'œufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 512	884	284	102	18.8 %	11.5 %
Poules pondeuses	34 521	12 219	30 970	2 872	89.7 %	23.5 %
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins pour la production d'œufs	6 438	603	1 499	137	23.3 %	22.7 %
Poulets de chair	38 388	1 300	3 317	267	8.6 %	20.5 %
Dindes	1 953	429	1 761	106	90.2 %	24.7 %
Total de la volaille	82 812	14 007	37 830	3 230	45.7 %	23.1 %
Cerf	1 432	259	1 249	214	87.2 %	82.6 %
Total des cerf	1 432	259	1 249	214	87.2 %	82.6 %
Bisons	297	19	202	8	68.1 %	42.1 %
Total des bisons	297	19	202	8	68.1 %	42.1 %
Total, toutes catégories confondues	1 251 978	37 074	752 021	29 614	60%	80%

¹ Exploitations ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SRPA)

Source : OFAG

Contribution à la mise au pâturage 2024

Catégorie animale	Données de base ¹		Données mise au pâturage		Participation mise au pâturage	
	UGB	Exploita-	UGB	Exploita-	UGB	Exploita-
	Nombre	tions Nombre	Nombre	tions Nombre	%	tions %
Vaches laitières	519 490	22 642	71 734	3 581	13.8 %	15.8 %
Autres vaches	142 501	14 904	99 012	6 400	69.5 %	42.9 %
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	139 600	30 040	46 188	9 676	33.1 %	32.2 %
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	48 915	29 132	15 614	9 310	31.9 %	32.0 %
Animaux femelles, jusqu'à 160 jours	18 969	29 092	3 705	7 073	19.5 %	24.3 %
Animaux mâles, de plus de 730 jours	5 500	9 722	2 484	4 065	45.2 %	41.8 %
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	13 886	13 362	3 671	4 515	26.4 %	33.8 %
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	27 684	18 272	7 033	6 331	25.4 %	34.6 %
Animaux mâles, jusqu'à 160 jours	15 120	28 048	3 138	6 278	20.8 %	22.4 %
Total des bovins	931 664	31 628	252 578	10 668	27.1 %	33.7 %

¹ Exploitations ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme de mise au pâturage)

Source : OFAG

Participation aux systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux 2024

Canton	Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux			Sorties régulières en plein air			Contribution à la mise au pâturage			Contributions à la détention particulièrement respectueuse des animaux de rente (SST, SRPA & mise au pâturage)		
	Exploitations	UGB	Total des contributions	Exploitations	UGB	Total des contributions	Exploitations	UGB	Total des contributions		UGB	Total des contributions
	Nombre	Nombre	fr.	Nombre	Nombre	fr.	Nombre	Nombre	fr.	Nombre	Nombre	fr.
ZH	1 451	48 707	4 493 475	1 601	42 538	8 469 967	567	11 534	4 100 387	1 907	102 778	17 063 829
BE	4 402	119 651	11 877 766	6 896	155 805	30 633 328	2 119	41 732	14 815 527	7 890	317 188	57 326 621
LU	2 886	109 414	11 518 276	3 129	89 356	17 806 643	1 206	25 313	9 007 339	3 630	224 083	38 332 257
UR	150	2 068	160 681	403	5 250	1 003 867	48	837	298 046	418	8 154	1 462 594
SZ	674	15 947	1 457 450	1 060	20 246	3 960 314	339	6 723	2 386 608	1 201	42 916	7 804 371
OW	340	8 509	746 117	471	10 674	2 074 604	85	1 211	429 880	502	20 394	3 250 601
NW	218	5 336	484 630	308	5 738	1 106 506	78	1 576	557 418	338	12 649	2 148 554
GL	165	3 801	310 646	254	4 089	798 171	146	3 539	1 254 779	294	11 428	2 363 596
ZG	334	10 498	936 399	361	10 202	2 009 818	110	2 220	790 403	417	22 921	3 736 620
FR	1 475	71 904	7 463 279	1 705	66 800	13 068 179	535	17 457	6 164 151	1 923	156 162	26 695 608
SO	654	21 530	1 947 161	746	18 755	3 690 820	336	7 321	2 598 560	888	47 605	8 236 541
BL	478	15 284	1 473 222	532	12 387	2 560 045	249	5 654	2 011 544	620	33 325	6 044 811
SH	205	9 512	1 125 552	206	6 939	1 421 890	30	846	301 671	250	17 297	2 849 114
AR	269	6 949	622 730	518	13 377	2 603 933	113	2 230	792 426	551	22 557	4 019 089
AI	203	6 113	716 484	339	9 273	1 887 038	74	1 368	485 394	367	16 753	3 088 916
SG	1 814	63 851	6 277 603	2 630	75 939	15 008 592	795	15 691	5 569 075	2 931	155 481	26 855 271
GR	1 245	32 460	2 567 836	1 526	21 768	4 262 609	1 013	24 949	8 873 385	1 808	79 176	15 703 830
AG	1 347	50 392	5 431 501	1 367	38 310	7 801 914	482	9 920	3 534 486	1 675	98 622	16 767 901
TG	1 117	51 296	5 528 885	1 249	45 194	9 119 477	252	5 563	1 971 712	1 432	102 053	16 620 075
TI	250	5 445	425 549	456	6 182	1 193 311	167	3 179	1 127 836	489	14 806	2 746 695
VD	1 297	60 610	5 971 064	1 498	40 922	8 147 555	794	28 327	10 022 071	1 826	129 860	24 140 690
VS	405	7 539	662 367	1 076	13 023	2 539 519	382	7 774	2 756 301	1 219	28 336	5 958 187
NE	427	20 965	1 730 608	477	16 327	3 194 366	271	10 014	3 526 844	563	47 306	8 451 819
GE	48	2 062	229 623	73	1 881	376 808	20	863	305 656	85	4 807	912 087
JU	684	31 856	2 790 225	733	21 047	4 154 049	457	16 737	5 937 512	826	69 640	12 881 786
Suisse	22 538	781 696	76 949 129	29 614	752 021	148 893 323	10 668	252 578	89 619 011	34 050	1 786 296	315 461 463

Zone												
Plaine	9 695	406 809	42 988 856	10 902	344 856	69 113 306	3 212	77 511	27 516 903	12 761	829 176	139 619 065
Collines	3 785	133 506	13 104 712	4 410	125 429	24 772 578	1 623	37 049	13 157 752	5 088	295 983	51 035 042
ZM I	3 223	97 547	8 874 724	4 375	107 139	20 961 043	1 600	37 278	13 212 688	4 950	241 964	43 048 455
ZM II	3 355	92 221	7 976 421	5 268	109 490	21 417 439	2 186	54 070	19 153 051	5 946	255 781	48 546 911
ZM III	1 553	32 735	2 565 745	2 891	42 624	8 273 329	1 235	28 992	10 296 353	3 286	104 351	21 135 427
ZM IV	927	18 880	1 438 672	1 768	22 483	4 355 628	812	17 678	6 282 264	2 019	59 041	12 076 563

Source : OFAG

Durée de vie productive plus longue des vaches 2024

Canton	Contribution pour une durée de vie productive plus longue des vaches				
	Exploitations	UGB	Vêlages par vache laitière ¹	Vêlages par autres vaches ²	Total des contributions
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	fr.
ZH	1 197	34 666	4.49	6.58	1 464 698
BE	5 522	108 623	4.39	6.51	4 410 315
LU	2 532	62 254	4.56	6.86	2 903 591
UR	261	3 224	4.22	6.57	126 958
SZ	840	15 209	4.43	6.58	643 505
OW	210	4 391	4.28	6.38	176 811
NW	262	4 835	4.23	7.12	202 907
GL	168	3 688	4.32	6.20	149 242
ZG	295	7 981	4.59	7.12	368 020
FR	1 091	36 328	3.79	6.17	1 034 107
SO	557	14 666	4.34	6.46	584 892
BL	393	9 901	4.59	6.86	464 011
SH	95	3 201	4.57	6.88	152 567
AR	417	9 592	4.39	6.67	381 147
AI	255	5 299	4.17	6.49	188 525
SG	2 113	53 648	4.22	6.35	2 036 266
GR	1 191	22 837	4.56	7.00	1 213 972
AG	938	25 840	4.42	6.97	1 160 459
TG	975	35 571	4.49	6.23	1 457 056
TI	147	2 783	4.61	6.94	130 722
VD	927	30 731	3.97	5.95	1 030 484
VS	699	9 508	4.23	5.99	344 623
NE	386	13 590	4.01	6.26	461 480
GE	19	678	5.07	6.32	31 108
JU	561	17 682	4.07	6.30	743 410
Suisse	22 051	536 728	4.34	6.57	21 860 876

Zone					
Plaine	7 580	232 792	4.31	6.38	9 202 976
Collines	3 384	86 642	4.32	6.64	3 592 354
ZM I	3 342	74 747	4.30	6.64	2 941 360
ZM II	4 181	85 979	4.33	6.64	3 501 322
ZM III	2 186	36 291	4.44	6.77	1 646 645
ZM IV	1 378	20 278	4.50	6.75	976 219

¹ Nombre de vêlages enregistrés par vache laitière parmi les vaches laitières abattues au cours des trois dernières années et comptant pour l'exploitation à l'année.

² Nombre de vêlages enregistrés par vache parmi les autres vaches abattues au cours des trois dernières années et comptant pour l'exploitation à l'année.

Source : OFAG



Contributions à l'utilisation efficiente des ressources

Les contributions à l'utilisation efficiente des ressources soutiennent l'utilisation efficiente des moyens de production et donc l'utilisation durable des ressources naturelles. Quelque 4,9 millions de francs ont été versés à ce titre en 2024.

Les contributions à l'utilisation efficiente des ressources (CER) ont été introduites avec la Politique agricole 2014–2017, pour une durée limitée. En 2024, deux CER ont encore été versées pour promouvoir les techniques suivantes :

- Utilisation de techniques d'application précise
- Alimentation biphase des porcs

La CER visant les techniques d'application précise de produits phytosanitaires existe depuis 2014, et a été versée jusqu'à fin 2024. La CER pour l'alimentation biphase des porcs appauvrie en matière azotée a été introduite en 2018 et sera maintenue jusqu'à fin 2026.

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble de ces deux CER au niveau national (nombre d'exploitations participantes, nombre de pulvérisateurs ou d'UGB, contributions par canton et par zone).

En 2024, 0,7 million de francs ont été consacrés à la promotion de l'utilisation de techniques d'application précise et 4,2 millions de francs ont été versés pour la promotion de l'alimentation biphase des porcs appauvrie en matière azotée.

Utilisation de techniques d'application précise

Contributions à l'utilisation efficiente des ressources pour promouvoir les techniques d'application précise en 2024 (contribution unique)

Unité		Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	128	20	9	157
Pulvérisation sous-foliaire					
Nombre de rampes de pulvérisation	Nombre	11	1	0	12
Contribution	fr.	33 974	3 125		37 009
Pulvérisateurs anti-dérive					
Nombre de pulvérisateurs	Nombre	117	19	9	145
Contribution	fr.	599 351	73 118	31 853	704 322
Contribution par exploitation	fr.	4 948	3 812	3 539	4 722
Total des contributions		633 325	76 243	31 853	741 421

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Source : OFAG

Le nombre des exploitations soutenues a augmenté de 16 % par rapport à l'année précédente, pour passer à 157, ce qui s'explique peut-être par le fait que l'encouragement de l'utilisation des techniques d'application précise se terminait en 2024.



Alimentation biphas des porcs

Contributions 2024 à l'utilisation efficiente des ressources pour l'alimentation biphas des porcs appauvrie en matière azotée

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	CH
Exploitations	Nombre	1 332	922	284	2 538
UGB	Nombre	77 225	35 016	6 675	118 917
UGB par exploitation	Nombre	58	38	24	47
Contribution par exploitation	fr.	2 029	1 329	823	1 640
Total des contributions	1 000 fr.	2 703	1 226	234	4 162

Source : OFAG

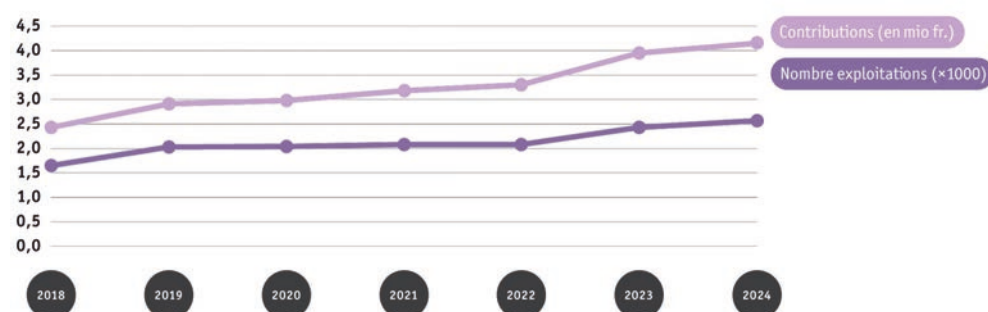
Le nombre d'exploitations participant à ce programme est passé à 2538, soit une augmentation de 5 %. Comme les années précédentes, c'est dans la zone de plaine que le nombre d'UGB par exploitation est le plus élevé. Le nombre total d'UGB est quant à lui passé de 112 977 (en 2023) à 118 917. Le soutien financier a augmenté en conséquence de 5 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 4,2 millions de francs.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Le graphique suivant montre l'évolution de la participation et des contributions annuelles pour cette CER depuis sa création :

Alimentation biphase des porcs



Informations complémentaires

- » [Contributions à l'utilisation efficiente des ressources](#)
- » [Fiche technique sur l'alimentation biphase des porcs appauvrie en matière azotée](#)

Contributions à l'utilisation efficiente des ressources 2024

Cantons	Utilisation de techniques d'application précise			Alimentation biphasé des porcs		
	Exploitations	Pulvérisateur	Total des contribut.	Exploitations	UGB	Total des contribut.
	Nombre	Nombre	fr.	Nombre	Nombre	fr.
ZH	12	12	45 080	39	2 640	92 386
BE	6	6	23 894	446	18 950	663 263
LU	6	6	32 769	1 166	44 713	1 564 953
UR	0	0	0	5	236	8 247
SZ	1	1	2 644	31	1 220	42 711
OW	0	0	0	23	973	34 053
NW	0	0	0	32	950	33 261
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	2	2	9 438	17	643	22 516
FR	1	1	2 668	116	6 651	232 783
SO	1	1	3 245	41	2 254	78 904
BL	3	3	12 059	21	1 385	48 481
SH	4	4	17 328	27	2 157	75 479
AR	0	0	0	11	515	18 014
AI	0	0	0	49	1 455	50 921
SG	10	10	61 634	185	10 693	374 247
GR	5	5	21 923	11	323	11 288
AG	5	5	21 077	141	8 888	311 063
TG	6	6	39 130	102	9 192	321 712
TI	10	10	25 390	0	0	0
VD	54	54	271 285	31	2 605	91 173
VS	23	23	111 585	3	64	2 243
NE	6	6	19 357	11	895	31 324
GE	2	2	20 914	3	169	5 932
JU	0	0	0	27	1 346	47 125
Suisse	157	157	741 421	2 538	118 917	4 162 078

Zone						
Plaine	128	128	633 325	1 332	77 225	2 702 874
Collines	13	13	49 957	566	24 079	342 756
ZM I	7	7	26 286	356	10 938	382 818
ZM II	7	7	22 248	259	6 294	220 290
ZM III	2	2	9 604	21	317	11 080
ZM IV	0	0	0	4	65	2 261

Source : OFAG



Contribution de transition

La contribution de transition assure un passage socialement supportable de l’ancienne à la nouvelle politique agricole. À mesure que la participation aux programmes de paiements directs introduits en 2014 augmente, les fonds alloués à la contribution de transition diminuent d’année en année. Alors que 178 millions de francs étaient versés pour la contribution de transition en 2015, celles-ci se sont chiffrées à 72 millions en 2024.



Versement de la contribution de transition en 2024

En 2024, 72,4 millions de francs ont au total été octroyés au titre de la contribution de transition. Le montant était de 26,4 millions de francs l’année précédente.

Contribution de transition 2024

Paramètres	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	16 439	10 443	11 316	38 198
Contribution par exploitation	fr.	1 893	1 919	1 878	1 896
Total des contributions	1 000 fr.	31 113	20 045	21 254	72 412

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions de transition versées, selon les cantons et les zones agricoles.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



La contribution de transition est plafonnée, voire totalement supprimée, si le revenu ou la fortune pris en considération dépassent une certaine somme ou si l'exploitation a subi un changement structurel important. Les cantons établissent le revenu déterminant et la fortune sur la base des données fiscales cantonales. Le changement structurel est déterminé sur la base des unités de main-d'œuvre standard (UMOS). Si celles-ci ont diminué d'au moins 50 % par rapport à l'année de référence, la contribution de transition est réduite. Le tableau ci-dessous montre les effets de ces deux types de plafonnement pour 2024.

Effets du plafonnement de la contribution de transition en 2024

Plafonnement de la contribution de transition	Exploitations concernées	Plafonnement total	Plafonnement par exploitation
Unité	Nombre	Fr.	Fr.
Réduction des UMOS de plus de 50 %	2 031	-2 651 237	-1 305
Revenu et fortune	5 340	-10 381 394	-1 944
Total des contributions		-13 032 631	

Source : OFAG

Informations complémentaires

Vous trouverez davantage d'informations sur le calcul de la contribution de transition sous Instruments>Palements directs>Contribution de transition.

Contribution de transition 2024

Cantons	Exploitations Nombre	Total des Fr.
AG	2 173	4 072 807
AI	354	657 065
AR	534	1 139 457
BE	8 560	14 943 449
BL	685	1 492 256
FR	2 103	5 173 603
GE	202	291 179
GL	294	567 235
GR	1 784	3 839 018
JU	853	2 645 737
LU	3 850	7 262 362
NE	612	1 751 069
NW	356	536 975
OW	500	639 496
SG	3 046	6 192 183
SH	396	672 390
SO	988	2 148 316
SZ	1 243	1 970 854
TG	1 798	3 563 742
TI	488	714 773
UR	367	398 853
VD	2 540	4 693 754
VS	1 628	1 735 903
ZG	443	827 579
ZH	2 401	4 482 081
Suisse	38 198	72 412 137

Zones		
Plaine	16 439	31 112 975
Collines	5 446	10 743 229
ZM I	4 997	9 301 940
ZM II	5 995	11 790 354
ZM III	3 262	5 700 150
ZM IV	2 059	3 763 489

Quelle: OFAG



Dépenses fédérales pour l'agriculture et l'alimentation

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) est le centre de compétences de la Confédération pour le secteur agricole. Il exécute, avec les cantons et les organisations mandatées, les décisions du peuple, du Parlement et du gouvernement et participe activement à l'élaboration de la politique agricole. Concrètement, l'OFAG a pour mission de mettre en œuvre les mesures prévues par la loi du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr). La LAgr fixe le cadre d'une agriculture durable, plus respectueuse de l'environnement et innovante : la production et la vente de produits agricoles en Suisse et à l'étranger sont encouragées et les prestations d'intérêt général et écologiques de l'agriculture sont rémunérées par des paiements directs. Les mesures de la LAgr ont pour but de permettre aux paysans de produire des denrées alimentaires de haute qualité grâce à une production durable et axée sur les besoins du marché, et d'apporter ainsi une contribution essentielle à l'accomplissement des missions suivantes :

- la sécurité de l'approvisionnement de la population ;
- la conservation des ressources naturelles ;
- l'entretien du paysage rural ;
- l'occupation décentralisée du territoire ;
- le bien-être des animaux.

Les mesures de la LAgr sont inscrites dans les deux articles sur l'agriculture figurant dans la Constitution fédérale : l'art. 104 datant de 1996 et l'art. 104a datant de 2017.

Les fonds fédéraux affectés à l'agriculture sont répartis dans trois enveloppes : « production et ventes », « paiements directs » et « bases de production ».

Production et ventes

Les instruments de ce volet de la politique fournissent le cadre qui permet à l'agriculture suisse de créer une valeur ajoutée optimale sur les marchés nationaux et étrangers grâce à une production durable de haute qualité.

Paiements directs

Le marché ne rémunère que partiellement certaines prestations de l'agriculture en faveur de la société, tels l'entretien du paysage, la préservation des ressources naturelles (le sol, l'eau, l'air), la contribution à l'occupation décentralisée du territoire ou la promotion de la biodiversité et du bien-être des animaux. En octroyant des paiements directs, la Confédération fait en sorte que l'agriculture fournisse ces prestations d'intérêt général.

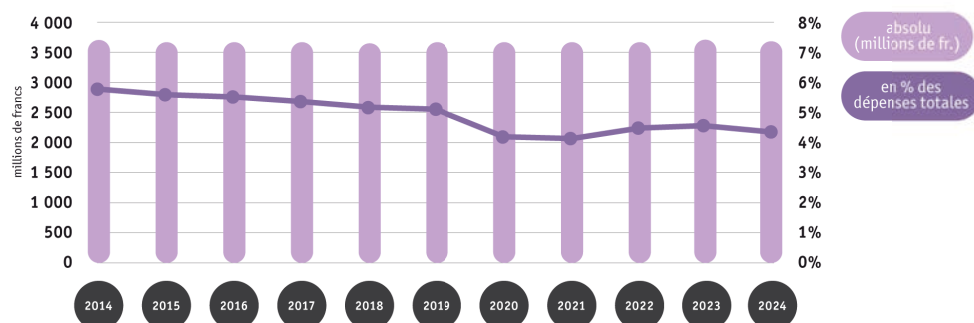
Bases de production

Les instruments utilisés dans ce domaine contribuent surtout à réduire les coûts et, en général, à renforcer la compétitivité. Il s'agit plus concrètement de mesures visant à améliorer les structures et à encourager la vulgarisation, la sélection végétale ou animale et les ressources génétiques. Ces instruments soutiennent indirectement la production agricole et, par la même occasion, les prestations d'intérêt général fournies par le secteur agricole.

POLITIQUE > APERÇU



Évolution des dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation



Source : Compte d'État

En 2024, la Confédération a déboursé en tout 3,67 milliards de francs pour l'agriculture et l'alimentation, soit 4,4 % de ses dépenses totales.

Les dépenses pour l'agriculture et l'alimentation arrivent en septième position, après les domaines suivants :

- prévoyance sociale (29,4 milliards) ;
- finances et impôts (13,3 milliards) ;
- transports (10,7 milliards) ;
- formation et recherche (8,4 milliards) ;
- sécurité (6,9 milliards) ;
- relations avec l'étranger – coopération internationale (3,7 milliards).

Les fonds sont principalement gérées au moyen des trois plafonds des dépenses agricoles. Dans l'ensemble, elles sont restées au même niveau que l'année précédente. Les quatre cinquièmes de ces montants étaient consacrés aux paiements directs (2,8 milliards de francs), une ressource qui a été un peu moins utilisée que l'an dernier. Par ailleurs, les contributions (+9,6 millions de francs) ont dépassé celles de 2023 dans le domaine de la production et des ventes, où les crédits alloués aux suppléments pour le lait (+3,6 millions de francs) et au secteur de l'élevage (+3 millions de francs) ont de nouveau été épuisés. Les dépenses affectées aux bases de la production sont restées dans une large mesure au niveau de l'année précédente.

Les autres dépenses ont de nouveau diminué (–27,3 millions de francs), notamment parce que le fonds constitué pour verser des allocations familiales aux employés agricoles et aux paysans de montagne a été l'objet d'une dissolution unique en 2023.

Dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation par poste

POLITIQUE > APERÇU



Poste de dépenses	2020	2021	2022	2023	2024
	en millions de fr.	en millions de fr.	en millions de fr.	en millions de fr.	en millions de fr.
Bases de production	132	135	138	142	142
Production et ventes	541	534	538	534	543
Paie­ments directs	2 811	2 811	2 811	2 811	2 806
Autres dépenses	178	180	174	206	179
Total agriculture et alimentation	3 662	3 660	3 662	3 693	3 670

Sources : Compte d’État, OFAG

Dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation, en 1 000 fr.

Domaine	2020	2021	2022	2023	2024
Groupe de tâches: agriculture et alimentation	3 661 531	3 659 792	3 658 621	3 693 161	3 669 876
Dans le cadre de l'enveloppe financière	3 483 865	3 480 280	3 487 204	3 487 009	3 490 951
Amélioration des bases de production & Mesures d'accompagnement social	131 536	134 682	137 921	142 072	142 042
Améliorations structurelles	80 600	84 298	87 038	87 038	87 038
Crédits d'investissements	440	0	0	0	0
Aide aux exploitations paysannes	358	0	0	0	0
Sélection végétale et élevage	39 466	39 378	39 867	43 979	44 125
Vulgarisation agricole	10 672	11 007	11 016	11 055	10 879
Production et ventes	541 037	534 309	537 986	533 702	543 289
Promotion de la qualité et des ventes	65 195	64 163	63 851	67 802	67 909
Économie laitière ¹	371 905	381 774	387 274	378 470	382 068
Économie animale ¹	8 443	5 674	4 711	2 884	5 834
Production végétale	95 492	82 698	82 150	84 547	87 479
Paielements directs	2 811 292	2 811 289	2 811 296	2 811 234	2 805 620
Paielements directs Agriculture	2 811 292	2 811 289	2 811 296	2 811 234	2 805 620
Paielements directs généraux					
Paielements directs écologiques					
En dehors de l'enveloppe financière	177 666	179 512	171 418	206 152	178 925
Administration	55 771	56 766	51 811	53 995	55 453
Protection des végétaux	1 087	2 308	1 969	1 697	3 307
Exécution et contrôle (Agroscope)	65 604	66 946	66 804	68 455	71 108
Haras (Agroscope)	8 702	8 923	9 119	9 307	9 669
Produits agricoles transformés (AFD)	0	0	0	0	0
Allocations familiales dans l'agriculture (OFAS)	47 700	46 200	43 200	73 998	40 500
Autres	-1198	-1630	-1485	-1299	-1112
Dépenses en dehors de l'agriculture	153 889	157 218	159 843	161 194	164 339
Recherche et développement Agriculture	87 671	90 969	94 051	96 204	99 395
Santé animale	58 020	58 054	57 678	56 799	56 874
FAO	8 198	8 194	8 114	8 190	8 069

¹⁾ À partir de 2018, les dépenses liées à l'administration du soutien des prix du lait et à l'indemnisation des organisations privées pour les bovins d'abattage et la viande seront incluses dans le budget global de l'OFAG (administration) et ne seront plus incluses dans l'enveloppe financière pour la production et les ventes.

²⁾ Suite à l'introduction d'un supplément laitier général et d'un supplément pour les céréales qui représentent un total de 95 millions, la suppression des contributions à l'exportation de produits agricoles est compensée (en dehors des enveloppes financières). En outre, le Conseil fédéral a décidé de soutenir à titre temporaire la production indigène de sucre, notamment à l'aide d'une hausse des contributions à des cultures particulières jusqu'en 2021.

Sources : Compte d'État, OFAG



Améliorations structurelles

La Confédération soutient diverses mesures en faveur d'une agriculture viable telles que la construction de chemins ruraux ou d'étables adaptées aux besoins des animaux, l'assainissement de bâtiments d'habitation ou la mise en place de dispositifs en faveur d'une production respectueuse de l'environnement et du bien-être animal. Ces aides concernent en particulier la région de montagne. En 2024, les crédits d'investissement ont atteint le chiffre record de 396,8 millions de francs.



Source : OFAG

La Confédération octroie des contributions non remboursables (à fonds perdu) pour soutenir les mesures visant à améliorer les conditions de travail dans l'agriculture et la compétitivité des exploitations agricoles. Ces aides bénéficient en particulier aux régions des collines et aux régions de montagne, qui reçoivent plus de 80 % de ces fonds. À noter que le versement de ces contributions implique la participation financière des cantons.

La Confédération propose aussi des crédits d'investissement remboursables sans intérêts. Ces ressources aident les exploitations agricoles à réaliser des projets de construction d'envergure ou à apporter des améliorations d'ordre écologique. La répartition de ces crédits est la suivante : 42 % dans la région de plaine, 58 % dans la région de montagne et dans la région des collines.

Contributions à fonds perdu

POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

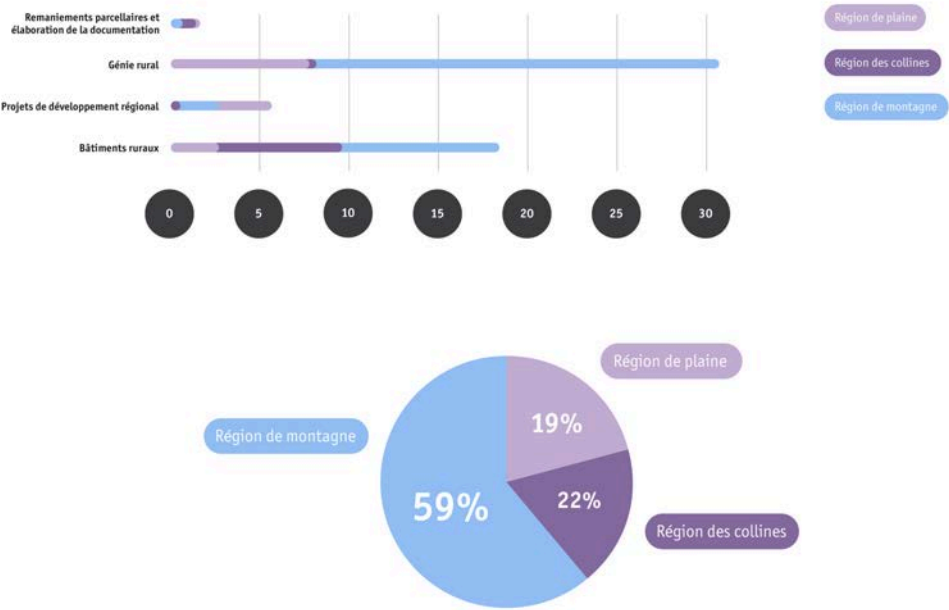


En 2024, la Confédération a versé 87 millions de francs sous forme de contributions pour le raccordement aux chemins agricoles, pour l’approvisionnement en eau, pour les remaniements parcellaires, pour les projets de développement régional (PDR) et pour les bâtiments ruraux.

Contributions de la Confédération payées pour des améliorations structurelles 2016–2024 (millions de fr.)

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
83,8	79,7	82,2	82,78	80,6	84,3	87,04	87,04	87,04

Contributions de la Confédération, par mesure et par région 2024 (en millions de fr.)



Source : OFAG

La région de montagne a bénéficié de la majeure partie des contributions (59 %), suivie par la région des collines (22 %). Tandis que ces fonds ont surtout servi, dans la région de plaine, à soutenir des projets de développement régional, ils ont, dans la région des collines, été utilisés pour la construction de bâtiments et, dans la région de montagne, aussi bien pour des projets de constructions rurales que pour des projets de génie civil

Pas moins de 1627 nouveaux projets ont été approuvés en 2024. L’octroi de contributions fédérales d’un montant de 93,8 millions de francs a généré un volume d’investissement de 613,8 millions de francs, dont la Confédération a assumé en moyenne 15 %.

Nombre de projets approuvés et volumes d’investissements en 2024

POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D’ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



Domaine	Nombre de projets approuvés	Contribution fédérale approuvée	Contribution cantonale approuvée	Total des contributions	Part en % sur l'investissement total	dont les volumes consentis
	Nombre	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	%	Millions de fr.
Remaniements parcellaires et élaboration de la documentation	19	3,5	4,1	7,5	69%	10,9
Génie rural	512	52,6	58,9	111,6	53%	211,3
Projets de développement régional PDR	3	2,8	2,3	5,1	37%	13,8
Bâtiments ruraux	1 093	34,9	43,0	77,9	21%	377,8
Total	1 627	93,8	108,3	202,1	33%	613,8

Dans le domaine du génie rural, la Confédération a surtout accordé son aide pour la réfection de chemins agricoles, pour le raccordement de base au réseau de distribution d’eau et à celui d’électricité, ainsi que pour des remaniements parcellaires découlant d’améliorations foncières intégrales.

De même, la Confédération a notamment soutenu des projets concernant des bâtiments d’exploitation destinés au bétail consommant du fourrage grossier ainsi que des bâtiments d’alpage ou des équipements destinés à la transformation, au stockage et à la commercialisation de produits agricoles. Fait réjouissant : les contributions versées pour des mesures environnementales, qui comprennent des projets de protection du climat et de réduction de la pollution, ont connu une hausse depuis leur introduction, il y a cinq ans, passant de 0,4 à 3,5 millions de francs.

Crédits d’investissement

En 2024, les cantons ont approuvé 2238 demandes de crédits d’investissement, soit un montant total de 396,8 millions de francs, générant ainsi un volume d’investissements de 1,486 milliard de francs.

Crédits d’investissements en 2024

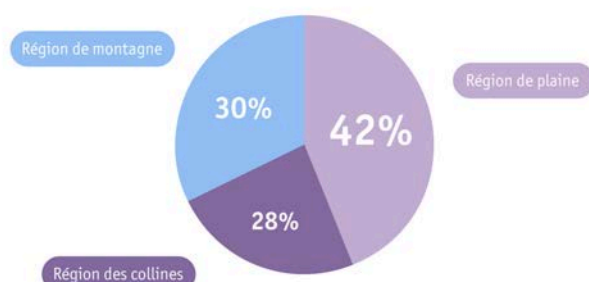
Domaine	Nombre de projets	Crédit d’investissement	Part en % sur l’investissement total	dont les volumes d’investissements consentis
	Nombre	Milliers de fr.	%	Milliers de fr.
Génie rural	34	11 222	28,8	39 009
Projets de développement régional PDR	5	758	13,6	5 570
Bâtiments ruraux	2 199	384 862	26,7	1 442 570
Total	2 238	396 842	26,7	1 486 150

POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



Près de la moitié des crédits d'investissement ont été accordés pour la construction ou la transformation de bâtiments d'habitation ou d'exploitation agricoles (185,8 millions de fr. au total). La somme versée à titre d'aide initiale, qui représente un autre tiers, a augmenté de 5,5 millions de francs par rapport à l'année précédente. Même si les crédits d'investissement alloués en faveur de l'environnement et de l'énergie sont nettement moins élevés, ils n'en contribuent pas moins largement à l'émergence d'une agriculture écologique et respectueuse des animaux. Une réalité illustrée par les 338 projets qui ont bénéficié de crédits d'investissement de l'ordre de 10,6 millions de francs, soit le double des montants dédiés aux objectifs environnementaux l'année précédente.

Crédits d'investissement 2024 par catégorie de mesure (en millions de fr.)



Source : OFAG

Informations complémentaires

Pour de plus amples informations sur les améliorations structurelles, rendez-vous sur le site Internet de l'OFAG : Informations générales sur les mesures d'amélioration structurelles

Vous trouverez également les séries de données sur les contributions par mesure, les crédits d'investissement par canton et par mesure dans le « Download Center ».

Contributions de la Confédération versées par mesure, en comparaison sur quatre ans (en millions de fr.)

Domaine	2021	2022	2023	2024
Remaniements parcellaires et élaboration de la documentation	2.08	2.36	3.44	2.80
Remaniement parcellaire	1.46	1.76	2.44	1.99
Élaboration de la documentation	0.61	0.59	1.00	0.81
Génie rural	51.56	50.48	50.00	46.11
Écologie	1.68	1.30	1.14	1.42
Drainages	1.86	1.47	2.00	1.28
Irrigation	3.18	3.58	3.47	3.27
Approvisionnement en eau	9.13	9.34	8.28	8.64
Construction de chemins	33.76	33.66	34.12	29.65
Diverses mesures de génie rural	1.96	1.12	0.98	1.85
Projets de développement régional	4.12	7.32	7.02	7.88
Projets de développement régional PDR	4.12	7.32	7.02	7.88
Bâtiments ruraux	26.54	26.87	26.58	30.25
Bâtiments d'exploitation pour les animaux consommant du fourrage grossier	20.12	20.06	21.04	20.83
Mesures environnementales	0.91	2.32	2.62	3.59
Bâtiments alpestres	2.42	1.91	1.87	2.28
Transformation, stockage, vente	3.07	2.58	1.06	3.54
Documentation et études préliminaires	0.02	-	0.00	0.01
Total	84.30	87.04	87.04	87.04

Source : OFAG

Crédits d'investissements approuvés par les cantons 2024

	Bâtiments ruraux	Génie rural	Projets de développement régional PDR
AG	17 608 160	0	0
AI	3 389 217	0	0
AR	6 992 000	0	0
BE	67 905 800	163 400	0
BL	6 061 950	0	135 600
BS	0	0	0
FR	25 587 800	347 000	0
GE	846 285	0	77 400
GL	2 145 325	144 000	0
GR	24 951 725	2 310 000	0
JU	12 746 695	3 000 000	286 000
LU	39 580 202	2 904 000	0
NE	10 148 824	0	0
NW	2 543 750	0	0
OW	3 838 570	200 000	0
SG	27 961 210	59 000	0
SH	4 638 650	0	0
SO	13 698 467	0	0
SZ	12 057 050	2 095 000	0
TG	26 709 121	0	0
TI	2 815 029	0	0
UR	2 920 000	0	0
VD	35 729 000	0	0
VS	10 481 288	0	258 800
ZG	2 101 000	0	0
ZH	21 405 137	0	0
TOTAL	384 862 255	11 222 400	757 800

Crédits d'investissement 2024 par catégorie de mesure (en millions de fr.)

	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Bâtiments d'exploitation (mesures de construction)	63.72	57.82	64.21	185.75
Bâtiments d'exploitation pour les animaux consommant du fourrage grossier	46.77	42.05	41.89	130.71
Bâtiments d'habitation	15.20	14.93	16.25	46.38
Bâtiments alpestres	0.00	0.00	5.99	5.99
Porcherie	0.89	0.14	0.05	1.08
Poulaillers	0.87	0.70	0.03	1.60
Transformation, stockage et vente	18.20	5.13	3.47	26.80
Installation commune pour la transformation du lait	0.00	0.00	0.00	0.00
Transformation, stockage et vente (mesure collective)	10.21	3.61	1.97	15.79
Transformation, stockage et vente (mesure individuelle)	7.99	1.52	1.50	11.01
Mesures ne relevant pas de la construction	71.41	41.91	47.99	161.31
Aide initiale	58.48	35.99	34.33	128.80
Achat d'une exploitation agricole	8.82	5.09	5.57	19.49
Achat en commun de machines et de véhicules	2.61	0.21	0.17	2.99
Aide initiale pour les organisations d'entraide paysannes	0.00	0.00	0.00	0.00
Acquisition de la documentation pour les mesures collectives	0.00	0.00	0.00	0.00
Crédit de construction	1.50	0.62	7.91	10.03
Environnement et énergie	5.12	3.21	2.29	10.61
Équipements communautaires destinés à la production d'énergie à partir de la biomasse	1.47	0.00	0.00	1.47
Installation pour objectifs écologiques	3.65	3.21	2.29	9.15
Autres mesures	8.48	1.15	0.80	10.43
Installations pour cultures spéciales	4.25	0.21	0.00	4.46
Installations pour la pêche de poissons indigènes	0.61	0.00	0.00	0.61
Activités proches de l'agriculture	3.62	0.94	0.80	5.36
Installations pour une exploitation horticole productrice	0.00	0.00	0.00	0.00
Génie rural	0.13	0.08	0.98	1.19
Projets de développement régional PDR	0.65	0.11	0.00	0.76
Total	167.71	109.40	119.73	396.84
en %	42%	28%	30%	

Source : OFAG



Mesures d'accompagnement social

Les prêts sans intérêt accordés aux exploitations agricoles par la Confédération et les cantons poursuivent un triple objectif : ils permettent de tirer les exploitants de difficultés financières dont ils ne sont pas responsables, de convertir des dettes et de faciliter la cessation d'activité. Ils constituent donc un moyen de se désendetter.

En 2024, la Confédération a accordé 158 prêts sans intérêt d'un total de 31,7 millions de francs, soit 14 millions de moins que l'année précédente. Ces prêts ont principalement servi à convertir des dettes portant intérêts. Ils se chiffrent en moyenne à 200 541 francs et sont remboursés en treize ans.

Prêts au titre de l'aide aux exploitations 2024

	Nombre	Millions de fr.
Conversion de dette existante	120	26,6
Difficultés financières dont l'exploitant n'est pas responsable	38	5,1
Prêt en cas de cessation d'exploitation	0	0,0
Total	158	31,7

Un montant total de 5,1 millions de francs a été utilisé pour traiter 38 cas d'exploitants confrontés à des difficultés financières dont ils n'étaient pas responsables. Cette somme correspond aux chiffres de l'année précédente.

Informations complémentaires

Les prêts au titre de l'aide aux exploitations sont présentés plus en détail sur le site Internet de l'OFAG : Autres aides financières.

Vous trouverez les séries de données concernant les prêts alloués au titre de l'aide aux exploitations dans le « Download-Center ».

Aide aux exploitations approuvée par les cantons

	Nombre	fr.	Par cas	Durée d'amortissement (Ø années)
ZH	9	1'860'000	206'667	8.8
BE	27	6'293'600	233'096	15.0
LU	12	2'602'000	216'833	9.5
UR				
SZ	20	3'927'000	196'350	15.4
OW	3	462'000	154'000	14.0
NW	1	140'000	140'000	10.0
GL				
ZG	2	180'000	90'000	9.0
FR	6	1'005'000	167'500	10.0
SO	6	1'164'000	194'000	17.8
BL	2	180'000	90'000	15.0
SH	3	475'000	158'333	12.7
AR	1	120'000	120'000	10.0
AI				
SG	9	1'745'800	193'978	15.9
GR	7	893'132	127'590	15.1
AG	12	1'500'000	125'000	10.3
TG	5	755'000	151'000	10.0
TI	1	268'000	268'000	19.0
VD	19	5'715'000	300'789	14.7
VS	6	1'027'000	171'167	10.5
NE	1	80'000	80'000	7.0
GE				
JU	6	1'293'000	215'500	16.8
TOTALE	158	31'685'532		

Source: OFAG



Projets de développement régional

Le Projet de développement régional (PDR) « points relais agricoles en milieu urbain » permet le développement de points relais agricoles dans le canton de Genève. Ces points relais ont trois missions communes : la vente de produits régionaux, la sensibilisation de la population à l'alimentation et la production en zone urbaine.

Ainsi, la Ferme de la Planche, propriété de la commune de Meyrin, a été rénovée. Elle abrite une toute nouvelle légumerie, où sont préparés des aliments régionaux pour les cantines. Une partie des légumes sont même produits en collaboration avec les habitants du quartier voisin.



Une serre en pleine ville. Source : PDR « points relais agricoles en milieu urbain »

Le paysan devient vendeur

Dans la commune de Bernex, le parc agro-urbain des Moliers a vu le jour. Les exploitations agricoles de la commune y exploiteront un point de vente en commun qui est actuellement en construction. Ce dernier bâtiment permettra également l'exploitation du parc agro-urbain. Le parc regroupe sur près de 8 hectares de nombreuses fonctions, dont l'agriculture.

La Ferme du Lignon, dans la commune de Vernier, a créé des infrastructures permettant le développement d'offres agro-touristiques importantes tout en préservant le patrimoine bâti. Aujourd'hui cette ferme dispose d'un magasin de vente de produits du terroir, des chambres d'hôtes ainsi que deux salles de séminaires équipées. Elle y accueille notamment des classes scolaires du canton.

Quand les citadins rencontrent l'agriculture

La Ferme de Budé, qui se trouve au milieu du quartier des affaires internationale, a investi dans de nouvelles installations permettant un meilleur achalandage de son magasin.

POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



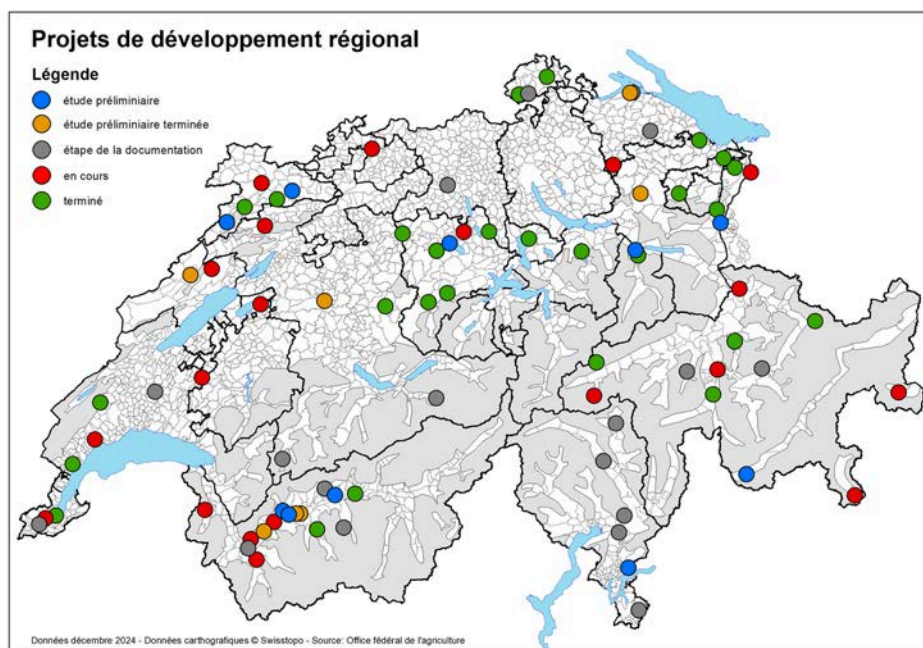
Enfin, la Maison de l'alimentation du territoire de Genève a été créée. Cette association, également appelée « Ma-terre », renforce la résilience du système alimentaire genevois. L'association propose notamment des ateliers en collaboration avec des fermes urbaines pour les enfants et les adultes. Elle construit ainsi de véritables ponts entre la ville et la campagne, vulgarisant l'agriculture aux citoyens d'un côté et créant de nouvelles entrées financières pour les exploitations qui accueillent ces différents cours de l'autre. Ma-terre participe ainsi au renforcement de la résilience du système alimentaire dans le canton.

Fabien Wegmüller de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature souligne l'importance de l'instrument PDR pour l'agriculture genevoise et sa population urbaine :

« Le canton de Genève, avec sa population fortement urbaine, reste attaché à son agriculture, bien que la réalité de la profession demeure souvent largement méconnue. Les fermes urbaines, soutenues par le PDR et véritables vitrines de l'agriculture locale, offrent des espaces de sensibilisation à l'alimentation durable et aux métiers de la terre. Grâce à des ateliers pratiques et une activité quotidienne au sein des quartiers, elles rapprochent la ville de la campagne et portent des messages clés pour les générations futures. »

La mise en œuvre de ce projet est prévue sur six ans. Le PDR se trouve actuellement dans sa cinquième année de réalisation. Il arrive bientôt à terme.

Projets en cours



Source : OFAG

En 2024, la Confédération a traité des demandes futures concernant des PDR pour un montant total de 7,5 millions de francs. La même année, des contributions fédérales d'un montant de 7,9 millions de francs ont été versées.

Aperçu des PDR soutenus en 2024 par étape

POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



Étape	Nombre
Étude préliminaire	10
Étude préliminaire achevée	7
Étape de la documentation	18
Projets en cours	20
Projets terminés	27
Total	82

Source : OFAG



Recherche agronomique

Les ressources que l’OFAG alloue à la recherche agronomique complètent les activités d’Agroscope, le centre de compétence de la Confédération pour la recherche agronomique. En 2024, l’OFAG a ainsi principalement contribué au financement de l’Institut de recherche de l’agriculture biologique (FiBL), ainsi qu’à 65 projets au total.

Ressources allouées par l’OFAG à la recherche agronomique, de 2021 à 2024

Bénéficiaires	2021 millions de fr.	2022 millions de fr.	2023 millions de fr.	2024 millions de fr.
Contrats d’aides financières en faveur de la recherche ou de la promotion de la mise en réseau				
FiBL	11,97	14,47	14,47	14,47
Autres	0,1	0,22	0,22	0,22
Contributions pour soutenir les projets de recherche généraux				
Projets nationaux	1,72	1,69	2,06	1,69
Projets internationaux	0,18	0,05	0,12	0,09
Contributions pour la promotion d’une agriculture durable et de l’agriculture biologique				
Projets nationaux	1,52	1,61	1,43	1,82
Projets internationaux	0,28	0,13	-	-
Mandats de recherche, appels d’offres				
Projets nationaux	0,25	0,27	0,07	0,24
Projets internationaux	-	-	-	-
Total	16,02	18,44	18,37	18,53

Source : OFAG

Projets de recherche

En 2024, l’OFAG a reçu 28 demandes de financement de projets, dont sept ont été acceptées.



Pendant l'année sous revue, l'OFAG a soutenu 65 projets de recherche d'une durée moyenne de trois à quatre ans.

Tous les projets de recherche qui ont bénéficié d'une aide de l'OFAG sont répertoriés sur le site Internet de l'OFAG ainsi que dans ARAMIS, le système fédéral d'information sur les projets de recherche et d'innovation.

Plan directeur de la recherche agronomique et agroalimentaire 2025–2028

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a été chargé par le Conseil fédéral de rédiger le Plan directeur de la recherche agronomique et agroalimentaire 2025–2028 dans le cadre du message sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation. Ce plan repose sur une analyse des enjeux mondiaux et nationaux dans ce domaine, présente les principaux réseaux du milieu scientifique, et fixe le cadre de la recherche institutionnelle de l'OFAG. À cet égard, les axes stratégiques tracés dans le rapport sur « l'orientation future de la politique agricole » peuvent être considérés comme les grands champs de la recherche agronomique et agroalimentaire.



Soutenir la vulgarisation agricole

La Confédération a contribué au financement de la centrale de vulgarisation AGRIDEA et de huit autres organisations. Une autre partie des ressources financières est destinée à des projets de vulgarisation innovants.

Le conseil direct aux exploitants relève principalement de la responsabilité des cantons et de leurs services de vulgarisation. L’OFAG octroie des aides financières à AGRIDEA, l’agence chargée d’appuyer les services cantonaux de vulgarisation, ainsi qu’aux services de vulgarisation d’autres organisations actives dans des domaines spécifiques au niveau interrégional. La Confédération accorde également son soutien financier à des projets du domaine de la vulgarisation ainsi qu’à des études préliminaires pour des projets novateurs dans l’agriculture et le secteur alimentaire.

Dépenses de la Confédération dans le domaine de la vulgarisation, de 2021 à 2024

Bénéficiaires / Affectation	2021 millions de fr.	2022 millions de fr.	2023 millions de fr.	2024 millions de fr.
AGRIDEA	8,17	8,20	8,20	8,20
Services de vulgarisation d’autres organisations ¹	1,37	1,32	1,31	1,31
Projets de vulgarisation	1,25	1,20	1,35	1,20
Études préliminaires pour des projets novateurs	0,22	0,26	0,20	0,17
Total	11,01	10,98	11,06	10,88

¹ dans les domaines de l’élevage porcin (jusqu’en 2021), de l’apiculture, de l’aviculture, de l’agriculture bio, de l’agriculture alpestre et de montagne, de la culture des betteraves sucrières, des cultures fourragères et des cultures maraîchères (depuis 2022)Source : comptes d’État

Projets de vulgarisation

Pendant l’année sous revue, 23 demandes de soutien ont été déposées pour des projets de vulgarisation. Parmi ces projets, neuf ont reçu des aides financières.

Un montant de 1,2 million de francs d’aides a été affecté en 2024 aux 50 projets de vulgarisation mis en œuvre actuellement. Les projets durent entre un et cinq ans au maximum. En 2024, dix projets sont arrivés à leur terme.

L’ensemble des projets en cours ou achevés lors des années précédentes sont répertoriés dans ARAMIS, la base de données de la Confédération sur les projets de recherche et d’innovation.



Formation professionnelle

Remaniement de la formation professionnelle initiale

La mise en œuvre des quatre futurs CFC¹ du champ professionnel agricole s'est poursuivie durant l'année 2024. Ainsi, le comité de l'OrTra² AgriAliForm³ a adopté l'ordonnance et les plans de formations, de même que le nombre et le nom des orientations.

Une consultation externe pilotée par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a eu lieu en début d'année 2024. En parallèle, les discussions en vue de l'adaptation des moyens d'enseignement ont continué afin de disposer de la nouvelle mouture lors de l'entrée en vigueur de la révision en 2026. De même, les documents de mise en œuvre et l'information aux formateurs ont fait l'objet de travaux préparatoires.

Le modèle choisi pour l'agriculture est celui d'un CFC en trois ans avec une orientation et une possibilité de suivre une seconde orientation dans le cadre d'une quatrième année facultative. Le nouveau métier de viniculteur, commun aux professionnels du vin, suivra le même modèle. En revanche, les arboriculteurs et les maraîchers continueront de connaître un modèle de formation en trois ans sans orientation spécifique.

¹CFC Certificat fédéral de capacité²OrTra : organisation du monde du travail³OrTra de l'agriculture, des branches spéciales de l'agriculture et de la transformation des produits agricoles ainsi que des métiers liés au cheval

Lancement d'autres chantiers

Sur la base de cette révision, l'OrTra a lancé plusieurs autres chantiers. Ainsi, un remaniement de la formation d'agropaticien AFP, apprentissage réalisé sur deux ans, est en cours afin de la faire correspondre au nouveau plan de formation CFC. L'entrée en vigueur est prévue pour 2027 et les nouveaux examens finaux devraient se dérouler en 2029.

Par ailleurs, la réflexion entamée fin 2023 pour faire évoluer les règlements des brevets et des maîtrises s'est poursuivie durant l'année 2024. Il s'agit notamment de voir si les futurs diplômes doivent être généralistes ou spécialisés, et s'il est possible d'intégrer également le brevet de paysanne au futur règlement. La question s'est aussi posée pour la production biologique et la production biodynamique. Les grandes options devraient être choisies en 2025. Enfin, une réforme des structures de l'OrTra et du règlement du fonds de formation a également été entreprise en 2024. Elle devrait être adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire en 2025.

⁴AFP Attestation fédérale de formation professionnelle

Effectif d'apprentis stable

Si l'on constate certes un léger tassement du nombre d'apprentis dans le champ professionnel de l'agriculture, la tendance positive à long terme s'est poursuivie. De toute évidence, le domaine reste attractif pour les jeunes. Il est à noter que la part des personnes ayant suivi une première formation avant la formation agricole continue d'augmenter et atteint aujourd'hui un tiers, de même que la part des femmes, qui représentent actuellement 23 % des jeunes en formation. Les professionnels bien formés et motivés constituent le fondement d'une agriculture productive durable et entrepreneuriale.

Évolution du nombre d'apprentis dans le champ professionnel de l'agriculture et de ses professions

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



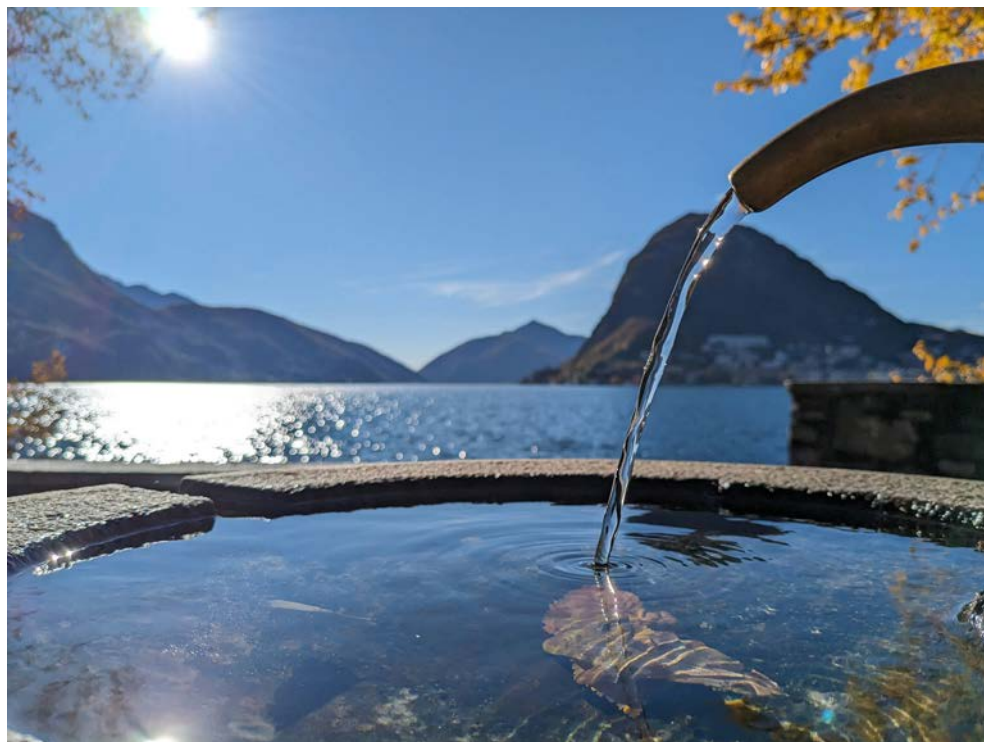
Année scolaire	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25
Agriculteur/trice	3 045	2 951	2 737	2 958	3 170	3 401	3 345	3 275
Aviculteur/trice	18	13	14	22	17	10	10	15
Maraîcher/ère	85	96	90	118	101	115	122	94
Arboriculteur/trice	44	42	27	33	30	34	29	23
Viticulteur/trice	186	179	149	171	189	146	158	145
Caviste	123	76	60	72	81	61	61	64
Total certificats de capacité CFC	3 501	3 357	3 077	3 374	3 588	3 767	3 725	3 616
Total attestations de formation professionnelle AFP	192	224	165	174	168	150	166	184
Total	3 693	3 581	3 242	3 548	3 756	3 917	3 891	3 800

CFC : Certificat fédéral de capacitéAFP : Attestation fédérale de formation professionnelleSource : OrTra AgriAliForm



Contributions pour la protection des eaux

que année la Confédération alloue des indemnités pour les mesures prises par l'agriculture en faveur de la qualité de l'eau. En 2024, un total de 23 projets étaient menés par différents cantons. La plupart d'entre eux visent à réduire la pollution des eaux souterraines par les nitrates.



Source : unsplash

Lorsque la qualité des eaux ne satisfait pas aux normes, les cantons doivent prendre les mesures nécessaires. Ils délimitent les aires d'alimentation dans lesquelles il faut agir et peuvent demander à la Confédération d'indemniser les mesures prises par l'agriculture en allouant des contributions pour la protection des eaux, prévues à l'art. 62 de la loi sur la protection des eaux (LEaux). La plupart des projets lancés visent à réduire la pollution des eaux souterraines par les nitrates. En 2024, 4,5 millions de francs ont été affectés aux mesures prises par l'agriculture.

En 2024, 23 projets ont été menés en application de l'art. 62 LEaux, soit un peu moins qu'en 2023. De ces projets, 22 ont pour but de réduire les apports de nitrates. Le phosphore et les produits phytosanitaires (PPh) sont également à l'origine d'une pollution problématique des eaux. C'est pourquoi le canton de Lucerne conduit un projet de réduction de la pollution par le phosphore dans les lacs de Baldegg, de Sempach et de Hallwil, au titre de l'art. 62 LEaux. C'est le seul projet visant le phosphore.

Mise en application de la phase de pérennisation

Depuis sa création 1999 et jusqu'en 2023, le programme s'est articulé autour de deux phases. La **phase d'élaboration** permet d'identifier les zones problématiques, définir les mesures et objectifs et établir d'une convention-programme entre la Confédération et les cantons. La

POLITIQUE > PROGRAMMES RÉGIONAUX ET SPÉCIFIQUES À LA BRANCHE



phase d'assainissement est la mise en œuvre des mesures et leur ajustement basé sur les résultats pour atteindre les valeurs visées.

En 2023, lors de la publication de la nouvelle aide à l'exécution pour le programme 62a, une troisième phase de pérennisation a été introduite pour garantir la pérennité des résultats. Cette phase doit être mise en place lorsque les mesures permettant d'atteindre les valeurs cibles sont connues et que la valeur cible est atteinte ou en passe d'être atteinte. Elle vise à inscrire les mesures dans un cadre juridique au moyen de différents instruments :

- Acte législatif cantonal
- Plan d'affectation
- Décision administrative
- Contrat de servitude

Le choix de l'instrument doit être fait en tenant compte des conditions spécifiques du projet. D'autres instruments peuvent être proposées par les cantons s'ils satisfont mieux les conditions du projet. Les mesures proposées seront alors étudiées par l'OFAG.

Etat d'avancement de la phase de pérennisation

Parmi les 23 projets en cours, environ la moitié ont atteint la valeur limite fixée de 25 mg NQ/l, prêts à entrer en phase de pérennisation. La situation varie toutefois selon les cantons. Il convient à cet effet de choisir des approches appropriées afin d'ancrer durablement les mesures dans les structures cantonales pour en garantir la pérennité.

L'introduction de la phase de pérennisation dans le cadre du programme de protection des eaux fondé sur l'article 62a LEaux constitue une étape clé vers une gestion durable et cohérente de la qualité des eaux en Suisse. Elle traduit une volonté renforcée d'adopter des approches à long terme pour préserver nos ressources hydriques face aux défis environnementaux actuels.

Informations complémentaires

Des informations de fond sur le programme de protection des eaux selon l'art. 62a de la loi sur la protection des eaux sont disponibles sur le site www.blw.admin.ch > Soutien financier > Programme de protection des eaux

Projets en cours en 2024

Canton	Région, Commune	Durée estimée du projet	Substance	Zone de projet	Contributions 2024
		Année		ha	fr.
AG	Wohlenschwil	2003 – 2026	Nitrate	62	68 693
BE	Gimmiz	2010 – 2028	Nitrate	180	220 796
BL	Buus	2010 – 2028	Nitrate	220	80 970
FR	Avry-sur-Matran	2000 – 2029	Nitrate	62	23 200
FR	Courgevaux	2003 – 2026	Nitrate	38	27 124
FR	Lurtigen	2005 – 2024	Nitrate	250	124 579
FR	Torny (Middes)	2001 – 2024	Nitrate	57	16 733
FR	Neyruz	2009 – 2027	Nitrate	8	10 925
FR	Gurmels	2011 – 2025	Nitrate	81	70 309
LU	Lac de Sempach ¹	1999 – 2010	Phosphore	12 900	1 989 547
	Lac de Baldegg ¹	2000 – 2010			
	Lac de Hallwil ¹	2011 – 2025			
NE	Valangin	2008 – 2026	Nitrate	215	74 765
SH	Klettgau	2001 – 2025	Nitrate	520	204 987
SO	Gäu-Olten	2000 – 2026	Nitrate	2 005	761 891
VD	Bofflens	2005 – 2028	Nitrate	112	130 965
VD	Bussy sur Moudon	2009 – 2027	Nitrate	34	47'705
VD	Curtilles	2009 – 2027	Nitrate	29	17 828
VD	Fey	2016 – 2027	Nitrate	24	26 065
VD	Lucens	2012 – 2027	Nitrate	294	208 739
VD	Morand / Montricher	2002 – 2027	Nitrate	558	247 428
VD	Thierrens	2000 – 2029	Nitrate	16	27 408
VD	Sugnens (Montilliez)	2007 – 2030	Nitrate	16	12 456
VD	Saint-Livres	2023 - 2028	Nitrate	53	9 166
VD	Peney-le-Jorat / Villars-Tiercelin	2009 – 2026	Nitrate	33	45 405
Total 2024					4 447 682
Total 2023					4 483 384

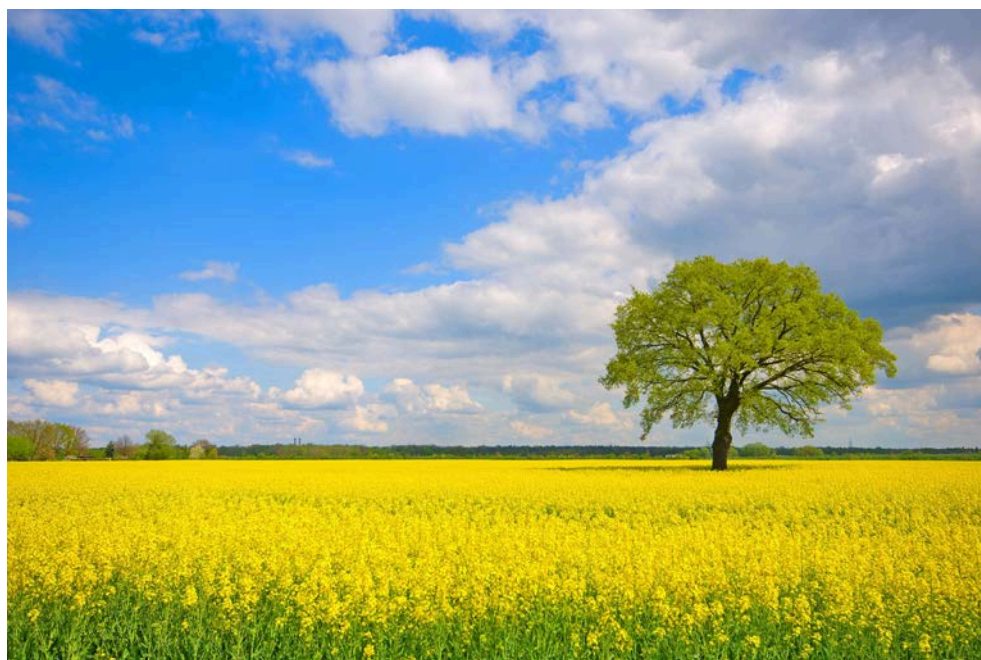
¹ Depuis 2011, les projets concernant les lacs de Baldegg, de Sempach et de Hallwil ont été regroupés en un seul.

Source: OFAG



Programme d'utilisation durable des ressources dans l'agriculture

En 2024, l'OFAG a approuvé trois nouveaux projets d'utilisation durable des ressources, tandis que trois autres projets de ce type ont été achevés. Tous indiquent comment concilier écologie et économie.



Le programme d'utilisation durable des ressources dans l'agriculture a pour but de soutenir des projets innovants visant à améliorer la durabilité de l'utilisation des ressources naturelles. Les projets réalisés dans ce contexte servent à concrétiser des innovations techniques, organisationnelles ou structurelles dans une région ou une filière. L'impact des nouveautés de chaque projet y est ensuite mesuré, alors que des questions sélectionnées sont reprises à l'échelon scientifique. L'expérience acquise dans chaque projet peut en outre avoir des répercussions au-delà de celui-ci. Les accents principaux portent sur les antibiotiques, la biodiversité, le sol, le climat et l'air, les éléments fertilisants, les produits phytosanitaires de même que l'eau.

Projets d'utilisation durable des ressources en cours

Fin 2024, 58 projets avaient été lancés depuis le début du programme d'utilisation durable des ressources dans l'agriculture, dont 32 sont déjà achevés. Un nouveau projet a démarré en juillet 2024, tandis que trois projets ont été achevés durant cette même année : deux portaient sur le thème principal « Climat et air » et un sur les « Antibiotiques ».

En 2024, la Confédération a déboursé 12,49 millions de francs pour les projets en cours, versant au maximum 80 % des contributions.

Les deux tableaux présentent les dépenses engagées en 2024 par la Confédération pour le programme d'utilisation durable des ressources dans l'agriculture ainsi que pour les projets achevés.



Tableau 1 : Coûts relatifs aux projets assumés par l'OFAG dans le cadre du programme d'utilisation durable des ressources dans l'agriculture en 2024

Tableau 2 : Total des coûts assumés par l'OFAG pour les projets d'utilisation durable des ressources achevés à ce jour

Un nouveau projet d'utilisation durable des ressources

Un nouveau projet d'utilisation durable des ressources a été lancé en 2024 :

Transformation agroécologique de l'agriculture et de l'alimentation (juillet 2024 à juin 2032). Ce projet encourage les pratiques agricoles durables ainsi que la collaboration entre les agriculteurs et les consommateurs. Il prévoit la mise en œuvre de mesures agroécologiques dans 40 fermes pilotes, afin d'accroître la durabilité et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il sensibilise en outre les consommateurs à rendre leur comportement alimentaire plus écoresponsable.

Trois projets d'utilisation durable des ressources clôturés

En 2024, les trois projets ci-dessous ont été achevés :

Système de points pour la protection du climat dans les exploitations labellisées IP-SUISSE (janvier 2016 à janvier 2024). Ce projet visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 10 % d'ici à 2024. Un système de points innovant encourageait les exploitations à mettre en œuvre des mesures de protection du climat dans les catégories « Énergie », « Détention animale », « Gestion des engrais », « Production végétale » et « Recyclage ».

AgroCO2ncept (janvier 2016 à janvier 2024). Ce projet d'utilisation durable des ressources visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 %. Grâce à des bilans climatiques, des conseils de même que la mise en œuvre de mesures ciblées, les exploitations participantes ont pu réduire leurs émissions, parfois de manière significative. L'un des principaux facteurs de réussite a été l'intérêt que les chefs d'exploitations ont porté à la protection du climat et au développement de leur exploitation à moyen terme dans le respect du climat, en dépit de revers éventuels.

Kometian (janvier 2016 à janvier 2024). Ce projet d'utilisation durable des ressources a montré comment le conseil en médecine complémentaire pouvait contribuer à réduire l'utilisation d'antibiotiques tout en améliorant la santé des animaux. Les agriculteurs ont en grande partie atteint cet objectif grâce à un service disponible 24 heures sur 24. Ce projet d'utilisation durable des ressources a permis d'améliorer les connaissances des agriculteurs et de renforcer leur satisfaction en matière de santé animale.

Projets d'utilisation durable des ressources récemment lancés ou en cours d'examen

POLITIQUE > PROGRAMMES RÉGIONAUX ET SPÉCIFIQUES À LA BRANCHE



Désignation du projet	But du projet	État
ORA (LU, UR, SG, VS, GR, AI, AR, SO, AG, FR, VD, JU)	Réduction de l'usage d'anthelminthiques, gestion des pâturages, petits ruminants	Lancement en juillet 2023
Cultures intercalaires en relais (AG, BE, FR, SO)	Réduction de l'usage d'engrais et de PPh, augmentation de la fertilité du sol, résilience climatique	Lancement en 2024
Slow Water (BL, BS, LU)	Maintien de la capacité d'absorption dans la production végétale et l'élevage, augmentation de la rétention d'eau dans le sol	Lancement en 2024
Agroécologie (SO, VD, TI, GL)	Mise en œuvre de mesures agroécologiques dans des domaines ciblés ; intégration des consommateurs et des consommatrices, qui appliquent également des mesures pour un comportement plus écoresponsable.	Demande approuvée

Source : OFAG

Informations complémentaires

Vous trouverez ici des informations détaillées relatives au déroulement du programme :

» [Programme d'utilisation durable des ressources dans l'agriculture](#)

Un aperçu de tous les projets d'utilisation durable des ressources est disponible sur le lien suivant :

» [Aperçu des projets d'utilisation durable des ressources](#)

La documentation des projets d'utilisation durable des ressources décrits peut être consultée ici :

» [Projet d'utilisation durable des ressources « Transition agroécologique de l'agriculture et de l'alimentation »](#)

» [Projet d'utilisation durable des ressources « AgroCO2ncept »](#)

» [Projet d'utilisation durable des ressources « Kometian »](#)

» [Projet d'utilisation durable des ressources « Système de points pour la protection du climat dans les exploitations labellisées IP-SUISSE »](#)

Projets ressources en cours : Coûts du programme de ressources 2024

Projet ressource	Organisme responsable	Thème principal	Durée du projet ¹⁾		Budget du projet		Contribution versée	
			Année		Total [Fr.]	Contribution de la Confédération [Fr.]	Total [Fr.]	2024 [Fr.]
Gestion de l'humus dans l'agriculture	Canton de Soleure Union Soleurois des Paysans	Sol	2018 - 2023 (2025)		5'047'025	3'956'464	3'392'847	69'136
Le Service Sanitaire Veaux Suisse	Service Sanitaire Veaux Suisse (SSV)	Antibiotiques	2017 - 2023 (2025)		11'158'000	9'323'200	5'276'325	62'400
Une irrigation efficiente	Canton de Vaud Fondation Rurale Interjurassienne (FRI)	Eau	2018 - 2023 (2025)		2'174'514	1'527'641	1'304'308	137'200
Agriculture et pollinisateurs	Canton de Berne Canton du Jura Canton de Vaud ProConseil	Biodiversité	2018 - 2023 (2025)		16'536'842	13'041'192	11'805'510	325'556
Accroître l'efficience de l'azote et réduire les risques de pertes d'azote	Canton de Zurich Union Zurichois des Paysans	Éléments fertilisants	2018 - 2023 (2025)		4'555'652	3'556'569	1'734'316	71'317
ReLait : réduire l'utilisation d'antibiotiques dans les exploitations laitières fribourgeoises	Canton de Fribourg	Antibiotiques	2018 - 2023 (2025)		4'707'030	3'722'424	2'930'583	97'237
Amélioration des sols du Seeland	Pro Agricultura Seeland Canton d'Argovie	Sol	2019 - 2024 (2026)		4'125'400	3'256'220	2'924'520	1'143'610
PELOPP: Optimisation de la protection des végétaux grâce à l'agriculture de précision	Canton de Thurgovie Canton de Zurich	Produits phytosanitaires	2019 - 2024 (2026)		5'938'527	4'591'174	2'902'853	329'587
PestiRed	Agrivulg IP-Suisse Canton de Genève Canton de Soleure Canton de Vaud ProConseil	Produits phytosanitaires	2019 - 2024 (2026)		18'187'376	13'823'900	5'656'215	1'063'639
AquaSan	Association Agricole Thurgovienne Association des Producteurs de Baies Thurgovienne Canton de Thurgovie	Produits phytosanitaires	2019 - 2024 (2026)		7'737'730	6'042'044	3'337'540	547'500
Onglons sains: de bon pied vers l'avenir	Association des Pareurs d'Onglons (ASPO) Association Suisse pour la Santé des Ruminants (ASSR) Communauté de Travail des Éleveurs Bovins Suisses (CTEBS)	Antibiotiques	2019 - 2024 (2026)		4'530'170	3'468'136	2'709'632	451'254
Terres Vivantes	Fondation Rurale Interjurassienne (FRI) Canton de Berne Canton du Jura	Sol	2019 - 2024 (2026)		10'327'000	8'125'520	7'489'559	1'512'071
Promotion ciblée de la biodiversité	AGRIDEA Canton de Zurich Union Zurichois des Paysans	Biodiversité	2020 - 2026 (2028)		2'682'150	2'105'168	1'368'817	270'277
Promotion de la flore menacée dans les vignobles	Canton d'Argovie Canton de Bâle-Campagne Canton de Berne Canton de Schaffhouse Canton de Zurich	Biodiversité	2019 - 2025 (2027)		2'536'223	1'839'631	1'185'977	145'710
Agro4estrie	Association Agroestrie Fondazione Rurale Interjurassienne (FRI) Canton de Genève Canton du Jura Canton de Neuchâtel Canton de Vaud Fondation Rurale Interjurassienne (FRI)	Climat et air	2020 - 2025 (2027)		8'522'080	6'971'452	2'980'345	599'317
RISC : Réflexion Innovation Soutien Climat	Canton de Vaud Mandaterre ProConseil	Climat et air	2022 - 2027 (2029)		6'291'900	4'779'720	1'469'392	498'874
ArboPhytoRed	Interprofession des Fruits et Légumes du Valais (IFELV) Canton du Valais	Produits phytosanitaires	2021 - 2026 (2028)		5'668'250	4'216'225	1'401'840	440'136
Résosem	Canton de Vaud ProConseil	Produits phytosanitaires	2021 - 2026 (2028)		7'111'535	5'567'368	1'995'490	635'705
Réduire les émissions d'ammoniac et d'odeurs en Suisse centrale	Commune de Hohenrain COSAC Suisse centrale Union Lucernois des Paysans Union Suisse Centrale des Paysans Offices de Protection de l'Environnement de Suisse Centrale (ZENTRUM)	Éléments fertilisants	2021 - 2026 (2028)		4'924'420	3'740'045	871'983	260'283
Résulterre	Agrivulg Canton de Genève	Sol	2024 - 2029 (2031)		5'936'660	4'708'288	262'072	262'072
ViSo Ticino	Associazione Viticoltori Vinificatori (AVVT) Canton du Tessin Federazione dei Viticoltori della Svizzera Italiana (Federviti) Interprofession della Vite et del Vino Ticinese (IUVT) Ticinese Associazione Negozianti Vino e Vinificatori (ATNVV)	Interdisciplinaire	2024 - 2029 (2031)		8'512'703	6'567'598	421'689	421'689
Lait KlimaStaR	Aaremilch AG AgroCleanTech Emmi Schweiz AG Nestlé Suisse SA Producteurs de Lait de Suisse Centrale (ZMP)	Climat et air	2022 - 2027 (2029)		19'684'986	15'583'874	7'248'714	2'142'498
Optimisation et réduction de l'emploi des anthelminthiques (ORA) dans les effectifs suisses de moutons et de chèvres	Association Suisse pour la Santé des Ruminants (ASSR) Fédération Suisse d'Élevage Caprin (FSÉC) Fédération Suisse d'Élevage Ovin (FSÉO) Fédération suisse des moutonniers professionnels Service consultatif et Sanitaire pour Petits Ruminants (SSPR) Syndicat Suisse d'Élevage de Brebis Laitières (SSEBL)	Antibiotiques	2023 - 2029 (2031)		4'117'832	3'209'191	511'615	342'717
Cultures intercalaires en relais	Bio Bern Canton d'Argovie Canton de Berne Canton de Fribourg Canton de Soleure	Interdisciplinaire	2024 - 2029 (2031)		5'781'965	4'539'337	531'837	181'593
Slow Water	Swiss No-Till Centre Eberrain pour l'Agriculture, la Nature et l'Alimentation Bâle-Campagne Canton de Lucerne	Eau	2024 - 2029 (2031)		4'548'325	3'390'860	199'856	199'856
Transition agroécologique de l'agriculture et de l'alimentation	AGRIDEA Forum Suisse des Consommateurs Canton de Glaris Canton de Soleure Canton du Tessin Canton de Vaud Institut d'Agroécologie Prométherre Union Glaroniens des Paysans Union soleurois des paysans Union tessinois des paysans Arenenberg Association de l'Agriculture Thurgovienne Association des Arboriculteurs Thurgovienne Association des Producteurs de Baies Thurgovienne Association des Producteurs de Légumes des cantons de Thurgovie et de Schaffhouse Canton de Thurgovie Interprofession des Vins Thurgovienne Association faîtière des biogaz agricoles Biomasse Suisse IP-Suisse Forum Suisse du Compost Suisseporcs Union Argoviens des Paysans	Interdisciplinaire	2024 - 2030 (2032)		10'929'296	7'980'238	280'722	280'722
Gestion intégrée de l'eau en Thurgovie	Association des Producteurs de Baies Thurgovienne Association des Producteurs de Légumes des cantons de Thurgovie et de Schaffhouse Canton de Thurgovie Interprofession des Vins Thurgovienne	Eau	2025 - 2030 (2032)		13'440'765	10'394'831	0	0
Remplacer les engrais minéraux	Association faîtière des biogaz agricoles Biomasse Suisse IP-Suisse Forum Suisse du Compost Suisseporcs Union Argoviens des Paysans	Éléments fertilisants	2025 - 2030 (2032)		14'866'387	6'737'968	0	0
Total 2024					État en mai 2025		72'194'557	12'481'959

¹⁾ Entre parenthèses : dernière année du

Source : OFAG

Projets ressource clôturés

Projet ressource	Organisme responsable	Thème principal	Durée du projet ¹⁾	Contribution versée
			Année	Total [Fr.]
Ammoniac Thurgovie	Canton de Thurgovie	Sol	2009 - 2014 (2016)	7'739'585
Ammoniac Lucerne	Canton de Lucerne	Éléments fertilisants	2009 - 2014 (2016)	18'055'792
Sol Région de Bâle	Canton de Bâle-Campagne	Sol	2009 - 2014 (2016)	112'242
Région Émeraude de Haute-Argovie	Association SMARAGD	Biodiversité	2009 - 2014 (2016)	653'720
Ammoniac Fribourg	Canton de Fribourg	Éléments fertilisants	2009 - 2014 (2016)	3'879'368
Sol / ammoniac Berne	Canton de Berne	Thématique transversale	2010 - 2015 (2017)	45'358'538
Ammoniac Argovie	Canton d'Argovie	Éléments fertilisants	2010 - 2015 (2017)	5'559'613
Ammoniac Appenzell Rhodes-Extérieures	Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	Éléments fertilisants	2010 - 2015 (2017)	2'543'451
Ammoniac Appenzell Rhodes-Intérieures	Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	Éléments fertilisants	2010 - 2015 (2017)	1'344'048
Ammoniac Soleure	Canton de Soleure Union soleuroise des paysans	Éléments fertilisants	2010 - 2015 (2017)	2'244'219
Ammoniac Suisse centrale	Canton de Nidwald Canton d'Obwald Canton de Schwytz Canton d'Uri Canton de Zoug	Éléments fertilisants	2010 - 2015 (2017)	11'055'839
BORES Assurer durablement la fertilité des sols	Canton de Soleure	Sol	2010 - 2015 (2017)	2'000'300
Ammoniac Vaud	ProConseil Prométerre	Éléments fertilisants	2011 - 2016 (2018)	4'071'187
Ammoniac Neuchâtel	Chambre Neuchâteloise d'Agriculture et de Viticulture	Éléments fertilisants	2011 - 2016 (2018)	716'133
Ammoniac Glaris	Canton de Glaris	Éléments fertilisants	2011 - 2016 (2018)	729'034
Ammoniac Grisons	Canton des Grisons	Éléments fertilisants	2011 - 2016 (2018)	4'060'969
Flore adventice des champs en Suisse	Canton d'Argovie Canton de Bâle-Campagne Canton de Genève Canton des Grisons Canton de Lucerne Canton de Vaud Canton du Valais Canton de Zurich	Biodiversité	2011 - 2017 (2019)	1'174'233
Ammoniac Schaffhouse	Canton de Schaffhouse	Éléments fertilisants	2012 - 2017 (2019)	890'915
Ammoniac Zurich	Association Suisse pour l'Équipement technique de l'Agriculture Canton de Zurich Union zurichoise des paysans	Éléments fertilisants	2012 - 2017 (2019)	13'825'369
Viticulture - EEE Valais	Association Val Nature Pro	Énergie	2012 - 2017 (2019)	884'696
Ammoniac Bâle-Campagne	Canton de Bâle-Campagne Centre Ebenrain pour l'Agriculture, la Nature et l'Alimentation Bâle-Campagne	Éléments fertilisants	2012 - 2017 (2019)	1'026'208
SolAirEau	Canton du Jura Fondation Rurale Interjurassienne (FRI)	Thématique transversale	2013 - 2018 (2020)	3'040'012
Vitisol	Association Vitival	Sol	2013 - 2018 (2020)	2'617'539
Sol Vaud	Canton de Vaud	Sol	2014 - 2019 (2021)	12'053'864
AgroCO2ncept	Association AgroCO2ncept	Climat et air	2016 - 2021 (2024)	1'448'904
Système de points pour la protection du climat dans les exploitations labellisées IP-SUISSE	IP-Suisse	Climat et air	2016 - 2021 (2023)	614'675
Kometian	Association Kometian	Antibiotiques	2016 - 2022 (2024)	2'025'969
Éviter les déperditions de produits phytosanitaires et d'éléments fertilisants ainsi que l'érosion des sols	Canton de Bâle-Campagne Centre Ebenrain pour l'Agriculture, la Nature et l'Alimentation Bâle-Campagne	Produits phytosanitaires	2016 - 2021 (2023)	746'295 ²⁾
Projet bernois de protection des plantes	Canton de Berne Union bernoise des paysans	Produits phytosanitaires	2017 - 2022 (2024)	49'729'551 ²⁾
Agriculture favorable aux abeilles domestiques et aux abeilles sauvages	Association argovienne des apiculteurs Canton d'Argovie Union argovienne des paysans	Biodiversité	2017 - 2022 (2024)	4'611'288 ²⁾
Mesures ménageant les ressources dans les cultures et visant à préserver la biodiversité	AGRIDEA HAFL Station Ornithologique Suisse Université de Berne SWISS NO-TILL	Biodiversité	2017 - 2022 (2024)	1'248'180 ²⁾
Éradication des mammites dues à Staphylococcus aureus de génotype B	Canton du Tessin Fédération des producteurs de lait tessinois (FTPL) Producteurs Suisses de Lait (PSL)	Antibiotiques	2017 - 2022 (2024)	1'378'703 ²⁾

¹⁾ Entre parenthèses : dernière année du suivi des effets (poursuivi pendant deux ans après la fin du projet)

²⁾ État en mai 2025

Source : OFAG



Conventions d'objectifs avec la branche

Pour atteindre les objectifs en matière de trajectoires de réduction des produits phytosanitaires et des éléments fertilisants, le Parlement estime qu'il revient également à la branche de prendre des mesures. Six organisations ont conclu à cet effet une convention d'objectifs avec l'OFAG, où elles définissent leurs propres objectifs et mesures. Par cet engagement volontaire, elles assument leur responsabilité et fournissent une contribution importante en faveur d'une agriculture durable.

La branche est également appelée à prendre des mesures pour réduire les pertes d'éléments fertilisants et les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires. C'est ce que demande l'initiative parlementaire 19.475. Les interprofessions, les organisations de producteurs et d'autres organisations peuvent sceller leur engagement volontaire sous la forme d'une convention d'objectifs conclue avec la Confédération. Elles y définissent leurs propres objectifs et mesures, et les mettent en œuvre. Dans ce contexte, elles rendent compte périodiquement à la Confédération des progrès réalisés, contribuant de la sorte à la durabilité de l'agriculture suisse.

L'engagement volontaire de la branche s'appuie sur les deux nouveaux articles 6a (« trajectoire de réduction pour les produits phytosanitaires ») et 6b (« trajectoire de réduction pour les pertes d'éléments fertilisants ») de la loi sur l'agriculture, que le Parlement a adoptés le 19 mars 2021 et qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2023. À ce jour, six organisations ont conclu une convention d'objectifs avec l'OFAG :

- » [Fruit-Union Suisse \(FUS\)](#)
- » [Fédération suisse des betteraviers \(FSB\)](#)
- » [Fédération suisse des éleveurs et producteurs de porcs \(Suisseporcs\)](#)
- » [Interprofession du secteur suisse des pommes de terre \(Swisspatat\)](#)
- » [Association des producteurs d'œufs suisses \(GalloSuisse\)](#)
- » [Association suisse des producteurs de volaille \(ASPV\)](#)

Le modèle de convention d'objectifs peut être consulté sur le site Internet de l'OFAG. Il sert de base aux organisations intéressées pour élaborer et conclure avec l'office une convention d'objectifs adaptée à leur situation. Le processus d'élaboration des conventions est itératif et se caractérise par une collaboration étroite entre les organisations et l'OFAG.

Ces conventions d'objectifs sont riches d'enseignements tant pour les organisations que pour l'OFAG, données qui sont intégrées dans le développement de la politique agricole 2030+.

Informations complémentaires

- » [Conventions d'objectifs avec la branche](#)

INTERNATIONAL



La Suisse au Conseil de la FAO : un engagement renouvelé pour la sécurité alimentaire mondiale

La Suisse a été élue au Conseil de la FAO lors de la 44^e Conférence de cette dernière, qui s'est tenue à Rome du 28 juin au 4 juillet 2025. Cette élection renforce la position de la Suisse dans les discussions internationales sur la sécurité alimentaire.



Adoption du rapport et clôture de la 44^e session de la Conférence de la FAO au siège de l'organisation, à Rome.
©#FAO/Giuseppe Carotenuto.

La Suisse est membre de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) depuis 1946 et y défend une agriculture durable, inclusive et résiliente, en phase avec les Objectifs de développement durable (ODD).

La FAO joue un rôle central de coordination internationale, d'assistance technique et de réseau de recherche en matière de sécurité alimentaire, de transformation des systèmes alimentaires et de gestion et d'utilisation durables des ressources naturelles.

Après 20 ans d'absence au Conseil de la FAO, la Suisse est fière d'avoir été réélue pour deux ans au sein de cet important organe directeur. Le Conseil joue un rôle central dans la gouvernance de l'organisation. Aux côtés de 48 autres pays, la Suisse y supervise les activités et le fonctionnement de l'organisation et émet des recommandations en matière de politique agricole et alimentaire.

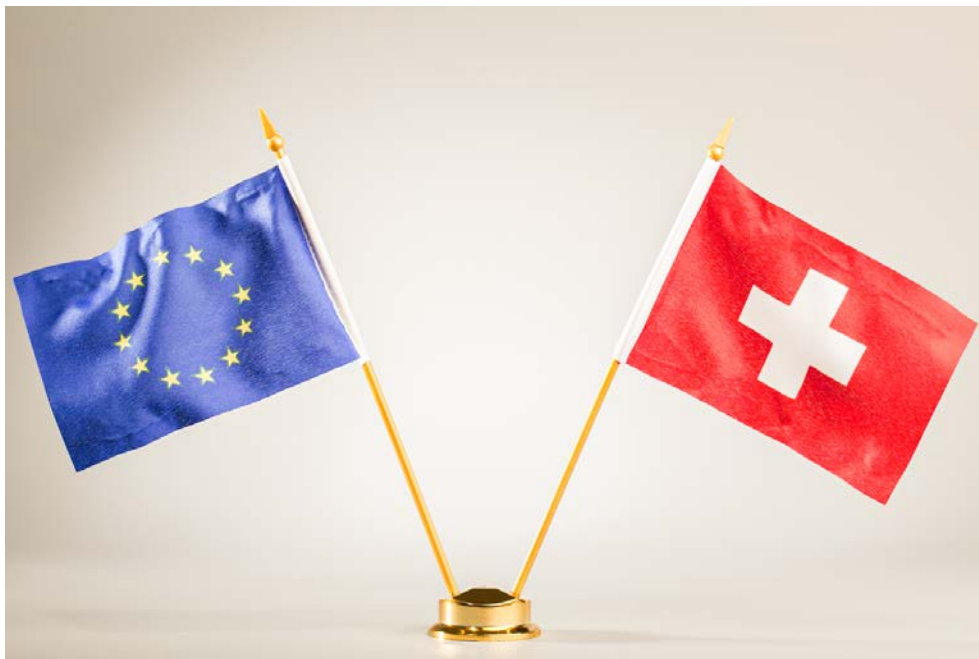
L'élection de la Suisse au Conseil de la FAO ouvre de nouvelles perspectives de coopération. En tant que membre du Conseil de la FAO, la Suisse peut contribuer activement à l'élaboration d'un cadre normatif durable et multilatéral, en partageant son expertise et en encourageant les partenariats. L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) continuera à jouer un rôle de premier plan dans ce dialogue international.

» [Lien vers le site web de l'OFAG](#)



Négociations entre la Suisse et l'Union européenne dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité des aliments

La série de négociations entre la Suisse et l'UE, aussi appelée paquet Suisse-UE, a été conclue formellement en mai 2025. L'accord agricole du 21 juin 1999, qui fait également partie de ce paquet, a été étendu dans le domaine de la sécurité des aliments.



Les échanges de produits agricoles et de denrées alimentaires entre la Suisse et l'Union européenne (UE) représentent chaque année plus de 16 milliards de francs. Afin de garantir la sécurité de ces produits et denrées, de protéger les consommatrices et les consommateurs contre les risques de tromperie et de réduire les entraves non tarifaires au commerce, il est prévu de créer un espace commun de sécurité des aliments entre la Suisse et l'UE.

L'espace commun de sécurité des aliments, régi par un protocole sur la sécurité des aliments, englobe les domaines déjà couverts par l'accord agricole, à savoir la santé des végétaux, les aliments pour animaux, les semences ainsi que le commerce d'animaux et de produits animaux, y compris les denrées alimentaires d'origine animale. S'y ajoutent désormais le commerce des denrées alimentaires d'origine non animale et l'homologation des produits phytosanitaires. Ce protocole permet par ailleurs à la Suisse d'accéder à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et aux réseaux européens pertinents.

Les éléments institutionnels s'appliquent aussi au protocole sur la sécurité des aliments, qui prévoit donc la reprise dynamique du droit de l'UE et, en même temps, le droit de participer à l'élaboration de la future législation de l'UE dans le domaine couvert par le protocole (*decision shaping*). Ces nouvelles fonctions permettront à la Suisse de faire valoir activement ses exigences et de faire part de ses préoccupations en amont.

Les exceptions prévues dans l'accord agricole actuel (p. ex. l'interdiction de transit du bétail) sont maintenues ou étendues (OGM). De plus, de nouvelles exceptions ont été négociées, notamment dans le domaine de la protection des animaux, et l'obligation d'indiquer le pays d'origine des denrées alimentaires distribuées en Suisse a été maintenue.

INTERNATIONAL > COOPÉRATION INTERNATIONALE



L'accord agricole continuera de comporter un volet agricole qui regroupera, comme c'est déjà le cas, les annexes de l'accord actuel relatives aux concessions tarifaires réciproques et au libre-échange du fromage, au commerce de produits vitivinicoles, aux boissons spiritueuses, aux produits agricoles et denrées alimentaires obtenus selon le mode de production biologique, à la reconnaissance des contrôles de conformité aux normes de commercialisation pour les fruits et légumes frais ainsi qu'à la protection des appellations d'origine et des indications géographiques pour les produits agricoles et les denrées alimentaires. Ces annexes n'ont connu aucune modification de fond et continuent de s'appliquer comme jusqu'à présent. Elles ne sont pas concernées par la reprise dynamique du droit. En cas de différends liés à ces annexes, il est prévu de faire appel à un tribunal arbitral, mais sans impliquer la Cour de justice de l'UE (CJUE). D'éventuelles mesures de compensation peuvent être prises dans la partie agricole uniquement en cas de violation de l'accord agricole (volet agricole et protocole sur la sécurité des aliments), et non, comme cela est normalement prévu, en cas d'infraction aux règles d'un autre accord relatif au marché intérieur auquel la Suisse participe.

La Suisse et l'UE restent libres de mener leurs politiques agricoles comme elles l'entendent. La protection douanière actuellement appliquée (y compris les droits de douane et les contingents tarifaires) est maintenue en l'état.

Le 13 juin 2025, le Conseil fédéral a approuvé les textes des accords négociés et a ouvert la procédure de consultation. Celle-ci a duré jusqu'au 31 octobre 2025 et ses résultats sont en cours d'évaluation.

Conclusion :

Protocole d'amendement de l'accord agricole :

- La Suisse conserve sa **souveraineté** en matière de **politique agricole**.
- La **protection douanière** actuelle (y c. droits de douane et contingents tarifaires) est **maintenue**.
- **Procédure de règlement des différends spécifique** et protection contre les mesures de compensation prises en vertu d'un autre accord relatif au marché intérieur.

Protocole sur la sécurité des aliments :

- L'établissement de l'espace commun de sécurité des aliments ainsi que l'accès à l'EFSA et à l'ensemble des systèmes d'alerte et de coopération de l'UE (ACN avec RASFF) permettent de **combattre plus efficacement les risques le long de la chaîne agroalimentaire**.
- **Coopération étroite** en matière de lutte contre la **fraude alimentaire**.
- **Accès facilité au marché de l'UE** par la réduction des obstacles non tarifaires au commerce.
- **Maintien de standards élevés** au moyen d'exceptions dans les domaines de la protection des animaux et des OGM.



UNFSS+4 : progrès mondiaux vers des systèmes alimentaires durables

À l'occasion du deuxième bilan du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui s'est tenu à Addis Abeba, la Suisse a proposé des solutions concrètes pour une transformation des systèmes alimentaires. En mettant l'accent sur la cohérence politique, l'agroécologie et les partenariats internationaux, elle a présenté des pistes pour faire progresser les systèmes alimentaires résilients et durables, qui sont la clé pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030.



Source : Ethiopian Agricultural Transformation Institute

Quatre ans après le Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires, le deuxième bilan du sommet (UNFSS+4) s'est tenu à Addis Abeba du 27 au 29 juillet 2025. Organisée conjointement par l'Éthiopie et l'Italie, sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies, cette conférence a été l'occasion de réfléchir aux progrès des trajectoires nationales de transformation vers des systèmes alimentaires plus durables, résilients et inclusifs. En particulier, l'UNFSS+4 visait à promouvoir le partage d'expériences, à identifier les facteurs de réussite, à renforcer les partenariats et la responsabilisation des différents acteurs et à mobiliser les investissements pour des solutions évolutives.

La Suisse a participé activement aux débats de l'UNFSS+4, tant dans le programme principal que dans le cadre d'un événement parallèle co-organisé par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). L'ambassadeur Pietro Mona a ainsi souligné l'importance de la cohérence politique et de la coopération interdépartementale lors d'un panel de haut niveau. Ce faisant, il a fait référence à la Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050, développée conjointement par trois offices fédéraux, comme exemple d'élaboration de politiques intersectorielles. Il a en outre mis en avant le rôle international de la Suisse, par exemple dans le cadre du réseau One Planet et de la Coalition pour l'agroécologie. Lors de l'événement parallèle, la Suisse a présenté ses approches pour intégrer les systèmes alimentaires dans d'autres stratégies

INTERNATIONAL > COOPÉRATION INTERNATIONALE



nationales, telles que la Stratégie pour le développement durable 2030 et la Stratégie suisse de nutrition 2025-2032. Elle a également souligné que l'implication de la société civile, de la communauté scientifique et du secteur privé était un élément central pour prendre des décisions basées sur des faits objectifs.

Les principaux progrès mondiaux qui ont été présentés lors de l'UNFSS+4 étaient les suivants :

- 128 pays ont élaboré des feuilles de route nationales pour la transformation de leurs systèmes alimentaires et 80 d'entre eux ont également intégré les systèmes alimentaires dans leurs stratégies nationales dans des domaines tels que le climat et la biodiversité ;
- 169 pays gèrent des programmes de repas scolaires ; et
- les institutions financières internationales ont alloué un total de 17,8 milliards de dollars pour soutenir les pays en développement dans la transformation de leurs systèmes alimentaires.

Le principal résultat de l'UNFSS+4 a été la publication par le Secrétaire général de l'ONU d'un document final qui souligne le rôle central des systèmes alimentaires pour le climat, la santé, la biodiversité et le développement social. Le document contient un appel à l'action qui met en avant le droit de chaque être humain à une alimentation accessible, abordable, sûre et nutritive. Les points importants de l'appel à l'action sont :

- Intégration dans les processus politiques de tous les groupes concernés, en particulier les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales.
- Cohérence politique dans les domaines liés aux systèmes alimentaires, tels que la sécurité alimentaire, la gestion des ressources et les moyens de subsistance.
- Promotion des investissements par le biais de partenariats publics et privés.
- Renforcement des mesures qui combinent les aspects écologiques, sociaux et économiques, comme l'agroécologie et les programmes de repas scolaires.
- Utilisation responsable de la science et de la technologie pour soutenir l'innovation et les politiques basées sur les données.
- Renforcement du rôle des jeunes.

Première conférence mondiale dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation à se tenir sur le sol africain, l'UNFSS+4 a reflété les défis et les opportunités du continent. Malgré la situation mondiale tendue, l'atmosphère était confiante et constructive et l'élan global pour la transformation des systèmes alimentaires a pu être maintenu. Les discussions se sont concentrées sur des mesures concrètes, plutôt que des déclarations d'intention. La nécessité d'une approche globale et l'appel à une plus grande solidarité et à une coopération intersectorielle ont été fréquemment évoqués. Les résultats de l'UNFSS+4 seront intégrés dans des forums tels que la Conférence sur les changements climatiques COP30.

Pour la Suisse, l'UNFSS+4 a été une précieuse plateforme pour les échanges et le renforcement des partenariats. Notre pays a pu faire part de son expérience et présenter des exemples nationaux, réaffirmant ainsi son engagement en faveur de systèmes alimentaires durables. Le fait que l'appel à l'action du Secrétaire général de l'ONU s'appuie en grande partie sur le document final de la 5^e conférence mondiale du Programme pour des systèmes alimentaires durables du réseau One Planet, une conférence organisée par la Suisse avec d'autres partenaires, constitue un succès particulier.



Comparaisons internationales

En 2024, les prix à la production et à la consommation ont été généralement plus élevés en Suisse que dans les trois pays limitrophes observés que sont l'Allemagne, l'Autriche et la France. Par exemple, les prix à la production des pommes de table à l'étranger ont été notablement plus bas qu'en Suisse. En ce qui concerne les prix à la consommation, la viande a été vendue à des prix particulièrement bas à l'étranger. Les consommatrices et les consommateurs allemands bénéficient des prix les plus bas pour la majorité des produits. La comparaison se heurte toutefois à la disparité des facteurs qui influencent les prix en Suisse et à l'étranger.

Raisons des différences de prix

Les prix à la production et à la consommation en Suisse et dans les trois pays voisins (Allemagne, France et Autriche) sont présentés dans cette partie pour divers produits animaux et végétaux. Ils sont influencés par plusieurs facteurs tout au long de la chaîne de création de valeur. Le principal facteur d'influence est le niveau plus ou moins élevé de la protection douanière. De ce premier facteur découle une partie significative des autres facteurs explicatifs suivants : la structure des exploitations, le coût des facteurs de production, ainsi que les structures de transformation et de distribution. Les prescriptions légales et les standards privés influencent également le niveau des prix. Ces facteurs ne sont pas tous identiques pour la Suisse et ses pays voisins. Par ailleurs, la comparaison se heurte à la difficulté de trouver des produits identiques et commercialisés à des stades comparables pour lesquels les données sont disponibles.

Prix à la production des pommes notablement plus bas à l'étranger

Différences caractéristiques des produits

Les produits suisses et ceux des trois pays limitrophes se différencient du point de vue de la qualité, du label, du conditionnement et des prestations de services. Lorsqu'aucun produit comparable n'a été trouvé, aucune indication de prix n'est donnée. Les produits observés sont les suivants : le lait cru, la viande, les œufs, les céréales et oléagineux, les pommes de terre, les fruits et les légumes.

En 2024, les prix à la production en Suisse ont été généralement supérieurs à ceux des pays limitrophes en raison des facteurs d'influence mentionnés ci-dessus. Pour le lait et les œufs, les prix sont relativement homogènes dans les trois pays de l'UE. En ce qui concerne les fruits et les légumes, les différences de prix sont cependant importantes pour quelques produits. Dans les trois pays, les prix du lait à la production se situent entre 63 et 64 % du prix suisse. Pour ce qui est des œufs, les prix s'établissent entre 57 et 67 % du prix suisse. Les prix des fruits, des légumes et des pommes de terre dans ces pays sont aussi inférieurs à ceux observés en Suisse. Les écarts peuvent toutefois être très différents selon le pays et le produit. Ainsi, les prix à la production des diverses sortes de pommes de terre observées dans ces pays se situent entre 36 et 66 % de ceux de la Suisse. Les prix à la production des pommes de table sont particulièrement bas dans les pays limitrophes, la valeur la plus basse étant observée en Allemagne (30 % du prix suisse).

INTERNATIONAL > STATISTIQUES ET MODÉLISATION

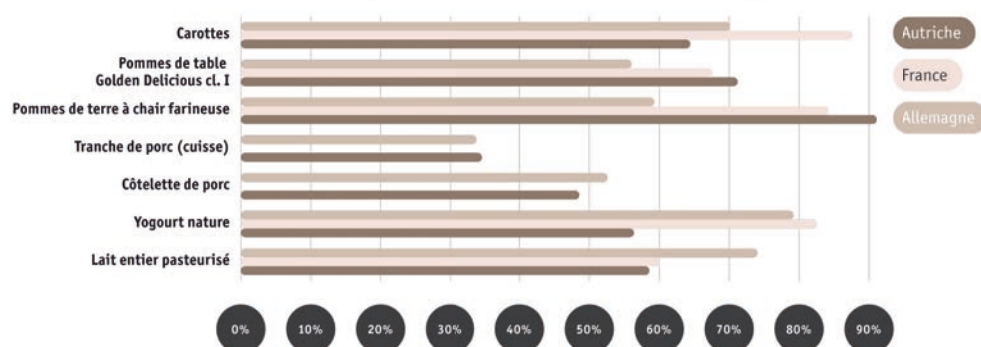


Prix à la consommation de la viande particulièrement plus bas dans les pays limitrophes

Diversité des produits

Il est encore plus difficile de comparer les prix à la consommation que les prix à la production, notamment en raison de la plus grande diversité des produits. Des différences de prix peuvent en particulier résulter des facteurs d'influence mentionnés ci-dessus, lesquels sont variables d'un pays à l'autre. Les produits observés sont les suivants : le lait et les produits laitiers, la viande, les œufs, les pommes de terre, les fruits et les légumes.

Prix à la consommation dans les pays voisins (En % du prix suisse, prix CH = 100 %, année 2024)



Sources : FranceAgriMer, Agreste, Insee, GfK Austria, Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich, AMI, GfK (D), OFAG

À l'instar des prix à la production, les prix à la consommation en 2024 ont également été plus élevés en Suisse que dans les pays limitrophes. Les consommateurs allemands bénéficient des prix les plus bas pour la plupart des produits. Le prix des pommes de terre à chair farineuse en Allemagne se situe ainsi à 44 % du prix suisse, contre 91 % pour la France. Dans les trois pays limitrophes, les prix au détail se situent entre 41 et 87 % de ceux de la Suisse pour le lait et les produits laitiers, et entre 55 et 98 % pour la plupart des légumes.

La différence de prix entre la Suisse et les trois pays limitrophes est particulièrement élevée pour la viande. Dans ces trois pays, les consommateurs paient ainsi la plupart des viandes plus de 50 % moins cher qu'en Suisse. Le prix de la tranche de porc (cuisse) en Autriche et en Allemagne se situe entre 33 et 34 % de celui de la Suisse. Quant aux produits laitiers, l'écart de prix le plus élevé concerne le beurre en Allemagne, soit 41 % du prix suisse.

Prix à la production en Suisse et dans les pays voisins 2024

Produits		Ø 2024			
		Allemagne (D)	France (F)	Autriche (A)	Suisse (CH)
Lait	cts./kg	46.28	42.62	46.46	73.15
Viande					
Taureaux T3 (R3; R)	fr./kg PM	4.81	3.53	4.78	10.23
Veaux	fr./kg PM	5.30	6.65	6.53	14.43
Porcs	fr./kg PM	2.04	1.95	2.23	4.42
Agneaux	fr./kg PM	8.41	8.98	6.60	14.68
Vaches	fr./kg PM	5.30	–	3.67	9.38
Œufs					
Œufs d'élevage au sol	cts/œuf	13.01	–	15.36	22.88
Céréales et oléagineux					
Blé panifiable	fr./100 kg	24.74	–	22.53	58.88
Orge fourrager	fr./100 kg	15.37	–	15.65	34.76
Maïs grain	fr./100 kg	18.15	–	17.04	36.92
Colza	fr./100 kg	41.42	–	38.90	92.93
Cultures sarclées					
Pommes de terre à chair ferme	fr./100 kg	31.92	–	33.09	55.96
Pommes de terre à chair farineuse	fr./100 kg	31.24	–	32.54	52.06
Pommes de terre de transformation	fr./100 kg	–	27.12	18.86	50.84
Pommes de terre de table précoces	fr./100 kg	65.60	–	35.77	98.89
Fruits					
Pommes de table Golden Delicious, c	fr./kg	0.62	1.23	0.84	2.03
Poires de table Conférence, cl. I	fr./kg	0.81	1.52	–	2.21
Légumes					
Carottes	fr./kg	0.36	0.96	0.65	1.17
Laitue pommée	fr./unité	0.45	0.62	0.97	1.29
Concombre à salade	fr./unité	0.52	0.72	0.65	1.18
Oignons jaunes	fr./kg	0.35	0.76	0.57	1.25

Remarque : les chiffres doivent être interprétés avec circonspection, car les produits ne sont pas tout à fait comparables. Les prestations de services incluses dans les produits, notamment, peuvent varier de cas en cas. Pour la présente comparaison de prix, on a par conséquent retenu les produits qui s’y prêtaient le mieux et pour lesquels des données comparables étaient disponibles. Le change des monnaies a été effectué au taux de la Banque nationale suisse (2024: 1.00 Euro $\pm$ 0.9525 CHF).

Sources : France (F) : FranceAgriMer, Agreste France, Insee France; Autriche (A) : Agrarmarkt Austria (AMA), Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich, GfK Austria ; Allemagne (D) : Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland, Bundesanstalt für Landwirtschaft und Ernährung (BLE) Deutschland, MEG ; Suisse (CH) : OFAG Observation du marché, Swisspatat (CH), Proviande.

Explications relatives aux données :

Lait : départ de la ferme ; sans TVA

Viande trad. (UE), AQ (CH) ; taxation : SEUROP (UE), CHTAX (CH) ; franco abattoir ; prix réalisés ; sans TVA

Œufs : élevage au sol ; M 53 – 63 g (UE) , 53+ (CH) ; franco lieu de conditionnement ; prix réalisés ; sans TVA

Céréales et oléagineux : prix du commerce (D), prix comptables (A, F), prix brut à la production (CH) ; sans TVA ; prix franco : centre collecteur (CH, F, A), commerce et coopératives (D)

Cultures sarclées : prix nets sans TVA ; franco : ferme (A), enregistrement (D) ; prix indicatifs des principales variétés, sans TVA (CH) ; frais de transport/logistique : non inclus (CH, A), inclus (D) ; saisie des données pommes de terre de table : septembre à décembre (A, D) ; saisie des données pommes de terre précoces : mai à août (A, D, CH) ; marchandise : culture traditionnelle (D, CH), bio (20 – 30 %) & traditionnelle (A), en vrac et triée (D, A, CH), non lavée (D, A, CH)

Fruits et légumes : Prix du commerce de gros hors TVA ; frais de transport/logistique : inclus (CH), exclus (D, A) ; prix réalisés co llectés auprès des producteurs/négociants (CH, A) ou des organisations de producteurs (D) ; moyenne des prix du marché de gros des différentes régions (F) ; concombres de taille 400 - 500 g (D, F)

Prix à la consommation en Suisse et dans les pays voisins 2024

Produits		Ø 2024			
		Allemagne (D)	France (F)	Autriche (A)	Suisse (CH)
Lait et produits laitiers					
Lait entier pasteurisé	fr./l	1.00	1.03	1.26	1.72
Beurre	fr./kg	7.26	9.89	8.70	17.88
Yogourt nature	fr./kg	1.52	2.18	2.12	2.67
Mozzarella	fr./kg	7.17	9.92	9.70	11.13
Emmentaler	fr./kg	8.93	8.77	10.84	18.94
Viande					
Côtelette de porc	fr./kg	7.58	10.92	8.29	15.73
Tranche de porc (cuisse)	fr./kg	9.11	12.67	8.70	26.48
Viande hachée de bœuf	fr./kg	10.13	26.89	8.74	17.65
Entrecôte de bœuf	fr./kg	19.42	27.80	21.27	60.64
Tranche de veau (cuisse)	fr./kg	-	26.04	25.97	75.55
Poulet entier	fr./kg	4.90	-	7.12	10.01
Poitrine de poulet	fr./kg	13.60	-	10.60	28.29
Œufs					
Œufs d'élevage au sol, par 10	ct./œuf	19.15	-	26.72	40.26
Cultures sarclées					
Pommes de terre à chair ferme	fr./kg	0.93	1.42	1.29	1.62
Pommes de terre à chair farineuse	fr./kg	0.72	1.50	1.36	1.64
Pommes de terre précoces	fr./kg	1.45	1.85	-	2.19
Fruits					
Pommes de table Golden Delicious cl	fr./kg	2.31	2.16	1.82	3.24
Poires de table Conférence cl. I	fr./kg	2.45	3.21	2.50	3.19
Légumes					
Carottes	fr./kg	1.22	1.68	1.35	1.94
Laitue pommée	fr./unité	1.15	1.26	1.31	1.58
Concombre à salade	fr./unité	0.70	1.25	1.08	1.28
Oignons	fr./kg	1.59	2.30	1.31	2.20

Remarque : les chiffres doivent être interprétés avec circonspection, car les produits ne sont pas tout à fait comparables. Les prestations de services incluses dans les produits, notamment, peuvent varier de cas en cas. Pour la présente comparaison de prix, on a par conséquent retenu les produits qui s’y prêtaient le mieux et pour lesquels des données comparables étaient disponibles. Le change des monnaies a été effectué au taux de la Banque nationale suisse (2024: 1.00 Euro ± 0.9525 CHF).

Sources: France (F) : FranceAgriMer, Agreste France, Insee ; Autriche (A) : GfK Austria, Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich ; Allemagne (D) : Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland, GfK (D) ; Suisse (CH) : OFAG Observation du marché (pommes de terre et viande: NielsenIQ Switzerland, panel des détaillants)

Explications relatives aux données :
Lait et produits laitiers : konv. TVA comprise; D (Mozzarella, self service, Emmentaler, avec service, Lait entier pasteurisé : F (Lait UHT demi-écrémé); CH (CH-Emmentaler AOP)
Viande : qualité : Label + AQ (CH), Label + traditionnel (EU) ; couverture : nationale (D, A, CH), France Métropolitaine (F) ; franco magasin ; prix réalisés, TVA comprise
Œufs : élevage au sol ; franco magasin ; prix réalisés, TVA incluse
Cultures sarclées : données de panels de ménages (CH, D, A), relevés de prix (F) ; conditionnement 1 – 2,5 kg (D, CH), 5 kg (F), divers (A) ; diverses variétés ; TVA incluse
Fruits, légumes et pommes de terre : D (avec TVA, y c. importations et discounters) ; CH (avec TVA, y c. importations en absence de marchandises suisses ; sans discounters) D (poires de table cl. I en général) ; F et CH (oignons jaunes) ; A (pommes de table cl. I en général, poires de table cl. I en général), France : les prix d'avril à septembre manquent

Editeur

Office fédéral de l'agriculture OFAG
CH-3003 Berne
Tél.: +41 (0)58 462 25 11
Internet: www.rapportagricole.ch
Copyright: OFAG, Berne 2025

Conception

MAGNET Werbeagentur GmbH, Berne

Diffusion

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch